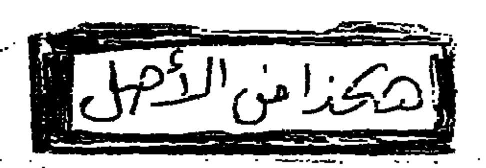
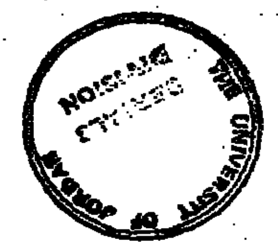




Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15183 – 7 F – DIMANCHE 21 – LUNDI 22 NOVEMBRE 1993 – FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Le sommet des pays du Pacifique et les négociations sur le commerce international

La rentrée d'une Chine intraitable

LE succès diplomatique et médiatique du président Bill Clinton au «sommet» de l'APEC (*Coopération économique Asie-Pacifique*) a été *en* partie éclipsé par celui de son homologue chinois, Jiang Zemin. Il était bien difficile, à vrai dire, d'imaginer que la *populeuse Chine pourrait* n'être que l'un des *membres* de la «Communauté du Pacifique». De fait, la réunion de Seattle a vu la rentrée de *Pékin sur* la *scène mondiale après les années d'ostracisme* qui avaient suivi l'écrasement du mouvement démocratique chinois, en 1989.

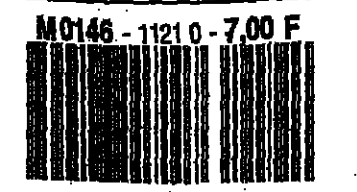
M. Jiang a même multiplié gestes et annonces spectaculaires ou provocants, comme *pour montrer que Seattle n'était pas* Canossa. Il a d'abord fait connaître qu'il se rendrait à Cuba, ennemi juré de Washington et dernier pays *communiste hors d'Asie*, dès le *dimanche 21 novembre*, à peine achevé le sommet de l'APEC. Puis le dirigeant chinois a rencontré une «famille de travailleurs» *des usines Boeing, pour démontrer* l'attachement proclamé de son régime à la défense des classes laborieuses.

M. JIANG n'a rien concédé, malgré *les signaux de bonne volonté* que Washington avait lancés ces dernières semaines à son endroit. En particulier, les déclarations répétées de *M. Clinton* et du *secrétaire d'Etat, Warren Christopher* sur les droits de l'homme semblent avoir eu sur la délégation chinoise l'effet de l'eau sur les plumes du canard.

Les Américains avaient en *effet insisté sur la nécessité, pour la Chine*, de respecter un peu mieux les droits de l'homme, *si elle* entendait voir se renouveler à son profit, en *1994*, la *clause de la nation* la *plus favorisée*. M. Clinton a énoncé les points où il espérait vite observer des progrès significatifs : ouverture des *geôles chinoises à la Croix-Rouge ; libération de prisonniers*, dont le dissident Wang Juntao ; lancement d'un dialogue avec le dalaï-lama sur le *Tibet*, et *règlement* de la *question* des usines-prisons travaillant pour l'exportation.

LE dirigeant chinois a répondu, *en substance*, que la planète est *composée de peuples et de pays divers*, où nul ne peut prétendre imposer ses vues. Selon cette opinion, bien connue, Washington et Pékin n'ont d'autre choix *que de travailler, dans le respect mutuel*, à résoudre les problèmes communs. Ce refus de toute concession apparente *semble avoir dérouté les négociateurs* américains.

***M. Jiang peut rentrer* satisfait. Il a *profité de* la réunion de l'APEC et de sa visite aux Etats-Unis pour réaffirmer la diplomatie de grande puissance de son pays. *M. Clinton, lui*, a dû se contenter *d'évoquer* avec son partenaire obligé toutes les divergences qui les séparent. En somme, le dialogue continue...**



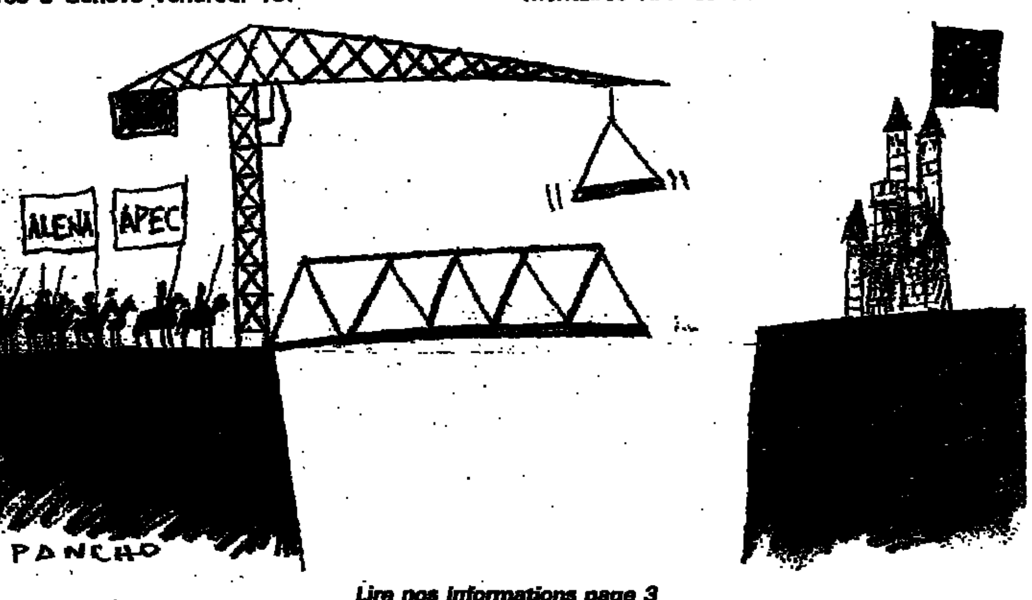
Bill Clinton presse les Européens de conclure un accord sur le GATT

■ **Un appel de l'APEC aux Douze.** – Lors du *premier sommet* de l'APEC (Coopération économique Asie-Pacifique) à Seattle, Bill Clinton *a obtenu, vendredi 19 novembre*, le soutien *de ses partenaires – notamment asiatiques –* pour la conclusion rapide d'un accord sur le *Cycle de l'Uruguay. Dans un appel pressant, manifestement adressé à l'Union européenne*, les participants ont mis *«au défi»* les autres partenaires du GATT *«d'améliorer l'accès à leur marché»*.

■ **Les négociations ont repris entre Européens et Américains.** – Afin de préparer la réunion, lundi 22 novembre, à Washington, entre Mickey Kantor (Etats-Unis) et Leon Brittan (Commission européenne), des négociateurs européens et américains se sont rencontrés à Genève vendredi 19.

■ **MM. Mitterrand et Gonzalez espèrent un assouplissement américain.** – A l'occasion *du septième sommet franco-espagnol*, vendredi à Tolède, *François Mitterrand* et Edouard Balladur ont cru pouvoir *évoquer* avec leur hôte, Felipe Gonzalez, la perspective d'un assouplissement de l'administration américaine au sujet du GATT.

■ **Edouard Balladur consulte ses ministres.** – Le premier ministre devait réunir les membres de son gouvernement en séminaire, dimanche 21 *novembre*, afin, notamment, *d'entendre leur opinion sur les négociations* du GATT, *entrées dans leur phase finale*. Pour ressouder sa majorité avant cette échéance, M. Balladur organise une réunion des parlementaires RPR et UDF mercredi 24.



Lire nos informations page 3

La Guyane malade de l'or

Travail clandestin, évasion fiscale, pollution, déforestation...

«L'or en Guyane : exploitation et incidences». C'était le titre banal d'un colloque, organisé *les* 19 et 20 novembre à *Cayenne*, à l'initiative d'Antoine Karam, président (parti socialiste guyanais, PSG) du conseil régional. Pourtant le dossier de l'or est devenu *explosif dans ce département* français d'outre-mer et, tour à tour, Christiane Taubira-Delannon, député (République et Liberté, ex non-inscrits) de Guyane, et le WWF (Fonds mondial de la nature)-France viennent de dénoncer *«l'urgence»* de la situation.

Dans une déclaration faite la semaine dernière à Paris, Mme Taubira-Delannon a indiqué : *«Ou on assainit et on structure, ou on arrête.»* Selon elle, *«l'or est intouchable en Guyane, car il met en cause de gros intérêts.»* Affirmant avoir elle-même reçu des menaces de mort, l'élue de Guyane, qui a aussi annoncé son intention de se présenter aux élections cantonales et municipales de 1995, a poursuivi avec une ironie amère : *«Le métal jaune se révèle extrêmement volatil* (en Guyane), *il s'évapore aux quatre coins du monde sans pratiquement laisser le moindre trace financière ou économique dans sa zone d'extraction.»* En revanche, son exploitation entraîne *«de profondes et durables séquelles écologiques»*.

De son côté, le WWF-France, *présidé par* Philippe Poiret, a assuré : *«Le développement non contrôlé de l'activité de l'or dans les rivières crée une pollution des eaux par le mercure et le cyanure, qui détruit de nombreux écosystèmes et qui engendre aujourd'hui des conditions sanitaires à risques.»* Ainsi, les plongeurs draguent le fond des rivières avec des pompes à graviers, en utilisant, *pour récupérer l'or*, la technique de «l'amalgame au mercure». Ce dernier métal se transforme ensuite en diméthyl-mercure, *puissant toxique* assimilé par le plancton et les algues. Les poissons sont contaminés et, s'ils sont consommés, cette absorption entraîne chez l'homme troubles nerveux et malformations.

Officiellement, soixante-cinq orpailleurs œuvrent en Guyane. En réalité, ils sont, au bas mot, *des centaines de travailleurs* brésiliens à avoir franchi clandestinement la frontière, attirés par des salaires vingt fois supérieurs mais employés, selon Mme Taubira-Delannon, *«dans des conditions semblables à celles que la France dénonce en Asie et en Amérique du Sud»*. Partant, *la production* de l'or connaît une expansion spectaculaire depuis 1989. Officiellement toujours, *elle est maintenant d'un peu* plus de deux tonnes par an. Elle serait en fait de quatre à cinq tonnes et elle constitue, *dans tous les cas*, la deuxième source d'exportation du département, après la pêche aux crevettes.

Travailleurs immigrés rémunérés en nature, achats d'équipements *réglés en or, etc.* Sur les 120 millions de francs représentés par le seul tonnage déclaré, souligne l'élue d'outre-mer, *500 000 F reviennent* en tout et pour tout aux communes guyanaises, qui ne perçoivent que 0,3 % des taxes afférentes.

MICHEL CASTAING

Lire la suite page 8

COMMENTAIRE

La culture, valeur marchande

LES technocrates persistent. Après avoir rendu suspecte une idée neuve et forte, l'*Europe*, *voilà qu'ils s'ingénient* à embrouiller le débat sur la culture. Exception culturelle, spécificité, exemption, exclusion..., *GATT, GATS, Uruguay Round et tutti quanti*. Les politiques font des gammes, les jours passent et les enjeux s'estompent. Quels sont-ils ?

La querelle, dont le dénouement *approche, met aux prises* deux conceptions sans doute irréductibles de la culture, surgies à la faveur de la renégociation *des accords internationaux* sur le commerce. Les œuvres de l'esprit sont-elles des marchandises parmi d'autres ? Comme *telles*, doivent-elles être soumises à la loi du libre-échange ? Par réflexe et par calcul, les Américains répondent affirmativement. *La France résiste, d'autant plus vigoureusement* que cette évolution ébranle la conviction qu'elle a, depuis les frères Lumière, de l'excellence de son *cinéma. De la valeur de sa langue* aussi, la querelle du GATT coïncidant – ce n'est pas un hasard – avec la mise en chantier d'un projet de loi visant à empêcher l'anglo-américain de parasiter un peu plus le français. Les Français ont la nostalgie de l'époque où Rivarol *écrivait son Discours de l'universalité de la langue française* (1784) sans que l'Europe trouve à le contredire. Le statut du français, c'est-à-dire *de la culture française*, s'est, depuis, relativisé. Le coup est rude et exacerbe, dans les périodes d'interrogations identitaires, des *tentations protectionnistes* qui *sont* la négation même du concept de culture.

Conjuguer les deux exigences : refuser la loi d'airain du capitalisme *qui asphyxie la création*, tout en se prêtant au brassage et à la confrontation. S'enrichir de la culture des autres sans renoncer *à la sienne. La querelle du* GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) montre que cette sagesse n'est pas la mieux partagée. Elle révèle *parfois une fièvre obsidionale* dont l'expression, l'anti-américanisme, est une régression. Jacques Toubon, ministre de la culture, *s'est distingué* dans ce *registre en affirmant* que le film *Jurassic Park «menace l'identité française»*.

BERTRAND LE GENDRE

Lire la suite page 3

Les trois «Danses» de Matisse réunies

En 1930, Albert Barnes *commande* à Henri Matisse la décoration de la salle principale *de sa fondation* de Merion, aux Etats-Unis. Après une première tentative *inachevée*, le peintre donne *satisfaction au mécène* américain, tout en *réalisant* une *Danse de Paris*, exposée depuis 1937 au Musée d'art moderne de la Ville de Paris. *C'est là que* les *trois Danses* sont réunies pour la première fois et pour quelques mois seulement, jusqu'en mars 1994 : *la Danse de Paris*, bien sûr ; l'inachevée, retrouvée en 1992 et celle de Merion, enfin, longtemps préservée *des regards du grand public par la volonté* du docteur Barnes.

page 11

Alain Minc invité du «Grand Jury RTL-*le Monde*»

Alain Minc, essayiste et consultant, est l'invité du «Grand Jury RTL-*le Monde*», dimanche 21 novembre, à partir de 18 h 30. L'auteur du *Nouveau Moyen Age* (Gallimard) *sera* interrogé notamment sur les tentatives d'organisation du commerce mondial, au lendemain de l'adoption par la Chambre des représentants des *Etats-Unis du traité de libre-échange nord-américain*.

L'émission *est aussi diffusée sur la chaîne* câblée Paris-Première, le même jour, de 20 heures à 21 heures.

Un entretien avec Carlo De Benedetti

Poursuivi dans le cadre de l'enquête «Mani pulite» en Italie, Carlo De Benedetti estime, *dans l'entretien qu'il nous a accordé*, qu'on lui a fait payer son opposition à *«un régime extrêmement corrompu»*. Le président d'Olivetti se déclare prêt à le prouver et affirme *que*, *personnellement*, il *n'a «jamais traité ni négocié le moindre pot-de-vin»*.

page 4

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 280 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L; Luxembourg, 46 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 3 FL; Portugal Cont., 190 PTE; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 2 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Il y a cinquante ans

La première du «Soulier de satin»

par Michel Cournot

LA salle, resplendissante de lumière et vrombissante de conversations, finit de se remplir. Soudain des sonneries retentissent, puis, de derrière le rideau, se répercutent les trois coups cognés par le brigadier (le cylindre de chêne à poignée de velours rouge clouté doré), suivis de l'annonce des abris en cas d'alerte (3 rue de Valois, pour l'orchestre, le parterre et les baignoires; 12 à 22 rue de Montpensier pour les premières et deuxièmes loges, ainsi de suite...). Des sandwiches saucisson seront disponibles, durant l'entracte, pour les spectateurs munis de tickets d'alimentation.

Ces annonces à peine données, les instrumentistes arrivent de tous côtés. Promenade d'instruments tenus à bout de bras. Les premiers accords retentissent. Désordre et agitation, quelques partitions volent. Les instruments s'accordent peu à peu, puis s'échappe de ce bruit confus le son d'une rumba. Tout à coup la rumba bute, commence à se disloquer. Diminuendo. Presque silence. Attente.

On attend jusqu'à ce que l'annoncier apparaisse, solide gaillard barbu, feutre à plumes, qui fouaille de sa canne le trou du souffleur comme lorsqu'on ranime un fourneau. Il essaie de parler, mais, chaque fois qu'il ouvre la bouche, il est interrompu par un coup de cymbale, une clochette niaise, un trille strident de fifre, un rot de saxophone. Enfin, lorsque le silence règne, il tape fortement le sol de sa canne et annonce : *«Le Soulier de satin, ou le pire n'est pas toujours sûr, action espagnole en quelques journées.»* A chaque coup, la salle, restée éclairée jusque-là, s'éteint d'un tiers.

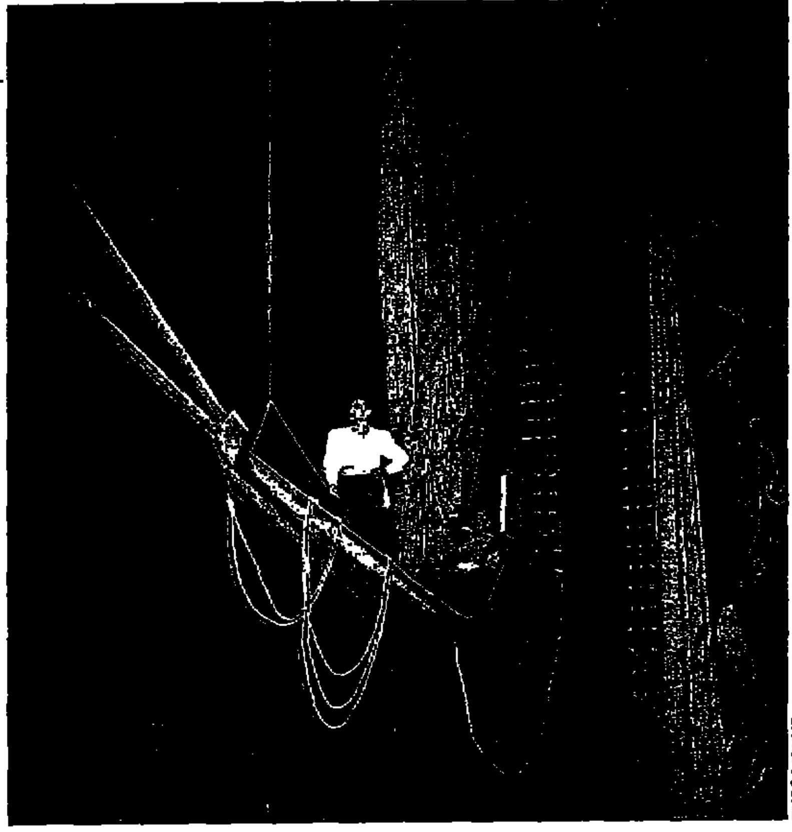
Jean-Louis Barrault et Paul Claudel ont tenu à donner à ces premières minutes du *Soulier de satin*, dans la salle comme sur la scène, un climat de *«savoureuse et bruyante joie»*.

Nous sommes le samedi 27 novembre 1943. Quand les trois coups ont résonné la première fois, il était 17 h 30. La fin est prévue pour 22 h 30. Vont défiler 33 tableaux, 90 numéros d'éclairage, 100 costumes, et des changements à vue des décors *«qui ne sont justifiables que dans un certain rythme»*. A cette première du *Soulier de satin* assistent la plupart des écrivains, dramaturges, metteurs en scène, acteurs, journalistes, enseignants, et claudéliens, qui vivent encore à Paris en cette troisième année et demie de l'occupation allemande. Mais à présent, tous les esprits filent vers l'avant. Les victoires de Stalingrad et Leningrad sont déjà assez loin derrière, les armées soviétiques foncent, les Alliés sont en Afrique, en Italie, la Corse a été libérée.

A l'entracte, comme chaque jour, deux questions fusent : qui, de Staline ou Roosevelt, arrivera le premier à Berlin? Et : à quand le débarquement? Cette dernière question est à ce point dans l'air que le journal pronazi *Je suis partout* n'a pas pu s'empêcher d'écrire, cette semaine : *«Depuis plusieurs mois la représentation aurait pu avoir lieu. Mais on attendait... Quoi?... Vous ne devinez pas?... Mais oui! Bien entendu! ... L'arrivée des Américains!»*

22 h 30 : c'est la fin. La vieille religieuse, montée sur le pont du navire-amiral, s'en va, emportant, avec un lot de pots cassés et de drapeaux brûlés, don Rodrigue, vieilli et infirme. *«Et toi, mon garçon, viens avec moi. Fais attention à l'échelle, avec ta pauvre jambe.»* Coup de canon dans le lointain. Le frère Léon dit : *Délivrance aux âmes captives!»* (Musique de finale).

La salle se dresse, bouleversée. Applaudissements infinis. Que ressentent-ils, tous? Oui, à quoi pensent-ils? L'un d'eux surtout nous intéresse, c'est un homme aux cheveux blancs, un peu voûté, il est assis au premier rang d'orchestre, au milieu, et Marie Bell, qui joue Prouhèze, lui a fait signe de se lever. C'est Paul Claudel.


ZUCCA/BHVP

Don Rodrigue sur la proue de son bâtiment

La déception de Paul Claudel

Ah, ce qu'il pense n'est pas simple! Il est très ému lui aussi, forcément. Cette pièce, elle lui tient à cœur, elle raconte l'un des chocs les plus forts de sa vie, ce qu'elle dit à mots couverts : *«Un merveilleux engin à explorer les profondeurs de l'âme... Un énorme drame en quatre journées, mélange incongru de bouffonnerie, de passions et de mysticité et qui touche à quelques points obscurs de l'âme et de la pensée.»*

Et Claudel regarde affectueusement ce Jean-Louis Barrault, ce Rodrigue de son œuvre, qui salue. Il n'oublie pas la première visite de Barrault, le refus du comité de lecture du Théâtre Français le 11 juillet 1942, et l'entêtement de Barrault à «sculpter» avec Claudel une nouvelle version bien plus courte. Mais au-delà de ce contentement et de ce soutien, Paul Claudel, ce soir, est déçu, et même il souffre.

Tant qu'à jouer *le Soulier de satin*, Claudel a cru *que ce serait le «vrai» Soulier*, celui qu'il a publié, en 1928-1929, en quatre volumes, chez Gallimard. Or ce qui est joué ce 27 novembre 1943, de par l'intransigeance du comité de lecture, ce n'est qu'un *Soulier* dépecé, dénaturé par les amputations, défiguré par certaines répliques un peu grotesques, gros comique, qui lui ont été demandées (il réussit cela parfois, pas toujours). Et les scènes auxquelles Claudel tenait le plus, comme celle des quatre saints à Prague, celle de «l'ombre double», celle de Sept Epées et de la Bouchère nageant en pleine mer sous la lune, et d'autres, ont été supprimées.

Autre motif de désenchantement, chez Claudel, ce soir de première : les choses qu'il n'a pas aimées. Il n'a pas aimé les décors, les costumes (*«La lune a l'air d'une reine de mi-carême»*, dit-il par exemple). Il avait choisi le décorateur José-Maria Sert, mais Barrault, qui n'en voulait pas, s'est appliqué à l'éloigner, puis a proposé Rouault à Claudel qui a répondu : *«J'ai poussé un cri d'horreur, je ne veux à aucun prix de ce barbouilleur que j'ai en abomination.»* Et Claudel s'est retrouvé avec les décors de Lucien Coutaud, un ami de Barrault.

Il n'est pas convaincu par le jeu de plusieurs acteurs. *«C'est une erreur d'avoir confié le rôle de l'Ange à une femme»* (c'était Mary Marquet). *«Almagro parle de la gorge* (c'était Jean Chevrier). *«Saint Jacques se remet à brâmer»* (c'était Maurice Donneaud). Il pense que Barrault bouge beaucoup, il n'ose pas le lui dire. Etonné par un certain manque d'intensité chez Madeleine Renaud, il s'enhardit à en avertir le maître. Mais là, vraiment sur la pointe des pieds, et après une phrase d'éloges : *«J'ai une haute idée du talent de Madeleine, intelligence, geste, diction, finesse. Je n'ai pu me rendre compte de ce qui est force et passion.»*

Interdit aux juifs

Mais voici beaucoup plus grave. Le théâtre où Paul Claudel est joué et acclamé ce soir est, Claudel le sait, bien sûr, interdit aux juifs. Auteurs juifs, acteurs juifs, interdits de scène. Etoiles jaunes interdites de salle.

Le 25 décembre 1941, Claudel a adressé au grand rabbin de France, Isaïe Schwartz, une lettre : *«Je tiens à vous écrire pour vous dire le dégoût, l'horreur, l'indignation qu'éprouvent à l'égard des iniquités, des spoliations, des mauvais traitements de toutes sortes dont sont actuellement victimes nos compatriotes israélites, tous les bons Français.»* Cette lettre sembla si juste et importante à Isaïe Schwartz qu'il remercia Claudel, et qu'il la fit polycopier et distribuer en France. Vichy et la Gestapo, avertis, vinrent perquisitionner chez Claudel, qui était absent.

Autre situation fausse de Claudel : il y a, dans le retrait des loges et des baignoires, quelques Allemands. Les responsables de la Propaganda ont bloqué à leur usage les baignoires et les premières loges, depuis la réouverture du 7 septembre 1940. Ils avaient, ce jour-là, réservé deux fauteuils d'orchestre au premier rang, et quand l'ouvreuse les a approchés de ces deux places, elles étaient prises déjà. Furieux, ils ont déchiré et jeté en l'air leurs billets, sont sortis, et ont convoqué, avec les plans de la salle, le secrétaire général, Cardinne-Petit.

Avec un crayon rouge ils ont entouré les baignoires et les premières loges, se les attribuant d'autorité.

Et si une chose atténue la gêne de Claudel, c'est le peu de prix qu'en son for intérieur il accorde à cette soirée, à ce *Soulier*, en comparaison des faits historiques ou intimes qui l'obsèdent. Ce qui compte pour lui, ce soir comme tous les soirs et matins depuis juin 1940, c'est *«ce qui se passe sur un plateau plus étendu que celui de la Comédie-Française»*. C'est la déportation des juifs. Ce sont les fusillades des résistants. C'est l'avance des Soviétiques, il note aussitôt, dans son *Journal*, les reprises de Taganrog, Koursk, Orel, comme il notera, rentré de Paris, le coulage du *Scharnhorst*, la prise de Jitomir.

Hantent aussi le cœur de Claudel les souffrances de ses proches. Sa sœur Camille est morte, de froid et de faim, à l'asile, le 19 octobre 1943. Neuf semaines avant la première du *Soulier*. Pour lui, c'est hier.

«Une œuvre de la force»

Le lendemain du 27 novembre, et les matins suivants, parurent les comptes rendus de presse. *«Jamais pièce ne fut moins écoutée et plus applaudie»*, écrit Alain Laubreaux dans *Je suis partout*. Le plus avisé n'a-t-il pas été Claude Jamet, qui ne ménage pas ses éloges à Claudel, style : *«Le poème dramatique qui ressuscite la France»*, mais que le spectacle a désappointé. *«Les décors sont médiocres. Les acteurs jouent en dessous.»*

L'article que Claudel a préféré est celui, dans *Candide*, de Claude Roy, parce qu'il fronde l'occupant : Claude Roy estime cette pièce *«profondément occidentale, dans le sens fort du mot Occident, qui embrasse le meilleur de tous les messages des civilisations humaines.* Le Soulier de satin *est une œuvre forte, une œuvre de la force. Cette force dont aujourd'hui on nous voudrait contraindre à exalter les faux-semblants»*.

Paul Claudel quitte Paris le 2 décembre 1943. Rentré chez lui, à Brangues, il rouvre *le Cantique des cantiques*, et se remet au quatrième tome de ses *Commentaires de la Bible*, l'œuvre à laquelle il s'applique depuis 1929 (4700 pages de l'édition des *Œuvres complètes*). *Mais, pour une fois, il insère*, dans le texte même de l'Exégèse un petit «hors-sujet» : *«Je reviens de Paris où l'on m'avait appelé pour la représentation du* Soulier de satin. *Un ensemble d'hommes, de femmes, de moyens matériels et la musique conspiraient à lui donner apparence, mouvement et voix devant le public. A la fin on m'a poussé, vieillard ahuri et trébuchant, devant une salle qui criait je ne sais quoi.»*

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

ÉCOLOGIE DES VILLES, ÉCOLOGIE DES CHAMPS
de Claude Allègre.
Fayard, 232 pages, 98 F.

A l'école de l'écologie

A l'école de l'écologie *enseigne le professeur* Claude Allègre, universitaire, spécialiste des sciences *de la Terre, ancien conseiller* de Lionel Jospin au ministère de l'éducation nationale, membre du *conseil national du PS*. Il propose, sous la forme d'un livre, une session de formation, des cours du soir en quelque sorte, histoire de faire le point sur le sujet et de savoir ce qu'il en est exactement des menaces qui nous attendent, de l'étendue des perturbations causées par l'homme à son environnement proche et planétaire. C'est une initiation, ou une remise à jour, dans un domaine où chacun, se sentant plus ou moins concerné, ne parvient pas pour autant à se faire une religion. Ne serait-ce que parce qu'il y a plusieurs chapelles ou obédiences écologiques et qu'il n'est pas facile de trancher entre les risques réels ou supposés qu'elles dénoncent, la qualité des informations sur lesquelles elles se fondent et les craintes fantasmatiques qui parfois semblent les animer.

L'écologie apporte-t-elle un progrès à l'idée que l'homme se faisait du progrès ou bien n'exprime-t-elle, fût-ce à travers de justes causes, que le vieux fonds des peurs humaines, quand ce n'est pas le refus des nantis de l'humanité d'aller plus loin, par crainte de compromettre leur niveau de confort? Ces questions et bien d'autres se posent, alors que l'écologie s'est imposée dans le champ politique par la popularité de ses motivations et grâce au vide laissé par les conceptions jusque-là dominantes et antagonistes de la vie sociale, alors qu'elle n'a pas tenu, en raison des ambiguïtés attachées à son message, toutes ses promesses de doctrine *messianique*.

Claude Allègre ne prétend pas fournir des réponses définitives, mais, plutôt, des connaissances, des propositions, une méthode, celle de la démarche scientifique, et une vision, celle d'un homme politiquement engagé. L'intérêt de son apport est d'abord pédagogique, puisque l'auteur reprend les thèmes de prédilection de l'écologie en les confrontant à l'état du savoir acquis et des recherches en cours. C'est l'occasion de faire le point sur la réalité de *l'effet de serre*, les éventuelles conséquences de la trouée dans la couche d'ozone, la pollution des océans, les dangers du nucléaire, la pénurie d'eau douce, la hantise de la surpopulation, etc. Et, au passage, de corriger des idées reçues, de cerner les vrais risques et de considérer les épouvantails pour ce qu'ils sont.

Claude Allègre combat par la maîtrise de la connaissance *«une attitude généralement désastreuse : celle qu'inspire la peur»*, et s'attache à montrer que, là où existent *«des dangers considérables et urgents»*, comme c'est le cas pour les mers fermées, les zones côtières, les centrales nucléaires de l'Est, ils ne sont *«ni irréparables ni imparables»*. Dans cet esprit, l'exposé des faits établis au regard des craintes ressenties s'accompagne, pour chaque champ d'action, d'une série de propositions techniques et *politiques*.

L'auteur rappelle, par exemple, que l'immigration, si mal vécue dans les pays où elle se déverse, est aussi *«le plus gros pillage du tiers monde»*, dans la mesure où elle mobilise les individus les plus entreprenants des populations et les détourne de fonder sur place un nouveau modèle de développement adapté à leur société d'origine. *«Le problème de la migration des campagnes vers les villes, et du sud vers le nord, est tout aussi préoccupant que celui de la natalité mondiale, et sans doute plus urgent»*, souligne-t-il. D'où la nécessité de tarir l'immigration à la base en révisant la stratégie d'aide au développement.

L'ouvrage de Claude Allègre a aussi un intérêt théorique, car *l'auteur s'interroge sur la* rupture avec *«le consensus productiviste»*, à partir duquel se distinguaient la gauche et la droite, rupture qu'incarne l'écologie. Encore faut-il savoir de quelle écologie il s'agit : celle des fondamentalistes, pour lesquels l'homme n'est qu'un sous-produit de la nature, celle des environnementalistes, aux yeux desquels la protection de l'environnement participe au développement harmonieux de l'homme? Celle qui aspire à fonder une doctrine politique sur des bases scientifiques, ou celle qui naît de la défiance à l'égard de la science? Les scientifiques ne sont pas neutres dans le débat, suivant qu'ils se réclament de la culture physico-chimique ou de la culture naturaliste, bien que, assure l'auteur, le clivage s'atténue.

Aussi *peut-on espérer voir* éclore une écologie scientifique qui permettra de situer les *problèmes à leur niveau* véritable et de distinguer macroécologie et microécologie. Dès lors, son intervention dans l'espace du politique n'en sera que plus claire, invitant *«à repenser l'économie en termes de partage : partage des richesses Nord-Sud, meilleur partage au sein des pays du Nord»* et à agir au niveau adéquat. *«Ce que nous apprend le système Terre, c'est qu'entre l'échelle des pays et celle du globe, il y a l'échelle continentale, à laquelle il nous faut travailler d'urgence»*, écrit Claude Allègre. Il suffit de se rappeler, par exemple, que l'Europe va de l'Atlantique à Tchernobyl, aller-retour.

Les négociations sur la libéralisation du commerce mondial

■ SOUTIEN ASIATIQUE. **Le président Bill Clinton a obtenu, vendredi 19 novembre, des 15 participants au sommet de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC), réuni à Seattle, sur la côte ouest des Etats-Unis, un appel à la conclusion rapide du cycle de négociations dit « de l'Uruguay » (Uruguay Round) avant le 15 décembre, date considérée comme un butoir par les Américains. Comme le souhaitait l'administration de Washington, il s'agit là, avec l'appui des pays asiatiques, d'un message pressant adressé aux Européens et plus particulièrement aux Français.**

■ CONVERGENCE FRANCO-ESPAGNOLE. A l'occasion du septième sommet franco-espagnol, François Mitterrand et Edouard Balladur ont cependant évoqué avec Felipe Gonzalez les chances d'un assouplissement de la position américaine à propos du GATT.

[redacted]

Le président Clinton obtient le soutien des Asiatiques face aux Européens

SEATTLE

de notre envoyé spécial

Le président Clinton a obtenu ce qu'il voulait en convoquant à Seattle les dirigeants des pays d'Asie et du Pacifique dans une première réunion « au sommet » de l'APEC (Coopération économique Asie Pacifique). Hormis le bouillant premier ministre malaisien, Mahathir Mohamad, tous ont répondu à son appel. En outre, cette rencontre procure au président des Etats-Unis, après le vote sur l'ALENA (1), une « exposition médiatique » de premier ordre. Enfin, et surtout, Washington a obtenu le soutien de ses partenaires dans le conflit sur l'Uruguay Round qui l'oppose aux Douze de l'Union européenne, ou plutôt, comme on préfère l'exprimer ici, à *« la France »*.

Les participants à la réunion ministérielle ont rendu public, vendredi 19 novembre, un texte, qualifié par Mickey Kantor, le négociateur américain sur le GATT, de *« ferme déclaration de détermination »*. Il appelle à une *« action urgente »* pour un accord sur l'Uruguay Round avant la date butoir du 15 décembre. On y lit encore : *« Le temps des promesses est passé; des pas concrets sont nécessaires, (...) et les membres de l'APEC sont prêts à prendre leur part pour relever ce défi dans les jours à venir »* en proposant *« d'éliminer, de réduire ou d'harmoniser les droits de douane et les barrières non tarifaires »* dans plusieurs secteurs couverts, ou non, par le GATT, qui, selon M. Kantor, portent sur 250 milliards de dollars.

« Nous mettons au défi les [autres] participants à l'Uruguay Round, ont-ils ajouté, *d'améliorer l'accès à leur marché »*. Enfin, les signataires ont indiqué que l'accord final de Seattle ne devrait comprendre qu'un minimum de changements, approuvés par tous. Tout cela ne peut que conforter les Etats-Unis. Encore convient-il de voir les limites de l'exercice : comment, par exemple, croire le Japon prêt à s'engager à ouvrir son marché agricole alors que M. Clinton et le premier ministre Morihiro Hosokawa ne sont pas parvenus à un accord sur le riz lors de leur rencontre de vendredi ?

Dans la partie de billard jouée par Washington entre l'ALENA, l'APEC et le GATT pour amener les Européens à résipiscence, l'appui des Asiatiques était important. La menace représentée par un groupement économique – même informel – « pesant », comme l'a rappelé M. Kantor, 40 % de la population et 50 % de la production industrielle mondiales, prenant l'Europe à revers, n'est pas à négliger. Même si plusieurs participants, tout en réaffirmant leur appui à l'Uruguay Round, dont ils attendent beaucoup, ont peu envie d'être entraînés dans un conflit américano-européen.

Dans le discours programme qu'il a prononcé vendredi, M. Clinton a énoncé les principes de sa politique asiatique, qui s'inscrit dans le cadre de sa stratégie de maintien de la sécurité dans le monde par le biais du développement. Si la sécurité des Etats-Unis dépend de ses forces armées, a-t-il indiqué, *« elle dépend aussi de l'élargissement de la communauté mondiale des démocraties fondées sur l'économie de marché, car les démocraties sont des partenaires plus paisibles et constructifs »*.

« Dominos » et « dynamos »

Dressant un bilan flatteur de sa première année au pouvoir, M. Clinton s'est fait professeur : *« Pendant dix ans, j'ai vu l'Amérique se rendre aux réunions du G7 pour se faire rappeler avec insistance par les autres qu'elle devait réduire son déficit (...) Eh ! bien, nous l'avons fait. Et maintenant, nous devons convaincre nos partenaires en Europe et au Japon de suivre à leur tour une stratégie de croissance globale »*.

C'est dans ce contexte que Washington cherche à s'accrocher au train de ces pays d'Asie-Pacifique dont les taux de croissance font rêver de part et d'autre de l'Atlantique, et à forcer les portes de marchés encore en partie protégés. Avec ces pays qui, en trois décennies, *« de dominos sont devenus des dynamos ! »* En même temps, M. Clinton a rappelé *« l'inquiétude de nos travailleurs pour leur emploi »*, et le lourd déficit commercial des Etats-Unis avec la Chine et le Japon, *« qui représente les deux-tiers de notre déficit commercial total »*. Pour rassurer ses compatriotes, le président a rappelé que les exportations américaines vers l'Asie assuraient 2,5 millions d'emplois. Raison de plus pour *« continuer de faire pression sur ces pays pour s'ouvrir davantage à nos produits »*.

Enfin, M. Clinton a appelé l'APEC à avoir une *« vision »*, des *« perspectives communes »*, à faire des *« pas tangibles »*. Il n'a pas pu contourner le blocage des pays de l'ASEAN (2), hostiles à toute institutionnalisation formelle de l'APEC et tout progrès trop rapide. Mais il a essayé d'*« imaginer une nouvelle communauté du Pacifique dans une décennie »*, à la *« compétition économique robuste, source d'emplois sans devenir une source d'instabilité et d'hostilité »*, qui demeurerait, *« malgré sa diversité, une source de dynamisme et d'enrichissement... avec ses nouvelles libertés économiques s'accompagnant d'une plus grande liberté individuelle et politique »*. Et de conclure : *« En ce moment de l'histoire, c'est notre responsabilité solennelle et une grande chance »*.

Mais le succès de Bill Clinton a été, en partie, éclipsé par celui remporté par le président chinois. Jiang Zemin aura en effet utilisé tous les moyens pour montrer que sa rencontre avec le président américain – la première à ce niveau depuis l'écrasement du Printemps de Pékin en 1989 – a eu lieu à ses conditions. En particulier, les Américains n'ont guère eu de satisfaction s'agissant de leurs exigences relatives aux droits de l'homme. M. Jiang a répondu en substance que le monde était une palette colorée de multiples peuples aux diverses traditions, que personne ne pouvait donc imposer ses vues à un autre et que les Etats-Unis et la Chine devaient se concentrer sur les questions d'intérêt commun !

Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'APEC devaient se retrouver samedi matin dans une île proche de Seattle, permettant ainsi aux habitants de la ville de suivre sans être autrement perturbés les deux autres événements qui retiennent leur attention : un match de football américain entre deux universités locales et une « convention » de joueurs de bridge.

PATRICE DE BEER

(1) Accord de libre échange nord-américain (Canada, Etats-Unis, Mexique).

(2) Association des nations d'Asie du Sud-Est : Brunei, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande.

Le septième sommet franco-espagnol

Paris et Madrid estiment que la balle est dans le camp américain

TOLÈDE

de nos envoyés spéciaux

C'est par une invitation à déjeuner du roi Juan Carlos, au palais de la Zarzuela, à Madrid, que s'est ouvert, vendredi 19 novembre, le septième sommet franco-espagnol en présence de François Mitterrand et d'Edouard Balladur. Cette attention particulière à l'égard des dirigeants français est un signe des bonnes relations existant entre les deux pays. Le souverain espagnol a voulu répondre par ce geste *« exceptionnel »* à l'accueil qu'il avait reçu, le 7 octobre, à Paris, lors de son discours à l'Assemblée nationale.

Dans les deux entretiens que Felipe Gonzalez a eu successivement avec MM. Mitterrand et Balladur, le GATT a été l'une des principales questions abordées. La ratification par le Congrès américain de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) a été considérée, de part et d'autre, comme un signe encourageant. *« Le succès du président Clinton peut laisser espérer une initiative américaine pour faciliter un accord »*, a estimé François Mitterrand.

Les Espagnols comme les Français indiquent que la balle est actuellement dans le camp des Etats-Unis, et ils attendent beaucoup de la rencontre, en début de semaine prochaine, entre le représentant américain, Mickey Kantor, et le commissaire européen, Léon Brittan. *« M. Kantor doit arriver le 23 novembre avec des biscuits, sinon il n'y aura pas d'accord sur le GATT le 15 décembre »*, a déclaré Alain Juppé, ministre des affaires étrangères, en soulignant que du côté de Madrid on était aussi ferme sur la nécessité d'une réponse rapide de Washington.

Les Français se sont également félicités de l'identité de vues entre les deux capitales sur la question de l'exception culturelle. Si la position de l'Espagne sur le volet agricole est plus nuancée, la France ne doute pas pour autant de l'appui de son partenaire en dernier ressort.

Les deux délégations ont aussi préparé le sommet européen des 10 et 11 décembre à Bruxelles en évoquant la récession et le chômage. Felipe Gonzalez a exprimé la crainte que cette réunion des Douze n'aboutisse encore une fois qu'à des formules floues. M. Mitterrand lui a répondu : *« Il faut qu'il y ait en décembre une vraie décision sur la croissance et les investissements européens, sinon l'Europe perdra du terrain dans l'opinion. »* Le chef de l'Etat français n'a cependant pas rappelé la proposition, qu'il avait faite lors de sa dernière intervention télévisée, de lancer un emprunt européen de 100 milliards d'écus.

L'absence de contentieux entre les deux pays a permis de consacrer en partie la première journée de cette rencontre à une visite touristique de Tolède, à 70 kilomètres de Madrid. Le président de la République ainsi que M. Balladur et cinq membres du gouvernement ont visité, avec Felipe Gonzalez et quelques-uns de ses ministres, la cathédrale. Ils ont admiré le célèbre tableau du Greco, *l'Enterrement du comte d'Orgaz*. Certains membres des délégations ont trouvé quelques instants, durant ce parcours de la vieille cité castillane, pour se rendre à la synagogue, haut-lieu du judaïsme en Espagne avant qu'Isabelle la Catholique ne décide, en 1492, de refouler cette communauté hors des frontières du royaume.

Une séance plénière devait conclure, samedi matin 20 novembre, cette rencontre annuelle qui confirme, une fois encore, la bonne entente entre les deux nations. L'image populaire de Miguel Indurain, triple vainqueur du Tour de France, recevant des mains de François Mitterrand les insignes de chevalier de la Légion d'honneur en fut une autre parfaite illustration.

MICHEL BOLE-RICHARD et CLAIRE TRÉAN

Les Etats-Unis excluent toute renégociation sur le volet agricole

Les Américains ont tenu à mettre les choses au point. Ils ne renégocieront *pas* le préaccord de Blair House sur le volet agricole du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) conclu avec les Douze, a déclaré le secrétaire d'Etat américain Warren Christopher, vendredi 19 novembre, lors du Forum de coopération Asie-Pacifique qui s'est tenu à Seattle. Selon Gene Moos, le sous-secrétaire américain à l'agriculture, les Etats-Unis sont seulement prêts à écouter *« les inquiétudes des Européens »* sur cet accord. Il a précisé que tout marchandage sur l'accès au marché et l'accord de Blair House était à écarter.

Des responsables américains et européens ont par ailleurs engagé des discussions, vendredi à Genève, sur leurs différends commerciaux afin de préparer la rencontre, lundi 22 novembre à Washington, entre Mickey Kantor, le négociateur américain pour le commerce international, et son homologue européen, sir Leon Brittan, a indiqué le chef de la délégation de l'Union européenne au GATT, Hugo Paemen. Les Etats-Unis ont ainsi présenté, comme ils l'avaient annoncé une nouvelle offre améliorée sur leurs tarifs douaniers. Ils proposent, concernant leurs pics tarifaires (tarifs douaniers supérieurs à 15 %), une réduction moyenne de 46 % de leurs droits.

De son côté, la Commission européenne a présenté *« quelques suggestions »* sur le préaccord agricole de Blair House, a déclaré Hugo Paemen. Les négociations entre Européens et Américains à Genève devaient porter non seulement sur l'agriculture mais aussi sur les autres différends, tels que le dossier de l'audiovisuel, le volet institutionnel (création ou non d'une organisation multilatérale du commerce – MTO – pour succéder au GATT), le renforcement des mécanismes de règlement des conflits commerciaux, le maintien ou non par les Etats-Unis de leur arsenal de représailles commerciales et les services. Dans une intervention devant le comité des négociations commerciales (TNC), qui réunissait à Genève les chefs de toutes les délégations parties prenante aux négociations sur le Cycle de l'Uruguay, le directeur général du GATT, Peter Sutherland, a une nouvelle fois lancé un appel pressant pour que les Etats-Unis et l'Union européenne *« mettent sur la table une contribution décisive qui nous permettra de réaliser un ensemble équilibré nécessaire à la conclusion du Round »*.

La culture, valeur marchande

Suite de la première page

Le philosophe et académicien Michel Serres s'était illustré peu auparavant, en déclarant avoir remarqué *« plus d'inscriptions anglo-américaines dans Paris qu'il y en avait en allemand sous l'Occupation »*.

L'irruption, dans les négociations sur le commerce international, de la culture comme valeur marchande étonnera seulement ceux qui ont oublié les prédictions de Marx et Engels dans leur *Manifeste* : *« Par son exploitation du marché mondial, la bourgeoisie a rendu cosmopolites la production et la consommation de tous les pays (...). Et ce pour les productions matérielles aussi bien que pour les productions intellectuelles »*...

Les Américains sont d'autant moins sensibles à cette évolution qu'ils dominent largement le marché de l'image. Leur savoir-faire les met à l'abri d'un phénomène qui, ailleurs, a tué le cinéma. Entre 1960 et 1990, il y a eu cinq fois moins de spectateurs en salle dans les pays d'Europe occidentale et huit fois moins au Japon. Aux Etats-Unis, cette baisse s'est à peine fait sentir.

Lorsque le génie culturel américain est moins manifeste, le libre jeu de l'offre et de la demande a, outre-Atlantique, des conséquences tragiques, auxquelles les Etats-Unis devraient, par analogie, se montrer sensibles. C'est le cas de l'édition, dont le sort a été abandonné là-bas aux lois du marché. La distribution des livres y est entre les mains de deux grandes chaînes, qui contrôlent plus de 60 % des librairies. Résultat : la librairie indépendante, celle qui fait vivre la littérature, est à l'agonie.

Le dialogue de sourds auquel semble voué le feuilleton du GATT a des racines profondes. Il ne s'agit pas seulement de gros sous. Aux Etats-Unis, depuis qu'Hollywood est Hollywood, un film est considéré comme un produit. En Europe comme une œuvre. D'où l'infirmité des Américains à accepter les contrepoids (fonds de soutien au cinéma, quotas de créations télévisuelles d'origine française ou européenne...) conçus de ce côté-ci de l'Atlantique pour sauvegarder une originalité audiovisuelle.

Les Américains n'ont pas découvert, à la faveur de cette dispute, les bénéfices, pour les œuvres de l'esprit, d'une économie protégée. Ils doivent à un tel mécanisme la survivance chez eux, en marge du *publishing business*, d'éditeurs de qualité, une centaine de Presses universitaires généreusement subventionnées (riches donateurs, fonds fédéraux, aides locales, etc.). Pourquoi s'offusquent-ils que la France défende avec les mêmes remèdes son cinéma ?

Car ils lui contestent ce droit. Peter Sutherland, le directeur général du GATT, a beau soutenir que, dans sa version actuelle, l'accord-cadre sur le commerce et les services (GATS) autorise Paris à se protéger de la déferlante d'images américaines, l'espoir des Etats-Unis est bel et bien d'obtenir des Européens le démantèlement des digues (subventions et quotas) que tolère cet accord-cadre.

Une déréglementation brouillonne

La France a su exploiter cette menace. Le moment approche sans doute où les pays de l'Union européenne et la Commission de Bruxelles revendiqueront officiellement une « exception » pour la culture, c'est-à-dire la mise entre parenthèses des mécanismes de libre-échange qui sont la raison d'être du GATT. Dans un premier temps, les Douze avaient opté – implicitement ou explicitement, selon les cas – pour un simple aménagement de ces mécanismes. Ils se seraient contentés de la reconnaissance de leur « spécificité culturelle ». Reste à mesurer, comme le recommande inlassablement Leon Brittan, le principal négociateur de la Commission, les implications d'une telle « exception ». Ecarter la culture des accords sur le commerce international, c'est, à peu près certainement, exposer la France et l'Europe à des représailles dont pâtiraient, à l'exportation, leurs créations – et pas seulement celles-ci. Obtenir pour l'audiovisuel et le cinéma, au nom d'une certaine « spécifité », un traitement particulier que les Etats-Unis seraient tenus de respecter, c'est, au moins, savoir où l'on va...

Héraut de cette croisade, la France a su rallier à sa cause nombre d'Européens, comme l'a montré, vendredi 19 novembre, la rencontre en Espagne entre François Mitterrand et Felipe Gonzalez. Mais elle a convaincu aussi les pays francophones réunis récemment à l'île Maurice. Un soutien qui vaut absolution de la part d'Africains dont la colonisation n'a pas spécialement ménagé la culture... Pour providentiel qu'il soit, l'écho que rencontre cette croisade, jusque dans le tiers-monde, ne dispense pas la France d'un examen de conscience. Si, certains soirs, les écrans français sont saturés de téléfilms américains, c'est le résultat de la multiplication des chaînes et des privatisations décidées par la droite en 1986. Entre cette époque et 1991, les ventes d'images *made in USA* ont atteint 518 millions de francs par an. Elles ne présentaient rien d'alarmant jusque-là. La majorité a beau jeu aujourd'hui de sonner le tocsin. La France paie les conséquences d'une déréglementation brouillonne de son audiovisuel.

Remparts de papier

La bataille de l'« exception » doit être menée avec détermination pour qu'il ne soit pas dit que, malgré les apparences, la culture est à l'encan, soumise au plus offrant. Sans trop d'illusions, évidemment. On ne conjure pas une vague de fond avec des remparts de papier (un GATT renégocié, même favorablement). Cette conclusion vaut pour le projet, conçu par Jacques Toubon, de s'attaquer, après d'autres, à l'abâtardissement du français. Si la loi de 1975 *« relative à la langue française »*, qu'il s'emploie à compléter, passe pour un échec, c'est qu'on ne réforme pas le verbe par décret.

Une langue, une culture, une civilisation, sont fortes de ce qu'elles ont à exprimer. C'est une stupidité de croire, comme on a pu le lire dans le *Wall Street Journal*, que la qualité du cinéma français se ressent d'être trop aidé. Mais c'est une illusion de penser qu'il garde une aura intacte à l'étranger. Francophile s'il en est, l'écrivain new-yorkais Jerome Charyn est de ceux qui s'en alarment. A *l'Express*, qui l'interrogeait récemment sur le GATT, il a fait cette réponse qui mérite d'être retenue par ceux qui, à juste titre souvent, mettent en cause l'« impérialisme » d'Hollywood : *« Dans les années 60, les Américains passionnés de cinéma tenaient Truffaut et Godard pour des maîtres. La seule contre-offensive de l'Europe, aujourd'hui, serait de découvrir des réalisateurs de cette envergure. »*

La bataille de l'« exception » a un sens. Il réside dans la capacité de la France à affirmer son magistère culturel. Non à développer une mentalité d'assiégé. Fellini, qui avait vu mourir le cinéma italien comme la France craint de perdre le sien, a plaidé mieux que quiconque pour l'universalité de la culture, un impératif catégorique, en rendant hommage au cinéma américain. *« Il a été pour moi*, reconnaissait-il, *davantage qu'un point de référence, un creuset des merveilles. »*

BERTRAND LE GENDRE

Un entretien avec le président d'Olivetti

Carlo De Benedetti : «Nous sommes à la fin d'un régime extrêmement corrompu qui a dominé l'Italie»

Après avoir été en prison pendant quelques heures, au début du mois, dans le cadre du scandale des pots-de-vin découverts par l'enquête «Mani Pulite», le président d'Olivetti, Carlo De Benedetti explique, dans un entretien au «Monde», ses rancœurs et ses espoirs. M. De Benedetti reconnaît avoir autorisé sa société à donner de l'argent à l'administration des postes pour «préserver les marchés» de son entreprise mais remarque que beaucoup d'autres dirigeants de multinationales ont agi de même sans être inquiétés. Et s'il assume ses responsabilités, il est aussi décidé à prouver qu'on lui a fait payer son opposition à «un régime extrêmement corrompu qui a dominé l'Italie» et qui est en bout de course.

ROME

de notre correspondante

«L'expérience de la prison a-t-elle été pour vous un traumatisme?

– Tout a été tellement rapide, imprévu, que l'on peut difficilement parler d'«expérience». Certains auteurs ont écrit des livres qui s'appellent «Mes prisons», moi j'aurais du mal : j'ai passé seulement deux heures dans une vraie cellule, entre 15 heures et 17 heures, et encore, juste pour attendre mon deuxième interrogatoire. Là pourtant, j'ai ressenti une réelle émotion, je voyais les minutes passer et je n'avais qu'une hâte : rentrer dormir chez moi car j'étais certain que j'arriverais à convaincre les juges. Et puis la nuit est tombée et dans la prison les détenus se sont mis à chanter : un moment très intense. Sur le plan personnel, je n'ai pas à me plaindre. Ils ont été très corrects, mais la cérémonie de l'immatriculation, ça, c'est très dur, tout est fait pour vous donner l'impression d'avoir abandonné le reste du monde.

» Comment réagit-on à cela? Comme dans tous les moments très éprouvants, soit on s'effondre, soit on en sort humainement plus fort. Et je dois dire que je suis assez content de la façon dont j'ai réagi : d'une façon rationnelle, sereine et finalement rassurante sur moi-même. J'ai voulu être traité comme un citoyen ordinaire, c'est pour cela que je suis allé me présenter chez les carabiniers ce matin-là. Mais c'est surtout en tant que chef d'entreprise que je suis content d'avoir adopté cette conduite, car je pense que c'est un devoir absolu d'assumer ses responsabilités et toutes les conséquences qui en découlent. Et quand je suis rentré à Ivrée, en voyant les réactions et l'appui des gens de mon entreprise et de la ville, j'ai compris que j'avais fait ce qu'il fallait.

– Comment expliquer la décision du juge? Erreur? Calcul?

– Justement, des explications, je n'en trouve aucune : les dossiers sur lesquels j'ai été interrogé à Rome sont rigoureusement les mêmes que ceux que j'étais allé spontanément présenter au juge Di Pietro, en mai dernier, ce qui rend la chose encore plus incompréhensible... Je reste pourtant convaincu que l'enquête «Mani Pulite» *[mains propres]* à laquelle j'ai été et je reste favorable, même si j'ai dû personnellement en payer le prix, est un grand bien pour le pays. Et la justice a beaucoup de mérite, dans le moment de décomposition actuel. Encore qu'on ne puisse plus tellement parler de «justice» dans ces conditions, ni de «police» ou d'«entrepreneurs» au sens large : tout est réduit à des comportements individuels. Alors sans doute peut-on concevoir que, lorsque l'on cherche à faire la lumière sur un passé pourri, se produisent aussi des «erreurs».

» De toute façon, je ne me pose même plus de questions. La seule certitude, c'est que nous sommes à la fin d'un régime extrêmement corrompu qui a dominé l'Italie, surtout ces dix dernières années. Un régime contre lequel j'ai combattu, ce qui m'a valu d'être «puni» dans le passé à cause de mon caractère individualiste. Ensuite, parce que j'étais un opposant à l'époque où ce n'était pas la mode, enfin parce que je suis l'actionnaire d'un journal, *La Repubblica*, qui a toujours été contre le régime, au point que l'on m'attribue tout ce qui est écrit!

» Tout cela est connu en Italie : il y a quelques années, M. Craxi, par exemple, est intervenu personnellement pour m'empêcher d'agir au moment de la privatisation de la SME, qui était l'industrie alimentaire italienne. Pas plus tard que l'été dernier, ce même M. Craxi est allé devant le Parlement déclarer que j'étais le plus grand corrupteur d'Italie, ou quelque chose d'approchant! Seulement le problème, aujourd'hui, n'est pas de savoir si Craxi m'en veut, on le sait depuis dix ans, mais de savoir si il a des chances de revenir au pouvoir comme il l'espère. Et franchement, je crois qu'il n'en a aucune.

Une démocratie bloquée

– Entrepreneurs et politiciens ont-ils eu un traitement égal dans cette affaire «Mani Pulite»?

– Dans les milliers de lettres, de télégrammes que j'ai reçus et auxquels j'ai mis plus de temps à répondre que je n'en ai passé en prison, revenait toujours la même question : quand va-t-on envoyer en prison ceux qui ont pris l'argent, et non ceux qui l'ont donné? Mais c'est un problème qui échappe à la justice, et qui relève de la Constitution : un parlementaire est protégé, même si les règles viennent de changer, il faut toujours une autorisation pour l'arrêter. Donc, un parlementaire n'est pas comme un citoyen normal. Juste? Injuste? c'est comme ça. Et dans le contexte de l'époque, cela se justifiait : cette Constitution faite en 1946, au lendemain du fascisme, était extrêmement «garantiste», il n'était plus question que quelqu'un soit persécuté pour ses idées. Mais aujourd'hui, franchement, c'est devenu une absurdité de l'histoire!

– Comment est-on arrivé à tant de débordements?

– C'est très simple, presque banal : tout système socio-politique a un certain degré de corruption, plus élevé dans les dictatures, moins élevé dans les démocraties, car la possibilité d'un changement freine ce type de comportement. Or en Italie, nous avons eu une démocratie bloquée : 30 % votaient communiste, 10 % fasciste. Pour être au pouvoir, il suffisait donc de parvenir à 51 % de 60 %, et non de 100 %. C'était enfantin d'arriver à trouver une majorité. Mais là encore c'était justifié, car l'alternance en Italie n'aurait pas été, comme chez vous, à l'intérieur du système avec l'arrivée des socialistes ou comme le passage du Parti travailliste au Parti conservateur en Grande-Bretagne. L'alternance aurait signifié un changement du système même. Alors notre démocratie est devenue un «régime», et les hommes politiques en place ont fait ce chantage à l'impossible alternance pour assurer leur pouvoir et s'enrichir personnellement, ce qui n'a rien à voir avec le financement des partis. Au Japon c'est pareil, regardez les scandales : c'est le même pouvoir en place depuis quarante-cinq ans.

– Vous vous posez en victime du régime, pourquoi ne pas avoir parlé plus tôt?

– C'est facile à dire aujourd'hui, mais il y a seulement cinq ans, rien qu'en osant critiquer, je faisais figure de révolutionnaire. D'autant que les entrepreneurs italiens ne sont jamais parvenus à une véritable cohésion entre eux : beaucoup d'individualisme, de concurrence. Et puis, il y a ceux qui n'ont pas versé de l'argent comme moi pour sauver les marchés de leur entreprise mais qui, au contraire, ont fait des profits énormes, ceux là ne voulaient pas que ça change. La marge entre corrupteurs et corrompus était étroite : tous les industriels n'ont pas été des victimes, et tous les hommes politiques des voleurs...

«Plus près d'un souk arabe que de Bruxelles» ...

» Pourquoi me suis-je décidé à aller trouver le juge Di Pietro en mai dernier? C'est parce que j'ai appris qu'un des managers d'Olivetti aurait pu aller en prison à cause de cette affaire de pots-de-vin versés à l'administration des postes. Et je m'étais promis que personne de chez moi ne serait allé en prison pour un acte commis avec mon autorisation. A ce propos, je voudrais faire remarquer que je suis le seul président de société italienne qui ait assumé toutes ses responsabilités, le seul aussi à avoir fait un passage en prison. Et pourtant, personnellement, je n'ai jamais traité, ni négocié le moindre pot-de-vin. De plus, quand je lis la déposition de ce monsieur Giuseppe Lo Moro, assistant du directeur général des postes, que je n'ai jamais vu ni entendu et dont j'ignorais jusqu'à l'existence, je comprends encore moins. Et je m'étonne en effet de voir qu'il a cité de grandes sociétés internationales, notamment françaises, qui ont versé elles aussi, en Italie, des sommes égales à celles que nous avons versées *[plus de 10 milliards de lires]* et qui ne sont pas inquiétées. Ça, je trouve que c'est très injuste!

– Vous faites allusion à Alcatel et à General Electric?

– C'est du domaine public, vous avez pu lire les noms comme tout le monde dans les journaux... Moi, en revanche, à la suite de mes mésaventures judiciaires de l'autre semaine, je suis en train de multiplier les explications à travers la presse étrangère pour rassurer les milliers de clients d'Olivetti dans le monde. Ceux qui me connaissent bien n'ont aucun doute, les autres pourraient se poser des questions. Les marchés, eux, sont restés rationnels : quand la nouvelle est sortie, il y a eu une baisse à la Bourse (4 %) mais depuis trois ou quatre jours, nos titres ont repris ce qu'ils avaient perdu.

– Dans le grand ménage italien, le dossier de la banqueroute du Banco Ambrosiano qui vous a valu une condamnation à six ans en première instance est rouvert..

– Une condamnation très lourde et très injuste, mais là aussi la vérité est en train de sortir, je peux vous l'affirmer. En attendant, la cour d'appel du tribunal civil de Milan vient de nous donner raison et d'établir que pas une seule lire du Banco Ambrosiano ne m'a été versée. Alors, si les faits n'existent pas, les conséquences pénales de faits qui n'existent pas ne devraient pas non plus exister! Cette affaire pour moi a été la preuve qu'on me faisait payer mes positions politiques. Et je le prouverai.

» Pour le reste, je ne sais pas sur quoi nous allons déboucher et il faudra trois ou quatre ans au moins, mais je suis content que nous sortions de ce système. Des solutions faciles? Il n'y en a pas, seulement une garantie de transparence assurée par le changement. En un sens, «Mani Pulite» nous a aussi permis de faire un pas sérieux vers l'Europe, car parler de la construction européenne, jusque-là, relevait de la démagogie : nous étions plus près d'un souk arabe que de Bruxelles...

» Quant à imaginer un «Parti des entrepreneurs» ou d'autres bêtises, j'ai plus de respect que mes collègues pour la politique, qui est un art et un métier indispensable à toute démocratie. A condition de ne pas faire comme nous et de confondre la politique avec les partis. Sur le plan économique, le véritable problème, c'est ce pourcentage énorme de l'économie italienne qui appartient aux entreprises d'Etat : 50 %. Une aberration sur le plan européen et qui doit absolument cesser.

– Raul Gardini s'est suicidé, Ferruzzi, Fiat même ont des problèmes. Est-ce le déclin du capitalisme familial italien?

– Gardini est responsable de sa propre mort, et lui seul. Il est allé jusqu'au bout de ses erreurs, en joueur qu'il était, et il a fait comme ces princes russes d'autrefois qui avaient perdu au jeu à Monte-Carlo et qui, rentrés à l'Hôtel de Paris, se brûlaient la cervelle. Maintenant, le capitalisme familial, moi je vois ça en outsider, en «nouveau venu». Je peux juste témoigner que cela m'a été très difficile d'arriver à créer en vingt ans le deuxième groupe privé italien, sans avoir hérité de rien. Très dur. Il faut espérer pour la santé du pays qu'un système pluraliste permettra, à l'avenir, la croissance de mille De Benedetti et non plus d'un seul.»

Propos recueillis par
MARIE-CLAUDE DECAMPS

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Les convois humanitaires sont toujours bloqués

En dépit de l'accord conclu, jeudi 18 novembre, à Genève par les trois belligérants et qui devait entrer en vigueur immédiatement, les routes humanitaires sont restées bloquées vendredi en Bosnie-Herzégovine, selon un responsable des Nations unies. De l'avis général il faudra attendre plusieurs jours pour voir s'il sera suivi d'effets.

Le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, a cependant donné son «feu vert» à la reprise des convois sur recommandation du haut-commissaire pour les réfugiés, Sadako Ogata, et de son représentant spécial pour l'ex-Yougoslavie, Thorvald Stoltenberg (*le Monde* du 20 novembre). Les convois humanitaires en Bosnie-Herzégovine étaient suspendus depuis le 25 octobre, à la suite de la mort d'un chauffeur danois.

Le leader des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, s'est, pour sa part, montré pessimiste quant à une amélioration de l'acheminement de l'aide humanitaire en Bosnie. *«Je ne crois pas que la signature de la déclaration conjointe* [de Genève] *va contribuer à améliorer les conditions de travail des organisations humanitaires en ce second hiver de guerre en Bosnie-Herzégovine»*, a-t-il déclaré à l'agence Tanjug de Belgrade. Il a estimé que la situation *«ne peut pas changer fondamentalement avant la signature d'un accord de paix»*.

Par ailleurs, l'OTAN s'est déclarée *«vivement préoccupée»* par la violation, par des hélicoptères croates, de la zone d'exclusion aérienne en Bosnie pour livrer armes et munitions à leurs forces. A Naples, l'amiral Jeremy Boorda, commandant les forces alliées d'Europe du Sud a laissé entendre que l'OTAN préparait une réponse. – *(AFP.)*

Un Italien à la présidence du tribunal sur les crimes de guerre dans l'ex-Yougoslavie. – Le tribunal international chargé de juger les criminels de guerre dans l'ex-Yougoslavie a élu, jeudi 18 novembre, son président en la personne du magistrat italien Antonio Cassese. Les juges ont élu Elizabeth Odio-Benito (Costa-Rica) comme vice-président de ce tribunal. M. Cassese présidera également la chambre d'appel du tribunal, tandis que les deux chambres de première instance seront présidées par Gabrielle Kirk MacDonald (Etats-Unis) et Adolphus Godwin Karibi-Whyte (Nigeria). – *(AFP.)*

ALLEMAGNE

Le SPD estime avoir mis fin à ses dissensions internes

Rudolf Scharping, le chef de file des sociaux-démocrates allemands (depuis onze ans dans l'opposition) a estimé que son parti, ayant *«surmonté ses difficultés»*, était désormais *«paré»* pour se lancer dans la course au pouvoir. *«Un congrès solidaire et des décisions claires ont donné le signal que le SPD a surmonté ses difficultés et a, dès maintenant, un objectif : remplacer une coalition usée»*, a-t-il déclaré en clôturant, vendredi 19 novembre, le congrès à Wiesbaden. Donnant le coup d'envoi de la campagne des élections législatives qui auront lieu en octobre 1994, il a tenu M. Kohl, qu'il tentera de détrôner, pour responsable du chômage, le plus élevé qu'ait connu l'Allemagne depuis la deuxième guerre mondiale.

Le gouvernement en place a *«mis en danger la cohésion sociale de l'Allemagne comme jamais depuis 1949»*, a ajouté M. Scharping, confirmé sans problème, la veille, à la tête du parti par les quelque 500 délégués présents. Encore quasiment inconnu du grand public il y a peu, ce nouveau baron régional de quarante-cinq ans qui passe pour un pragmatique modéré, a déjà vu sa popularité dépasser largement celle de Helmut Kohl, qu'il souhaite détrôner l'an prochain. Selon un sondage de la télévision ZDF en début de semaine, sa cote atteint 48 % contre 36 % seulement pour M. Kohl.

Les milieux politiques de Bonn commencent d'ailleurs à envisager sérieusement une victoire de M. Scharping en octobre 1994. Les sondages placent actuellement le SPD en tête des intentions de vote, à environ deux points devant les Unions chrétiennes la CDU et la CSU alors qu'il avait été distancé de plus de dix points en 1990. Depuis le 25 juin, il a également repris en main un parti déstabilisé par des dissensions internes et la démission de son président Björn Engholm, éclaboussé par les retombées d'un scandale politique.

La lutte contre le chômage, qui touche actuellement 3,5 millions de personnes, constitue la priorité du programme économique du SPD, arrêté lors du congrès. Les sociaux-démocrates prévoient notamment la création d'un pacte national pour l'emploi avec les partenaires sociaux. Le SPD est également favorable à une réduction du temps de travail, rejoignant ainsi les syndicats et une partie de l'industrie.

Le parti a par ailleurs rejeté toute *«militarisation de la politique étrangère allemande»*. S'il accepte une participation de l'armée allemande aux missions de maintien de la paix des «casques bleus», il exclut catégoriquement toute participation de la Bundeswehr à des missions de combat. Il a exigé une nouvelle fois le retrait des 1700 «casques bleus» allemands déployés depuis le mois d'août en Somalie.

La direction du SPD a été réélue ainsi que ses vice-présidents. Parmi eux, Johannes Rau, le ministre-président de Rhénanie-Westphalie et candidat à la succession de Richard von Weizsäcker au poste de président de la République, a été littéralement plébiscité, en recueillant 97,5 % des voix des délégués.

EN BREF

BELGIQUE : le Parlement vote la confiance au gouvernement à propos du plan d'austérité. – Le Parlement fédéral belge a accordé samedi 20 novembre dans la matinée sa confiance au gouvernement de centre gauche du premier ministre Jean-Luc Dehaene, qui lui avait soumis son plan d'assainissement des finances publiques et de relance de l'emploi et de la compétitivité (le *Monde* du 19 novembre). – *(AFP.)*

ESPAGNE : le ministre de l'intérieur présente sa démission. – Le ministre de l'intérieur, José Luis Corcuera, a présenté sa démission, vendredi 19 novembre, après l'annulation, jeudi, par le Tribunal constitutionnel d'un article de la loi sur la sécurité des citoyens qu'il avait fermement défendue, a annoncé à Madrid le président du gouvernement, Felipe Gonzalez (*le Monde* du 20 novembre). M. Gonzalez a cependant ajouté qu'il ne voyait pas de raison d'accepter la démission de M. Corcuera, considéré comme un des hommes forts du gouvernement et de la direction du Parti socialiste ouvrier au pouvoir. – *(AFP.)*

OUZBÉKISTAN : l'ambassadeur à Washington demande l'asile politique aux Etats-Unis – L'ambassadeur d'Ouzbékistan à Washington, Mohammed-Bogir Malikov, rappelé à Tachkent le 8 novembre où il a été accusé de détournement de fonds, a réussi à quitter la capitale ouzbèke *«avec la connivence d'amis dans l'armée»* et à retourner aux Etats-Unis où il a demandé l'asile politique, selon l'agence russe *Interfax*. – *(AFP.)*

POLOGNE : démission du chef des services de renseignement. – Jerzy Konieczny, chef des services de renseignement polonais (UOP, Office de la protection de l'Etat), a déposé sa démission, lundi 15 novembre, a indiqué, vendredi 19 novembre le bureau de presse de l'UOP qui s'est refusé à faire le moindre commentaire *«pour l'instant»*. Selon le quotidien *Rzeczpospolita*, M. Konieczny a déposé sa démission à la suite d'un conflit avec la présidence de la République. – *(AFP.)*

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : M. Mitterrand à Prague le 9 décembre. – Le président François Mitterrand se rendra le 9 décembre en visite à Prague, où il déjeunera avec le président Vaclav Havel et inaugurera les nouveaux locaux de l'Institut français de Prague, a annoncé, vendredi 19 novembre, l'agence tchèque CTK. Ni la chancellerie présidentielle à Prague ni les services de l'Elysée n'ont voulu confirmer cette information. – *(AFP.)*

UKRAINE : les Etats-Unis déplorent le vote sur le traité START-1. – *«Nous ne pensons pas que l'Ukraine puisse trouver une réponse à ses préoccupations en mettant des conditions à la ratification du traité de désarmement stratégique START-I»*, a déclaré vendredi 19 novembre un porte-parole du département d'Etat américain, Christine Shelly. A Kiev, où les députés justifiaient à nouveau leur vote de jeudi par l'absence de concrétisation des promesses d'aide de l'Occident, le président Kravtchouk a annoncé qu'il soumettrait à nouveau le traité START-1 et le traité de non-prolifération nucléaire au parlement qui doit être élu en mars prochain. *«Si nous ne pouvons pas utiliser ou contrôler totalement ces armes, si nous ne pouvons pas les remplacer ou les entretenir, j'ai dit et je répète que nous devons nous en débarrasser»*, a-t-il déclaré. – (*Reuter, UPI.*)

ASIE

Le puzzle afghan

III. – Kaboul, toujours livrée aux factions

Après Hérat, à l'ouest de l'Afghanistan, et Mazar-i-Sharif, au nord, deux cités déjà très engagées dans leur reconstruction (*le Monde* du 19 et du 20 novembre), notre envoyé spécial s'est rendu à Kaboul. La guerre entre factions islamistes est toujours à l'ordre du jour, mais la situation est loin d'être figée dans la capitale, ce qui autorise une lueur d'espoir.

KABOUL

de notre envoyé spécial

Lorsqu'on entend crépiter une arme automatique dans la capitale afghane aujourd'hui, ce n'est plus nécessairement qu'un combat s'engage. Ce peut être un joyeux événement que l'on célèbre ainsi entre amis, en tirant quelques rafales en l'air. Les mauvais esprits prétendent que lorsque le canon tonne, c'est peut-être bien un commandant qui marie son fils!

Kaboul n'a plus le visage halluciné d'une ville en guerre même si des affrontement sporadiques ont encore lieu aux limites de ses quartiers méridionaux et occidentaux. Là, en dépit d'un cessez-le-feu signé à la fin de l'été, les factions religieuses intégristes chiite (Wahdat) et sunnite (Ittehad) sont face à face dans ce qui est parfois décrit comme une véritable guerre de religion.

«Ils nous envoient à peu près chaque jour, et parfois la nuit, une demi-douzaine de roquettes», nous assure Abdul Ali Mazari, le leader du Wahdat, qui nous reçoit à Taj Beg, un château construit dans les années 20 par le roi Amanoullah sur les collines qui ferment la ville loin au sud. Pour y parvenir, il faut franchir la ligne de démarcation entre les troupes répondant au président Rabbani (en général d'anciens soldats du régime communiste, qui forment à présent la *garnisyoun* de la capitale) et les premiers points de contrôle des chiites. Ceux-ci sont souvent des adolescents à l'allure gavroche, cheveux longs et cigarette au bec; ils sont réputés les combattants les plus farouches de la capitale, *«capables de se lancer à découvert au milieu de la plus acharnée des batailles pour tirer une roquette de leur RPG 7»*, dit-on.

La plupart des chauffeurs de taxis «du Nord» refusent de franchir la ligne : *«Ceux du Sud sont de très mauvaises gens»*, expliquent-il. La «frontière» est bien marquée par le terrain. Entre deux des collines qui ferment vers le sud la plus ancienne Kaboul (celle du pouvoir politique et des édifices administratifs, celle, aussi, où s'arrêtaient jadis les hippies et autres touristes), la rivière s'est creusé une gorge par où passe la route. Sur le versant méridional des collines, des milliers de maisons sont aujourd'hui vides : leurs habitants, cibles aisées tant pour les troupes du général Massoud qui tiennent les hauteurs que pour ses adversaires, ont fui vers le nord, ou vers Jelalabad et le Pakistan à l'est.

Une vision d'apocalypse

Passé le rond-point de Demazang, un spectacle d'apocalypse apparaît : de part et d'autre de la route et sur plusieurs rues de profondeur, ce ne sont que maisons éventrées, édifices effondrés, échoppes crevées. Là, les gouvernementaux se sont acharnés sur les quartiers chiites avec une violence qui laisse pantois. Plus loin, sur l'avenue de Dauralam – naguère la voie triomphale de Kaboul, menant en 6 kilomètres vers la ville nouvelle imaginée par le roi réformateur Amanoullah – le centre culturel soviétique, énorme bâtiment couleur sienne, et solide comme on s'en doute, semble tordu sur ses bases. Les marbres blancs de l'ex-ambassade d'URSS sont noircis par les incendies. Un lycée, le ministère des finances, l'ancien édifice abritant la Sécurité d'Etat, des casernes, ont aussi connu la violence des batailles livrées par les troupes du ministère de la défense (c'est-à-dire du général Massoud) contre les chiites et contre le Hezb de Gulbuddin Hekmatyar.

Au bout de l'avenue, le palais de Daraulaman, lui aussi de l'époque d'Amanoullah, a ses toits effondrés, ses quatre clochetons de style ottoman ruinés et deux de ses façades portent les stigmates de joutes brutales. L'édifice est resté au Hezb lors des combats de mai, de sorte que les rares pièces qui demeurent utilisables servent de pied-à-terre au premier ministre, M. Hekmatyar, lorsque, rarement, il descend de son village-capitale, Charasyab, à 15 kilomètres plus au sud.

Face au palais, un bâtiment à demi-effondré était, il y a dix-huit mois encore, le riche musée de Kaboul. Un portrait de l'imam Khomeiny, au-dessus de l'entrée, signale qu'il «appartient» désormais au Wahdat. Trois adolescents le gardent. L'un d'eux nous accompagne à l'intérieur. L'ancien hall d'entrée «abrite» encore neuf statues gréco-bouddhiques du Gandhara et du Fondoukistan, et la belle inscription en grec dite de «Surk-Khotal» – toutes pièces découvertes par les missions archéologiques françaises en Afghanistan. En face, s'ouvre une béance : ce qui était l'escalier montant au premier étage.

Le reste a été, pour l'essentiel, *«volé par des groupes et emmené au Pakistan»*, dit notre guide improvisé. Quels groupes? *«Je ne sais pas, ils sont partis vers Charasyab.»* Au sous-sol, une salle abrite des tessons de poteries de Shortugaï, Aï-Khanoum, Mundigak et autres hauts lieux de l'histoire ancienne du pays. D'autres salles, nous dit-on, recèleraient des objets placés là pour les protéger, mais le petit gardien à la kalachnikov n'a pas de clé.

Si l'on prend à présent la route de Kandahar, qui passe devant l'université, elle aussi très meurtrie, on arrive à Kot-i-Sanghi, qui fut le théâtre des batailles les plus acharnées entre chiites et pro-Saoudiens alliés aux troupes de Massoud. Le quartier est lui aussi déserté par sa population. Les postes de surveillance sont ici plus nerveux qu'ailleurs à Kaboul : le front, il est vrai, est le plus «vivant» de la capitale, comme on le voit aux nombreux nids de mitrailleuses camouflés au premier étage des maisons restées debout. *«Vous n'avez rien à faire ici»*, finit par nous dire un chef de poste du Wahdat, peu disposé à la discussion. Près de lui, un jeune homme porte dans une sorte de carquois, sur son dos, un bouquet de six roquettes de RPG 7.

Des points de contrôle moins nombreux au nord

Retour au nord. Derrière les montagnes qui marquent désormais la limite d'une autre Kaboul, au visage bien plus débonnaire, les points de contrôle sont moins nombreux, plus souples aussi. Le jeune soldat est souvent assis sur une chaise au milieu du carrefour, mitraillette sur les genoux.

La nuit est plus nerveuse. Pour s'y aventurer au-delà des 22 heures fatidiques du couvre-feu, il faut connaître les postes afin de les éviter, ou alors circuler dans son quartier, dont on finit par connaître les anges gardiens. Mais les jeunes sentinelles sont souvent apeurées, ou sous l'emprise du hachisch. Un bruit causé par un chien errant peut faire retentir le sinistre *«deresh»* (halte!), puis faire partir la rafale.

Quoi qu'il en soit, la moitié septentrionale de Kaboul est à présent en relative sécurité. L'ambassade de France pourrait bientôt rouvrir, et l'ONU s'apprêterait à annoncer le retour de quelques-uns de ses représentants. Le risque demeure, certes, que M. Hekmatyar, en un geste de désespoir, reprenne un jour ses bombardements à l'aide de ses terribles camions lanceurs de «Sukar» (roquettes à moyenne portée). L'hôtel Intercontinental, sur une colline au nord-ouest, n'a que peu souffert des combats de janvier, lorsque les chiites assiégeaient les troupes du commandant Massoud. Un portier façon maharajah accueille toujours le visiteur par un *«Comment allez-vous aujourd'hui Monsieur. Belle journée n'est-ce pas?»*. Le vaste hall de marbre, avec ses tapis, est désert à l'exception d'un bidasse affalé dans un canapé, son arme posée sur une table basse. Au comptoir, le cours du dollar demeure figé à cinq cents afghanis (contre mille sept cents aujourd'hui). Des terrasses, la vue est superbe sur l'immensité d'une ville qui a triplé de population en vingt ans, pour atteindre un million cinq cent mille habitants lors de la chute du communisme en 1992.

Désormais plusieurs centaines de milliers de Kaboulis ont déserté leur maison dans la capitale. Un grand nombre se sont repliés vers Khairkhana, une métropole-*bis* située juste au nord de l'ancienne ville, en bordure de l'ancienne route menant au tunnel du Salang qui permet la traversée de l'Hindou-Kouch (une autre route, plus à l'est, hors de portée des irréguliers du Hezb qui rançonnent camions et autobus, est devenue la «voie normale» vers Mazar et l'Asie centrale). Kairkhana, qui compte peut-être un demi-million d'habitants, est aujourd'hui le lieu où l'on retrouve le mieux une atmosphère ancienne – avec des bazars bien pourvus en légumes, viande de mouton, épices et céréales, et des rues grouillantes de monde, comme une tranquille ville asiatique.

JEAN-PIERRE CLERC

FIN

Violents combats à Sarobi. – L'aviation de Kaboul a bombardé, vendredi 19 novembre, une base tenue par le premier ministre Gulbuddin Hekmatyar à Sarobi, à 65 kilomètres à l'est de la capitale. L'attaque a fait plus de 25 morts, dont plusieurs civils, selon la formation intégriste Hezb. Dans cette zone, la faction du chef du gouvernement est, depuis le 2 novembre, sous la pression des forces répondant au président Rabbani et à l'ex-ministre de la défense, M. Massoud, qui tentent de dégager la route du Pakistan et la centrale électrique alimentant Kaboul. En dix-huit mois, les combats entre islamistes ont fait plus de 10 000 morts dans la capitale et ses environs. – *(AP.)*

LOIN DES CAPITALES

Watakano l'île aux filles

WATAKANO

de notre envoyé spécial

«Vous voulez dire l'île aux filles?» La serveuse de ce café du port de Tsu (préfecture de Mié) n'a pas cherché longtemps. Qu'importe qu'on écorche le nom : le lieu est connu de toute la région depuis des siècles. Les vieux en parlent avec nostalgie et les hebdomadaires pour hommes y consacrent des articles.

Qui sait? Un succédané de cette *«île des femmes»* vers laquelle s'embarque, au soir de son existence, à bord d'un bateau nommé *Bon-Plaisir (Yoshiiro-maru)*, le héros de la *Vie d'un ami de la volupté* du grand romancier Saikaku (1641-1693)? Watakano est une île minuscule (0,7 kilomètre carré), en forme de cœur, lovée dans la baie de Matoya, au sud de la péninsule d'Ise.

Il faut cinq minutes de bateau pour s'y rendre. A première vue, un banal petit port avec ses bateaux, ses hôtels en bord de mer et ses venelles menant au sanctuaire où est érigé un monument aux pilotes de torpille humaine – version marine des *kamikaze* – qui y résidèrent peu avant la fin de la guerre.

La patronne d'un petit café a l'air surprise par la présence d'un étranger dans ces ruelles. *«Venez, je vais vous expliquer. Watakano est une île spéciale : il n'y a rien à voir»*, dit-elle. En dix minutes devant une bière, Atsuko, qui est arrivée il y a quatorze ans de son Kyushu natal et doit avoir derrière elle une vie mouvementée, nous a «mis au parfum» de sa voix rauque de femme qui boit et fume. Un rapide calcul (prix d'un hôtel et d'un dîner) et elle a tôt fait de démontrer qu'il est plus économique de choisir une des filles qu'elle propose et se faire monter un repas dans une chambre de son établissement.

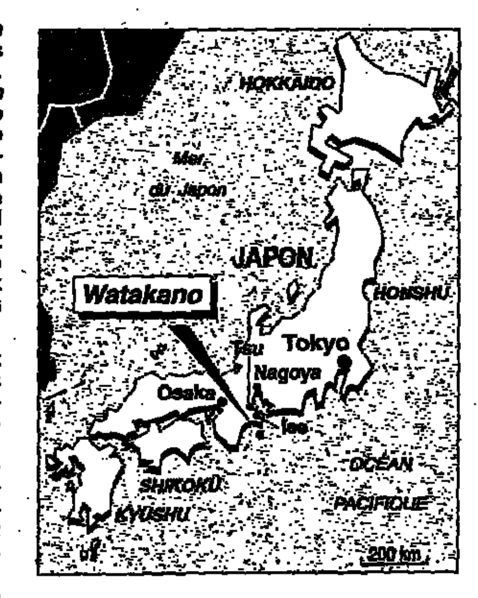
Watakano compte sept cents habitants et près de deux cents prostituées, originaires essentiellement d'Asie du Sud-Est, qui travaillent dans dix-huit bars et snacks. Légalement, la prostitution est interdite au Japon. Aussi, les établissements de Watakano ont-ils calqué leur organisation sur le système des agences de *geisha (okiya)*, qui fournissent celles-ci à la demande. Si l'on ne peut assimiler les *geisha* à des prostituées, certaines d'entre elles, de basse catégorie, appelées *«geisha de l'oreiller» (makura geisha)*, s'y apparentent.

Il n'y a pas de poste de police sur l'île et les autorités préfectorales préfèrent fermer les yeux sur les activités qui s'y déroulent : Watakano est la municipalité qui paye le plus d'impôts. Plus que cette complaisance que l'on retrouve, à des degrés divers, un peu partout au Japon en matière de prostitution, c'est la vie en symbiose des habitants et des filles dans ce microcosme qui est étonnante.

Le commerce du plaisir est une tradition à Watakano. Il commença lorsqu'au dix-septième siècle l'île devint une escale sur la route maritime reliant Osaka, la grande ville marchande, – à la capitale shogunale, Edo, (ancien nom de Tokyo). La baie de Matoya était réputée pour être un asile par gros temps. A Isobe, sur la terre ferme, un sanctuaire dédié aux divinités de la mer attirait en outre les matelots de tout l'archipel.

«Aucune conscience de culpabilité»

*Dans cette région perdue, que seul un chemin reliait à la ville d'Ise, cet afflux de matelots fut une aubaine qui encouragea les femmes de pêcheurs de Watakano à faire commerce de leurs charmes. On les appelait *nauri* (les vendeuses de légumes). Elles venaient en barque près des bateaux et faisaient affaire avec l'équipage. A partir du milieu du dix-neuvième siècle se développe une prostitution reconnue par les autorités. On construisit sept bordels drainant des femmes des quatre coins de l'archipel et la réputation de Watakano grandit. Ces établissements furent fermés à la suite de la loi de 1956 interdisant la prostitution. L'«industrie locale» se poursuivit sous d'autres formes.



«L'histoire a donné à la population de cette île une mentalité plus ouverte qu'ailleurs, alliée à un grand sens de la solidarité, explique Isao Nishimura, qui écrit une histoire de Watakano. *Nous sommes une terre de passage, un lieu de transit : les filles, les clients se succèdent. Mais ceux qui s'installent ici comprennent vite que de la solidarité dépend notre vie. Vivre avec les filles fait partie des mœurs locales. Il n'y a de leur part aucune conscience de culpabilité et de la nôtre aucun jugement moral : ici le commerce du plaisir est une tradition séculaire.»*

Assis en tailleur dans un profond fauteuil du hall d'un des six hôtels de l'île, M. Ueno était pêcheur. Aujourd'hui, il s'est reconverti dans l'hôtellerie, *«plus rentable»*. Le bar d'à côté appartient à l'hôtel dont la direction ne feint même pas d'ignorer ce qui s'y passe. *«Si vous avez besoin de compagnie...»*, propose l'imposante matrone en kimono de la réception.

Pratiquement toute la population de l'île travaille pour «l'industrie» locale, jusqu'à la coopérative, qui ne vend que des alcools et de la bière. L'association d'*okiya* tient lieu de chambre de commerce locale décidant, outre le prix des passes, uniforme pour tous les établissements, des relations de la municipalité avec la direction des hôtels. Watakano a développé un petit tourisme familial pour les mois d'été. Mais les véritables revenus ont une autre origine. Chaque fin de semaine, les hôtels se remplissent des salariés en goguette des voyages d'entreprise.

A la nuit tombée, lorsque s'illuminent les enseignes et que les venelles s'animent, deux mondes se côtoient : les enfants se poursuivent encore dans la rue, tandis que les racoleuses s'activent déjà, tirant le chaland par la manche. Après dîner, on croise les couples formés d'une fille et d'un homme revêtu du *yukata* (peignoir de coton) fourni par les hôtels, que les Japonais aiment porter dans la rue les soirs d'été et dans les lieux de détente. Le va-et-vient des couples se poursuit jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Elisa a vingt-sept ans. Les week-ends, elle a quatre ou cinq clients. Elle a passé deux ans à Taïwan et quatre au Japon. Elle vient de Dumaguete, ville somnolente du sud de l'île de Negros, aux Philippines. Elle a été recrutée par un Japonais comme «danseuse», puis découvrit sur place un autre métier. Elle s'est *«habituée»*. Dans son sac, un chapelet côtoie avec des articles davantage en relation avec ses activités. La plupart des autres filles viennent de Thaïlande et de Malaisie. Certaines du Laos. Sans autre langue commune, elles se parlent en japonais.

Le recrutement se fait de bouche à oreille entre les filles. Les tenancières refusent, disent-elles, de passer par les réseaux de marchands de femmes nippons, qui ratissent l'Asie. Avec la récession, le chiffre d'affaires a brusquement baissé de 20 % à 30 %, et les filles cherchent à partir ou sont débauchées par les voyous d'Osaka, qui leur promettent de meilleures places.

Dans la matinée, Watakano a repris l'atmosphère de n'importe quel petit port. Les bars ont leurs rideaux fermés. Une des racoleuses fait son marché en promenant son chien. Des filles passent en pyjama, des bigoudis sur la tête : *«Mata ne!»* («A la prochaine!»), disent-elles dans un bel ensemble à celui qui quitte cette Cythère quelque peu prosaïque.

PHILIPPE PONS

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

Le Sénat a adopté une législation plus sévère contre la criminalité

Le Sénat a voté vendredi 19 novembre, à la quasi-unanimité, une «loi contre le crime» qui prévoit des dépenses d'un montant de plus de 22 milliards de dollars (129 milliards de francs). Cette loi prévoit d'élargir le champ d'application de la peine de mort, d'accroître les peines de prison pour des dizaines de délits, de construire de nouvelles prisons et de mettre 100 000 nouveaux policiers dans les rues. A l'initiative du sénateur démocrate Dianne Feinstein (Californie), les parlementaires ont aussi adopté l'interdiction de 19 armes d'assaut semi-automatiques, dont les AK-47 et les Uzis.

La Chambre des représentants avait déjà voté une version plus modeste de cette loi anti-crime. Les deux Assemblées doivent se mettre d'accord sur un texte de compromis. Le Sénat va examiner maintenant une autre proposition, beaucoup plus controversée, prévoyant un délai de cinq jours avant l'achat définitif d'une arme à feu. Cette mesure, votée le 10 novembre par la Chambre, doit permettre de vérifier les antécédents des acheteurs potentiels dans l'attente de la mise sur pied d'un fichier national informatisé.

Soumis à la pression de la National Rifle Association (NRA), le puissant lobby favorable à la liberté des ventes d'armes, le Congrès a longtemps *été réticent à se saisir du problème*. Mais la hausse continue des meurtres par arme à feu a fait évoluer les mentalités. En 1966, 16,5 millions d'armes de poing *étaient déjà en circulation* aux Etats-Unis et le nombre de meurtres commis avec ce type d'armes dépassait les 4 200. Vingt-cinq ans plus tard, les chiffres *sont passés à 70,6 millions* d'armes et plus de 13 000 meurtres. Le nombre total de morts par arme à feu atteint 37 000 par an. Selon un sondage du *Washington Post*, *le crime est* devenu le problème numéro un du pays pour 21 % des Américains, loin devant le chômage (9 %) et la santé (8 %). – *(AFP.)*

Un ex-pacifiste au Pentagone

Le président Bill Clinton, qui a eu à plusieurs reprises des difficultés avec ses nominations de hauts fonctionnaires, voit *un de ses choix à nouveau contesté au Sénat*, celui du futur secrétaire adjoint à la défense chargé des opérations de maintien de la paix et du respect de la démocratie. Pour ce nouveau poste du Pentagone créé par le secré*taire à la défense* Les Aspin, l'administration a choisi Morton Halperin, un spécialiste *des questions militaires* inconnu du grand public mais bête noire des républicains.

M. Halperin n'est pas un choix anodin. Ancien responsable du très progressiste Mouvement de défense des droits civiques ACLU (American Civil Liberties Union), il avait travaillé dans l'adminis*tration républicaine* de Richard Nixon, avant d'en démissionner en raison de désaccords *sur la guerre du Vietnam. Pire*, ses adversaires républicains l'accusent d'avoir pris position en faveur d'un «espion renégat», Philip Agee, un agent de la CIA qui avait divulgué dans les années 70 les *noms* de ses anciens collègues. Cette *imprudence* volontaire avait facilité l'assassinat en 1977 de l'un *d'eux, Richard Welch, en* poste à Athènes. *«Je n'ai jamais aidé Philip Agee, et j'ai condamné son action»*, s'est indigné vendredi 19 novembre M. Halperin lors des premières auditions. Le vote du Sénat ne devrait avoir lieu que l'an prochain. – *(AFP.)*

Le Sénat débat à son tour de l'ALENA. – Après la Chambre des représentants, le Sénat a commencé à débattre de l'Accord de libre-échange nord-américain, et la chambre haute du Congrès devrait adopter l'ALENA samedi 20 novembre. Les dirigeants démocrates et républicains du Sénat reconnaissent que l'approbation de l'accord qui lie les *Etats-Unis, le Canada et le Mexi*que ne devrait poser aucun problème. Selon le décompte d'une agence de presse américaine, cinquante-quatre sénateurs devraient voter pour l'ALENA, trente-cinq contre, onze étant encore indécis vendredi matin. – *(AFP.)*

Un lycéen new-yorkais blesse dix-sept personnes en jetant de l'acide. – Un lycéen de dix-sept ans a blessé dix-sept personnes vendredi 19 novembre en jetant de l'acide sur un *groupe* dans un couloir d'un lycée du quartier des Queens, à New-York. Un membre de l'administration du lycée, brûlé au deuxième degré au visage, et trois élèves ont dû être hospitalisés. L'auteur du jet d'acide, Andrea Henry, *qui a été interpellé et mis* en examen, voulait se venger d'un de ses camarades, mais ne l'a pas atteint avec le liquide. – *(AFP.)*

La justice ordonne au Pentagone de réintégrer un élève officier homosexuel. – Pour la première fois, une cour fédérale a ordonné, mardi 16 novembre, au Pentagone, de réintégrer un militaire exclu pour cause d'homosexualité. La cour d'appel du district de Columbia a exigé de la Marine la réintégration d'un élève aspirant, Joseph Steffan, *obligé de démissionner de l'école* militaire en 1987 après qu'il eut reconnu son homosexualité. – *(AFP.)*

AFRIQUE

NIGÉRIA

Protestations et fatalisme après le retour au pouvoir des militaires

Lagos reprenait lentement son *visage normal* – embouteillages et foules affairées –, dans la matinée du samedi 20 novembre, après une semaine de haute tension. La classe politi*que en était encore à digérer le* discours du nouveau chef de l'Etat, le général Sani Abacha et la dissolution de toutes les instances démocratiques (*le Monde* du 20 novembre), tandis que la presse, d'ordinaire si remuante, *se montrait curieusement* avare de commentaires. Un certain fatalisme est venu s'ajouter aux protestations.

LAGOS

de notre correspondante

Occupés avant tout à survivre, la plupart des Nigérians acceptent avec fatalisme le retour au pouvoir des militaires, avec l'indéracinable espoir qu'une «main forte» parviendra à les tirer hors du marasme *économique. «Pourvu qu'on ait la paix, c'est tout ce qu'on demande!»* s'exclamait à la télévision une *«marketwoman»*, l'une des marchandes en boubou qui contrôlent le commerce alimentaire dans les villes.

La centrale syndicale, le Nigerian Labour Congress (NLC) a pourtant appelé vendredi à poursuivre la grève générale, pour contraindre le *nouveau régime à revenir*, au moins partiellement, sur la hausse des prix des carburants. Le fait que *le général Abacha ait ordonné la* reprise du travail sans mentionner vraiment dans son discours la cause de la grève est *«totalement inacceptable»* a déclaré un responsable du NLC. Ce mot d'ordre a peu de chance d'être suivi au-delà de lundi, la pénurie de carburants dans les stations-services retenant de toute façon beaucoup d'employés chez eux. Mais il s'agissait de montrer aux militaires que nombre de Nigérians qui ont fait au cours des derniers mois l'apprentissage, même balbutiant, de la démocratie, ne rentreront pas facilement dans le rang.

Un mort et de nombreux blessés

De violents incidents ont encore opposé, vendredi matin, étudiants et policiers dans trois villes du sud-ouest yorouba, Abeokuta, Akure et surtout Ogbomosho, dans l'Etat d'Oyo, où l'on aurait relevé un mort et *«de nombreux blessés»* selon le mouvement Campagne pour la démocratie.

Dans les rangs de l'opposition, on se raccroche *maintenant à la «conférence constitutionnelle»* dotée de *«pleins pouvoirs constituants»*, promise par le général Abacha. Ce serait l'occasion de mettre à plat les problèmes posés par les revendications des minorités ethniques, notamment pour un partage plus équilibré de la rente *pétrolière, sans remettre en cause* le cadre fédéral.

Sans quitter ses lunettes noires et le stick qu'il tient toujours à la main, le général Abacha a gagné Abuja où il mène d'intenses consultations en vue de former son équipe gouvernementale, qui sera composée de ministres, et non de secrétaires d'Etat, preuve qu'elle est appelée à durer. Comme à son habitude, le général se tient soigneusement à l'écart des journalistes. Mais le très détendu porte-parole de l'armée, le colonel Fred Chijuka, a indiqué que le nouveau régime *«n'est pas un rejeton du régime Babangida»*.

Dans les trente Etats de la fédération, les gouverneurs ont commencé, vendredi, à remettre leurs pouvoirs aux commandants de la police ou de l'armée, en attendant la nomination d'administrateurs civils. Les quelque 680 députés et sénateurs de l'Assemblée nationale ont jusqu'à lundi pour restituer voitures, laissez-passer et téléphones cellulaires, tous le attributs des hommes «importants» qu'ils ne sont plus. Selon le magazine *Tempo*, qui a eu des contacts avec de *«jeunes officiers»*, l'armée était particulièrement irritée par *«l'avidité et le manque de fiabilité»* des élus du peuple devenus à ses yeux des *«professionnels de la corruption»*.

Des gens qui connaissent personnellement le général Abacha affirment que celui-ci a pris le pouvoir sous la *«très forte pression»* de deux groupes concurrents au sein de l'armée : des «patriotes» soucieux de «purifier» les mœurs politiques, qui menaçaient de passer au crible la gestion du président Ibrahim Babangida, créant ainsi un *dangereux précédent*; et des officiers plus préoccupés de leurs propres intérêts.

L'archevêque de Lagos, Mgr Olubunmi Okogie, indomptable président de l'Association des chrétiens du Nigéria, résume sans doute le sentiment de nombre de ses compatriotes lorsqu'il déclare au quotidien *The Guardian* : *«Ceux qui arrivent maintenant au pouvoir, beaucoup d'entre eux ont faim* [de s'enrichir]. *Maintenant la voie est largement ouverte. Vont-ils eux aussi piller l'économie?»*

MICHÈLE MARINGUES

L'Union européenne et les Etats-Unis envisagent des sanctions

La Grande-Bretagne a prévenu le général Sani Abacha, vendredi 19 novembre, qu'elle étudiait avec ses partenaires étrangers des sanctions à l'encontre du gouvernement nigérian. Le secrétaire au Foreign Office, Douglas Hurd, a déclaré au Parlement que la patience de la Grande-Bretagne vis-à-vis de son ancienne colonie était arrivée à son terme.

«En liaison avec ses partenaires de l'Union européenne, la France examine les conséquences du recul démocratique au Nigéria», a déclaré le porte-parole du ministère français des affaires étrangères, selon lequel Paris *«déplore vivement la prise du pouvoir par les forces armées et la dissolution des institutions élues au Nigéria». «Les choses empirent»*, a estimé à Washington un porte-parole du département d'Etat, lequel avait déjà indiqué qu'il envisageait des sanctions contre le nouveau pouvoir nigérian. – *(Reuter.)*

COTE-D'IVOIRE

Retour du président Houphouët-Boigny après six mois d'absence

ABIDJAN

de notre correspondant

C'est par un communiqué laco*nique, lu vendredi 19 novembre* à la télévision, que les Ivoiriens ont appris le retour de leur président après *189* jours d'absence. A bord d'un appareil sanitaire en provenance de Genève, Félix Houphouët-Boigny (quatre-vingt-huit ans) est arrivé, dans l'après-midi, à Yamoussoukro, son village natal devenu capitale politique.

Ce retour s'est effectué dans la plus grande discrétion. Seuls quelques membres du gouvernement, conduits par le premier ministre Alassane Ouattara et des proches du «Vieux» – appellation familière de *ses compatriotes* –, ont été admis à l'aéroport. Les rares journalistes présents ont été refou*lés. Le président a regagné sa rési*dence à bord d'une ambulance. Aucune précision n'a été fournie sur son état de santé, qui suscite une vague de rumeurs sans précédent à Abidjan.

M. Houphouët-Boigny avait quitté l'aéroport de Genève allongé sur une civière, selon des témoins cités par l'AFP. Il était officiellement en convalescence dans une clinique genevoise depuis le 1er novembre. Opéré de la *prostate le 2 juin dernier* à Paris, il avait été de nouveau admis à l'hôpital Cochin le 9 octobre à la suite d'un malaise provoqué, selon de bonnes sources, par un jeûne qu'il aurait observé sur les conseils de certains membres de son entourage. Sa dernière apparition publique remonte au mois d'août dernier. Il avait alors reçu dans son hôtel *particulier de la rue Masseran*, à Paris, une équipe de la télévision nationale. Il avait à cette occasion déclaré qu'il se portait bien et qu'il reviendrait bientôt.

J.-K. F.

SOMALIE

Alliance contre le général Aïdid

Douze factions opposées au général Mohamed Farah Aïdid ont annoncé, vendredi 19 novembre, *qu'elles avaient formé une* Alliance pour le salut de la Somalie (SSA) et demandé à l'ONU et aux Etats-Unis de maintenir leurs troupes sur place. *«Nous n'attaquerons pas, mais si Aïdid tente d'attaquer un mouvement ou une organisation, les douze sont prêts à se défendre»*, a affirmé Ali Mahdi, chef de l'une des factions de l'Alliance.

Les dirigeants de la SSA ont *décidé de ne pas négocier* avec le général Aïdid avant qu'il ne respecte le cessez-le-feu, désarme ses miliciens, et reconnaisse les conseils locaux mis en place sous les auspices de l'ONU. *«Nous voulons la paix, mais Aïdid attend le départ des Américains, nous devons donc préparer notre défense»*, a déclaré l'un des fondateurs de l'Alliance. – *(AFP.)*

BURUNDI

L'OUA a décidé l'envoi d'un contingent

L'Organisation de l'unité africaine (OUA) a décidé d'envoyer prochainement au Burundi un contingent de 200 personnes – 180 militaires et 20 civils – pour une durée de six mois, a-t-on appris, vendredi 19 novembre, au siège de l'OUA. L'organisation a également décidé, à la demande du gouvernement burundais, d'établir *«une commission internationale pour enquêter sur le coup d'Etat manqué du 21 octobre et les assassinats qui ont eu lieu»*.

D'autre part, une organisation humanitaire britannique, Actionaid, a demandé à l'ONU d'engager une action d'urgence au Burundi. *«Une tragédie humaine, comparable dans son ampleur avec les souffrances de la Bosnie et de la Somalie, pourrait se produire en Afrique centrale, à moins que les Nations unies n'organisent une action efficace»*, a plaidé Actionaid. – *(AFP, Reuter.)*

EN BREF

BRÉSIL : la police expulse 6 000 paysans sans terre. – La police brésilienne a eu recours *aux chiens, aux grenades et aux* gaz lacrymogène vendredi 19 novembre pour expulser 6 000 paysans sans terre qui occupaient deux fermes depuis *six semaines, ont dit la police* et des témoins. Quelque 2 000 policiers, appuyés par des hélicoptères, ont investi les propriétés Jangada et Ribeiro dos Bugres, dans l'*Etat de Sao- Paulo, lors de* la plus grande opération de ce genre après que les propriétaires terriens eurent obtenu un arrêt de justice autorisant l'expulsion des squatters. Les membres des 2 500 familles de paysans concernées ont tenté dans un premier temps de résister mais ont dû reculer. – *(Reuter.)*

COMORES : nouveau report des élections législatives. – Les élections législatives, dont le premier tour devait avoir lieu *dimanche 21 novembre, ont été* reportées pour la quatrième fois en cinq mois, à des dates qui n'ont pas été fixées, a-t-on appris vendredi de source diplomatique à Moroni. L'opposition avait l'in*tention de boycotter le scrutin de* dimanche, le gouvernement ayant dissous la commission électorale nationale et nommé à sa convenance un nouveau bureau électoral. – *(AFP.)*

ÉGYPTE : accord avec Israël pour la construction d'un gazoduc. – L'Egypte et Israël se sont mis d'accord pour lancer immédiatement les préparatifs à la construction d'un gazoduc entre les deux pays pour le transport de gaz naturel égyptien, a annoncé, vendredi 19 novembre, le ministre israélien de l'énergie, Moshé Shahal. Les deux pays vont s'adresser à une société européenne *afin* qu'elle mette au point l'aspect technique de l'opération. – *(AFP.)*

GUINÉE-ÉQUATORIALE : une «parodie de démocratie», selon Washington. – Le dépar*tement* d'Etat a *estimé*, vendredi 19 novembre, que les élections législatives du 21 novembre (*le Monde* du 20 novembre) risquaient d'être *«une parodie de démocratie»*, conforme au bilan de *«brutalité et de répression»* du régime et a appelé le gouvernement à libérer les prisonniers politiques. Les responsables des partis qui contestent ces élections *ont été harcelés physiquement* et n'ont pas eu un accès équitable aux medias audiovisuels, a souligné Christine Shelley, porte-parole du département d'Etat. – *(AFP.)*

HAITI : le général Cédras *dénonce le plan de «mort lente»* de la communauté internationale. – Le général Raoul Cédras, chef de l'armée haïtienne, a dénoncé jeudi *18 novembre à Port-au-Prince* l'embargo contre Haïti, le qualifiant de «plan cynique de mort lente par la faim» mis au point par la communauté internationale. Le général, qui s'exprimait à l'occasion de la fête de l'armée, a appelé celle-ci à l'unité, à la vigilance et au maintien de sa *«détermination et de sa sérénité». «Nous sommes à la veille du dernier combat qui sera gagné grâce à votre discipline, votre loyauté, votre sens de la responsabilité et votre lucidité»* a déclaré le général Cédras. – *(AFP.)*

INDE : fin de la grève au Cachemire. – Les dirigeants musulmans de Srinagar ont décidé, vendredi 19 novembre, de mettre fin à une grève qui paralysait depuis le 16 octobre la «vallée» du Cachemire. Mais l'un des principaux dignitaires religieux de la communauté, Abbas Ansari, a averti Delhi qu'un mouvement serait relancé dans six jours si les forces indiennes ne démantelaient pas leurs postes aux entrées de la *mosquée* de Hazratbal. La grève marquait une protestation contre le siège de ce sanctuaire, qui s'est achevé le 16 novembre par la reddition des séparatistes qui s'y *étaient retranchés.* – *(AFP.)*

MALI : violente manifestation *de commerçants accusés de* fraude. – Cent dix personnes ont été interpellées, mercredi 17 et jeudi 18 novembre à Bamako, à la suite d'une manifestation violente, organisée par des commerçants *soupçonnés* par les autorités de se livrer à la fraude fiscale. Les manifestants qui entendaient protester contre la saisie, mercredi, de leurs marchandises au *marché de Bamako, ont brisé des* feux de signalisation, attaqué des véhicules de transport en commun et brûlé deux véhicules appartenant à l'Etat. Selon les *estimations des milieux informés*, le Mali perd 100 milliards de francs CFA (2 milliards de francs) par an à cause de la fraude. – *(AFP.)*

PÉROU : trois blessés graves dans un nouvel attentat à la voiture piégée à Lima. – Une voiture piégée contenant 30 kilos de dynamite a explosé vendredi 19 novembre dans le nord-est de Lima, faisant trois blessés graves et des dégâts matériels importants, a-t-on appris de source policière. L'explosion, qui s'est produite très tôt le matin, a projeté des débris de la voiture sur les édifices de la place Camacho dans le district de Surco. – *(AFP.)*

TOGO : report des élections législatives. – Le gouvernement a indirectement annoncé, vendredi 19 novembre, le report des élections législatives, prévues pour les 19 décembre et 2 janvier, sans fixer de nouvelles dates. Dans un communiqué, il a indiqué que les nouvelles listes électorales devront être *«mises au propre par bureaux de vote»*, avant le 22 décembre, et les cartes d'électeur distribuées avant le 2 janvier. – *(AFP.)*

VÉNÉZUELA : au moins dix soldats tués dans une embuscade près de la frontière colombienne. – Au moins dix soldats vénézuéliens, peut-être quinze, ont été tués jeudi 18 novembre *dans une embus*cade dans l'Etat d'Apure près de la frontière avec la Colombie, ont indiqué des responsables militaires. – *(AFP.)*

Après le vote de la réforme du droit d'asile

La mise en cause du Conseil constitutionnel indigne les socialistes et embarrasse l'UDF

Le Parlement réuni en Congrès, vendredi 19 novembre, à Versailles, a adopté par 698 voix contre 157 le projet de loi constitutionnelle relatif aux *« accords internationaux en matière de droit d'asile »*. La majorité des trois cinquièmes (513 voix) requise pour valider toute modification de la Loi fondamentale a ainsi été confortablement atteinte. La vive critique du Conseil constitutionnel à laquelle s'est livré M. Balladur a été sèchement condamnée par les socialistes. Si une partie de l'UDF partage l'analyse du premier ministre, une autre n'entend pas que soit remise en cause une institution qui doit son essor à M. Giscard d'Estaing.

« Gouvernement des juges » : l'accusation courait depuis trois mois dans les rangs de la majorité. Le premier ministre, en la reprenant clairement à son compte, vendredi 19 novembre à Versailles, lui a donné une nouvelle force. Sous les applaudissements d'une majorité ravie de se voir restaurée avec un tel éclat dans ses prérogatives constituantes, Edouard Balladur s'est livré à une charge énergique. *« Depuis que le Conseil constitutionnel a décidé d'étendre son contrôle au respect du préambule de la Constitution, cette institution est conduite à contrôler la conformité de la loi au regard de principes généraux, parfois plus philosophiques et politiques que juridiques, quelquefois contradictoires et, de surcroît, conçus à des époques bien différentes de la nôtre ».*

Le refus de vote de M. Giscard d'Estaing

Le chef du gouvernement se souvient probablement que cette *« extension »* a débuté le 16 juillet 1971, sous la présidence de Georges Pompidou – il était lui-même à l'époque secrétaire général adjoint de l'Elysée – lorsque le Conseil constitutionnel, saisi par Alain Poher, alors président du Sénat, de la loi sur le droit d'association, a inclus pour la première fois le préambule de la Constitution dans le « bloc de constitutionnalité » ; l'Elysée, à l'époque, avait été fort mécontente de cette leçon donnée par une institution présidée par un fidèle du général de Gaulle, Gaston Palewski. Bien peu de parlementaires de la majorité ont rappelé que cet épisode de juillet 1971 est à l'origine de la *« dérive »* qu'ils dénoncent. Le sénateur Etienne Dailly (Rass. dém. ; Seine-et-Marne) a été, en fait, le seul à rafraîchir la mémoire de ses amis.

Cette mise en cause du Conseil constitutionnel a en tout cas soulevé une vive émotion chez les socialistes qui ne s'étaient déjà pas privés, ces dernières semaines, de rappeler qu'ils n'étaient jamais allés aussi loin lorsque les gardiens de la Constitution leur avaient causé, à eux aussi, bien des tracas en 1982 lors de la loi sur les nationalisations. *« C'est la première fois qu'on assiste à une charge aussi violente »*, s'est indigné Laurent Fabius, vendredi soir au micro de France-Inter, soulignant que la France est *« dans un État de droit »* et accusant Edouard Balladur de chercher *« probablement à faire pression »* sur le Conseil. Martin Malvy, président du groupe PS de l'Assemblée nationale, a également jugé, dans les couloirs de Versailles, les propos du premier ministre *« extrêmement graves »*.

Mais aurait-on oublié que l'objet initial de cette révision était le droit d'asile ? Car la journée de Versailles a confirmé à quel point ce droit sort notablement redéfini de la révision. M. Balladur a en effet expressément indiqué que la Constitution fera désormais de *« l'octroi de l'asile une prérogative de l'Etat et non plus seulement un droit de l'individu »*, alors que le préambule ne reconnaît que le *« droit »* du *« persécuté »*. D'autre part, le premier ministre a précisé que *« la protection constitutionnelle de ce pouvoir souverain ne se limitera plus aux seuls combattants de la liberté, elle s'étendra à toutes les autres catégories de demandeurs d'asile »*.

Cet « élargissement » sans conditions du champ des bénéficiaires de l'asile – crûment appelé *« amendement Duvalier »* (1) par Julien Dray (PS, Essonne) – avait pourtant été rejeté lors des débats de l'Assemblée constituante en mars et avril 1946 sur ce préambule aujourd'hui controversé au motif que l'on pouvait être *« persécuté »* tout en ayant été *« fasciste »* (*le Monde* du 19 novembre).

Le troisième fait notable de cette journée, enfin, aura été le refus de Valéry Giscard d'Estaing de prendre part au vote. Dès le début de cette affaire, il avait souligné qu'il ne souhaitait pas que la Constitution soit trop souvent révisée. L'ancien président de la République a peut-être aussi été froissé par la mise en cause du Conseil constitutionnel, lui a qui avait suscité la réforme de 1974 permettant la saisine de Conseil par les parlementaires. Charles Millon a confirmé cet embarras d'une partie de l'UDF en invitant à *« la raison »*, sur France 2, avec son autorité de président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, les membres de la majorité qui orchestrent la fronde contre le Conseil constitutionnel.

L'ancien président de la République n'a pas toutefois été le seul à s'être démarqué des consignes de vote des groupes de la majorité. Les députés hostiles aux accords de Schengen se sont ou abstenus – comme Pierre Mazeaud (RPR), Alain Griotteray (UDF) – ou ont voté contre, tels Philippe de Villiers (UDF). Quant aux socialistes, ils ont eux aussi leurs « dissidents » en la personne d'André Labarrère et de Michel Charasse, notamment, qui ont approuvé le texte de révision.

FRÉDÉRIC BOBIN

(1) Le gouvernement français avait accordé l'asile, le 7 février 1986, à l'ancien dictateur haïtien Jean-Claude Duvalier.

L'analyse du scrutin

Le projet de loi constitutionnelle relatif aux accords internationaux en matière de droit d'asile a été adopté par le Congrès du Parlement réuni, vendredi 19 novembre, à Versailles, par 698 voix contre 157 et 20 abstentions. La majorité requise – les trois cinquièmes des suffrages exprimés – était de 513 voix.

• **PARMI LES DÉPUTÉS**

Ont voté « pour » :
– 250 RPR sur 257 ;
– 202 UDF sur 215 ;
– 2 PS sur 57 : Martine David et André Labarrère ;
– 13 République et liberté (ex-non inscrits) sur 22 ;
– 1 non inscrit sur 1 : Michel Noir.

Ont voté « contre » :
– 4 UDF : Jean-Louis Beaumont, Christine Boutin, Jean Desanlis et Philippe de Villiers ;
– 53 PS ;
– 22 PC sur 23 ;
– 4 République et liberté : Bernard Tapie, Paul Vergès, Aloyse Warhouver et Emile Zuccarelli ;

Se sont abstenus :
– 3 RPR : Raoul Béteille, Xavier Deniau et Pierre Mazeaud ;
– 6 UDF : Yves Bonnet, Laurent Dominati, Alain Griotteray, Hervé Mariton, Pierre Micaux et Yann Piat ;
– 5 République et liberté : Jean-Louis Borloo, Bernard Charles, Régis Fauchoit, Gérard Saumade et Christine Taubira-Delannon ;

N'ont pas participé au vote :
– 4 RPR : Patrick Labaune, Simone Rignault, Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, qui présidait la séance, et Yves Van Haecke ;
– 3 UDF : Jean-François Deniau, Valéry Giscard d'Estaing et Claude Malhuret ;
– 2 PS : Jack Lang et Marius Masse ;
– 1 PC : Louis Pierna ;

• **PARMI LES SÉNATEURS**

Ont voté « pour » :
– 20 RDE sur 24 ;
– 89 RPR sur 91 ;
– 3 PS sur 69 : Michel Charasse, Jacques Rocca Serra, et Robert-Paul Vigouroux ;
– 64 UC sur 64 ;
– 45 RI sur 47 ;
– 9 non inscrits sur 10 ;

Ont voté « contre » :
– 1 RDE : François Abadie ;
– 57 PS ;
– 1 non inscrit : Joëlle Dusseau ;

Se sont abstenus :
– 2 RDE : André Boyer et Yvon Collin ;
– 2 PS : Gérard Delfau et Jean Peyrafitte ;
– 2 RI : Michel Poniatowski et Bernard Sellier ;
– 15 PC sur 15.

N'ont pas participé au vote :
– 1 RDE : François Giacobbi ;
– 2 RPR : Eric Boyer et Jacques Delong ;
– 7 PS : Guy Allouche, Marcel Bony, Robert Castaing, Marcel Charmant, William Chervy, Aubert Garcia et Roger Quilliot.

Après la validation de la loi organique

Les anciens ministres peuvent être poursuivis devant la Cour de justice de la République

L'affaire du sang contaminé vient de connaître son épilogue constitutionnel. Ce drame avait en effet prouvé que le mécanisme de responsabilité pénale des membres du gouvernement pour les crimes et délits commis dans l'exercice de leurs fonction était inadapté. Imposant une *« mise en accusation »* votée par les deux chambres du Parlement, il transformait tout dossier pénal en problème politique.

Pour sortir de ce dilemme, le président de la République avait inclus dans le projet de révision constitutionnelle, qu'il promettait depuis longtemps, et qu'il a fait déposer par Pierre Bérégovoy en mars 1993, une réforme de la Haute Cour de justice. Avec la modification de la composition et du rôle du Conseil supérieur de la magistrature, c'est le seul élément de ce projet qu'a retenu Edouard Balladur. Il a donc fait l'objet d'une révision de la Constitution votée par le Congrès le 19 juillet 1993. La loi organique qui en tire les conséquences a été vite préparée puis votée par le Parlement – le 6 octobre par l'Assemblée nationale et le 20 octobre par le Sénat. Comme tout texte de cette nature, elle a été obligatoirement soumise au Conseil constitutionnel.

Dans sa décision rendue vendredi 19 novembre, le Conseil l'a validée sans aucune difficulté. Il a simplement souligné que la possibilité ouverte d'action en réparation de dommages par les plaignants devant les juridictions de droit commun permet *« l'exercice d'un recours sans méconnaître »* l'interdiction posée par la loi constitutionnelle de constitution de partie civile devant la nouvelle Cour de justice de la République. Il a aussi précisé que les jugements de celle-ci devrait *« être motivés »* et que, la réforme de la Constitution ne l'ayant pas formellement interdit, malgré les demandes de députés RPR, c'est à bon droit que la loi organique prévoit la possibilité de pourvois en cassation.

Les victimes des transfusions sanguines vont donc pouvoir à nouveau poursuivre les anciens ministres socialistes qu'ils jugent responsables de ce drame, et cela sans que leur plainte soit soumise à un vote du Parlement. Elle devra simplement être acceptée par une *« commission des requêtes »*, composée de magistrats de la Cour de cassation, de la Cour des comptes et du Conseil d'Etat. C'est elle qui décidera souverainement s'il y a lieu de transmettre le dossier à la Cour de justice de la République.

Th. B.

Les travaux du Parlement

Les députés adoptent la réforme du statut de l'Imprimerie nationale

Les députés ont adopté, vendredi 19 novembre, en première lecture, le projet de loi modifiant le statut de l'Imprimerie nationale, qui *deviendra une société* nationale détenue par l'Etat alors qu'elle est actuellement une direction centrale du ministère du budget. *Le RPR et l'UDF ont* voté pour, le PC et le PS contre. Le projet avait été approuvé au Sénat, en première lecture, le 19 octobre dernier (*le Monde* du 21 octobre). Le ministre du budget, Nicolas Sarkozy, en défendant son projet, a rappelé devant les députés qu'il avait trouvé cette idée de réforme dans les cartons de Michel Charasse, un de ses prédécesseurs socialistes.

« La réforme est rendue nécessaire par les directives européennes, qui ne permettent plus le privilège d'impression pour le compte des administrations », a expliqué Jean-Jacques Jégou (UDF, Val-de-Marne), rapporteur du projet au nom de la commission des finances. En revanche, le monopole sera maintenu pour la réalisation des *« documents déclarés secrets ou dont l'exécution doit s'accompagner de mesures particulières de sécurité »* comme les cartes d'identité, les passeports ou les visas, et le *« patrimoine national »* que constitue l'Imprimerie nationale sera préservé.

Bien que M. Sarkozy ait à plusieurs reprises assuré que *« cette réforme ne s'inscrit pas dans une logique de privatisation »*, les députés de tous les groupes ont souhaité que soit inscrit dans le projet, conformément à un amendement de la commission des finances, que *« la totalité du capital »* de la société nationale sera *« détenu, directement ou indirectement, par l'Etat »*. Le ministre a accepté cette disposition d'autant que le terme *« indirectement »* permettra à des partenaires publics, tels la Poste ou France Télécom, clients privilégiés de l'Imprimerie nationale, d'entrer ultérieurement dans le capital de la nouvelle société. *« Mais la part de l'Etat ne descendra pas en dessous de 51 % »*, a précisé M. Sarkozy à la demande de Louis Mexandeau (PS, Calvados).

C. B.

La loi quinquennale sur l'emploi a été approuvée

Les députés ont adopté, jeudi 18 novembre, par un vote à main levée, le texte élaboré, lundi 15, par la commission mixte paritaire Assemblée-Sénat sur le projet de loi quinquennale sur l'emploi. Le RPR et l'UDF ont voté pour, le PS et le PC contre. Les sénateurs ont approuvé ce texte vendredi, au scrutin public, par 224 voix (RPR-UDF) contre 88 (PS-PC).

Devant l'Assemblée nationale, le ministre du travail s'est félicité que *« l'appel du premier ministre à compléter le projet »* ait bien été *« entendu »* par le Parlement. *« L'apport du Sénat a été particulièrement riche, notamment en ce qui concerne les créations d'entreprises ou la réduction, à titre expérimental, de la durée du travail »*, a-t-il précisé au palais du Luxembourg. *« C'est la raison pour laquelle le gouvernement n'a présenté aucun amendement aux conclusions de la CMP* [commission mixte paritaire] », devait souligner Michel Giraud devant les deux Assemblées.

L'envie ne lui en a pourtant pas manqué, sur deux points au moins. D'une part, le gouvernement aurait aimé supprimer l'obligation de formation, introduite par les sénateurs, lors du renouvellement d'un contrat d'insertion professionnelle pour les jeunes ; d'autre part, il aurait préféré, d'autre part, ne pas accorder le bénéfice, pour les salariés ayant des enfants à charge et qui en font la demande, d'une répartition de la durée annuelle du travail sur tout ou partie de l'année. Cette dernière disposition avait été réintroduite en CMP par les députés, alors que le gouvernement voulait la mettre en réserve pour la future loi sur la famille promise pour une date indéterminée.

Mais Michel Péricard (RPR) et Jean-Pierre Fourcade (Rép. et ind.), respectivement présidents des commissions des affaires sociales de l'Assemblée et du Sénat, avaient, avec détermination, fait savoir à Matignon qu'ils n'accepteraient pas d'amendement gouvernemental lors de l'examen de la CMP, sous peine de refuser de voter le texte.

CLAIRE BLANDIN

FORMATION PROFESSIONNELLE : les députés créent une commission d'enquête. – Les députés RPR, UDF et PS (les communistes s'abstenant) ont adopté, vendredi soir 19 novembre, une proposition de résolution présentée par une soixantaine de députés centristes, visant à créer une commission d'enquête parlementaire sur l'utilisation des fonds affectés à la formation professionnelle. Cette proposition signée natamment du président de la commission des finances, Jacques Barrot, observe *« une inadéquation évidente entre les efforts financiers entrepris et la faiblesse des résultats obtenus »* dans ce domaine.

SÉCURITÉ DANS LES STADES : la loi est définitivement adoptée. – Le Parlement a entériné, jeudi 18 novembre, les conclusions de la commission mixte paritaire Assemblée nationale-Sénat sur le projet de loi relatif à la sécurité des manifestations sportives, présenté par Michèle Alliot-Marie. La version finale du texte renforce les sanctions frappant les auteurs de troubles provoqués dans les enceintes sportives et institue une incrimination contre toute personne exhibant des insignes, signes ou symboles faisant référence ou rappelant une idéologie raciste ou xénophobe.

A la veille du congrès départemental

Les rivalités persistent au sein du FN des Bouches-du-Rhône

Le Front national n'a jamais eu de chance avec sa fédération des Bouches-du-Rhône. Objet de convoitises et de rivalités personnelles entre potentats locaux, elle a longtemps été ballottée au gré des crises de direction. Depuis deux ans environ, Bruno Mégret s'en est affirmé le vrai « patron » après que Jean-Marie Le Pen eut renoncé à vivre *« l'histoire d'amour »* qu'il envisageait avec Marseille.

Cependant, le résultat obtenu aux élections régionales de mars 1992 par le délégué général du FN, largement devancé par Bernard Tapie, et son échec aux législatives de mars dernier ne lui ont pas encore permis de construire l'assise locale qu'il recherche. Malgré les revers électoraux de M. Mégret, la fédération des Bouches-du-Rhône du parti d'extrême droite semblait avoir rompu avec les guerres de clans et les règlements de comptes qui avaient fait ses délices à la fin des années 80.

Or, voici qu'une « fuite » concernant la situation financière de la fédération rappelle, à la veille d'un congrès départemental – il doit se tenir le 21 novembre – préparatoire au neuvième congrès national de février prochain, que ces pratiques n'ont pas totalement disparu.

« Fiction politico-financière »

La « fuite » consiste en un document de six pages intitulé « Rapport historique concernant la trésorerie de la fédération des Bouches-du-Rhône », dont le rédacteur pourrait être Maurice Gros, secrétaire départemental et conseiller régional.

Il fait état de difficultés financières telles qu'elles ont conduit l'auteur *« à faire une demande de découvert au Crédit lyonnais à hauteur de 200 « KF »*, soit 200 000 F. Daté du 21 juillet dernier, ce « rapport » ne pouvait préciser que cette facilité de caisse – elle a été effectivement demandée – a été refusée par la banque. Ce document, qui mêle la confusion et la naïveté, tend à mettre en cause Hubert Savon, conseiller régional et trésorier d'une association de financement du Front national, tout en essayant d'atteindre M. Mégret et l'un des ses collaborateurs parisiens, chargé des *« engagements financiers »*, c'est-à-dire de récolter l'argent pour les campagnes électorales du parti.

Le « rapport » parle d'une *« situation financière catastrophique »*, qui frise la *« cessation de paiements »*, en avançant un déficit de 315 000 F. Interrogé par *le Monde*, M. Savon admet que la trésorerie fédérale est *« en difficulté à la suite des régionales et de Maastricht »*, mais il affirme que le « rapport » est *« un roman de fiction politico-financière »*. M. Gros, pour sa part, assure qu'il a été *« fabriqué »*, car *« il n'y a pas de rapport Gros »*. Il précise que la fédération a traversé une période difficile, mais que celle-ci est révolue ou en passe de l'être.

OLIVIER BIFFAUD

Polynésie : rejet de la requête en révision du procès de Pouvanaa a Oopa

La commission de révision de la Cour de cassation a rejeté, jeudi 18 novembre, la requête des avocats de la famille de Pouvanaa a Oopa, le chef autonomiste polynésien, aujourd'hui décédé, qui avait été condamné, en octobre 1959, à Papeete (Polynésie française), à huit années de réclusion criminelle pour le rôle qui lui était prêté lors d'une nuit d'émeute dont Papeete avait été le théâtre un an plus tôt.

La commission a reconnu que les deux avocats, Mes Michel Tubiana et François Roux, avaient versé au dossier des *« faits nouveaux »* (*le Monde* du 13 août), mais elle a jugé que ces derniers ne suffisaient pas à motiver une révision du procès de 1959.

SOCIÉTÉ

Au congrès de la Fédération nationale autonome de la police

M. Pasqua s'évertue à rassurer les policiers en civil

■ ENGAGEMENT. Le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire s'est engagé à moderniser la police nationale, vendredi 19 novembre, devant le congrès de la Fédération nationale autonome de la police (FNAP, majoritaire chez les policiers en civil), réuni à Dijon du 15 au 19 novembre.

■ ÉLECTION. Alain Brillet a été *élu secrétaire général de la FNAP*, à l'unanimité des composantes fédérales. Il a été remplacé par Michel Albin à la tête du SNAPC, le syndicat des inspecteurs.

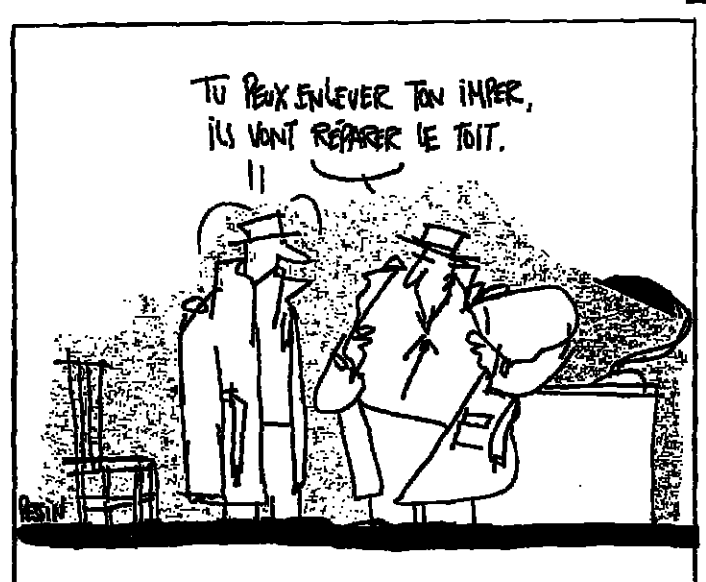
DIJON

de notre envoyé spécial

Charles Pasqua connaît trop les policiers pour ne pas s'inquiéter de la grogne qui monte dans leurs rangs. Le ministre d'Etat a trop d'ambition politique pour laisser le climat se détériorer dans une police que la crise économique et la délinquance placent au premier rang du maintien de l'ordre social. Vendredi 19 novembre, M. Pasqua a donc quitté à grande vitesse le Parlement réuni en congrès à Versailles pour la révision constitutionnelle. Le temps d'un long discours improvisé, suivi d'un déjeuner au milieu de quelques centaines de syndicalistes, le ministre a tenu à venir *« au contact »*. Il entendait visiblement rassurer une police qu'il s'engage à moderniser en lui donnant les moyens de fonctionner.

« Des promesses, les policiers en ont la mémoire pleine, a prévenu Alain Brillet, secrétaire général de la FNAP. *Un nouvel échec provoquerait une grave crise de confiance qui ébranlerait toute la police nationale. »* L'organisation majoritaire chez les « civils » ne rend évidemment pas M. Pasqua responsable de la *« crise que traverse la police nationale »* depuis ces dernières années. Mais la fédération n'a pas du tout apprécié de voir M. Pasqua rayer d'un trait de plume, à son retour place Beauvau, deux réformes – la départementalisation des services et l'application aux inspecteurs des accords Durafour sur la fonction publique – essentielles aux yeux des policiers en civil. Aussi, comme pour couper court à ce mécontentement, M. Pasqua avait-il pris soin d'annoncer, quelques jours avant l'ouverture du congrès fédéral, la mise en place d'une *« mission de réflexion »* sur l'avenir de la police nationale.

Cette annonce a suscité *« des espérances, mais aussi un grand scepticisme »*, a commenté Alain Brillet. Des agents administratifs et techniques aux commissaires, des enquêteurs aux inspecteurs,



les « civils » sont gagnés par la *« démotivation et la perte de foi dans leur métier. »* La fédération participera toutefois à la mission de réflexion confiée par le ministre à l'un de ses proches collaborateurs, le conseiller d'Etat Pierre Bordry, venu au congrès en compagnie du directeur général de la police nationale, Edouard Lacroix : la FNAP compte sur le ministre d'Etat et son *« poids politique »* pour *« faire avancer les dossiers »*.

Les talents d'orateur de M. Pasqua et surtout sa connaissance des arcanes de la « maison » n'ont pas été de trop pour rassurer les policiers. *« De nombreuses années seront nécessaires pour combler les lacunes et la doter des moyens d'une police moderne »*, a-t-il constaté. Reconnaissant que le budget pour 1994 n'a constitué qu'*« une étape, à peine une remise à niveau »*, il a précisé que *« le principal effort porterait d'abord sur l'immobilier et les moyens de la police nationale »*. A plus long terme, et afin d'accompagner l'*« entreprise révolutionnaire »* qui doit remodeler la France de demain, le ministre a fait état des *« ambitions »* qu'il nourrit pour la police.

D'une référence implicite au projet avorté de son prédécesseur socialiste Pierre Joxe, M. Pasqua n'a pas caché sa volonté d'aller dans le sens d'une *« grande loi de sécurité intérieure »*, assurant la complémentarité des diverses forces concourant à la sécurité des Français. Au passage, le ministre a apaisé les inquiétudes des fonctionnaires vis-à-vis des polices municipales : *« Il n'y aura pas de confusion avec la police nationale, ni dans les pouvoirs, ni dans les uniformes, ni dans les moyens. »* Applaudi par les congressistes, M. Pasqua s'est enfin dit fermement opposé à toute *« cogestion »* de la police avec les syndicats. Il a toutefois indiqué qu'il agirait en concertation avec les organisations les plus puissantes, appelées *« à la participation, dans le sens gaulliste du terme »*.

La venue du ministre au congrès de Dijon a donc marqué la reconnaissance d'une fédération créée trois ans plus tôt pour faire pendant à la Fédération autonome des syndicats de police (FASP, majoritaire du côté de la « tenue », c'est-à-dire des gros bataillons de gardiens de la paix et de gradés). *« Je me moque éperdument de la couleur ou de la sensibilité politique des hommes et des syndicats*, a déclaré M. Pasqua, par un sous-entendu signifiant que les dirigeants de la FASP sont proches de la gauche socialiste, tandis que ceux de la FNAP sont, pour certains, socialistes, pour d'autres, proches de la droite. *La seule chose qui doive me conduire dans mes relations avec les syndicats, c'est leur représentativité, et rien d'autre. »*

De quoi consolider les positions d'une fédération de « civils » qui, pour la première fois, réunissait l'ensemble des syndicats la composant et qui est sortie renforcée du congrès de Dijon.

Cette dynamique fédérale s'est poursuivie à Dijon avec l'élection d'Alain Brillet à la tête de la fédération, à l'unanimité de ses composantes : cumulant jusqu'à présent les casquettes de dirigeant fédéral et de secrétaire général du SNAPC, Alain Brillet est désormais un « patron » à part entière, et non plus le représentant d'un syndicat à la direction de la fédération.

ERICH INCIYAN

ENVIRONNEMENT

La Guyane malade de l'or

Suite de la première page

« L'or est dilapidé », constate Mme Taubira-Delannon, en demandant que la fiscalité locale soit portée à 7 % de la valeur du minerai.

L'exploitation sauvage de certains sites provoque parallèlement des troubles sociaux. Les rixes et les exactions ne sont pas rares, commises par des « jungle-commandos » et des « garimpeiros », et la recrudescence de tensions a culminé cet été avec l'assassinat de deux orpailleurs français. Une exploitation anarchique qui endommage aussi gravement le patrimoine forestier : arbres abattus, sols décapés, fleuves et rivières, comme le Maroni et l'Inini, charriant des torrents de boue, eaux polluées.

Face à l'inertie, pour ne pas dire plus, de certains maires, des opérations « coups de poing » sont régulièrement menées, comme récemment à Dorlin et à Pompidou-Papaïchton, à l'instigation du préfet de région, Jean-François Cordet. Mais ce dernier, dans une réponse adressée début septembre à Mme Taubira-Delannon, reconnaissait : *« La proximité du Surinam voisin, la délimitation imprécise de la frontière sur le Maroni, les coutumes traditionnelles des populations du fleuve, la mobilité des barges d'orpaillage (...), le simple kilométrage linéaire de la frontière ainsi que la distance avec Cayenne, tous ces éléments rendent extrêmement difficile l'action sur le terrain des forces d'application de la loi. »*

Le préfet de région ajoutait même : *« Aussi indispensables soient-elles, ces actions de police seront insuffisantes tant qu'elles ne se doubleront pas d'une réflexion d'ensemble sur l'orpaillage et sur la place qu'il doit tenir dans le développement de la Guyane. »* C'est bien ce que réclame le député de République et Liberté.

« Associer la population guyanaise à l'aménagement de son territoire et à la protection de son environnement, dans un climat de réelle transparence et de vraie participation », tel est le principal thème de la campagne que veut lancer le WWF-France, avec le concours de la LPO (Ligue de protection des oiseaux). En clair, pour Philippe Poiret, quelques administrations, parfois rivales, et quelques lobbies locaux, dont les orpailleurs, les forestiers ou les chasseurs font la pluie et le beau temps, dans un département situé à 8 000 kilomètres de Paris, grand (91 000 km²) comme le sixième de la métropole, et où 90 % des quelque 120 000 habitants sont concentrés sur le littoral atlantique. Sans compter l'immigration irrégulière (Brésiliens, Surinamiens, Haïtiens, etc), évaluée à environ 30 000 personnes, qui grossit dangereusement les bidonvilles de Kourou et de Cayenne.

Unique enclave d'Amérique du Sud à appartenir encore à une puissance européenne, la Guyane était aussi la seule, jusqu'à présent, à posséder, sur sept à huit millions d'hectares, une forêt tropicale humide, vierge et presque inhabitée. La rareté d'essences recherchées l'avait également mise à l'abri de grandes convoitises économiques. Or, au lieu de servir de modèle aux résolutions internationales prises avec le sommet de Rio sur la forêt tropicale et le développement durable, ce patrimoine naturel est aujourd'hui attaqué.

Du caïman noir au menu des restaurants

Outre les méfaits dus à l'orpaillage, la branche française du Fonds mondial de la nature dénonce pêle-mêle : la délivrance laxiste des permis forestiers, une riziculture intensive, le développement d'un réseau de voies pénétrantes, l'édification envisagée d'un deuxième barrage hydroélectrique.

Déjà, le premier barrage de Petit-Saut, qui sera mis en eau en janvier prochain, a suscité de vives critiques, surtout chez les écologistes... métropolitains. EDF, pour des raisons techniques et financières, n'a pas procédé à la déforestation des quelque 340 km² (trois fois la surface de Paris) qui vont être recouverts par l'eau, et la décomposition du bois entraînera de sérieuses nuisances. Plus grave, la faune sera décimée à cet endroit et, remarque amèrement Philippe Poiret, *« ce n'est pas le sauvetage télévisé de quelques paresseux »* qui peut consoler.

Sur place, la controverse a été moins vive : les Guyanais ont besoin d'électricité et l'importation de fuel est dispendieuse. De plus, la création d'un barrage est, aux yeux de la mouvance indépendantiste, synonyme d'autonomie, même si celui de Petit-Saut risque d'être saturé dans trente ans et si, comme le préconise le WWF-France, d'autres modes énergétiques (solaire, éoliennes...) seraient mieux adaptés au pays.

D'une façon générale, la population adulte guyanaise n'a pas pris conscience de la nécessité de protéger son environnement, *« par manque d'information »*, souligne M. Poiret. Et le projet de création d'un parc naturel, dans la partie méridionale du département (aux confins du Brésil et du Surinam), n'avance qu'à petits pas : son « comité de pilotage » est régulièrement en proie à des querelles internes. Aussi, toute une campagne de sensibilisation a-t-elle été entreprise, depuis plusieurs années déjà, par le WWF-France et la LPO, surtout au niveau des jeunes. *« Dans les écoles*, précise un animateur sur place, *nous remplaçons l'éducation nationale en matière de découverte et de protection de la nature... »*

La chasse, que presque tout le monde pratique bien qu'il n'y ait que... quatre professionnels déclarés, est l'exemple même de ce moindre souci écologique des Guyanais : non seulement, il n'existe *« aucune réglementation »*, affirme M. Poiret – et cela est du ressort du gouvernement –, mais encore des espèces protégées par la loi continuent d'être abattues. On sert ouvertement du caïman noir dans les restaurants et l'ibis rouge est toujours pourchassé pour ses plumes. L'oiseau est maintenant en voie d'extinction, comme se raréfie la tortue luth. Le trafic animalier, un moment freiné, a repris de plus belle vers les pays voisins, les Etats-Unis et l'Europe.

Enfin, la base spatiale de Kourou n'est pas non plus un modèle écologique. Les pollutions chimiques qu'engendre son activité sont *« mal connues en raison du secret entretenu »*, observe le président du WWF-France. Selon ce dernier, on sait toutefois qu'avec la mise en place, en 1995, du programme Ariane V – une étude d'impact est en cours –, ce sont 48 tonnes d'acide chlorhydrique, 78 tonnes d'alumine et 64 tonnes d'oxyde de carbone qui seront rejetées à chaque lancement. Qu'en restera-t-il exactement dans l'atmosphère?

Pollution et discrimination, accuse Mme Taubira-Delannon. Devant l'Assemblée nationale, en octobre dernier, le député s'est indigné : *« Nous vivons, en Guyane, dans une société duale, où la ligne de démarcation principale est celle qui sépare l'économie spatiale de l'économie non spatiale. Une plate-forme qui lance chaque mois une fusée et deux satellites, une trentaine d'organismes de recherche : oui, la Guyane est généreusement dotée, mais les Guyanais le sont bien mal. »* Et l'élue d'outre-mer d'insister pour que soit *« placée sur orbite économique durable cette Guyane qui lance des satellites sur fond de bidonvilles. »*

MICHEL CASTAING

CORRESPONDANCE

Les journalistes et le secret de l'instruction

Une lettre de Michel Noir

A la suite de notre commentaire sur les mises en examen de quatre journalistes pour « recel de violation du secret de l'instruction », *dans le cadre de plaintes déposées par Michel Noir* (le Monde *daté 7-8 novembre*), *le maire de Lyon nous a fait parvenir la lettre suivante :*

Votre journaliste Edwy Plenel s'insurge contre la mise en examen par le doyen des juges d'instruction de Lyon de quatre de ses collègues, dont le correspondant du *Monde*, pour recel de violation du secret de l'instruction. Il y voit une manœuvre d'intimidation sans valeur juridique (1), me critique pour avoir choisi cette voie de défense (2), fait l'apologie du rôle de la presse dans mon affaire comme dans d'autres (3), pour en conclusion commettre une erreur (4).

1. La loi interdit aux avocats, juges, greffiers, policiers, experts, de parler d'une instruction en cours et naturellement d'en distribuer les pièces à des tiers. Et ceci pour deux raisons : l'une, technique : ne pas provoquer le dépérissement des preuves; l'autre, morale : ne pas souiller les citoyens par un soupçon public insuffisamment constitué. Le journaliste qui, sciemment, publie une information qui lui est communiquée par une des personnes énumérées plus haut et qui n'ont pas le droit de le faire, commet donc une infraction : celle de recel. Voilà la cause juridique de ces mises en examen. On peut espérer que votre journal, comme moi-même, considère qu'il appartient au juge, seul, de déterminer les qualifications à retenir pour des poursuites, et il est pour le moins hasardeux de considérer sans fondement, et sans aucune chance d'aboutir, une procédure que l'autorité judiciaire a décidé d'ouvrir.

2. J'ai choisi cette voie procédurale après avoir constaté des faits inadmissibles et gravement préjudiciables aux intérêts de ma défense. Ainsi ma mise en examen a-t-elle été annoncée par la presse avant même de m'avoir été notifiée. Des pièces du dossier ont été publiées par la presse avant même d'être jointes au dossier de l'instruction mis à la disposition de mes avocats. Un rapport confidentiel attribué au parquet qui m'est encore inconnu a fait l'objet de citations dans la presse. La télévision s'est faite l'écho de prétendues déclarations d'enquêteurs, bien entendu hostiles à mon égard. Un procureur adjoint a eu un comportement suffisamment étrange pour motiver une investigation et une sanction disciplinaires. Enfin de nombreuses informations ont été publiées alors qu'elles émanaient de source seulement accusatrice, et dans des conditions de précipitation empêchant un travail suffisant de recoupement et de vérification.

3. S'agissant du rôle de la presse, ici comme ailleurs, il se doit d'être encadré par deux nécessités, dans une démocratie : d'une part, la liberté; d'autre part, la sauvegarde d'une procédure équitable. Le « procès à la petite semaine » fait par et dans les médias, dans mon affaire comme dans d'autres, est tout sauf équitable. Il n'obéit pas à un idéal de justice mais beaucoup plus aux lois de la concurrence du marché de la presse ainsi qu'on peut le voir aujourd'hui dans la tragique affaire de Dijon. Enfin, les journalistes ne sont pas des juges et les médias n'offrent aucune des garanties que fixent les règles de la justice dans un Etat de droit. Ces anomalies et cette interactivité toxique entre l'instruction judiciaire et « l'instruction médiatique » m'ont obligé à réagir en déposant plainte, ce qui, contrairement à l'affirmation de M. Plenel, ne m'empêche pas de me défendre devant la justice par les voies normales et dans la presse par le droit de réponse (mon quatrième dans ce journal).

4. M. Plenel, par ailleurs, mentionne que, d'après la Charte des devoirs professionnels des journalistes, *« un journaliste digne de ce nom tient la calomnie, les accusations sans preuve, l'altération de documents, la déformation des faits, le mensonge, pour les plus graves fautes professionnelles »*. Que penser alors de la fin de son article qui déforme les faits relatifs au règlement le 24 décembre 1992 d'une dette au moyen d'un versement en espèces de 500 000 francs? M. Plenel, en parlant de moi, dit *« ses »* comptes bancaires, et l'une de *« ses »* associations. Ce compte n'était pas l'un de « mes » comptes, mais celui de la liste départementale des candidats RPR de l'élection législative de 1986; il ne s'agissait pas d'une de « mes » associations mais du mouvement politique auquel j'appartenais à l'époque, et dont, en tant que président de la fédération, j'ai dû honorer le découvert. Comment qualifier cet amalgame entre mes comptes personnels et ceux de la campagne du RPR de 1986?

Au lieu de monter sur ses grands chevaux, M. Plenel devrait profiter de ces mises en examen de journalistes pour réfléchir au fonctionnement du couple justice-médias en France aujourd'hui autrement qu'en termes de toute-puissance, de toute impunité ou d'autojustification. Nous avons tous des progrès à faire dans ce domaine, le pouvoir politique, le pouvoir judiciaire, le pouvoir médiatique, si l'on veut atteindre le souverain bien de la démocratie qu'est la séparation des pouvoirs.

[Face aux mésaventures judiciaires que lui valent l'affaire Botton et ses développements, M. Noir a décidé de rendre « coup pour coup », ainsi que le confient ses proches. Tout commentaire et *toute* analyse contraires à ses vues, par lesquels la presse exerce un droit de critique légitime, *se voient donc opposer* immédiatement un droit de réponse du maire de Lyon. C'est son droit, et nous le respectons, ne serait-ce que pour démentir son affirmation excessive selon laquelle « les médias n'offrent aucune des garanties que fixent les règles de la justice dans un *Etat* de droit ». Toutefois, l'Etat de droit suppose aussi une information complète des citoyens. De ce point de vue, la règle unilatérale édictée par M. Noir, selon laquelle les journalistes ne peuvent publier une information, fût-elle la plus banale, communiquée par ceux qui ont accès à un dossier d'instruction, *sauf* à commettre une infraction, *s'oppose* clairement à la liberté d'informer. Prise à la lettre, elle signifie l'interdiction pure et simple de rendre compte d'une procédure judiciaire en cours, même dans le respect des règles déontologiques élémentaires du métier de journaliste. Est-il besoin de préciser que tel n'est pas, en l'état actuel de la jurisprudence, l'esprit du droit de la presse?

Enfin, pour que l'information de nos lecteurs soit complète, les comptes bancaires *évoqués dans notre article sont les suivants*. Il s'agit, d'abord, du compte « Noir-de Chaignon (Comité pour le Rassemblement) » à la *Lyonnaise de Banque* qui, fin 1992, était débiteur de 1 049 000 francs. Selon le nouveau président de la banque, M. Noir *pensait que son prédécesseur* avait « abandonné » ce compte, ce que l'intéressé, contacté par son successeur, *a démenti. Finalement*, un accord fut trouvé avec le maire de Lyon sur le remboursement de la moitié de la somme, ce *règlement valant transaction*. Ce qui fut fait le 24 décembre 1992, M. Noir remettant au président de la banque 500 000 *francs en espèces, sans lui donner* d'explication sur l'origine de cette somme. Il *s'agit*, ensuite, de deux comptes ouverts au nom de M. Noir *au Crédit lyonnais* : le compte 104517976T, sur lequel 561 100 francs en espèces ont été déposés entre janvier 1987 et *avril dernier*; le compte 189375Y, sur lequel 166 000 francs en espèces ont été versés entre janvier 1988 et février dernier. – E. P.]

AMNISTIE : Philippe Le Friant demande sa *réintégration* dans la magistrature. – Mis à la retraite d'office en 1988 pour atteinte à l'honneur de la magistrature après *s'être installé en* concubinage avec Marie Arbant, une ex-prostituée, Philippe Le Friant, quarante-quatre ans, a bénéficié d'un décret d'amnistie individuelle signé il y a peu par le président François Mitterrand et contresigné par le garde des sceaux, en vertu de la loi d'amnistie de juillet 1988. Philippe Le Friant a immédiatement demandé à être réintégré au sein de la magistrature dont il avait été radié à la suite de sa mise à la retraite. La Chancellerie l'a informé que sa demande de réintégration serait soumise, en février prochain, à la commission de magistrats qui statue en la matière.

هكذا من الأصل

REPÈRES

ACCIDENT

Déraillement d'un train à Baillargues

Une information judiciaire pour blessures involontaires et infraction à la réglementation de la SNCF a été ouverte, vendredi 19 novembre, par le parquet de Montpellier, après le déraillement d'un train de voyageurs à Baillargues (Hérault). Vingt-deux des cent soixante passagers du Corail qui assurait la liaison Toulouse-Marseille ont été légèrement blessés dans cet accident. Selon les premiers éléments de l'enquête, le train, qui aurait dû changer de voie à 60 km/h, circulait à une vitesse plus de deux fois supérieure. Placé en garde à vue durant quelques heures, le conducteur a affirmé ne pas avoir reçu sur son tableau de bord le signal devant lui annoncer l'approche de l'aiguillage. Cette thèse d'une défaillance technique sera vérifiée ce week-end par l'examen de la bande graphique, véritable boîte noire du train. Philippe Varni, procureur-adjoint de Montpellier, a refusé que cette bande soit démontée par la SNCF et a nommé pour le faire l'expert qui avait notamment traité les accidents de la gare de Lyon et de la gare de l'Est. – *(Corresp.)*

ANTISÉMITISME

Un professeur de Castres mis en examen

Un enseignant du lycée d'enseignement professionnel de Borde-Basse, à Castres (Tarn), a été mis en examen, vendredi 19 novembre, pour incitation à la haine raciale et laissé en liberté sous contrôle judiciaire. Ancien instituteur, âgé de soixante-deux ans, Paul Mattei, en poste au lycée de Borde-Basse depuis douze ans et chargé de l'enseignement du français et des mathématiques aux apprentis, a profité d'une manifestation de lycéens, jeudi 18 novembre, pour interpeller les jeunes manifestants en leur demandant de l'aider à *« sauver la France »* et pour faire circuler des tracts signés du Mouvement chrétien antisémite. Ceux-ci s'en prenaient violemment à *« Mitterrand, l'homme des juifs »* dont ils réclamaient la démission ainsi que celles du préfet du Tarn et du sous-préfet de Castres, nommément désignés. Invité à quitter l'établissement sur le champ par le proviseur, M. Mattei finit par obtempérer en promettant de *« recommencer ailleurs »*. Ce qu'il faisait dans l'après-midi même, alors que 1 500 lycéens environ manifestaient dans les rues de Castres. – *(Corresp.)*

MANIFESTATION

Deux cents personnes dénoncent l'opération contre le PKK

Trente et un Kurdes, sur les cent onze qui avaient été interpellés la veille lors de la vaste opération de police dirigée contre les sympathisants du PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan), étaient toujours maintenus en garde à vue vendredi soir 19 novembre, en vertu des textes concernant les affaires de terrorisme. Gultekin Kavak, vingt-sept ans, et Aydin Sercan, vingt-neuf ans, considérés par les enquêteurs comme les dirigeants du PKK en France, figurent parmi les personnes maintenues en garde à vue. De source judiciaire, on indique que la plupart des interpellés sont en situation régulière en France et exercent un travail régulier. En guise de protestation, quelque deux cents hommes, femmes et enfants, ont occupé la cathédrale Notre-Dame de Paris pendant quelques heures avant d'en être chassés par les CRS à la demande du clergé de la cathédrale. Les manifestants entendaient observer une grève de la faim pour obtenir la libération de leurs compatriotes interpellés.

NICE

L'extradition de Jacques Médecin demandée à l'Urugay

Paul-Louis Auméras, procureur de la République à Nice, a indiqué, vendredi 19 novembre, que l'extradition de Jacques Médecin, réfugié à Punta-del-Este depuis le mois de septembre 1990, a été réclamée le 12 novembre aux autorités uruguayennes. Cette démarche fait suite à un mandat d'arrêt délivré en juillet contre l'ancien maire de Nice, après la mise en examen de Francis Guillot, PDG de la SEREL (Société d'études et de réalisation électriques et électroniques), qui utilisait une caisse noire à des fins de corruption. Jacques Médecin aurait ainsi reçu une somme de 4 millions de francs provenant de cette caisse noire, ce qu'il a démenti depuis son exil sud-américain. La demande a été transmise par voie diplomatique aux autorités de Montevideo, a fait savoir le procureur, selon lequel il n'existe pas de convention d'extradition entre les deux pays, mais il a précisé qu'elle *« pouvait aboutir dans le cadre de la réciprocité et de l'entraide entre les deux Etats »*. Cette demande est assortie de l'arrestation provisoire de Jacques Médecin, à Punta-del-Este.

RELIGIONS

Le cardinal Etchegaray dénonce le drame des enfants-soldats

Au cours d'une conférence internationale consacrée aux enfants, le cardinal Roger Etchegaray a déploré, vendredi 19 novembre, au Vatican, que les enfants soient les principales victimes des conflits et dénoncé le drame des enfants-soldats, *« victimes et outils de guerre »*. Ambassadeur itinérant du pape dans les zones de guerre et les régions à risques, il a souligné qu'au cours des dix dernières années plus d'un million d'enfants ont été tués. Quatre millions ont été mutilés et sont restés handicapés. Cinq millions ont été déplacés ou se sont retrouvés dans des camps de réfugiés, et plus de douze millions sont des orphelins de guerre. Evoquant les enfants à peine âgés de dix ans intégrés dans des groupes armés, le cardinal a déclaré : *« Il s'agit là d'une forme odieuse de servitude. Ces enfants sont souvent soumis à des traitements cruels ou à des rites sauvages visant à les endurcir au combat »*.

EN BREF

BLANCHIMENT : le juge Thierry Jean-Pierre reçu à Matignon. – Le juge manceau Thierry Jean-Pierre a été reçu, vendredi 19 novembre, par un collaborateur du premier ministre Edouard Balladur, auquel il a présenté son projet de constitution d'un office de lutte contre le blanchiment de l'argent sale. Le juge a expliqué qu'il fallait *« faire un audit de tous les organismes »* intervenant en la matière. Auteur d'un ouvrage paru à l'automne, *Crime et blanchiment* (Editions Fixot), le juge Jean-Pierre enquête, depuis plusieurs mois, sur les comptes de l'industriel Roger-Patrice Pelat, un proche du président Mitterrand décédé en 1989.

CATASTROPHE : plusieurs dizaines de morts dans l'incendie d'une fabrique de poupées chinoises. – Au moins 81 personnes seraient mortes et 31 auraient été blessées, le 19 novembre, au cours de l'incendie d'une fabrique de poupées qui s'est produit dans le sud de la Chine, à Kuiyong, à 50 km au nord-est de Hongkong. Selon les journaux qui ont révélé la catastrophe, la majorité des victimes sont des femmes recrutées dans d'autres provinces du pays. Les quotidiens précisent que le bilan est lourd parce que les fenêtres et issues de secours de l'usine Zhili Handicrafts Co. étaient fermées pour prévenir les vols. – *(AFP.)*

RECTIFICATIF : la campagne pour le renouvellement du consistoire de Paris. – A la suite de l'article consacré au renouvellement, dimanche 21 novembre, du consistoire juif de Paris (*le Monde* du 19 novembre), Moïse Cohen et Roger Pinto, présidents de l'Association pour la défense des valeurs éthiques du consistoire (AVEC), nous demandent de préciser qu' *« il est faux d'affirmer que le président du consistoire, Benny Cohen, a fait construire une dizaine de synagogues, deux centres communautaires, ouvert des écoles, etc. »* Ils ajoutent que *« le consistoire n'a construit aucune école, car cela relève de la responsabilité du Fonds social juif unifié, et que les synagogues inaugurées par Benny Cohen pendant son mandat ont été initiées par le consistoire précédent »*.

ÉDUCATION

Visant notamment à assurer une formation obligatoire en arts plastiques et en musique

Quatre ministères relancent l'enseignement artistique à l'école

Quatre ministres – éducation nationale, culture et francophonie, enseignement supérieur et recherche, jeunesse et sports – ont signé, le 17 novembre, un protocole d'accord relatif aux enseignements artistiques. Décidés à leur donner un *« nouvel élan »*, les quatre « parrains » entendent, tout d'abord, faire appliquer la loi du 6 janvier 1988, votée sous la première cohabitation, afin d'assurer à chaque élève la formation obligatoire en arts plastiques et en musique au collège (une heure hebdomadaire pour chaque discipline).

Un effort avait été porté, l'an dernier, sur le dispositif en lycée. L'option « histoire des arts » y côtoie désormais le cinéma-audiovisuel, le théâtre-expression dramatique, les arts plastiques et la musique, les quatre domaines artistiques donnant lieu à un enseignement optionnel en classe de seconde et en première et terminale de la filière littéraire. Créé officiellement par un arrêté du 9 novembre 1993 (*JO* du 18 novembre), cet enseignement fera l'objet d'une évaluation au cours de l'année scolaire 1994-1995. En outre, à l'université, les arts bénéficient désormais d'un diplôme d'études universitaires générales (DEUG).

Les quatre ministres souhaitent désormais renforcer leur action sur l'école, en développant par exemple, dès 1994, des « plans locaux pour l'éducation artistique », conclus entre les collectivités territoriales et les professionnels de la culture, en mettant à contribution plus nettement les contrats d'aménagement du temps de l'enfant promus par le ministère de la jeunesse et des sports en primaire.

Le plan de Jack Lang jeté aux oubliettes

S'appuyant sur près de quinze années d'acquis et de constats, le nouveau protocole d'accord jette, en revanche, aux oubliettes le plan quinquennal de promotion des enseignements artistiques qu'avait ficelé *in extremis* Jack Lang avant mars 1993. Celui-ci avait comme objectif d'assurer, à terme, la présence d'un atelier de pratique artistique dans chaque école ou collège. Or, on n'en compte actuellement que 2 600 en France. Par ailleurs, le ministère de l'éducation nationale ne reprend pas à son compte la promesse faite aux 9 000 enseignants d'arts plastiques et de musique d'aligner leurs temps de service, déjà pénalisant du fait du nombre élevé de classes à prendre en charge, sur celui des autres disciplines. Cela provoque, depuis la rentrée, des grèves à répétition dans les collèges.

Pour le ministère de l'éducation, il s'agit tout d'abord de repérer les pratiques *« qui ont fait leurs preuves »*, afin de susciter des pistes de recherche. Assisté d'une mission chargée de travailler *« au plus près du terrain »*, un groupe de travail, composé des représentants des directions des quatre ministères concernés, devrait se pencher périodiquement sur le dossier. Et rendre compte au Haut Comité aux enseignements artistiques, une instance créée par la loi de 1988 qui ne s'est quasiment jamais réunie.

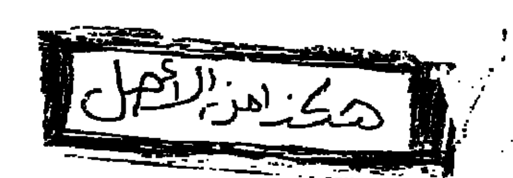
J.-M. Dy.

FAITS DIVERS

Une étudiante tuée à l'arme blanche à Paris

Laure Tamalet, une étudiante des Beaux-arts, âgée de vingt ans, a été découverte morte, jeudi 18 novembre vers 19 heures, dans le hall de son immeuble, rue Riboutté à Paris (9e), le corps lardé de coups portés à l'aide d'une arme blanche. La victime, qui rentrait de chez sa grand-mère, menait apparemment une vie sans histoires. Selon les enquêteurs de la 2e division de police judiciaire (DPJ), le meurtrier semble *« s'être acharné sur la jeune femme durant de brefs instants »*.

La sœur du président de la SNCF trouvée morte à son domicile. – La sœur de Jacques Fournier, président de la SNCF, Raymonde Fournier, âgée de soixante-douze ans, a été trouvée morte, le visage tuméfié, le 19 novembre, à son domicile, rue de Bellevue à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine), a-t-on appris de source autorisée. Selon les premières informations, il s'agirait d'un homicide volontaire. La brigade criminelle à Paris a été chargée de l'enquête.





novembre 1993

Drogue : libéraliser ou réprimer ?

Face aux ravages provoqués par la drogue les Etats sont profondément désarmés : doivent-ils légaliser l'usage des stupéfiants ou renforcer la répression des vendeurs et des consommateurs ?

Australiens : comment les faire vivre ensemble ?

Comment faire vivre ensemble les dizaines de communautés qui habitent cet immense territoire ? Multiculturalisme ou assimilation, le débat est ouvert.

La culture américaine menace-t-elle la culture française ?

Au centre de la polémique sur l'exception culturelle, une question de fond : la France et l'Europe sont-elles menacées par le rouleau compresseur de la culture américaine ?

A lire dans





EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX LE 10 DE CHAQUE MOIS

ARTS

LES TROIS «DANSES» DE MATISSE au Musée d'Art moderne de la Ville de Paris

Apollon et Dionysos

La réunion inédite des trois versions monumentales de *la Danse* est plus qu'un régal : *un bonheur.* Bonheur de découvrir la *Danse inachevée* et sa fougue d'ébauche, encore inconnue il y a moins de deux ans. Bonheur de voir à Paris, pour la première et presque certainement la dernière fois, *la Danse* de la fondation Barnes et ses figures libres. Bonheurde retrouver *la Danse de Paris* et sa tenue, qu'on avait depuis longtemps tout le loisir de contempler sans presque rien savoir de sa genèse, qui nous est précisée à travers l'exposition et son catalogue.

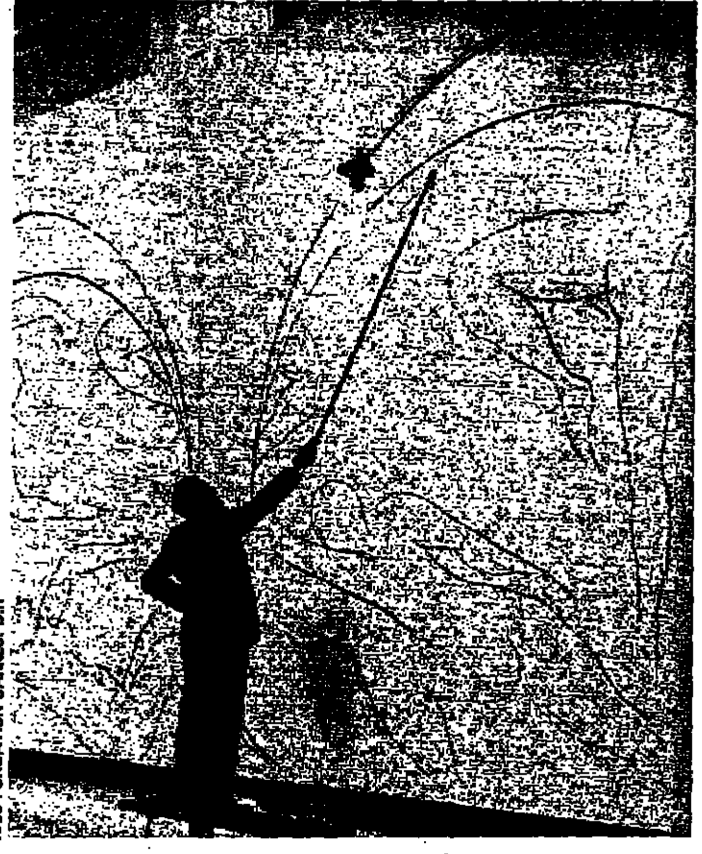
L'histoire de *la Danse* qu'Albert Barnes a demandé à Matisse, en 1930, pour décorer la salle principale de sa fondation de Merion, est compliquée. La commande a posé bien des problèmes. Ceux-ci ne sont pas venus, contrairement à ce qu'on pourrait croire, de l'orageux docteur-collectionneur, qui aimait fort l'œuvre de Matisse et laissa au peintre les mains libres, mais de Matisse l'instable, l'éternel insatisfait. Celui-ci affrontait, à soixante ans, pour la première fois, un espace monumental, y a souffert et s'y est régalé pendant trois ans au cours desquels il n'a pratiquement rien fait que chercher à maîtriser cet espace nouveau, compartimenté et des plus malcommodes : trois *lunettes séparées par les pendentifs* du plafond voûté au-dessus de trois hautes portes-fenêtres, d'où affluait la *lumière et le vert du jardin.*

L'endroit n'était pas fait pour déplaire au peintre des fenêtres amenant le dehors dans ses intérieurs. *L'idée d'une décoration* murale non plus, qui allait le sortir de la peinture intimiste dans laquelle il était confiné à Nice. De plus il reprenait un thème qui lui était cher, apparu pour la première fois – en petit – au fond de la clairière dans *le Bonheur de vivre* (1905-1906), justement acquis par Barnes, actuellement exposé au musée d'Orsay. Son premier problème est d'ailleurs venu de là, de cette ronde devenu motif unique dans les *Danses* de 1909, pour Chtchoukine, que le peintre en un premier temps essaie de faire rentrer dans les trois lunettes . Les premières esquisses rassemblées *en complément des d*écorations le montrent suffisamment. La Danse inachevée, retrouvée en mai 1992 par les héritiers Matisse, aussi.

Un effet surprenant

C'est elle que l'on voit d'abord, restaurée – elle avait souffert d'avoir passé soixante ans enroulée, des caves du Régina, au garde-meuble où elle avait échouée. Magnifique de par son inachèvement même, pleine de la force prometteuse d'une *ébauche qui va* chercher dans les 50 mètres de long, elle émeut par ses tracés plus *ou moins* gommées, par la vibration des repentirs dans la toile crue, non encore recouverte de ce jus bleu qui monte en oblique, accompagnant le mouvement des figures grises, jusqu'à couvrir *tout* le fond dans la lunette de gauche. L'effet est surprenant. On a là, à la fois du corps, *de la chair*, du volume, du trait, un traitement pictural, des aplats, et partout, apparents *dans* la *toile*, des milliers de petits trous. On en sait le pourquoi. Les photos, de tournage pourrait-on dire, en provenance des archives de la Fondation américaine, en attestent : *Matisse qui n'était* plus un jeune homme et ne pouvait physiquement monter et descendre sans cesse de son tabouret, pour dessiner et corriger le travail, un fusain ou un pinceau fixé au bout d'un long bâton, avait trouvé le moyen de faciliter sa tâche en recourant à des papiers colorés, *découpés, puis* épinglés, qu'il faisait déplacer par un assistant. Cette technique *improvisée va aider* le peintre à tailler un costume de plus en plus strict à sa composition, à éliminer tout modelé, tout élan charnel, toute picturalité de tableau de chevalet, à lier les figures coupées – qui par le haut, qui par le bas, qui pilonnées par les retombées du plafond, – et le fond fait de bandes disposées en obliques de trois couleurs : un rose, un bleu, du noir pour trancher. Des couleurs que Matisse peut justifier en regard des hautes fenêtres : sa décoration doit être «*le ciel de la verdure* qu'on voit à travers elles». On ne le savait pas, maintenant on le sait : *la Danse de Paris* est née de ces feuilles mille fois épinglées par dessus les formes encore lourdes, pas vraiment désincarnées, de l'étrange *Danse inachevée.*

Après avoir cassé la ronde pour habiller ses panneaux latéraux, *fait* pivoter ou tomber les figures, risqué une paire de jambes – l'une bien droite comme un pivot, – dans le vide du panneau central, tenté une disposition en frise dans la partie basse reliant les trois



1993 FONDATION BARNES. D.R

Matisse dessinant, 1931.

lunettes, puis remonté les figures au sol, tout en évacuant par le haut celles qui étaient debout, Matisse tient de mieux en mieux ses figures attachées au fond et en dépendance de la composition d'ensemble. Celle-ci y gagne une formidable dynamique de danse moderne, loin de la farandole.

Coup dur : Matisse apprend que sa *Danse*, qui est encore à l'état de papiers, *repose sur des mesures* erronnées, que l'espace entre les lunettes est deux fois plus grand *que prévu. Tout en ayant l'inten*tion de réaliser la version en cours, il cède à la tentation de recommencer une danse, autrement. Ce sera *la Danse* installée à Merion en 1933, en sa présence. Elle est moins belle, moins forte que *la Danse de Paris*, exécutée peu après, «à compte d'auteur», *mais datée* de 1932. Pour ne pas faire de peine à Barnes? Pour montrer que c'était la *conception* qui comptait et *non* sa réalisation mécanique d'après le calque? Matisse se disait satisfait de sa version pour Merion, qu'il disait «dyonisiaque» alors que l'autre était «guerrière». Guerrière ou apollinienne?

«Dionysiaque» *la Danse de Merion*? Certes. Matisse, fort de *ses tatonnements antérieurs, et des* problèmes plus qu'à moitié résolus, bouscule la disposition antérieure, coupleles figures à l'intérieur de chaque lunette, place, pour faire le lien, une figure assise au pendentif. En fait ce n'est plus de danse qu'il s'agit mais de luttes, et, dans les esquisses dessinées au crayon, de vrais pugilats. *La composition plus* classique, davantage soumise à la courbe des lunettes libère les *figures . Elles sont plus déliées*, plus rondes, ont *la so*uplesse des dessins (contemporains) qui illustrent les Poèmes de Mallarmé . Parfois on ne sait trop si se sont des femmes ou des hommes. Matisse se défoule. Sans perdre la dignité murale, l'intégration des figures au fond est moins réussie.

Nouvelles orientations

Et la lunette de droite accuse une faiblesse amusante, avec cette figure propulsée vers le haut, mal tenue par un triangle qui lui pique les fesses. La nécessité de faire vite a du jouer . *Il fallait fournir :* Barnes avait payé deux tranches de la commande et n'avait toujours rien vu venir. Il commen*çait à* s'impatienter, d'autant que Matisse n'avait pas osé lui montrer son chantier de papiers épinglés. On apprend beaucoup dans cette confrontation des *Danses*, notamment que *la Danse de Paris*, reconnue pourtant comme un jalon important dans l'œuvre de Matisse, n'avait jamais fait l'objet de recherches acharnées, que l'inaccessibilité aux archives Barnes ne saurait complètement justifier. Passons, pour ne retenir que la chance de pouvoir comparer, pour quelques mois, les trois versions réunies à Paris. Grâce aux nouvelles orientations de la Fondation américaine. Grâce au remue-ménage provoqué par la dation Pierre Matisse, à laquelle on doit la découverte de *la Danse inachevée*. Grâce à l'énergie persuasive de Suzanne Pagé, la directrice du Musée d'art moderne de la Ville de Paris, qui n'a pas compté ses efforts pour *obtenir* ce qu'elle voulait : conserver la trouvaille (1) et la présenter, en permanence, vis à vis de *la Danse* achetée pour décorer le musée qui allait s'ouvrir en 1937.

Une fois *la Danse de Merion* retournée à ses lunettes, on aura donc encore et toujours le loisir de confronter la première et la dernière version monumentale, *dans* la grande salle Matisse spécialement aménagée pour les recevoir dignement.

On oubliera Barnes, *mieux* évoqué ici que dans l'exposition d'Orsay, on oubliera, on les oublie déjà, les portes *fenêtres* de Merion, et le gris des murs qui a probablement conduit au gris des corps. Et l'on regrettera *que les études*, les dessins, les esquisses, les photos que Matisse faisait prendre à toutes les étapes du travail *qu'il jugeait* importantes soient à nouveaux dispersés. On pourra se consoler au Musée Matisse de Nice, d'où *sont* venues nombres des pièces permettant d'y voir plus clair dans cette grande affaire *qu'est la commande* de Mr. Barnes. Celle-ci aura joué un rôle essentiel dans l'évolution *l'œuvre de Matisse, lui permettant* de concrétiser son désir de *«faire de la peinture une chose collective»*, de conduire une *réflexion* sur la peinture décorative, et d'en dessiner les premiers grands signes, par papiers découpés *interposés*. Ces trois années de travail préfiguraient les grandes gouaches découpées de la *période* de Vence.

GENEVIÈVE BREERETTE

(1) Le panneau de gauche de la Danse inachevée est entré au musée d'art moderne de la Ville de Paris par la dation Pierre Matisse, les deux autres *ont été achetés aux héritiers Matisse* par la municipalité

▶ Autour d'un chef-d'œuvre de Matisse, les trois versions de la *danse Barnes* (1930-1933). Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson. Tél. : 40-70-11-10. Jusqu'au 6 mars.

«VILLA(S) 4», à Clisson (Loire-Atlantique)

Pensionnaires au travail

CLISSON (Loire-Atlantique)

de notre envoyé spécial

«Pensionnaire à la Villa Médicis (Rome)». La mention a de l'allure dans le CV de l'artiste en herbe. Elle sous-entend : un an dans une ville et une villa de *rêve avec un logement, un* atelier et un salaire de rêve. La sélection étant sévère, la Villa – avec *son jeu de relations dans* le monde de l'art – ouvrirait les portes des galeries et musées aux pensionnaires encore tendre, dont le «retour sur terre» (en France) s'avère cependant douloureux pour nombre d'entre eux sans ressources.

A Rome, les pensionnaires travaillent aussi. Pour preuve, cette exposition autour des œuvres *qu'ils ont réalisées durant* leur séjour. Les sept lauréats (peintres, photographes, sculpteurs) exposent dans une élégante villa italienne au milieu des arbres, à Clisson, village charmant à une vingtaine de kilomètres de Nantes.

Associer *sept personnalités* fort opposées est un exercice périlleux. Le mérite d'Olivier Kaeppelin, le commissaire, est d'avoir trouvé entre ces œuvres disparates un rythme et un point commun : *«Ce sont des expérimentateurs.»* C'est vrai, notamment pour Laurent Saksik, Fabien Lerat, Thierry Urbain et Thibaut Cuisset (1).

Scientifique de formation, Laurent Saksik dépose sur une toile, au moyen de projecteurs, des bandes de couleur qui, associées, dessinent des formes géométriques. La réflexion de ce «peintre» porte sur la forme, la *couleur* (*«la couleur dans le noir n'est pas noire»*), la transformation du «tableau» en fonction de la lumière ambiante, la relation avec le spectateur qui, passant devant le projecteur, voit son ombre s'inscrire et bouger *sur le tableau*. C'est beau, sensuel, ludique.

Fabien Lerat présente une sculpture étrange, car «transformable» : un grand ovale *rouge* oxydé et gris ayant *«dans l'inventaire actuel, trente-six possibilités d'existence»*, à partir d'un plateau en huit morceaux. Nous avons vu : le plateau plat, plié, relevé, replié... *«Un objet qui a en mémoire ses possibles, qui offre la stabilité de sa présence et projette le déploiement de ses formes.»*Astucieux.

Avec *Babylone*, Thierry Urbain a developpé, à Rome, ses archéologies imaginaires : dans un coin de son appartement, il construit maquettes et décors où l'on perd, une fois l'image concoctée, tout rapport à la réalité et au temps. Portes et fenêtres noires, escaliers lumineux, murs graineux... le travail est minimaliste, ascétique et rigoureux, à l'image de leur auteur et de son périple entre réalité et rêve.

Un décor pour l'éternité

Thibaut Cuisset est bien plus qu'un photographe prometteur. De Lausanne (1991) à Arles (1992), il s'est révélé comme l'un des meilleurs de sa génération. *Voyageur comme Bernard Plossu* (même goût pour l'errance), admirateur de Lee Friedlander et de Walker Evans (le passage de la vue documentaire à l'image plastique), passionné par les paysages intermédiaires (entre la *ville et la campagne*), ce paysagiste-coloriste a développé dans le Sud italien son thème favori : comment un lieu vide, apparem*ment anodin, voire rebutant*, peut-il devenir pictural?

Broussailles, gravats, palissades, barrières, murs, immeubles s'accumulent ou se superposent, par plans horizontaux, sous le ciel. Cuisset multiplie les clins d'œil : à Pasolini (la banlieue), à Balthus (la couleur douce), à Wenders (sites urbains), à Raymond Hains enfin. Comme le nouveau réaliste, Cuisset «colle» et «décolle», découpe et assemble des bandes rectangulaires de matières. Il fait surgir d'incroyables *tours colorées* – rose, rouge, bleu, jaune – comme des blocs de Lego. Sont-elles en construction ou déjà désertées? Nul ne sait. Voilà *bien en tout* cas un décor pour l'éternité.

MICHEL GUERRIN

(1) les autres pensionnaires qui exposent à Clisson sont le sculpteur Eleftherios Amilitos et les peintres Krzysztof Chara et Gildas Le Reste.

▶ «Villa(s) 4, peinture, photographie, sculpture», villa Lemot, domaine de la Garenne-Lemot, Gétigné Clisson. Tél. : 40-03-96-79. Jusqu'au 12 décembre. Catalogue, 122 pages, 150 francs.

EN BREF

EUROPE : *300 films dans* 100 villes. – Sous l'intitulé «L'Europe se rencontre au cinéma», la branche Médiasalle du programme Média qui coordonne les initiatives européennes en faveur du cinéma et de l'audiovisuel organise jusqu'au 23 novembre la présentation de 300 films dans 100 villes de la Communauté. En France, 16 villes moyennes bénéficient de cette opération : Auxerre, La Rochelle, Brive, Fontainebleau, Limoges, Orléans, Thionville, Romorantin, Cannes, Gaillac, Nancy, Cesson-Sévigné, Issoudun, Nice, Roanne et Ris-Orangis.

RECTIFICATIF : les irrégularités à la FEMIS. – Contrairement à ce qui était indiqué dans un article consacré aux irrégularités commises pendant les examens de la FEMIS (Institut de *formation* et d'enseignement aux métiers de l'image et don son) (*le Monde* du 30 octobre), le haut fonctionnaire dont la fille a bénéficié d'une modification de notes n'est pas membre de la Cour des comptes, comme nous demande *de la préciser* Bernard Menasseyre, président de l'Association des magistrats et anciens magistrats de la Cour des comptes.

THÉATRE

CABARET VALENTIN salle Gémier

Les joies de l'existence

Une boule de cristal tourbillonne dans la pénombre ; sur la scène, il y a des chaises entremêlées, un escalier lumineux, une estrade. Sobrement, le décor de Jean Haas, évoque à la fois le cabaret *et la cuisine* d'un appartement HLM. Il sert de cadre aux élucubrations de Karl Valentin, entrecoupées de chansons d'avant-guerre.

«Quand dans n'importe quelle brasserie bruyante Karl Valentin s'avançait, mortellement sérieux, au milieu des bruits douteux des pots à bière, des chanteuses et des pieds de chaise, on avait aussitôt le vif sentiment que cet homme ne raconterait pas de blagues. Il est lui même une blague», a écrit Brecht. Il vénérait ce clown impitoyable, sorte de Charlot munichois qui a même réussi à faire rire Beckett : *«Je l'ai vu en effet en 1937, j'ai beaucoup ri bien tristement.»*

Karl Valentin enlise le quotidien, le fait glisser vers *une drôle* de folie douce, le retourne à 180 degrés, montre l'envers de la normalité. D'une certaine façon, il préfigure le Théâtre de l'Absurde. On le redécouvre actuellement, on le joue beaucoup en France, plus qu'en Allemagne, où se posent des questions de langage, car il emploie abondamment le dialecte bavarois. Dans la traduction de Jean-Louis Besson et Jean Jourdheuil (parue aux Éditions théâtrales) Hans-Peter Cloos a choisi quelques sketchs et mis en scène l'étirement du réel vers un *no man's land* brumeux où se dissolvent les repères des comportements, où surnagent des paroles calmement insensées, des gestes incongrus.

Entre nostalgie et attendrissement

Les personnages sont des gens de tous les jours, petits-bourgeois bornés, mais de bonne volonté, prisonniers de leur logique étroite, attirés par tous les pièges que leur tend un monde extérieur auquel ils ne comprennent rien. Plutôt gentils, ils se débattent comme ils peuvent, s'en sortent par inconscience. *«Karl Valentin nous démontre les rapports qui existent entre la placidité, la bêtise et les joies de l'existence»*, a écrit Brecht. A certains moments, on approche l'univers apathique de Jérôme Deschamps. C'est le parti-pris de Hans-Peter Cloos. Il ne la joue pas trépidante. Il utilise les signes du cabaret comme *un masque* de comédie pour installer une ambiance un peu fourbe, grinçante, et construire une sorte de pastiche impeccable, plus beau, plus troublant que la vérité.

Le spectacle s'appelle *Cabaret Valentin*. Avec ses chansons d'un passé qui, comme des photos de famille oubliées, tirent des rires et des sourires entre nostalgie et attendrissement, il évoque un art *que l'on ne connaît pas, que l'on* ne voit plus, sauf peut-être dans les films en noir et blanc des ciné-clubs télévisuels. Aux sketchs d'origine, Hans-Peter Cloos a ajouté la scène fameuse du film de Maurice Tourneur *Avec le sourire*, dans laquelle Maurice Chevalier (Yann Collette) chante *le Chapeau de Zozo*, pour enseigner à Marie Glory (Patrice Praxo) comment on accroche les différentes couches de public en changeant de style à chaque couplet. Un bonheur.

Les acteurs interprètent une infinité de personnages, à travers lesquels ils maintiennent une continuité – ce que l'on appelle, au théâtre et au *music-hall*, les «emplois». Patrice Praxo (jeune fille noire très bien faite) joue les ahuries. Yann Collette, avec panache *et émotion*, les braves types, victimes désignées et capables du pire. Denis Lavant surprend sans cesse, dans les apparences et les postures les plus extravagantes, voyeur acrobate ou travesti sorti du Trokadero Ballet. Katja Rupé, ménagère en peignoir rose, se transforme en vamp allemande entre Marlène et Caven, pour chanter – avec toute son âme de ménagère en peignoir rose – *Der Wind* et la chanson de *l'Ange bleu*. La révélation, c'est Mona Heftre, susurrant en robe à bustier *le Rififi*, petite bonne femme près de ses sous, fausse mineure à tresses et en bas noirs, pour une chanson de Mireille, *(Papa n'a pas voulu et maman non plus)*. Elle charme avec aplomb. Elle qui a fait ses classes au Magic Circus tient la scène de tout son corps, met le public dans sa poche. Elle aurait pu donner des leçons à Maurice Chevalier.

COLETTE GODARD

▶ Théâtre national de Chaillot, salle Gémier, place du Trocadéro, métro Trocadéro. Du mardi au samedi à 20 h 30 (le 25 décembre à 17 heures). Dimanche à 15 heures. Relâche le 1er janvier. Jusqu'au 15 janvier. Tél. : 42-27-81-15. Minitel : 3615-code Thea. Places 80 F, 110 F, 150 F.

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

DIMANCHE

Hong Kong : les dix dernières années : *Iceman Cometh* (1989, v.o. s.t.f.), de Fok Yiu-Leung, 19 h ; Histoires de fantômes chinois II (1990, v.o. s.t.f.), de Ching Siu Tung, 21 h.

LUNDI

Hong Kong : les dix dernières années.

CINÉMATHÈQUE SALLE RÉPUBLIQUE (47-04-24-24)

DIMANCHE

Histoire permanente du cinéma : l'Ange exterminateur (1962, v.o. s.t.f.), de Luis Bunuel, 17 h ; Sam Peckinpah : la Horde sauvage (1969, v.o. s.t.f.), de Sam Peckinpah, 19 h 30 ; Un nommé Cable Hogue (1969, v.o.), de Sam Peckinpah, 22 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

DIMANCHE

Le Cinéma coréen : Adada (1988, v.o. s.t.f.), d'Im Kwon-Taek, 14 h 30 ; Une balle perdue (1961, v.o. s.t.f.), de Yu Hyonmok, 17 h 30 ; la Route de Samp'o (1975, v.o. s.t.f.), de Yi Manhui, 20 h 30.

LUNDI

Le Cinéma coréen : Vive la liberté (1946, v.o. s.t.f.), de Ch'oe In'gyu, 14 h 30 ; Mandala (1981, v.o. s.t.f.), d'Im Kwon-t'aek, 17 h 30 ; le Jour de la mariée (1956, v.o. s.t.f.), de Yi Pyongil, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie, porte Saint-Eustache, Forum des Halles (40-26-34-30)

DIMANCHE

Montmartre - Pigalle, seconde partie : les Plaisirs : Céleri rémoulade (1990) de Jean-Pierre Blazzotti, Zig Zig (1974) de Laszlo Szabo, 14 h 30 ; Loin de Pigalle (1978) de Claude Ventura, Strip School (1980) de Richard Olivier, 16 h 30 ; Zoé la boxeuse (1992) de Karim Dridi, Un coeur qui bat (1991) de François Dupeyron, 18 h 30 ; Montmartre nocturne (1954) de J.-C. Bernard, Paris, jeunesse et rock'n roll (1966) de Michel Parbot et Philippe Labro, Pigalle au rayon X (1992), 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

ADIEU MA CONCUBINE (Chin., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; L'Arlequin, 6e (45-44-28-80) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55).

ALADDIN (A., v.f.) : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23).

AMOK (Fr.-Por.-All.) : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

BAD LIEUTENANT (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

BASIC INSTINCT (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA BATAILLE DE SALAMMBO (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30).

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (Bel.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

CLIFFHANGER (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

DANS LA LIGNE DE MIRE (A., v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

DENIS LA MALICE (A., v.f.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

DRACULA (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

L'ÉCRIVAIN PUBLIC (Fr.-Suis.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

EL MARIACHI (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

L'ENFANT LION (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES ÉPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

ÉPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

ET AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LA FIRME (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA FRONTERA (Chil., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LE FUGITIF (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

GALÈRES DE FEMMES (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Reflet République, 11e (48-05-51-33) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

GARÇON D'HONNEUR (A.-Taïwanais, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55).

LES GENS NORMAUX N'ONT RIEN D'EXCEPTIONNEL (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

GERMINAL (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

HÉLAS POUR MOI (Helvético-Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

HENRY V (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

L'HOMME SUR LES QUAIS (Fr.-All.-Can., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

L'INCROYABLE VOYAGE (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

JAMBON JAMBON (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

JURASSIC PARK (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LATCHO DROM (Fr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Champo - Espace Jacques-Tati, 5e (43-54-51-60) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LOUIS, ENFANT ROI (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE MAL DU PAYS DE WALERJAN WROBEL (All.-Pol., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LES MARMOTTES (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

MAZEPPA (Fr.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

MEDITERRANEO (It., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

MEURTRE MYSTÉRIEUX A MANHATTAN (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15 ; 36-68-75-55) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

MOI IVAN, TOI ABRAHAM (Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA NAISSANCE DE L'AMOUR (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

NAKED (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LE NOMBRIL DU MONDE (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 ; 36-65-70-67) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

LES NUITS FAUVES (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

L'ODEUR DE LA PAPAYE VERTE (Vietnamien, v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

L'OMBRE DU DOUTE (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

ORLANDO (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

PAS D'AMOUR SANS AMOUR (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

PRÉSIDENT D'UN JOUR (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

QIU JU, UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

RAINING STONES (Brit., v.o.) : Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55).

REQUIEM POUR UN BEAU SANS-CŒUR (Can., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62).

RESERVOIR DOGS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

SAILOR ET LULA (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE SAINT DE MANHATTAN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45).

SI LOIN, SI PROCHE (All., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Reflet Médicis I (ex Logos I), 5e (43-54-42-34) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

SLIVER (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

SNAKE EYES (A., v.o.) : Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LA SOIF DE L'OR (Fr.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55).

SOLEIL LEVANT (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LE SOUPER (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

STAND DE TIR (Hongrois, v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE TEMPS DE L'INNOCENCE (A., v.o.) : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; v.f. : Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

THE MUSIC OF CHANCE (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

THE SNAPPER (Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55).

THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES TORTUES NINJA 3 (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

TOUT ÇA POUR ÇA (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-Helvético-Pol.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

TRUE ROMANCE (Fr., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41).

UN, DEUX, TROIS, SOLEIL (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

UN JOUR SANS FIN (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 ; 36-65-70-76).

UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS (Brit.-A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

UNE NOUVELLE VIE (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

VAL ABRAHAM (Por., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

VERSAILLES RIVE GAUCHE (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

VIDÉO BLUES (Hongrois, v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LES VISITEURS (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78 ; 36-68-75-55) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).

LE VOYAGE (Arg., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

CHASSE A L'HOMME. Film américain de John Woo, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; George-V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

CHASSE GARDÉE. *Film français de* Jean-Claude Biette : Reflet Médicis II (ex-Logos II), 5e (43-54-42-34).

LE FIL DE L'HORIZON. Film portugais de Fernando Lopes, v.o. : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

LIBERA ME. Film français d'Alain Cavalier : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

NUITS BLANCHES A SEATTLE. Film américain de Nora Ephron, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LA PLACE D'UN AUTRE. Film français de René Féret : Gaumont Hautefeuille, 6e (36-68-75-55).

TWIST. Film canadien de Ron Mann, v.o. : Reflet Médicis salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

ZOMBIE AND THE GHOST TRAIN. Film finlandais de Mika Kaurismaki, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 19 h.

AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 30.

ANNIE HALL (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 16 h 40.

BLUE VELVET (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 05.

BRAINDEAD (Néo-Zélandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 25.

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARD (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h 30.

CERCLE DE FEU (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 17 h, 20 h.

CHAMBRE AVEC VUE... (Brit., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

CHARULATA (Ind., v.o.) : Reflet Médicis I (ex Logos I), 5e (43-54-42-34) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 16 h 30.

CHRONOS (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 21 h.

LA COMTESSE AUX PIEDS NUS (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.

LES DÉCOUVREURS (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 16 h, 18 h.

EXCALIBUR (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

FAUX-SEMBLANTS (Can., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 15.

HENRY, PORTRAIT OF A SERIAL KILLER (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 20.

HISTOIRE DE LA VITESSE (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) 19 h.

INDOCHINE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

JONATHAN LIVINGSTON LE GOÉLAND (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

JUSTINIEN TROUVÉ OU LE BATARD DE DIEU (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 18 h 50.

KALIFORNIA (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 21 h 50.

LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 16 h 30.

LAST ACTION HERO (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 30.

LE MAITRE DE MUSIQUE (Bel.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 17 h.

MAMAN J'AI ENCORE RATÉ L'AVION (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.

MÉTISSE (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 18 h.

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 18 h.

MONTY PYTHON, LE SENS DE LA VIE (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.

MONTY PYTHON, SACRÉ GRAAL (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 19 h, 20 h 45.

NIGHT ON EARTH (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 21 h 40.

PEPI, LUCI, BOM ET AUTRES FILLES DU QUARTIER (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 18 h.

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.

PRINCESS BRIDE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 40.

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 21 h 30.

LE TESTAMENT DU DOCTEUR MABUSE (All., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) 20 h 15.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71 ; 36-65-72-05) 22 h 30.

TINA (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 19 h 45.

TINTIN ET LE LAC AUX REQUINS (Fr.-Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

UN CADAVRE AU DESSERT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 45.

Le Monde

Edité par la SARL Le Monde

Comité de direction : Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication ; Bruno Frappat, directeur de la rédaction ; Jacques Guiu, directeur de la gestion ; Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef : Jean-Marie Colombani, Robert Solé (adjoints au directeur de la rédaction), Thomas Ferenczi, Bertrand Le Gendre, Jacques-François Simon

Daniel Vernet, directeur des relations internationales

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : 49-60-30-10

Sur un marché en pleine ouverture

Les chimistes à la recherche de clients en Chine

« Nous devons investir là où se trouve le marché. » Forts de ce principe, les chimistes sont, comme de nombreux industriels, attirés par les pays de l'Est asiatique, les seuls pour l'instant à offrir de véritables perspectives de croissance, contrairement à l'Europe, aux Etats-Unis ou au Japon. Les investissements sont importants depuis plusieurs années et s'intensifient, spécialement en direction de la Chine.

SHANGHAÏ

de notre envoyé spécial

Nul doute : la firme Ciba a apprécié le geste de son voisin chinois quand celui-ci a décidé de stopper son usine pour ne pas gêner l'inauguration du nouveau site suisse. Mercredi 20 octobre, aucun bruit et surtout aucune fumée aux effluves nauséabonds ne sont venus incommoder les participants à la cérémonie d'ouverture de ce centre qui fabriquera bientôt des produits pour traiter les maladies des porcs, des buffles ou des poules.

Face à ce bâtiment flambant neuf, autour duquel flottent différents idéogrammes géants célébrant l'amitié sino-suisse, les dirigeants de la petite unité chimique locale se sont empressés de faire badigeonner de blanc les murs. Posée à la hâte, en l'espace d'une nuit, cette couche de peinture ne parvient cependant pas à masquer complètement la grisaille due à la pollution, qui altère prématurément cette installation.

Cette exquise courtoisie de la part des autorités chinoises n'est cependant pas totalement désintéressée. Sous le soleil, et dans le calme ambiant, l'environnement de Wusi Farm, dans la banlieue de Shanghaï, offre un cadre bucolique avec ses rizières vertes d'un côté, la mer de Chine de l'autre et, au milieu, des usines. La vitrine est parfaite, et même peut faire rêver les quelques 300 invités présents ce jour-là... Rien de tel pour séduire les investisseurs étrangers comme l'a demandé en 1992 Deng Xiaoping lors d'une visite dans le sud de la Chine.

Aussitôt dit, aussitôt fait ! A en croire les différentes statistiques officielles, l'objectif a été immédiatement atteint. L'an dernier, le nombre de projets a été supérieur au total de ceux enregistrés tout au long de la décennie précédente... Et ce n'est pas fini. *« Sur les neufs premiers mois de l'année, nous en sommes déjà à 2 800 projets, alors que l'année dernière nous en avons dénombré 1 800 »*, énumère non sans fierté Chen Zhili, l'une des adjointes au maire de Shanghaï. *« Le total des investissements a déjà doublé cette année, pour atteindre 6 milliards de dollars. »* Comme d'autres grandes métropoles, cette cité entend profiter à plein de l'ouverture de l'économie chinoise vers l'extérieur, grâce au développement de zones économiques spéciales offrant des avantages fiscaux aux étrangers.

Toutes les activités industrielles semblent être sollicitées et, en matière chimique, la proximité du grand complexe national Shanghaï Petrochemical Corp. (SPC) est présentée comme un atout. Si les grands groupes internationaux sont présents dans l'empire du Milieu depuis des années, chacun faisant remonter son ancienneté le plus loin possible, le passage d'une simple présence commerciale à une véritable implantation industrielle est bien souvent plus récent. *« Le mouvement s'est accéléré depuis deux ans »*, affirment les différents acteurs de l'industrie chimique.

Pas de bas de gamme

Les réalisations se multiplient, et chaque groupe a au moins une quinzaine de projets dans le pays. Rien qu'à Shanghaï par exemple, l'américain Du Pont fabrique désormais des produits phytosanitaires, tandis que l'allemand BASF, déjà très présent, a décidé de construire à Pudong la nouvelle zone industrielle, une entreprise de pigments et colorants pour l'industrie textile.

« Pas question d'être des fournisseurs de matières premières de bas de gamme », reconnaissent l'ensemble des intervenants, qui misent *« sur une chimie de spécialités plutôt que sur des produits de base »* pour s'installer et rentabiliser leurs installations. Et même si l'investissement est alourdi par les normes de protection de l'environnement exigées, *« bien souvent supérieures à celles imposées aux firmes locales »*, constatent les industriels, sans toutefois le déplorer, les bas niveaux de salaires permettent d'atténuer les coûts d'exploitation.

Mais avant d'en arriver là, il faut pouvoir prendre pied dans le pays. Pour cela, l'investisseur doit obligatoirement s'associer à des partenaires locaux, s'efforçant chaque fois d'être majoritaire pour en assurer la gestion. L'atout supplémentaire est ensuite de confier la responsabilité de l'entreprise à un autochtone.

« Dans cette usine de 167 personnes, quelques postes-clés seront tenus par des expatriés, mais aussi par des Chinois diplômés qui sont revenus au pays après six ou sept ans d'études en Europe », indique Jian Jun Li, qui en est l'exemple parfait. A quarante ans, ce Chinois, responsable aujourd'hui de l'implantation de la nouvelle unité Ciba à Shanghaï, a auparavant été imprégné de culture suisse, au siège, à Bâle, avant de rejoindre Hongkong pour développer la branche santé animale. *« Au cours de ces vingt-deux mois de construction, nous avons rencontré quelques difficultés mais jamais de véritables problèmes »*, confie-t-il avec un large sourire, sa connaissance du pays ayant sans doute permis d'aplanir beaucoup d'obstacles.

« La grande différence entre les Chinois et nous, c'est qu'ils préfèrent montrer une usine entièrement finie plutôt qu'un chantier en cours d'achèvement. Ils accélèrent les travaux pour être prêts, quitte à les refaire ensuite », constate surpris un des responsables suisses du chantier. Malgré la nécessité de reprendre certaines finitions, les dirigeants considèrent que la première phase est terminée. L'investissement de 34 millions de francs suisses (130 millions de francs) est achevé, la production va démarrer.

« Le plus dur commence aujourd'hui », affirme Hans-Beat Gürtler, directeur de la branche santé animale du groupe, conscient comme ses concurrents des multiples défis, dont deux d'entre eux, la prospection du client et *« le maillage du terrain »*, ne sont pas des moindres. Si tous les industriels apprécient le boom de l'économie chinoise (12 % de croissance en 1992), cette ouverture est une aubaine, mais aussi une source de problèmes. Comment répondre rentablement à la demande, dans un pays aussi vaste qu'un continent sur lequel les régions en développement sont non seulement clairsemées mais aussi très éloignées ? La recherche du client solvable est aussi un casse-tête qui ferait presque regretter aux défenseurs du libéralisme une économie dirigée avec ses contrats planifiés à l'avance.

DOMINIQUE GALLOIS

INDUSTRIE

En raison de la crise

LVMH réorganise sa branche champagne

Le PDG de LVMH, Bernard Arnault, reprend en main sa branche champagne, déficitaire, et en bouleverse la direction.

Le groupe LVMH, présidé par Bernard Arnault, a annoncé une réorganisation de sa branche champagne. Yves Bénard, auparavant président de la filiale Moët & Chandon-Mercier, devient directeur général des activités champagne, directement rattaché à M. Arnault. Il assurera la *« coordination »* des trois filiales, Veuve Clicquot, Pommery et Moët & Chandon, dont les trois présidents lui seront rattachés. Il confie la présidence de Moët & Chandon à Pierre Letzelter, actuellement directeur général d'Yves Rocher, après avoir exercé auparavant des responsabilités chez L'Oréal et présidé Petit Bateau. En clair, cela signifie que Bernard Arnault et sa directrice des ressources humaines, Mme Lanciaux, sur les conseils de la firme McKinsey, conseiller en organisation, qui vient d'effectuer un audit, ont décidé une *« reprise en main »* des trois filiales éprouvées par la crise du champagne, et les ont confiées à des hommes de management qui rendront compte au siège central. Chez Moët, c'est fait.

Pour Veuve Clicquot, le PDG actuel, Joseph Henriot, homme de caractère, n'a pas voulu entériner la nouvelle configuration de la branche champagne, dans laquelle le poste de PDG n'est plus doté du niveau de responsabilité antérieur. Il négocie avec le groupe LVMH pour reprendre, en fin d'année, l'essentiel des activités du *« périmètre Henriot »*, stocks et fonds de commerce, la marque étant restée sa propriété. Le champagne Henriot (un million de bouteilles par an) avait été apporté par la famille du même nom à Veuve Clicquot, absorbée ensuite par le groupe Louis Vuitton de M. Racamier, lui-même fusionné ultérieurement avec Moët-Hennessy pour former LVMH. A sa place, on parle d'Hubert Louis, patron de Pommery. Enfin, Pascal Andriveau, PDG de Canard-Duchêne, troisième marque du groupe Veuve Clicquot, s'en va pour *« divergences stratégiques »*.

Une ampleur surprenante

L'ampleur de cette restructuration a surpris à Reims et à Epernay, où certes les rumeurs couraient déjà, notamment sur le départ de M. Henriot. Certains voyaient même M. Bénard partir chez Laurent-Perrier. Certes la branche champagne de LVMH (5 milliards de chiffre d'affaires) perd de l'argent cette année, surtout Pommery, Veuve Clicquot étant un peu au-dessus de l'équilibre et Moët & Chandon ne gagnant de l'argent que par son produit de tête, la cuvée Dom Pérignon. Elle souffre de sureffectifs, avec des rémunérations supérieures à la moyenne nationale, surtout chez Moët & Chandon, société réputée vivre sur un grand pied. L'état-major de M. Arnault avait, au premier trimestre, pratiquement imposé aux filiales un plan social assez brutal (quatre-vingt-huit suppressions d'emplois) avec des licenciements, qui a été annulé par la direction départementale du travail et de l'emploi, la justice devant bientôt trancher, sans que LVMH soit sûr de gagner. En Champagne, les mauvaises langues estiment que l'adoption de la nouvelle structure est une sanction pour M. Bénard, qui aurait réagi trop tard à la crise, à l'inverse de la maison Mumm (groupe canadien Seagram) et de Pipper-Heidsieck qui, l'an dernier, avait procédé à vingt-neuf licenciements dans des conditions beaucoup moins douloureuses. Elles qualifient de *« placard doré »* son nouveau poste de coordinateur alors que chez LVMH, on parle d'*« officialisation de situation déjà existante »*.

FRANÇOIS RENARD

RENAULT-VOLVO : la France a donné des assurances écrites aux Suédois. – L'Hôtel Matignon a confirmé vendredi que le premier ministre Edouard Balladur avait écrit à son homologue suédois Carl Bildt au sujet de l'opération de fusion entre Renault et Volvo. Ce message garantit solennellement que Renault sera bien privatisée et donne des clarifications sur l'action spécifique. Le premier ministre suédois a confirmé qu'il avait bien reçu cette lettre, sans plus d'indications sur son contenu.

Au congrès de la banque européenne

Convergence germano-britannique sur l'union monétaire

FRANCFORT

de notre correspondant

Les tiraillements franco-allemands amorcent des rapprochements entre Allemands et Britanniques. Malgré les déclarations officielles de Paris et de Bonn, la profonde divergence d'analyse de la crise des deux côtés du Rhin conduit à des positions française et allemande opposées sur le commerce comme sur la monnaie. On a pu en avoir une nouvelle confirmation, vendredi 19 novembre, au cours du congrès de la banque européenne de Francfort.

La France, par l'intermédiaire de son ministre des finances Edmond Alphandéry s'est montrée volontariste sur la mise en application du traité de Maastricht, tandis qu'Allemands et Britanniques, représentés par leurs banquiers centraux, Hans Tietmeyer et Eddie George, se sont retrouvés dans une grande prudence.

Sans doute ne faut-il rien exagérer. Les autorités britanniques semblent toujours très réticentes sur l'objectif même de la monnaie unique, tandis que Français et Allemands en sont les promoteurs. Un ministre apparaît par définition plus politique qu'un banquier central poussé par son métier au conservatisme et l'opposition entre d'un côté M. Alphandéry et de l'autre MM. Tietmeyer et George, était due en partie à leurs fonctions. Néanmoins la différence était nette. M. Alphandéry a décrit la phase deux de l'union monétaire qui commence le 1er janvier prochain et doit aboutir à la monnaie unique avant la fin du siècle, comme une étape de préparation coordonnée des politiques économiques. L'institut monétaire européen (IME) doit être l'instrument du renforcement de cette coordination. Le ministre français s'est félicité, à nouveau et longuement, de la présentation commune franco-allemande du « programme de convergence » d'ici à 1997.

Effet de présentation

Or cette présentation commune n'a guère d'importance aux yeux des Allemands. Elle n'est qu'effet de présentation et laisse chaque pays conduire de façon entièrement autonome sa politique budgétaire. Quant à la politique monétaire : *« elle demeure fermement aux mains des autorités nationales »* a rappelé M. Tietmeyer. L'IME n'a qu'un rôle très secondaire durant la phase deux. Chacun chez soi : telle est également la philosophie développée par Eddie George, gouverneur de la Banque d'Angleterre. L'élargissement de la bande de fluctuation du SME permet à chaque pays de relâcher ses objectifs de change pour se concentrer sur la stabilité interne de sa monnaie (la lutte contre l'inflation), qui est le meilleur moyen, à ses yeux, de se préparer chacun de son coté, à la monnaie unique.

ÉRIC LE BOUCHER

SOCIAL

Avant l'abandon de plusieurs lignes

TAT European Airlines supprime 339 emplois

TOURS

de notre correspondant

Après avoir exploré vainement la voie de la baisse des salaires pour ses 1 579 salariés, la direction de TAT European Airlines, détenue à 49,9 % par British Airways, a présenté vendredi au comité d'entreprise un plan social qui prévoit 339 suppressions de postes, soit près de 22 % du personnel de la compagnie aérienne du groupe TAT.

La perte nette de TAT-EA, de 132 millions de francs en 1992, sera encore plus lourde cette année. Les pilotes sont globalement les plus touchés avec 114 suppressions de postes sur 339. Deux syndicats, le SNPL et le SNPAC, ont aussitôt annoncé un préavis de grève pour les 25 et 26 novembre. Le plan prévoit également de supprimer 100 emplois d'hôtesses et de stewards, ainsi que 125 postes de personnel au sol.

Alors que le réseau européen lancé au début de l'année sur Copenhague, Stockholm, Londres et Munich n'a pas apporté les recettes prévues, TAT-EA prévoit de supprimer les lignes Paris-Castres-Albi et Limoges-Lyon. Subventionnée par les collectivités locales, la première, qui affiche un taux de remplissage de 62 %, a une recette médiocre. Le comité d'entreprise a désigné un expert pour examiner le plan social. De son côté, le PDG, Michel Marchais, assure que 60 personnes sont d'ores et déjà reclassées dans les autres activités du groupe (maintenance des avions, et messagerie avec TAT Express). Par ailleurs, les hôtesses et les pilotes bénéficieraient de préférences d'embauche dans le groupe British Airways. TAT-EA, qui n'a pas vraiment exploité ses droits de trafic sur Roissy-Marseille et Roissy-Toulouse, aimerait en obtenir depuis Orly sur les mêmes destinations et vers Londres. Or le ministre des transports a prévu d'ouvrir les deux lignes françaises à un seul concurrent et pas avant avril 1995 et 1996, et une ligne Orly-Londres en 1994 devrait être attribuée à Air France. Une plainte a été déposée par TAT-EA à la Commission de Bruxelles. Le seul espoir pour Michel Marchais réside dans un développement des lignes européennes.

ALEXIS BODDAERT

RATP : le Syndicat indépendant appelle à cesser le travail le 26 novembre. – Le Syndicat indépendant de la RATP a appelé *« l'ensemble des agents à cesser le travail vendredi 26 novembre »*, à la suite d'une réunion sur les salaires avec la direction vendredi 19 novembre. Le Syndicat indépendant indique que, lors de cette réunion, la direction a proposé un *« cadrage de 1,8 % pour 1994 dont 1 % versé en janvier et 0,8 % en décembre, bien en dessous de celui proposé à la fonction publique »*.

REPÈRES

ALLEMAGNE

Le syndicat des mines favorable à la semaine de quatre jours

Tandis que les négociations se poursuivent chez Volkswagen pour l'introduction d'une semaine de 28,8 heures de travail avec réduction de salaire – la prochaine rencontre est fixée à mardi 23 novembre – un autre syndicat de branche emboîte le pas en Allemagne. Le syndicat IGBE des mines et de l'énergie propose à son tour de réduire conjointement le temps de travail et les rémunérations : *« Chacun doit temporairement renoncer à une part de son revenu mensuel pour conserver à chacun un emploi »*, indique-t-il dans un bulletin interne. Dans le secteur du charbon, très déficitaire et qui manque de débouchés, 22 000 emplois sont menacés dans les deux ans à venir. Pour en sauver 10 000 l'an prochain, IGBE propose d'introduire la semaine de quatre jours de travail, compensée par un renoncement à toute augmentation des salaires en 1994 (soit 5 % d'après le syndicat) et par une coupe nette de 5 % supplémentaire. – *(Corresp.)*

TRANSPORTS AÉRIENS

La grève se poursuit à American Airlines

Plusieurs milliers de passagers ont été bloqués au sol aux Etats-Unis, vendredi 19 novembre, par la grève des personnels navigants d'American Airlines (*le Monde* du samedi 20 novembre). Par ailleurs, la compagnie aérienne américaine a décidé d'engager des poursuites contre l'APFA, le syndicat des personnels navigants, qu'elle accuse d'organiser *« une campagne malveillante et diffamatoire »* sur la sécurité des vols.

Des négociations menées depuis plusieurs mois entre les syndicats et la direction de la compagnie ont été rompues dans la nuit de mercredi à jeudi. Les représentants des personnels navigants s'opposent à un projet de la direction visant à augmenter leur productivité. La compagnie proposait une augmentation annuelle moyenne du personnel navigant de 7,8 % pendant quatre ans, moyennant une réduction des effectifs en fonction du remplissage des avions.

INFORMATIQUE

Nouvelles structures de direction chez Bull

Le constructeur informatique français Bull a dévoilé, vendredi 19 novembre, sa nouvelle organisation, avec pour *« objectif de survie »* l'équilibre des comptes dès 1994. Un comité de direction rebaptisé « Bull Executive Board » compte onze, membres dont le nouveau PDG, Jean-Marie Descarpentries, et Thierry Breton, auteur d'un récent rapport sur le télé-travail et désormais chargé de conseiller le président sur la stratégie du groupe. Un conseil opérationnel (Bull Operating Council) réunit *« cent femmes et hommes-clés »* du groupe.

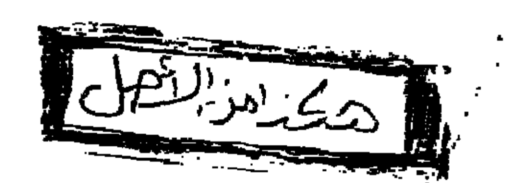
D'autre part, selon le journal japonais *Nihon Keizai Shimbun*, Bull a demandé au groupe japonais NEC Corp. d'accroître sa participation dans son capital, qui est actuellement de 4,4 %. NEC a été sollicité pour acheter pour 65 millions de dollars (370 millions de francs) d'actions nouvelles sur une recapitalisation totale de 1,6 milliard de dollars. Le journal cite un dirigeant de NEC qui affirme que sa société *« étudierait »* la demande de Bull.

EMPLOI

Manifestation silencieuse de 200 salariés du Club Méditerranée

Pour la première fois de son histoire, le Club Méditerranée, premier organisateur français de voyages, risque de licencier des membres de son personnel. Rassemblés en « sit-in », place de la Bourse, devant le siège social du groupe, plus de 200 employés et cadres parisiens ont manifesté, vendredi 19 novembre, leur opposition au plan de restructuration qui prévoit 293 suppressions de postes en 1994. Une intersyndicale réunissant les trois syndicats représentés dans l'entreprise (CFDT, FO, et SIPCM, Syndicat indépendant du personnel du Club Méditerranée) a demandé l'ouverture de nouvelles négociations pour éviter les « licenciements secs » qui, selon eux, pourraient concerner 200 salariés.

De son côté, la direction assure qu'*« une offre de reclassement sera faite à chaque salarié concerné par le plan social »*, sans pouvoir assurer la satisfaction de chacun.



REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 15 AU 19 NOVEMBRE 1993

PARIS

Bienvenue

INDICE CAC 40

+2,31 %

Si Mickey s'était fait tirer les oreilles tout au long de la semaine dernière, avec une baisse de 21,1 % pour Euro Disney, et pour cette simple raison a tenu le devant de la scène cinq séances durant (*le Monde* daté 14-15 novembre), l'alchimiste dont le nom était sur toutes les bouches au cours de la période écoulée n'était pas Merlin l'Enchanteur mais Rhône-Poulenc. Le lancement de la privatisation du groupe chimique a largement mobilisé l'attention des opérateurs qui l'ont trouvée plutôt bienvenue. Amorcée depuis quinze jours, après la rude correction du début du mois de novembre, la reprise s'est poursuivie tout au long des cinq séances écoulées. Dès lundi, le redressement observé à la veille du week-end s'est confirmé les valeurs françaises réussissaient à engranger au terme des transactions un gain de 1 %. Le lendemain, le caractère très technique de la séance en raison des arbitrages dus à la recomposition de l'indice CAC 40 (trois entrants, trois sortants) a non seulement eu pour effet d'accroître le volume des échanges de façon très sensible (6,5 milliards de francs) mais aussi de créer des distorsions sur l'indice CAC 40 qui a progressé jusqu'à 1,4 % avant de finalement s'établir en retrait de 0,10 %.

En revanche, mercredi fut réellement une belle journée. En hausse de 1,04 %, les valeurs françaises terminaient la séance sur une hausse de 1,52 % avec un volume de transactions avoisinant 4,5 milliards de francs. La légère diminution des conditions du crédit en France, en Allemagne et en Belgique a donné de l'espoir aux intervenants sur un mouvement plus prononcé de la part de la France en la matière, qui, rappelons-le, n'a toujours pas répercuté la baisse d'un demi-point décidée le 21 octobre par la Bundesbank.

Rhône-Poulenc privatisé

Jeudi, des prises de bénéfice après cinq séances consécutives de hausse – si l'on exclut celle de mardi pour les raisons précitées – ont quelque peu érodé les gains accumulés par l'indice CAC 40 qui, après avoir ouvert en hausse de 0,62 %, s'est inscrit en clôture en avance de 0,08 %. La dernière séance de la semaine fut relativement heurtée : hausses et baisses se sont alternées et les valeurs françaises devaient finalement s'établir en repli de 0,21 %.

Avec ce dernier effritement, les valeurs françaises ont malgré tout gagné 2,31 %, l'indice CAC 40 s'établissant à la cote 2 145,23. Depuis le début de l'année, le principal indicateur de la place s'inscrit en hausse de 15,47 %. Mises à part les valeurs qui se sont croisées cette semaine pour compléter la composition de l'indice CAC 40 – l'arrivée de la BNP, de Promodès et du Crédit local de France et le départ de Chargeurs, Cap Gemini et de Club Méditerranée – Rhône-Poulenc a également retenu l'attention. Son prix, 135 francs par titre, rendu public lundi, a été très bien accueilli par les investisseurs.

L'offre publique de vente (OPV) devrait se poursuivre jusqu'au 23 novembre. Le titre a terminé la semaine à 159 francs, en hausse de 17,78 % sur son cours d'OPV.

Enfin, la Commission des opérations de Bourse a organisé jeudi ses troisièmes entretiens annuels. Si le thème en était : « 1983-1993, sécurité et transparence des marchés », c'est résolument et heureusement vers l'avenir qu'ont été orientés les débats et non pas sur la décennie écoulée.

Comme l'a relevé Jean Saint-Geours, « que nous réservent les marchés, quel sera le rôle des intermédiaires pour l'avenir, et surtout sommes-nous bien préparés pour l'affronter ? »

Pour le président de la COB, le développement des produits dérivés, particulièrement ceux négociés de gré à gré, nécessite une réflexion approfondie pour pallier une visibilité qui aujourd'hui est encore insuffisante. Tout comme l'apparition de marchés électroniques, non pas les marchés réglementés de type CAC, mais les marchés privés par le biais desquels un opérateur peut offrir à des intervenants institutionnels la possibilité d'effectuer des transactions pour peu qu'ils aient acquis le droit d'accès au réseau.

La COB s'est également interrogée sur les progrès effectués en matière de gestion collective : ne reste-t-il pas des zones, notamment en matière de démarchage ou de sollicitation du public pour lesquelles la régulation est trop absente ?

A toutes ces questions, Pierre Fleuriot, directeur général de la COB, a répondu que le « gendarme de la tour Mirabeau » allait, au cours des douze mois à venir, mener une réflexion approfondie à laquelle seront associés tous les professionnels concernés.

Les actionnaires minoritaires n'ont pas été oubliés. La COB continue de réfléchir sur des mécanismes d'évaluation indépendante ou « fairness opinion » qui, dans le cadre d'opérations de fusion, d'offre publique d'échange, d'offre de retrait permettraient de donner une opinion indépendante mettant en évidence l'intérêt ou non de participer à telle ou telle opération.

FRANÇOIS BOSTNAVARON

Agroalimentaire

	19-11-93	Diff.
Bongrain	3 060	- 15
BSN	859	+ 9
Eridania Béghin	830	+ 5
Fromageries Bel	5 180	+ 180
LVMH	3 753	+ 221
Pernod-Ricard	388,10	- 11,80
Remy-Cointreau	212	+ 4,20
Saint-Louis	1 321	- 64

Assurances

	19-11-93	Diff.
AGF	679	- 28
AXA	1 527	+ 42
GAN	525	- 7
Groupe Victoire	NC	
SCOR SA	590	- 10
UAP	640	+ 14

Bâtiment et matériaux

	19-11-93	Diff.
Bouygues	650	- 5
Ciments français	335	+ 15
Colas	976	- 19
Eurotunnel	38,75	- 0,65
Eiffage	1 154	+ 24
GTM Entrepose	491	- 8,50
Imétal	526	- 1
Immob. Phénix	123	+ 0,90
Jean Lefebvre	1 240	+ 13
Lafarge-Coppée	418,20	- 5,30
Poliet	362	+ 17
Saint-Gobain	536	- 4
SGE	244	- 1,20
Spie-Batignolles	380,60	+ 9,60

Chimie

	19-11-93	Diff.
Air liquide (L')	789	- 3
ELF Sanofi	955	+ 22
Gascogne	419	+ 19
Institut Mérieux	2 390	+ 100
Michelin	184,30	+ 2,60
Plastic Omnium	633	- 22
Rhône-Poulenc A	158,20	+ 8,10
Rhône-Poulenc CI	182	- 13
Roussel-Uclaf	714	+ 26
Synthélabo	222	- 6,90

Consommation non alimentaire

	19-11-93	Diff.
BIC	1 195	- 15
Chargeurs	1 151	+ 42
Christian Dior	326	+ 7
Clarins	504	+ 9
DMC	331	+ 20,50
EBF	665	+ 31
Essilor Int.	665	- 1
Groupe André	661	+ 6
L'Oréal	1 151	- 12
Moulinex	96,20	- 9,90
Salomon	1 780	- 55
SEB	473	+ 1,50
Skis Rossignol	1 934	+ 40
Sommer-Allibert	1 875	- 64
Zodiac	1 890	+ 114

Crédit et banques

	19-11-93	Diff.
Comp. bancaire	511	- 6
BNP CI	280,50	+ 3,40
Cetelem	1 175	+ 16
CPR	520	inch.
CDE	219	inch.
CCF	285	+ 18
CFF	1 090	+ 5
CLF	471	+ 6,70
Créd. lyon. CI	669	- 56
Crédit national	622	- 4
Société générale	692	+ 23
SOVAC	1 620	+ 44
UFB Locabail	390	+ 4
UIC	533	inch.
Via Banque	395	- 5

Electricité et électronique

	19-11-93	Diff.
Alcatel-Alsthom	750	- 4
Alcatel-Câble	830	+ 4
CSEE	554	+ 21
Intertechnique	505	
Labinal	850	- 26
Legrand	4 765	- 4
Matra Hachette	136,80	+ 3,80
Radiotechnique	320	- 8
Sagem	2 400	- 85
Sextant Avionique	300	inch.
Thomson CSF	152,80	- 3,20

Distribution

	19-11-93	Diff.
Alsacienne Sup	2 326	+ 25
Bon Marché	642	- 8
Carrefour	3 645	+ 143
Casino	167,80	- 2,40
Castorama Dubois	797	+ 18
Compt. Modernes	1 550	- 21
Damart	4 700	- 99
Docks de France	865	+ 9
Gal. Lafayette	1 841	- 9
Guilbert SA	1 450	+ 30
Guyenne Gasc.	1 780	+ 10
Pinault Pr.	812	- 9
Primagaz	930	+ 46
Promodès	1 151	+ 53
Rexel (ex-CDME)	820	+ 15
SCOA	10,20	- 0,10

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (MF)
BNP	8 047 016	2 353 771
Alcatel Alsthom	1 703 530	1 296 835
Eaux Cie générale des	348 840	910 648
Promodès	731 850	858 436
CLF	1 703 250	816 885
ELF-Aquitaine	1 850 710	719 755
Suez	2 020 375	676 774
LVMH	184 890	667 535
Société générale	791 770	553 419
UAP	880 290	552 828
Total	1 697 125	549 693
Carrefour	154 585	547 076
Schneider (ex-SPEP)	1 472 339	545 787
BSN	633 900	544 613

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	12-11-93	15-11-93	16-11-93	17-11-93	18-11-93
RM	3 915 872	3 401 632	6 954 295	4 892 320	4 043 095
Comptant R. et obl.	20 422 175	12 201 430	33 031 839	44 254 956	39 469 254
Actions	182 333	237 511	299 876	334 025	264 365
Total	24 520 380	15 840 573	40 286 010	49 481 301	43 776 714

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	15-11-93	16-11-93	17-11-93	18-11-93	19-11-93
Indice gén.	587,4	592,5	597,4	602,1	599,3
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	2 117,90	2 115,85	2 147,99	2 149,67	2 145,23

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 19 novembre 1993

Nombre de contrats : 142 386

COURS	ÉCHÉANCES DÉCEMBRE 93	MARS 94	JUIN 94
Premier	124,36	128,28	127,70
Dernier	124,50	128,32	127,70

Immobilier et foncier

	19-11-93	Diff.
CFI	300	
GFC	498	- 2
Lucia	135	
Olipar	32,10	- 1,60
Rue Impériale	4000	- 60
Sefimeg	517	- 2
Silic	840	- 8
Simco	588	- 3
Sogeparc	863	+ 25
UIF	644	- 10

Investissement et portefeuille

	19-11-93	Diff.
Arnault et Assoc.	250	inch.
Bolloré	348	+ 11
Cerus	107,20	+ 1,90
CGIP	1 192	+ 5
Eurafrance	2 231	+ 31
Gaz et Eaux	1 968	+ 35
Lagardère MMB	139,80	+ 3,30
Marine-Wendel	422,50	+ 5,50
Navigation mixte	1 038	- 6
Nord-Est	150,90	- 1,20
Origny-Desvroise	892	+ 29
Parfinance	215	+ 14,90
Paribas	475,70	+ 15,50
Pinault	NC	-
SPEP	381,20	+ 11,50
Suez	346,60	+ 14,70
Worms	300	+ 7,10

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Cegid	+ 18,7	SDR Sud-Est	- 7,9
Legrand Priv.	+ 11,4	Rochette (La)	- 7,5
Accor	+ 10,3	Euro Disney	- 6,7
Gascogne	+ 10	Clca	- 6
Pechiney CIP	+ 9,9	Centrest	- 5,8
Cies. Fr. Priv. B	+ 9,4	Moulinex	- 5,6
LVMH	+ 8,3	Crédit lyonn.	- 4,5
Zodiac	+ 7,3	AGF	- 4,3
Schneider	+ 7,2	Banque Colbert	- 4
CCF	+ 6,8	Labinal	- 3,8
Rhône Poul. A	+ 6,6	Metrologie Intl	- 3,5
Axa	+ 5,8	GTM Entrep.	- 2,5
Sehvaper	+ 5,8	Synthelabo	- 3,3
Casino Guich.	+ 5,6	Colas	- 3,2

Métallurgie, mécanique

	19-11-93	Diff.
CarnaudMetalbox	194,10	+ 4,90
Dassault Aviation	519	+ 23,90
De Dietrich	1 970	+ 50
Fives-Lille	456	+ 12
Legris Industrie	183,20	- 0,80
Métaleurop	66,60	- 0,45
Pechiney CI	365	+ 36
Pechiney Int.	205	+ 1,60
Peugeot SA	681	+ 19
Strafor, Facom	570	- 1
Valeo	1 111	+ 21
Vallourec	206	+ 4

Mines d'or, diamant

	19-11-93	Diff.
Anglo-American	222	+ 16
Buffelsfontein	72,8	+ 0,80
De Beers	114	- 2,80
Driefontein	71,70	- 1,70
Gencor	9,90	- 0,20
Harmony	28	- 1,50
Randfontein	43,65	- 8,65
Sainte-Helena	58	- 4,45
Western Deep	258,90	+ 11,80

Pétrole

	19-11-93	Diff.
BP-France	NC	
Elf-Aquit.	444,10	+ 13,10
Erap-Elf	384	+ 13
Esso	990	+ 4
Géophysique	579	- 22
Total	328	+ 9

Sicomi ou ex-Sicomi

	19-11-93	Diff.
Bail Investis.	1 140	+ 19
Genefim	331	- 15
Immobail BTP	498	+ 5
Interbail	530	- 25
Klepierre	898	+ 4
Locindus	1 035	+ 9
Selectibanque	202,90	+ 3,40
Unibail	534	+ 13

Transports, loisirs, services

	19-11-93	Diff.
Accor	613	+ 32
BIS	153,50	- 0,50
Canal Plus	1 227	- 38
Cap Gemini	168,50	+ 2
CEP Comm.	411	+ 8
Club Méditerranée	319	- 7
Dauphin Ota	251	- 1
Génér. des eaux	2 815	+ 49
Ecco	549	- 6
Euro Disney	36,30	+ 3,95
Filipacchi Médias	796	+ 51
Havas	460,60	- 0,40
Lyonnaise-Dumez	536	+ 22
OGF	708	inch.
Publicis	940	+ 39
Delmas Vieljeux	540	- 38
SITA	739	- 12
Sligos	508	inch.
Sodexho	1 006	- 1
TF1	536	inch.

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	19-11-93	Diff.
9 % 1979	100,90	+ 0,06
10,80 % 1979	NC	
EDF-GDF 3 %	NC	
CNB 5 000 F	NC	
CNB Par. 5 000 F	100,41	- 0,29
CNB Suez 5 000 F	NC	
CNI 5 000 F	100,46	- 0,06

NEW-YORK

Légère avance

INDICE DOW JONES

+0,26 %

Record en anticipation de l'adoption de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) puis liquidations face à une très nette remontée des taux d'intérêt à long terme : Wall Street n'a réussi à finir la semaine en hausse que grâce à une vague tardive d'achats informatisés vendredi. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé vendredi à 3 694,01 points, en hausse de 9,50 points, soit une progression de 0,26 % par rapport à la semaine dernière.

Les craintes d'accélération de l'inflation, alimentées par la publication cette semaine de statistiques signalant un redressement solide de l'économie américaine, ont été à l'origine de la remontée des taux. Ainsi, la production industrielle (octobre), les ventes des entreprises (septembre) et les mises en chantier de logements (octobre) se sont établies en hausse alors que les demandes hebdomadaires d'allocation-chômage diminuaient.

« Ce que nous observons est une transition heurtée d'un marché mené par une baisse des taux d'intérêt à un marché dirigé par des bénéfices en hausse », a indiqué James Solloway, directeur de recherche chez Argus Research. M. Solloway table sur une certaine faiblesse dans le court terme, mais Wall Street devrait par la suite reprendre du terrain grâce au redressement de l'économie.

Selon Ed La Varnway, analyste chez First Alabany, les taux d'intérêt à long terme pourraient continuer à grimper jusqu'à 6,50 %, ce qui va provoquer une nervosité accrue sur le marché boursier en raison des transferts de capitaux vers le marché obligataire.

Indice Dow Jones du 19 novembre : 3 694,01 (c. 3 684,51).

	Cours 12 nov.	Cours 19 nov.
Alcoa	69 1/4	70 1/4
ATT	57 1/4	56 1/4
Boeing	35 3/4	38 1/2
Chase Man. Bank	32 5/8	32 1/4
Du Pont de Nemours	48 1/2	49
Eastman Kodak	63 1/4	61
Exxon	63 5/8	64 1/4
Ford	62 1/4	61 3/4
General Electric	93 5/8	98 1/4
General Motors	51 3/8	54 1/4
Goodyear	42 1/4	41 3/4
IBM	52 1/4	51 7/8
ITT	91 3/4	93 1/8
Mobil Oil	78	77 7/8
Pfizer	64 1/4	65 3/8
Schlumberger	60 7/8	61 7/8
Texaco	65	66
UAL Corp. (ex-Allegis)	147 3/4	140
Union Carbide	20 1/4	20 7/8
United Tech.	64	62 7/8
Westinghouse	14 1/8	13 1/2
Xerox Corp	80 1/4	82 3/8

TOKYO

Au plus bas depuis huit mois

INDICE NIKKEI

-3 %

La Bourse de Tokyo a terminé la semaine à son niveau le plus bas depuis huit mois alors que de nombreuses compagnies japonaises faisaient état de mauvais résultats intérimaires. L'indice Nikkei a clôturé vendredi à 17 941,19 points, passant sous la barre des 18 000 points pour la première fois depuis le 16 mars. Il s'agit d'une baisse de 3 % par rapport à la clôture de vendredi dernier à 18 493,55 points. Les transactions sont restées léthargiques, le volume quotidien des échanges s'élevant en moyenne à 250,8 millions d'actions contre 338,5 millions d'actions la semaine dernière.

Les opérateurs attendent pour la plupart l'issue des discussions que le premier ministre japonais Morihiro Hosokawa aura ce week-end avec le président américain Bill Clinton, à Seattle, en marge du Sommet des pays membres du Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC).

M. Hosokawa devrait, à cette occasion, révéler les grandes lignes d'un nouveau programme de relance économique, comportant notamment une réduction de l'impôt sur le revenu, alors que les perspectives de reprise restent peu encourageantes au Japon après l'annonce vendredi de résultats semestriels très médiocres de plusieurs sociétés.

« Il est difficile d'escompter des mesures économiques de grande envergure d'ici à l'an prochain, alors que M. Hosokawa donne la priorité à la réforme politique », estime pour sa part le président de Taiyo Investment Trust, Yoshihiro Tanaka.

Indices du 19 novembre : Nikkei, 17 941,19 (c. 18 493,55) ; Topix, 1 539,59 (c. 1 566,07).

	Cours 12 nov.	Cours 19 nov.
Ajinomoto	1 280	1 270
Bridgestone	1 320	1 290
Canon	1 460	1 450
Fuji Bank	2 280	2 250
Honda Motors	1 520	1 460
Matsushita Electric	1 450	1 420
Mitsubishi Heavy	849	844
Sony Corp.	4 890	4 840
Toyota Motors	1 790	1 810

LONDRES

Prudence + 0,3 %

L'indice Footsie de la Bourse de Londres a oscillé autour de son seuil de résistance des 3 100 points cette semaine, les investisseurs gardant leurs positions dans l'attente de la présentation du budget et d'une possible baisse des taux d'intérêt britanniques. L'indice des 100 plus grandes valeurs a gagné 8,9 points, soit 0,3 %, pour clôturer vendredi à 3 108 points.

Tout en restant assez prudents à quelques jours de la présentation du budget, le 30 novembre, les opérateurs ont salué les bonnes statistiques de l'économie britannique.

Indices « FT » du 19 novembre : 100 valeurs, 3 108 (c. 3 099,1) ; 30 valeurs, 2 357,6 (c. 2 343,7) ; mines d'or 245,3 (c. 249,6) ; fonds d'Etat, 103,65 (c. 102,74).

	Cours 12 nov.	Cours 19 nov.
Allied Lyons	5,49	5,71
BP	3,60	3,40
BTR	3,62	3,57
Cadbury	4,69	4,58
De Beers	13,50	13,13
Glaxo	6,57	6,44
GUS	5,36	5,78
ICI	6,83	6,85
Reuters	16,67	16,35
RTZ	6,40	6,75
Shell	7,03	6,85
Unilever	11	11,12

FRANCFORT

En flèche + 3 %

La Bourse de Francfort est repartie en flèche cette semaine, malgré les prévisions pessimistes des experts allemands, surnommés les « Cinq sages », qui pronostiquent une croissance zéro pour 1994 dans l'ouest de l'Allemagne. L'indice DAX des 30 valeurs vedettes a progressé de 3 % en quatre séances – mercredi étant férié en Allemagne – pour terminer vendredi à 2 077,37 points.

Le rapport de conjoncture des « Cinq sages » a en effet encouragé de nouvelles anticipations sur une baisse des taux directeurs par la Bundesbank, espoirs qui poussent la Bourse à la hausse.

Selon les analystes de la banque WestLB, « le marché a prouvé une fois de plus sa capacité à transformer de mauvaises nouvelles économiques en bonnes nouvelles pour les taux ».

Indice DAX du 19 novembre : 2 077,37 (c. 2 012,56).

	Cours 12 nov.	Cours 19 nov.
AEG	182,80	183
BASF	267,80	271,90
Bayer	319,80	328,70
Commerzbank	368,50	367
Deutschebank	827	844,80
Hoechst	288,70	279,40
Karstadt	816	811
Mannesmann	358,40	367,50
Siemens	712,90	732,50
Volkswagen	396,50	406,50

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Une accalmie satisfaisante

Il n'y a pas eu de nouvelle émission en francs français la semaine passée. Survenant après une période très animée, l'accalmie est *bienvenue. Un* répit était nécessaire, et les spécialistes s'en félicitent d'autant plus qu'ils ont l'occasion d'observer les *désordres* provoqués sur un marché voisin par une accumulation soudaine de nouvelles transactions internationales.

Les Etats régionaux allemands *ont découvert l'attrait des longues* durées. Ils ont été nombreux, ces derniers jours, à lever des fonds qu'ils n'auront à rembourser que dans vingt ou trente ans. Ces opérations émises en deutschemarks ont *toutes* vu le jour à des conditions sévères, mais il est difficile *d'en juger précisément. Certaines* ont visiblement de la peine à se placer et il faudra du temps pour que *tous* les titres *qui viennent* d'être émis en Allemagne trouvent le chemin des portefeuilles internationaux auxquels ils sont destinés.

De fait, les spécialistes de l'eurofranc français ont de bonnes raisons *de s'intéresser de près* à l'évolution récente du marché allemand. Plusieurs des banques qui ont *contribué à la réputation* internationale du marché français se préparent, depuis de longs mois, à mettre leur expérience au service de la République fédérale. Elles sont prêtes à contribuer au développement du marché allemand lorsque les autorités de Bonn décideront à *leur* tour d'emprunter pour des durées très longues. Actuellement, le Trésor public de la *République fédérale limite pour* l'essentiel à dix ans la durée de ses nouvelles obligations.

En France, au contraire, on a volontairement et systématiquement étendu jusqu'à trente ans les durées des obligations d'Etat, constituant ainsi une ossature très développée, qui soutient l'ensemble du marché. *Les emprunteurs autres* que l'Etat viennent s'y appuyer, et les meilleurs peuvent, comme le gouvernement lui-même, prétendre à des durées très longues. Il est *probable que si on disposait* outre-Rhin d'un échéancier réparti comme l'est celui de la dette française, les collectivités locales allemandes ne se seraient pas précipi*tées en aussi grand nombre* la semaine passée. Elles auraient eu à leur disposition une référence solide *qui leur aurait permis* de mieux évaluer la situation. Elles auraient procédé comme elles le font normalement *pour* des durées plus courtes. Les régions doivent offrir davantage que *l'Etat* central, et cette hiérarchie des rendements, telle qu'elle existe par exemple *dans le domaine des titres de dix* ans, aurait aisément pu être transposée pour des échéances plus éloignées.

Cela aurait permis aux investisseurs de se faire une idée d'ensemble. *Pour leur* part, *les* emprunteurs auraient mieux vu quel était le juste prix de leurs opérations. Cer*tains auraient peut-être dû* payer plus cher, et il est probable qu'ils aient renoncé à leurs projets. *Le* marché dans son ensemble aurait en tout cas gagné en transparence. Et, finalement, on aurait évité de donner une impression de confusion et d'improvisation, comme *cela a* parfois *été le* cas la semaine passée.

Une construction cohérente

En plus des régions allemandes, un pays étranger, l'Autriche, a également levé des fonds à très long terme en deutschemarks. Ses titres ont une durée de trente ans. Emis *mardi pour 1,5 milliard* de DM, l'emprunt autrichien a été augmenté vendredi à 2 milliards. *L'affaire* est intéressante à bien des égards. Elle échappe aux critiques ambiantes, car elle a vu le jour de façon beaucoup plus cohérente que les autres. Pour déterminer quel *devait être son rendement* en l'absence de références en Allemagne, on s'est tourné vers les marchés des pays voisins, en particulier ceux de France et de Hollande. On y a *mesuré les rendements respectifs* des fonds d'Etat de dix et trente ans de durée. Les plus longs rap*portent davantage que* les *plus* courts, ce qui est logique. Et c'est en tenant compte de cette différence que les conditions de l'emprunt autrichien ont été arrêtées. Il *a finalement été proposé aux* investisseurs une rémunération supérieure de 65 points de base à celle que procurent les fonds d'Etat allemands de dix ans de durée.

L'Autriche est un emprunteur *particulièrement exigeant,* qui jouit d'un grand prestige. La valeur extérieure de sa monnaie est liée à celle *du mark, et il n'emprunte qu'*en monnaies fortes auxquelles sont associés des taux d'intérêt très bas. L'essentiel de sa dette en devises est libellé en marks, en francs suisses et en yens, et une place plus modeste est faite au florin néerlandais. Pour que le franc français *figure dans cette liste, il faudrait* que les choses évoluent comme le prévoient certains experts, qui *tablent,* pour l'an prochain, sur une nouvelle diminution du niveau de l'intérêt en France, au-dessous du niveau allemand, et sur un raffermissement du franc. Si cela devait se *produire,* une *foule d'autres* emprunteurs de qualité ne manqueraient pas de suivre l'exemple *autrichien, et le compartiment fran*çais serait un des plus animés de tout l'euromarché.

En Autriche même, les investisseurs ne sont pas encore prêts à acquérir des titres de longue durée. *Les* caisses de pensions placent leurs fonds à moyen terme, et les particuliers veulent des échéances très proches. *Le Venezuela, qui* s'est annoncé pour cette semaine, devrait réunir tous les suffrages. Il *va lancer pour 750 millions* de schillings autrichiens d'obligations, qui seront remboursées dans deux ans déjà. Les titres rapporteront un peu plus de 8 %.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Grande fermeté du dollar et du franc

Un *dollar plus que jamais le* vent en poupe, le mark moins recherché et, même, un peu atta*qué, le franc français en grande* forme, tels sont les faits saillants d'une semaine assez animée sur les marchés des changes.

Pour le dollar c'est bien parti. Les signes de reprise de l'économie se multiplient *(voir ci-dessous en rubrique « Marché monétaire et obligataire »)* et le vote favorable de la Chambre des représentants sur l'Acord de libre-échange nord-amé*ricain* (ALENA) *a dopé la monnaie* américaine, qui a poussé, jusqu'à près de 1,72 DM, avec pour objectif pas trop éloigné de rejoindre et de dépasser le record de l'année, établi en juillet à 1,7480 DM.

Bien plus, la perspective d'un rééquilibrage des taux d'intérêt entre la zone dollar et la zone mark, *avec la poursuite de la diminution* en Europe et la possibilité d'une augmentation aux Etats-Unis, constitue un puissant adjuvant pour le billet vert, face à un mark un peu déprimé (pas trop!) par la baisse des taux des pensions de la Bundesbank et la *forte réduction* du taux actuel de la Banque de Belgique, ramené de 9,40 % à 8,30 %, *après la mise au point* d'un plan d'austérité.

Le franc français a profité à la fois des mesures de la Bundesbank et du repli du mark, dont le cours est à *son plus bas niveau* depuis le 2 août 1993, date à laquelle la marge de flottement entre les deux *monnaies a été portée* de 2,25 % à 15 %, de part et d'autre d'un cours pivot de 3,3538 francs. La devise allemande a même glissé, un *moment,* en dessous de 3,46 francs, à 3,4560 francs, *avant de remonter,* en fin de semaine, à 3,4680 francs, à 50 centimes en dessous de son cours de la semaine précédente. Après une pointe à 3,5480 *francs* (record historique) le 15 octobre dernier, en hausse de 3,5 % sur son précédent cours plafond de 3,4305 francs, le mark est revenu à 1 % *au-dessus de ce cours plafond.* Au 10 novembre, la Banque de France a récupéré pour 5 milliards de francs de devises, son endettement net, toujours en devises, revenant à 14 milliards de francs.

F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 15 AU 19 NOVEMBRE
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-
New-York	1,4730	-	16,8350	66,4011	58,4556	2,7518	52,0698	0,00596
	1,4790	-	17,9889	66,4894	58,8685	2,7624	52,4384	0,00602
Paris	8,7496	5,9400	-	394,4223	347,2263	16,3456	309,2945	3,5399
	8,7394	5,9090	-	392,8856	347,8542	16,3232	309,8584	3,5575
Zurich	2,2183	1,5060	25,3535	-	88,0341	4,1442	78,4171	0,8975
	2,2244	1,5040	27,3933	-	88,5383	4,1547	78,8673	0,9055
Francfort	2,5199	1,7107	28,7997	113,5923	-	4,7075	89,0758	1,0195
	2,5124	1,6987	28,5334	112,9455	-	4,6925	89,0771	1,0227
Bruxelles	53,5288	36,34	6,1178	24,1301	21,3104	-	18,9222	2,1657
	53,5398	36,20	6,0947	24,0691	21,2372	-	18,9827	2,1794
Amsterdam	2,8289	1,9205	323,3164	1,2752	112,2623	5,2848	-	1,1445
	2,8205	1,9070	332,4079	1,2679	112,2679	5,2679	-	1,1481
Milan	2471,69	1678	282,4916	1114,2098	980,8850	46,1750	873,7308	-
	2456,62	1661	275,9918	1104,3883	977,8866	45,8839	871,8016	-
Tokyo	158,38	108,20	18,2154	71,8459	63,2489	2,9774	55,3394	0,0644
	157,37	106,40	21,5724	70,7446	62,6361	2,9392	56,7944	0,0640

A Paris, 100 yens étaient cotés le vendredi 19 novembre 1993 5,489833 F contre 5,55357 F le vendredi 12 novembre 1993.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN :
Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte *(Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France)*
19 nov. 1993
Florin néerlandais, Mark allemand, Livre irlandaise, Peseta espagnole, Escudo, Franc belge, Franc français, Couronne danoise
0 % … -8
Depuis le 17 septembre 1992, la livre sterling (– 18,24) et la lire italienne (– 18,80) ne participent plus au mécanisme de change du SME.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les oléagineux dans l'euphorie

Les experts et analystes de toutes tendances avaient tort : les oléagineux, en contact direct avec le marché mondial depuis le 1er juillet 1992 – date de l'application de la réforme de la PAC (politique agricole commune) pour ces produits – se montrent d'une rare fermeté : le colza coûtait environ 138 francs le quintal cette semaine, le tournesol *158 francs. Quant au soja,* il valait, au Chicago Board of Trade (ce baromètre des échanges agricoles), environ *250 dollars* (près de 1 500 francs) la tonne. De toute évidence, le soja américain stimule le colza et le tournesol de *la Communauté.*

Cette influence ne date pas d'hier. *L'année dernière (le Monde* du 19 octobre 1992), les cours déprimés de l'un entraînaient la chute des autres. Au moment où Etats-Unis et Europe s'entre-déchirent sur le dossier des céréales, ces deux *puissances* sœurs ennemies se trouvent inextricablement liées sur le marché des oléagineux. Car *à chacun sa référence :* colza *ou* tournesol pour la France – leader incontesté sur le marché européen – et soja pour *les Etats-Unis, qui* assurent la moitié de la production mondiale.

Le soja retrouve ses niveaux *d'été, lorsque les inondations* du Mississippi et les rumeurs de désastre étaient à leur comble. *L'USDA* (département américain de l'agriculture) publiait alors ses premières estimations des dégâts : la production américaine ne s'établirait plus qu'à 51,76 millions de tonnes (contre 59,5 la saison précédente). Les opérateurs, aussitôt, entonnèrent en *chœur le « beaucoup de bruit pour rien »,* de Shakespeare. Pour eux, il ne s'agissait que de cela, et les cours descendirent en même temps que le niveau du Mississippi. Et ceci plus inexorablement encore parce que les Américains, *« à force d'avoir clamé leur problème climatique, n'avaient presque plus d'engagements à l'exportation »,* comme le constataient les professionnels du secteur.

Tout à coup – début novembre *exactement* – voilà le soja réconcilié avec la hausse. L'USDA encore est la cause de ce retournement de conjoncture : la *récolte* s'achève, aussi les dommages réels sont-ils mieux évalués. Il ne s'agit plus d'une production de 51,76 millions de tonnes, mais de 49,9 millions de tonnes. Ce qui prend les opérateurs de court.

Les triturateurs en panne de marchandise

La demande est d'autant plus fiévreuse que le maïs américain, qui sert souvent de substitut au soja *dans* l'alimentation animale, se renchérit également ; pour les mêmes raisons, à cause des débor*dements du Mississippi.*

Le département américain de l'agriculture – encore lui – révise à la baisse pour le maïs aussi ses *estimations de récolte : 165 millions* de tonnes contre 176 prévus en octobre, et 240 récoltés au cours de la saison précédente. De *plus, il* faut attendre le mois d'avril pour qu'arrivent, à terme, les récoltes d'Amérique du Sud. Affolement. Recherche de couverture immédiate. Dès le début du mois, les cours progressent de 20 dollars la tonne environ. Que *reste-t-il* aux opérateurs? *Le colza* et le tournesol européens. Les prix haussiers de Chicago gagnent rapidement les autres pays producteurs *d'oléagineux :* le Brésil, l'Argentine, le Canada – mais ces trois pays ne sont pas en mesure, pour l'instant, de fournir de la marchandise – *et, bien sûr,* l'Europe. Aussi, le colza se traite-t-il, en France, à 20 francs le quintal au-dessus du niveau où il était l'année dernière. Un dollar fort *renforce les cours.*

Mais, contre toute attente, la réforme de la PAC favorise également le marché hexagonal. Bien que *Bruxelles verse* une *aide* à l'hectare. Au lieu d'encourager la production comme auparavant, les surfaces cultivées en oléagineux *diminuent.* Les agriculteurs estiment la culture des céréales plus rentable. A cet égard, les der*niers chiffres publiés par la SIDO* (Société interprofessionnelle des oléagineux, protéagineux et cul*tures textiles)* sont *significatifs :* en France, les surfaces de colza auraient diminué cette année de 17 % par rapport à l'année précédente, la production de 12 %, et les rendements, par contre, auraient augmenté de 5 %. La *situation* est *similaire* pour le tournesol (surfaces en baisse de 19 %, production diminuée de 14 %, *rendements en* hausse de 5 %).

La France, et plus globalement la Communauté, déjà déficitaire *en oléagineux* (9,7 *millions* de tonnes contre 11,7 millions l'année dernière), importera probable*ment l'essentiel de ses besoins* (plus de 20 millions de tonnes de... soja américain). Un facteur *supplémentaire de tension des* prix au moment où le marché prend connaissance de la situation de l'Argentine ; *les superficies* ensemencées dans ce pays seront inférieures aux prévisions (moins de 2 millions d'hectares cette année contre 2,2 l'année dernière).

MARIE DE VARNEY

PRODUITS	*COURS DU 19-11*
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 650 (– 16) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 063 (– 13) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	4 730 (+ 138) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Décembre	288,30 (+ 4,80) Dollars/tonne
Café (Londres) Janvier	1 264 (+ 44) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 256 (+ 125) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	357 (+ 14) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	231 (+ 4) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	211,30 (– 1,90) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Décembre	15,90 (+ 0,30) Dollars/baril

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 12-11-93	Cours 19-11-93
Or fin (kilo en barre)	71 250	71 900
- (kilo en lingot)	71 350	71 850
Pièce française (20 F)	410	410
• Pièce française (10 F)	307	310
Pièce suisse (20 F)	410	411
Pièce latine (20 F)	410	410
• Pièce tunisienne (20 F)	405	404
Souverain	523	517
• Souverain Elisabeth II	511	520
• Demi-souverain	283	285
Pièce de 20 dollars	2 640	2 600
- 10 dollars	1 250	1 240
• - 5 dollars	706,25	708,25
- 50 pesos	2 600	2 600
• - 20 marks	514	514
- 10 florins	430	425
• - 5 roubles	295	290

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Le grand rééquilibrage

Nouvelle baisse des taux courts en Allemagne, remontée confirmée des taux longs aux Etats-Unis, qui *font présager à certains un relève*ment des taux directeurs de la Réserve fédérale américaine : le grand *rééquilibrage du loyer de l'ar*gent de part et d'autre de l'Atlantique, amorcé, du côté allemand, dès septembre 1992, et en gestation à New-York, se poursuit en se dessinant plus nettement. Les conséquences ne seraient pas neutres, *notamment sur le dollar, que peut* doper une réorientation partielle des flux de capitaux mondiaux en *sa faveur (voir ci-dessus en rubrique « devises et or »).*

Mercredi, tout d'abord, la Banque fédérale d'Allemagne (Bundesbank) *accélérait un peu la cadence* de l'abaissement de ses taux de pensions à 14 jours (REPO), les ramenant de 6,38 % à 6,29 %. Cette décision était inattendue, par son ampleur tout au moins, car, les deux dernières semaines, la diminution avait été chaque fois très réduite, de 6,40 % (depuis le 21 octobre 1993) à 6,39 %, puis 6,38 %. Le lendemain, jeudi, la Bundesbank, comme prévu, ne touchait pas à deux de ses taux directeurs, l'escompte et le Lombard, fixés à 5,75 % et 6,75 % depuis le 21 octobre, mais annonçait que le taux de son REPO serait ramené à 6,25 % la semaine prochaine.

Cette accélération semble contredire les déclarations plutôt pessimistes du président de la Bundesbank, Hans Tietmeyer, à la fin d'octobre, selon lesquelles son établissement *« n'estime pas nécessaire une nouvelle baisse des taux d'intérêt ».* Le même Hans Tietmeyer précisait, vendredi, que les récentes réductions de taux d'intérêt avaient été décidées *« en anticipation de ce qui devrait être fait dans les secteurs public et privé allemands, pour corriger les erreurs du passé ».* Lisez le creusement du déficit budgétaire et les fortes augmentations de salaires. Ayant ainsi *« anticipé, la Bundesbank s'en tiendra, désormais, à la prudence ».*

En fait, le dégonflement régulier de la masse monétaire, dont le rythme annuel de progression pourrait revenir à 6,3 %-6,7 % en octobre, la modestie des revendications salariales des syndicats et le timide effort du gouvernement sur le déficit budgétaire autorisent la Bundesbank à aller un peu plus vite dans l'assouplissement de sa politique. Selon François Chevallier, économiste à la BFCE, l'objectif proposé par les cinq grands instituts de pré*vision allemands* (4 1/2 %) pourrait être atteint à la fin mars 1994, et non en décembre prochain comme le préconisent. *Les marchés à terme* sont moins optimistes, prévoyant un peu plus de 5,30 % en mars, et *4 1/2 % en septembre.*

Aux *Etats-Unis,* la remontée des taux à long terme s'est accélérée cette semaine. Les rendements des bons du Trésor (T bonds) qui étaient tombés le 15 octobre à 5,17 % à dix ans et 5,77 % à trente ans (contre 7,30 % au début de 1993), avant de remonter d'un bon demi-point à 5,74 % et 6,24 % puis de fléchir à 5,66 % et 6,17 %, ont fait un nouveau bond à 5,80 % et 6,32 %. Cette hausse des rendements est provoquée par l'affermissement de la reprise aux Etats-Unis qui, à tort ou à raison, fait redouter un redémarrage de l'inflation. Le *recul* (20 000) des nouvelles demandes d'indemnités de chômage (338 000) a frappé : jusqu'à *présent, l'emploi a été le* chaînon manquant *(missing link)* de la reprise. Un retournement de la *situation dans ce domaine,* conjugué avec d'autres indicateurs favorables (hausse de 2,7 % des *mises en chantier de logements en* octobre, contre 2,3 % prévus, et l'augmentation des importations en septembre (3,5 %), *signe* de reprise de la consommation), fait redouter un prochain durcissement de la politique monétaire de la Réserve fédérale (Fed).

Pas de hardiesse !

Pour Jean-Michel Charpin, directeur des études économiques de la BNP, le début de ce durcissement pourrait avoir lieu dès le premier trimestre *1994,* et cela pour deux raisons. La Fed doit organiser son calendrier de façon à éviter absolument de devoir resserrer brutalement sa politique, c'est-à-dire de relever ses taux directeurs, les *federal funds,* fixés à 3 % depuis deux ans. Dans ce cas, en effet, les marchés obligataires et boursiers pourraient être victimes d'un krach *(NDLR, sans oublier les banques, qui ont accumulé un portefeuille de plus de 700 milliards de dollars de bons du Trésor, refinancés sur le marché monétaire).* La meilleure façon d'inciter à un « débouclement paisible » des positions de taux (spéculation sur une baisse des marchés) est de commencer de bonne heure et avec doigté.

Par ailleurs, la Fed pourra démontrer à un Congrès très sus*ceptible et à l'opinion publique que* la reprise ne serait pas menacée par un durcissement de sa politique *après onze trimestres consécutifs* de croissance (peut-être 4 % au quatrième trimestre 1993).

En France, le MATIF a d'abord réagi très favorablement à la dimi*nution du taux des pensions de* la Bundesbank, montant à 124,70 sur l'échéance décembre, avant de revenir en arrière sur *la remontée* des rendements du long terme aux Etats-Unis, et se stabiliser à 124,50, à 0,85 point au-dessus de la *semaine dernière. Le rendement de* l'OAT dix ans, qui avait poussé un point à 6,13 % il y a quinze jours, pour *revenir à 6,05 % il y a huit* jours, a glissé sous la barre des 6 % à 5,94 %, soit un écart de 0,14 point avec le Bund allemand à dix ans. Le loyer de l'argent au jour le jour a fléchi à 6 3/4 %-6 7/8 % (– 1/8 %) et la Banque de *France pourrait* l'abaisser *encore* la semaine prochaine, à défaut de ses taux directeurs, mais en restant soi*gneusement alignée sur* la Bundesbank : pas de hardiesse!

Sur le marché obligataire, la Compagnie française de développement *(CFD),* ex-Caisse centrale de coopération économique, a levé 1 milliard de francs sous l'égide du Crédit lyonnais. *Le* bénéfice de la garantie de l'Etat autorisait des conditions très « tirées », 0,14 point au-dessus du rendement de l'OAT *correspondante, conditions médio*crement appréciées par les réseaux de placement et les souscripteurs. En *revanche, la Banque La Hénin,* qui demandait 860 millions de francs sous la houlette de la Banque Indosuez, chef de file, a obtenu un vif succès grâce à une *prime* de 0,95 point au-dessus de l'OAT, soit un rendement de 6,89 % pour un *nominal* de 6,50 %. *De même,* la Compagnie parisienne de réescompte a bénéficié d'un préplacement efficace pour ses 800 millions *de francs,* grâce à *une* prime de 0,60 % au-dessus de l'OAT.

Dans les deux cas, les souscripteurs ont pris en compte l'appartenance des deux organismes au groupe du Suez, *toujours bien coté.* Enfin, l'offre d'échange Mammouth lancée par le Crédit foncier de France sur 65 milliards de francs de *lignes anciennes* (11), trois *nouvelles* lignes étant proposées : 43 % des titres ont été portés à l'échange, pour une valeur de 27.3 milliards.

FRANÇOIS RENARD

COMMUNICATION

Un vote de l'Assemblée de Strasbourg

Le Parlement européen veut protéger les journalistes qui rendent compte des « situations à risques »

Le Parlement européen a demandé, jeudi 18 novembre, à l'exécutif de l'Union européenne (Conseil des ministres des Douze et Commission de Bruxelles) de prendre l'initiative, sur le plan international, afin que la protection des journalistes soit mieux assurée lorsqu'ils exercent leur mission « dans le cadre de conflits ou d'autres situations à risques ». Un rapport établi en ce sens par Jan Willem Bertens, député libéral néerlandais, et voté par l'Assemblée de Strasbourg, préconise notamment l'établissement d'une « liste noire » répertoriant les pays qui ne respectent pas la liberté de la presse.

STRASBOURG
(Union européenne)

de notre correspondant

Soixante et un journalistes ont été assassinés en 1992 et cent vingt-trois étaient en prison au 1er janvier de cette année. Le rapport du député libéral néerlandais Jan Willem Bertens, adopté, jeudi soir 18 novembre, par le Parlement européen, établit un lien entre ce constat et le fait que les Douze ont conclu des accords commerciaux ou de coopération avec la quasi-totalité des pays membres des Nations unies. Il recommande aux gouvernements des pays de l'Union européenne d'inclure des *« clauses spéciales sur la protection des droits des journalistes »* dans les traités existants.

Désireuse d'exercer ainsi une *« pression psychologique »* sur les gouvernants de ces régions, l'Assemblée de Strasbourg estime que l'Union européenne pourra ensuite s'appuyer sur ces dispositions pour établir une *« liste noire »* des régimes qui ne respectent pas la liberté de la presse.

Guy Guermeur, élu du RPR, avait demandé, pour sa part, que les correspondants et les envoyés spéciaux régulièrement accrédités à l'étranger bénéficient d'une immunité comparable à celle des diplomates, mais sa requête n'a pas été retenue par la majorité des eurodéputés.

Aides financières

Dans l'immédiat, le Parlement européen cherche à assurer aux journalistes une protection aussi efficace que possible, y compris contre les organisations terroristes *« pour lesquelles ils constituent une cible en raison de leurs activités professionnelles, même en dehors des missions dangereuses »*. Dans les régions en guerre, l'Assemblée de Strasbourg espère obtenir des mesures susceptibles d'assurer aux journalistes des déplacements *« en toute sécurité »* et souhaite l'ouverture d'une enquête *« en profondeur »* chaque fois qu'un journaliste trouve la mort en mission dans des conditions suspectes afin que les responsables d'exécutions de journalistes soient, le cas échéant, traduits en justice.

Le Parlement demande, en outre, une intervention du budget européen pour l'octroi d'aides financières à toutes les catégories de médias (presse écrite, radio, télévision) dans les pays où *« une information indépendante et objective »* n'est pas assurée, ainsi que le déblocage de crédits communautaires destinés à accompagner *« les initiatives et actions des associations internationales visant à protéger les journalistes lors des missions dangereuses »*.

MARCEL SCOTTO

Jean Miot nouveau président de la Société de gestion du « Figaro »

Jean Miot, directeur délégué du *Figaro*, mais aussi président de la Fédération nationale de la presse française (FNPF), de Diffusion contrôle (ex-Office de justification de la diffusion, *OJD*) et du Syndicat de la presse parisienne (SPP), a été nommé président du conseil de surveillance de la Société de gestion du quotidien phare du groupe Hersant, vendredi 19 novembre. Il succède à André Boussemart, nommé au directoire de la société de gestion.

Jean-Claude Lévêque a été nommé à la vice-présidence et remplace Michel-Pierre Hamelet nommé à l'unanimité président d'honneur. Les membres du conseil de surveillance élus par l'assemblée générale du 16 novembre dernier sont, pour la direction, Yves de Chaisemartin, Jean Cuburu, Xavier Ellie, Michel Javelle, Jacques Racaud. Les représentants de la rédaction à ce conseil de surveillance sont Michèle Biétry, Charles Lambroschini, Dominique Pagnoud, Jean-Luc Wachthausen. Pierre Resplandy y représente les cadres du journal.

Les grévistes de « Marie-France » demandent au gouvernement d'intervenir dans le conflit

En grève depuis le 8 novembre, la cinquantaine de salariés du mensuel *Marie-France* ont demandé aux ministères de la communication et du travail d'intervenir afin de trouver une solution au conflit qui les oppose à leur direction. Neuf salariés, protégés en tant que représentants du personnel, attendent toujours leur transfert de l'ancien propriétaire, les éditions Bauer, au nouvel éditeur, Marie-France SA. Les trois associés de Marie-France SA, qui ont racheté cet été le magazine féminin, sont divisés. Gérard Soulas et Marcel Titoulet tableraient sur un dépôt de bilan pour rompre le pacte qui les lie au troisième associé, Alain Taillar, qu'ils ont déjà démis de la présidence du journal (*le Monde* du 21 septembre).

Le Syndicat national des journalistes CGT *« refuse que les salariés soient pris en otage entre Marie-France SA, qui n'a pas les moyens financiers »* de faire vivre le mensuel, et les éditions Bauer, *« qui s'en lavent les mains »*. Le numéro de *Marie-France* de novembre a été tiré à 220 000 exemplaires, mais celui de décembre ne paraîtra pas.

Huit candidatures potentielles à la privatisation de RMC

Huit candidats seraient venus retirer le cahier des charges de la privatisation de RMC. Il s'agit de RTL, Europe 1 (*via* Clinvest), TF 1, *VSD*, la Générale occidentale (filiale communication du groupe Alcatel-Alsthom), Havas, NRJ et la Banexi, banque d'affaires de la BNP, ont retiré un dossier.

Ce retrait ne préjuge pourtant pas d'une candidature définitive à l'appel d'offres qui devrait aboutir, début 1994, au désengagement de l'Etat de RMC, de sa filiale Nostalgie, et de la régie publicitaire commune, Génération expertise media (GEM). Les offres d'achat pour la reprise des 83 % du capital que possède la SOFIRAD devront être déposées avant le 13 décembre,

Les deux experts gouvernementaux, Jean-Loup Arnaud et Guy Delorme, disposeront ensuite de quinze jours pour examiner les candidatures. Saisi pour examen, le ministère de l'économie prononcera un avis sous dix jours, puis transmettra le dossier pour avis définitif à la Principauté de Monaco, actionnaire de 17 % de RMC, mais qui peut jouer de son veto.

CARNET

Décès

– Le docteur et Mme Philippe Crimail,
Le commissaire colonel et Mme Jean-Paul Ameilhaud,
M. et Mme Jean-Claude Champion,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de la

générale André AMEILHAUD,

survenu à Paris, le 17 novembre 1993.

Une messe sera célébrée le lundi 22 novembre, à 8 h 30, en la chapelle du Val-de-Grâce, Paris-5e.

– Sa famille,
Ses amis,
Et ses collaborateurs,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Richard LANCESTRE,

survenu le 17 novembre 1993, dans sa cinquante-troisième année.

Les obsèques auront lieu le mardi 23 novembre, à 14 heures, en l'église Saint-Wandrille, au Pecq (Yvelines).

Cet avis tient lieu de faire-part.

La Rocheville,
80, avenue du Général-Leclerc,
78230 Le Pecq.

– Versailles. Paris. Orgerus. Savigny.

On nous prie d'annoncer le décès accidentel de

Mme Elisabeth MÉRAND-HANOUN,

survenu le 16 novembre 1993, dans sa *cinquante-deuxième année.*

La cérémonie religieuse sera célébrée le lundi 22 novembre, à 11 heures, en l'église de Semur-en-Brionnais (Saône-et-Loire), et sera suivie le même jour, à 15 heures, d'une incinération au centre funéraire Rolet, à Sancé (près Mâcon).

De la part de
Sa famille,
Et de ses amis.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Georges Gilbert Nonnenmacher,
Les familles parentes et alliées,
ont la profonde douleur de faire part du décès de

M. Georges Gilbert NONNENMACHER,
avocat honoraire,
ancien bâtonnier
de l'ordre des avocats,
président d'honneur de l'Association des auditeurs et anciens auditeurs de l'Académie de droit international de La Haye,

survenu le 19 novembre 1993.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 23 novembre, à 14 h 30, en l'église Sainte-Marie-Notre-Dame-de-la Paix de Colmar.

Selon la volonté du défunt, ni fleurs ni couronnes.

Les fleurs pourront être remplacées par des dons au profit du *Registre des cancers du Haut-Rhin*, ARER 68 Mulhouse.

10, rue de Mulhouse,
68000 Colmar.

– Ses amis
ont la tristesse d'annoncer que

M. Raymond ROUSSAT,
secrétaire général de l'Association France-URSS de *1961 à 1981*,

les a quittés, le 7 novembre 1993.

62, avenue Guy-Môquet,
94220 Vitry-sur-Seine.

Anniversaires

– Le 21 novembre 1991,

Gérard GARROS

nous quittait, volontaire.

« Tu étais et es un père merveilleux. »

Dominique, Véronique.

– Le 21 novembre 1985,

Me René GEORGES-ÉTIENNE

quittait les siens.

Que ceux qui ont connu et estimé le résistant, l'ami, ou tout simplement l'homme, pour les idées qu'il défendait, aient une pensée pour lui.

Soutenances de thèses

– M. M. de Bellet soutiendra sa thèse de doctorat : « La politique extérieure roumaine et l'Europe de l'Ouest entre *1965 et 1972*. Présentation officielle et perception occidentale », le 23 novembre 1993, à l'université Paris-I-Sorbonne, salle S 113, à 14 heures.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME № 6175

HORIZONTALEMENT

I. Font de grands mouvements. – II. Qui n'est pas fait pour le plaisir. Pronom. – III. Envié quand il est gros. Lieux communs. Sert pour une vérification. – IV. Pour une enquête. Quelque chose de plus. – V. Faisait blanchir. Symbole. Quand on l'essuie, il n'y a aucun agrément. – VI. Font *des pieds et des* mains. – VII. En Grèce, était moins apprécié que le talent. Peut être utilisée pour tirer une carotte. – VIII. En France. Mesure. Dernière couche. – IX. *Permet d'avoir* de très bonnes poires. Etendue d'eau. – X. Symbole. Quand il est pieux, c'est de l'utopie. Plateau. – XI. *Une grande* armoire. Maladie dont les rats sont atteints. – XII. En entier. Nourriture qui donne beaucoup d'énergie. Conjonction. Fleur. – XIII. D'un auxiliaire. Des amas de *ruines. – XIV. Plus facile à* extraire quand on a une table *devant soi. Endroit où l'on n'a* aucune chance de trouver une aiguille. *Partie de la Tunisie.* – XV. Où il n'y a rien à prendre. Au-dessus du trône. Port international.

VERTICALEMENT

1. Est généralement précédé du signe de la Croix. – 2. Affaires de femmes. Matière pour un soulier. Est divisible par douze. – 3. Soumises à un traitement chimique. Pièce ancienne. – 4. Pronom. Note. Relatif à un fruit. Lui. – 5. On peut la prendre quand on attend. Pour lui, le coquelicot fait un peu fleur bleue. – 6. Dans un alphabet étranger. Un petit exposé. Coule en Afrique. – 7. A de l'argent et de l'autorité. En train de pousser un cri. – 8. Pour qu'il soit nourri, il faut beaucoup de pruneaux. Matière pour un livre. *Mot de réprobation.* – 9. Un vieil ennui. Entrent dans le monde en dansant. – 10. Qui n'a pas besoin d'être beaucoup mâché. *Habitant d'une île.* – 11. En Mésopotamie. Terme *musical. Parfois clos en Bretagne.* – 12. Pas occupé. En *Orient. Une plante diurétique.* – 13. On les fait travailler pour la galerie. – 14. Frappes fort. Symbole. Sans effets. – 15. Bâtiment ancien. Quand il n'y en a pas, on ne fait pas de cadeaux. Circulaire pour débiteurs.

Solution du № 6174

Horizontalement

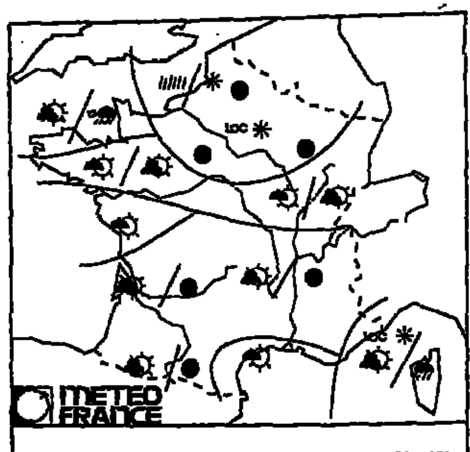
I. Cannibale. – II. Aciérage. III. Tempérés. – IV. Crée. Sète. – V. Hesse. En. – VI. Néant. – VII. Urbaniste. – VIII. Soûlera. – IX. Ems. Mende. – X. Sa. Pi. Aïe ! – XI. Nasse. As.

Verticalement

1. Catcheuses. – 2. Acéré. Roman. – 3. Nîmes. Bus. – 4. Nèpes. Al. PS. – 5. Ire. Ennemis. – 6. Bars. Eire. – 7. Agée. Asana. – 8. Lestent. Dia ! – 9. Entêtées.

GUY BROUTY

MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PREVU LE DIMANCHE 21 NOVEMBRE 1993 VERS MIDI

LEGENDES

ENSOLEILLE – ECLAIRCIES PEU NUAGEUX – NUAGEUX COURTES ECLAIRCIES – TRES NUAGEUX OU COUVERT – PLUIE OU BRUINE – NEIGE – AVERSES – ORAGES – BRUMES ET BROUILLARD – SENS DE DEPLACEMENT

Dimanche : toujours du froid mais avec plus de grisaille. – Sur le Nord, la Haute-Normandie, la *région parisienne et jusqu'en Lorraine,* toute la journée se passera sous un ciel gris. Des chutes de pluie et neige mêlées se produiront près des côtes de la Manche. A l'intérieur, on pourra voir par endroits quelques petits flocons. En cours d'après-midi, cette *grisaille s'étendra* jusqu'en Bourgogne, au Centre et à la Normandie.

Sur la Bretagne, le ciel sera mitigé et près des côtes, les nuages donneront quelques averses de pluie et neige.

Près de la Méditerranée, le golfe du Lion profitera *du soleil ; la Côte d'Azur et la Corse* seront moins gâtées : des averses pourront *donner* quelques flocons de neige.

Sur le reste du pays, le soleil aura parfois du mal à se montrer. Les brouillards, souvent givrants, seront fréquents dans les vallées de la Saône, des Alpes, du Massif Central et sur le Sud-Ouest. Ils se dissiperont lentement.

Les températures seront toujours au-dessous des normales saisonnières. Au lever du jour, le thermomètre indiquera le plus souvent – 3 à – 5 degrés dans l'intérieur. L'après-midi, il fera 0 à -2 degrés sur la moitié nord du pays, 0 à 4 degrés sur le sud, jusqu'à 6 degrés sur le sud-ouest et 8 degrés près de la Méditerranée.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

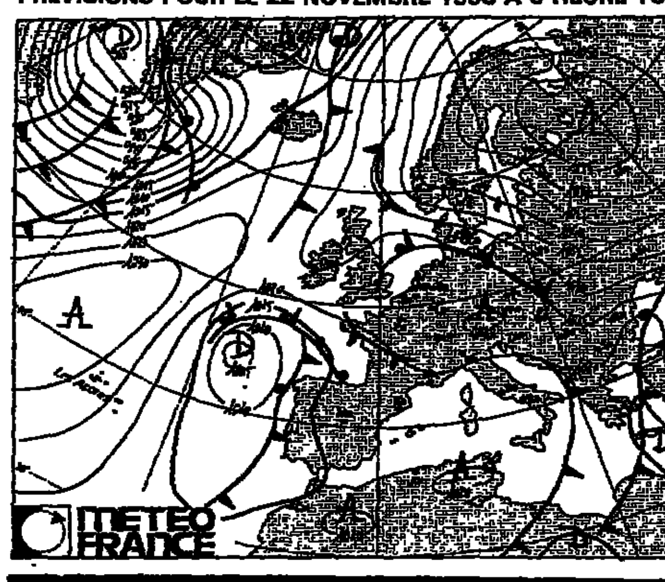
TEMPÉRATURES maxima - minima

FRANCE	
AJACCIO	11/ 1
BIARRITZ	13/ 0
BORDEAUX	10/ 0
BOURGES	3/–4
BREST	6/–3
CAEN	4/–5
CHERBOURG	5/–4
CLERMONT-FER.	–1/–3
DIJON	2/–5
GRENOBLE	7/ 1
LILLE	3/–4
LIMOGES	11/–2
LYON, BRON	3/–1
MARSEILLE	10/ 4
NANCY, ESSEY	1/–6
NANTES	4/–3
NICE	12/ 5
PARIS-MONTS	5/–3
PAU	11/–3
PERPIGNAN	11/ 6
POINTE-A-PITRE	31/22
RENNES	6/–4
ST-ETIENNE	3/–1
STRASBOURG	1/–6
TOULOUSE	10/ 5
TOURS	2/–4
ÉTRANGER	
ALGER	19/ 9
AMSTERDAM	3/–5
ATHÈNES	11/ 9
BANGKOK	35/26
BARCELONE	15/ 6
BELGRADE	–3/–5
BERLIN	0/–2
BRUXELLES	3/–5
COPENHAGUE	3/ 0
DAKAR	25/20
DJERBA	–/–
GENÈVE	2/–1
ISTANBUL	9/ 4
JÉRUSALEM	19/ 9
LE CAIRE	24/15
LISBONNE	14/ 8
LONDRES	6/–2
LOS ANGELES	28/10
LUXEMBOURG	2/–5
MADRID	10/ 2
MARRAKECH	17/12
MEXICO	25/11
MILAN	4/–4
MONTRÉAL	8/–2
MOSCOU	–13/–17
NAIROBI	24/15
NEW-DELHI	29/13
NEW-YORK	14/ 7
PALMA-DE-MAJ.	17/ 5
PÉKIN	–3/–6
RIO-DE-JANEIRO	–/–
ROME	8/ 2
HONGKONG	23/22
SÉVILLE	17/10
SINGAPOUR	32/25
STOCKHOLM	2/–2
SYDNEY	35/20
TOKYO	21/12
TUNIS	17/ 7
VARSOVIE	–5/–11
VENISE	5/–2
VIENNE	–2/–7

Valeurs extrêmes relevées entre le 19-11-1993 à 18 heures TUC et le 20-11-1993 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 22 NOVEMBRE 1993 A 0 HEURE TUC



DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO

Le Monde . L'ÉCONOMIE

RADIO-TÉLÉVISION

SAMEDI 20 NOVEMBRE

TF 1

14.15 Divertissement : Ciné gags (et à 17.25).
14.20 *La Une est à vous.* Avec la série : Agence tous risques.
17.30 Magazine : Trente millions d'amis.
18.00 Divertissement : Les Roucasseries.
18.30 Divertissement : Vidéo gag.
19.00 Série : Beverly Hills.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Variétés : Super nana. Emission présentée par *Patrick Sébastien* et *Pierre* Perret. Election de la Super nana 1994. Les régions Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon.
23.05 Téléfilm : Brigade de choc. Piège à conviction, de Rob Cohen.

FRANCE 2

14.15 Magazine : Animalia.
15.20 Magazine : Samedi sport. A 15.25, Tiercé, en direct de Vincennes ; A 16.00, Football : Nice-Rennes.
18.00 Série : Matt Houston.
18.45 INC.
18.55 Magazine : Frou-frou. Présenté par Christine Bravo. Invité : Philippe Gildas.
19.50 Tirage du Loto (et à 20.45).
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Jeu : Que le meilleur gagne. Animé par Nagui. *Au profit des Compagnons d'Emmaüs, l'association créée par l'abbé Pierre.*
22.25 Série : Kojak. L'Affaire Belorus, de Robert Markowitz.
0.00 Journal et Météo.
0.20 Magazine : La 25e Heure. Présenté par Jacques Perrin. Igor, voyage intérieur d'un toxicomane, de Jean-François Gallotte.

FRANCE 3

14.00 Série : La Conquête de l'Ouest.
17.40 ▶ Magazine : Montagne. *Rencontre avec le professeur* Alexandre Minkowski ; Reportage : le Train céleste, de *Malek Sahraoui.*
18.25 Jeu : Questions pour un champion. Animé par Julien Lepers.
18.50 Un livre, un jour. *La bibliothèque des tout-petits.*
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 *Divertissement* : Yacapa. Présenté par Pascal Brunner. Invitées : Marthe Villalonga, *Mélody, Julie Arnold.*
20.30 Le Journal des sports.
20.50 *Série :* La Guerre blanche. Le Bal des menteurs, de Pedro Maso Paulet.
22.20 Journal et Météo.
22.45 Sport : Patinage artistique. 7e Trophée Lalique : danse (programme libre), dames, couples, hommes.
23.50 Magazine : Musique sans frontière. Trois villes en Afrique : Dakar, Bamako, Abidjan. Avec le zouglou (danse rap), un clip de Roch Bi, les Potes de la rue, Meiway ; La fête de la musique à Dakar, un clip sur le sida, Youssou N'Dour, Wassis Diop, Oumou Sanghare, Habib Koïté. Paris-métisse, avec Safi Boutella.

CANAL PLUS

14.00 Téléfilm : La Rage d'aimer. De Francis Mankiewicz.
16.00 Documentaire : Jackie Kennedy. De Maurice Paleau.
16.45 Surprises.
17.00 *Sport : Football américain.*
17.50 Canaille peluche.

— *En clair jusqu'à 20.30* —

18.00 Décode pas Bunny.
18.55 Série animée : Chipie & Clyde.
19.05 *Dessin animé :* Les Simpson.
19.30 *Flash d'informations.*
19.35 Magazine : Le Plein de super. Présenté par Yvan Le Bolloc'h et Bruno Solo.
20.30 Téléfilm : *L'Obsession* de Pat Bennett. De John Nicolella.
22.00 Flash d'informations.
22.05 Surprises.
22.15 Magazine : *Jour* de foot. Buts et extraits des matches de la 18e journée du Championnat de France de D1.
23.00 Cinéma : Psychokiller. □ Film américain de William Lustig (1989). Avec Judd Nelson, Robert Loggia, Leo Rossi.
0.30 Cinéma : *Hamlet.* ■ Film américain de Franco Zeffirelli (1990).

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 Documentaire : Au Louvre avec les maîtres (rediff.).
18.00 Magazine : *Mégamix* (rediff.).
19.00 Magazine : Via Regio. La tour de Babel européenne. Berne-Fribourg, Fourons, Luxembourg.
19.25 Chronique : Le Dessous des cartes. La Colombie.
19.35 Documentaire : Histoire parallèle. *Actualités soviétiques et américaines de la semaine du* 20 novembre 1943.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : *La Fin d'un voyage.* De Heiner Stadler.
22.10 Téléfilm : Voyage à Tunis. De Peter Goedel.
23.50 Cinéma d'animation : *Snark.* Retracer, de Michael Langoth ; Kartons, de Roman Lang ; Cow-boys, ça c'est rien, de Phil Mulloy ; Carnaval, de Michaël Gaumnitz ; Déjeuner du matin, de Patrick Bokanowski.

M 6

13.55 Série : Tonnerre mécanique.
15.00 Série : Covington Cross.
16.00 Série : Département S.
17.00 Série : L'Aventurier.
17.30 Série : Le Saint.
18.45 Magazine : Les Enquêtes de Capital (rediff.).
19.15 Magazine : Turbo. *Présenté par Dominique Chapatte.* Spécial Nissan. A la conquête de l'Europe.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 *Série : Classe mannequin.*
20.35 Magazine : *Stars et couronnes.*
20.50 Téléfilm : La Nuit du harem. De Billy Dale.

FRANCE-CULTURE

20.30 Photo-portrait. Jacques Darriulat, philosophe *et historien d'art.*
20.45 Dramatique. Enfonçures, texte écrit et mis en scène par Didier-Georges Gabily.
22.35 *Musique : Opus.* Bix Biederbeck, le jeune homme à la trompette.
0.05 Clair de nuit. Rencontre avec Jean Portante : *l'édition et la littérature* au Grand-Duché de Luxembourg.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 Soirée lyrique (en direct de Gand) : Samson et Dalila, *opéra en trois actes, de Saint-Saëns,* par le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra flamand, dir. Imre Pallo ; sol. : Florence Quivar, mezzo-soprano, Vladimir Popov, Gregroy McLeod, ténors, Roger Heynen, Herman Bekaert, Christian Serre, basses.
23.00 Maestro. *Ernest Ansermet, par François* Castang.
0.05 Carrefour de la guitare. Par Robert Vidal.

IMAGES

Post-scriptum

Si l'on en juge par la carte postale que la caméra d'« Ushuaïa » nous a *envoyée,* vendredi soir, de Mauritanie, rien n'a changé à Chinguetti, depuis notre dernière caravane il y a quatre ans.

Les dunes avancent toujours. *Leur fonction naturelle* n'est-elle pas de balayer l'illusion de l'empreinte humaine ? La « Cité aux mille caravanes » chantée par les poètes, la légendaire septième ville *sainte de l'islam n'est* plus que l'ombre de son prestigieux passé. Un dérisoire enclos de petites maisons couleur ocre, peuplé de femmes, d'enfants, de *chèvres, privé d'hommes* par les mirages de Nouakchott. Un brin de vie voué à l'inexorable, c'est-à-dire à la mort. Ce n'est qu'une question de temps. On ne brise pas les vagues du désert. Elles caressent, envoûtent, puis tuent, délicieusement, parce qu'elles jouent avec *l'homme* comme l'eau de source avec le fétu de paille. Il suffit de contempler l'océan de ces dunes, à l'infini, pour savoir que la Chinguetti d'aujourd'hui finira comme la Chinguetti antique, ensevelie.

Rien n'a changé, *sauf* Mohamed. Il a maintenant sept ans. La caméra ne s'est pas attardée sur lui. Elle était fascinée par ce qu'elle venait de découvrir : le fabuleux *trésor de Chinguetti.* Mille quatre cent cinquante manuscrits. Tous originaux, jamais traduits, jamais copiés. Entassés depuis des siècles sur des étagères *poussiéreuses.* Des traités de littérature, sciences naturelles, médecine, astronomie, poésie, achetés, au cours des âges lointains, aux caravaniers de *passage, par la famille Habbott.* L'ouvrage le plus ancien date de l'an 480 de l'hégire. L'an 1102 de l'ère chrétienne ! On ne sait rien de son auteur, un *Egyptien* du nom d'Abou Hilal Askary.

Ces joyaux de la littérature médiévale sont à la disposition de l'humanité tout entière. A condition qu'elle consente à se rendre à Chinguetti. Suivant les *règles édictées par le fondateur* de cette bibliothèque, chaque ouvrage est mis à la portée de chacun à la condition de l'étudier sur place. Aucun de ces livres *n'est à vendre ; aucun ne doit* quitter la ville. Car la fonction vitale de Chinguetti la secrète est d'être le puits de la science au cœur du désert. Si la caméra était *allée jusqu'à l'école,* elle aurait aperçu la maxime tracée au mur de l'une des classes : *« Il faut chercher le savoir de la naissance à la mort ».*

Depuis que l'imam de la mosquée voisine est mort, c'est Mohamed *que les héritiers* des Habbott préparent à devenir le gardien de ces livres. Ainsi le veut la tradition : le soin de préserver la bibliothèque incombe au plus sage de la famille. C'est à cet enfant que reviendra la res*ponsabilité de transmettre ce tré*sor aux générations futures. Il sait déjà qu'il ne devra compter que sur lui-même. Beaucoup de visiteurs se sont apitoyés devant *ces manuscrits à la merci des* vents de sable, l'UNESCO a promis son concours, quelques universitaires se sont mobilisés, mais c'est si loin Chinguetti... *Mohamed fera face. Quand le* désert aura tout englouti il sera encore là pour poser la question de confiance à l'étranger assoiffé de savoir : *« Dessine-moi un mouton... »*

ALAIN ROLLAT

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ *Signalé dans « le Monde radio-télévision » ;* □ *Film à éviter ;* ■ *On peut voir ;* ■■ *Ne pas manquer ;* ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 21 NOVEMBRE

TF 1

6.00 *Série : Passions* (et à 0.40).
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.10 Club Dorothée.
8.00 Le Disney Club.
10.25 Magazine : Auto Moto. *Résumé* super-cross de Bercy ; Rétrospective du championnat du monde des *rallyes ; Résumé du rallye* des Cévennes ; Rétrospective des courses de supertourisme ; *L'actualité de la formule 1.*
11.03 Météo (et à 12.18).
11.05 Magazine : Téléfoot. Championnat de France : *Marseille-Auxerre ;* Les autres matches du championnat ; *Retour sur le match France-Bulgarie.*
11.55 Jeu : Millionnaire.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo et Journal.
13.20 Série : Hooker (et à 13.20).
14.15 Série : Arabesque.
15.10 Série : Starsky et Hutch.
15.55 Série : Enquêtes à Palm Springs.
16.55 Disney Parade.
18.00 Des millions de copains.
19.00 Magazine : *7 sur 7.* Présenté par Anne Sinclair. Invité : Charles Pasqua, ministre de l'intérieur.
20.00 Journal, Tiercé et Météo.
20.45 Cinéma : L'Addition. ■ Film français de Denis Amar (1983).
22.20 Magazine : Ciné dimanche.
22.30 Cinéma : La Chevauchée *des sept mercenaires.* □ Film américain de George McGowan (1971).
0.15 *Journal et Météo.*
0.20 Magazine : Le Vidéo Club.
0.55 TF 1 nuit (et à 2.35, 3.45, 4.45).
1.05 Documentaire : Constant Permeke.
2.45 Téléfilm : Le Vignoble des maudits (1re partie).
3.50 Documentaire : Histoires naturelles. Insolites.
4.50 Série : Mésaventures.
5.15 Musique.
5.35 Documentaire : L'Aventure des plantes. Sur un arbre perché.

FRANCE 2

6.00 Magazine : Animalia (rediff.).
6.50 Dessin animé.
7.00 Debout les petits bouts.
8.45 *Connaître l'islam.*
9.15 Emission israélite.
9.30 Source de vie. Les Calendes juives, le musée juif de Budapest.
10.00 Présence protestante.
10.30 Le Jour du Seigneur. Parcours avec le général Morillon ; A 11.50, Midi moins sept, présenté par Noël Copin.
11.00 Messe. Célébrée en l'église Saint-Cyr à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or (Rhône).

12.00 L'Heure de vérité (et à 2.15). Présenté par François-Henri de Virieu. Invité : Alain Carignon, ministre de la communication, maire de Grenoble.
12.58 Loto, Journal, Météo et Point route.
13.25 Dimanche Martin.
14.55 Série : L'Equipée du Poney Express.
15.50 Dimanche Martin (suite).
17.25 Documentaire : Cousteau, à la redécouverte du monde. La Machine à remonter le temps.
18.15 Magazine : Stade 2. Football ; Rugby ; Résultats : *Images de la semaine ;* Basket-ball ; Hockey sur glace ; Magazine : portrait de David Douillet, champion du monde de judo ; Patinage artistique ; Rugby à XIII ; Ski alpin ; Tennis ; Voile.
19.25 Série : Maguy.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 Cinéma : Les diamants sont éternels. ■ Film américain de Guy Hamilton (1971).
22.50 Cinéma : Fatale obsession. ■ Film d'Antonio Drove.
0.45 *Journal et Météo.*
1.05 Magazine : Le Cercle de minuit. Les meilleurs moments de la semaine.
3.05 Dessin animé (et à 4.15).
3.10 Magazine : Frou-frou (rediff.).
4.00 24 heures d'info.
4.25 Magazine : Stade 2 (rediff.).
5.30 Magazine : D'un soleil à l'autre (rediff.).

FRANCE 3

7.15 Bonjour les petits loups.
8.00 Les Minikeums.
10.30 *Magazine :* D'un soleil à l'autre. Le Mississipi : les terres humides, de Jean-Marc Chollet, *Franck Poirier et Patrick de* Conninck.
11.00 Magazine : Mascarines. *Présenté par Gladys Says.*
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Expression directe. *CGT ; UDF.*
13.25 Magazine : Musicales. Présenté par Alain Duault. Cycle Tchaïkovski (3e volet). *Symphonie n° 6 « Pathétique »,* par l'Orchestre symphonique de la Radio de Moscou, dir. : Vladimir Fedosseev ; *Mélodies,* par l'Orchestre philharmonique de Saint-Pétersbourg, dir. : Youri Temirkanov, sol. : Jessye Norman.
14.25 Série : La Conquête de l'Ouest.
15.15 Magazine : Sports 3 dimanche. A *15.20, Basket : Lyon-Antibes ;* à la mi-temps, Tiercé, en direct d'Auteuil ; A 17.05, *Patinage artistique :* 7e Trophée Lalique, le gala, en direct.
18.00 Magazine : Repères. Présenté par Jean-Pierre Elkabbach en direct. Invités : *Placido Domingo, Jean Guit*ton, *Lettres ouvertes,* Albert Ducrocq, *le Changement global.*
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : Yacapa. Présenté par Pascal Brunner. Invités : Valérie Pascal, Vincent Perrot, Lova Moor, Manuel Gélin.
20.50 Série : L'Heure Simenon. La Mort d'Auguste, de Milan Dor, avec Leopoldo Trieste, Mario Colli. *Le propriétaire d'un restaurant italien meurt. Ses fils recherchent la clé qui donne accès à son coffre.*
21.45 Documentaire : Planète chaude. Présenté par Bernard Rapp. Les années kalachnikov, de Gilles Du Jonchay. 2. *La révolution* dans le chargeur.
22.45 Journal et Météo.
23.15 Magazine : Le Divan. Présenté par Henry Chapier. Invité : Archiguille, peintre.
23.40 Cinéma : Lucky Star. ■■ Film américain de Frank Borzage (1929) (N., muet).

CANAL PLUS

— *En clair jusqu'à 7.25* —

7.00 CBS Evening News. *Journal américain présenté par* Dan Rather et Connie Chang.
7.25 Décode pas Bunny.
8.20 Série animée : Chipie & Clyde.
8.25 Canaille peluche.
8.30 *Documentaire :* National Geographic n° 1. Lions et hyènes, face-à-face *mortel, de Dereck et Beverly* Joubert.
9.25 Cinéma : JFK. □ Film américain d'Oliver Stone (1991).

— *En clair jusqu'à 14.00* —

12.30 Flash d'informations.
12.35 Magazine : Télés dimanche. Présenté par Michel Denisot.
13.30 Divertissement : *La Semaine des Guignols.*
14.00 Téléfilm : Le Dernier Sous-marin. De Frank Beyer, avec Ulrich Muhe, Ulrich Tukur.
15.40 Documentaire : La Véritable Histoire de JFK. De Danny Schechter et Barbara Kopple. L'assassinat, le film,
16.30 Documentaire : Les Maîtres pêcheurs de l'Okavango. *De Tim Liversedge.*
16.55 Dessin animé : Les Simpson.

— *En clair jusqu'à 18.30* —

17.15 Documentaire : La Forêt des géants.
18.05 Cinéma : Les Mamies. □ Film français d'annick Lanoë (1992).
19.25 *Flash d'informations.*
19.35 Ça Cartoon. Présenté par Philippe Dana.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Ruby. □ Film américain de John MacKenzie (1992).
22.20 Flash d'informations.
22.25 *Magazine :* L'Equipe du dimanche. Football ; Baskett américain.
1.00 *Cinéma :* La Revanche du prince noir. ■ Film franco-italien de Sergio Grieco (1956). Avec Frank Latimore, Fiorela Mari, Gérard Landry.
2.20 Surprises.

ARTE

— *Sur le câble jusqu'à 19.00* —

17.00 Série : Algéries. *Les Yeux de Cécile, de Jean-*Pierre Denis (rediff.).
18.25 Cinéma d'animation : Snark. Retracer, de Michael Langoth ; *Kartons,* de Roman Lang ; *Cow-boys,* ça c'est rien, de Phil Mulloy ; Carnaval, de *Michaël Gaumnitz ; Déjeuner* du matin, de Patrick Bokanowski (rediff.).
19.00 ▶ Documentaire : *La Ville Louvre.* De Nicolas Philibert.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 *Soirée thématique :* Federico Fellini ou les vérités du mensonge. Présentée par Frédéric Mitterand.
20.45 *Cinéma :* Et vogue le navire. ■■■ Film italien de Federico Fellini (1983).
22.50 Documentaire : Federico Fellini, portrait. De Brigitta Ashoff. *Rencontre avec le « Maître » à Cinecitta, au moment du tournage de* Ginger et Fred. *Avec des interviews de Giulietta Massina, de la réalisatrice Lina Wertmüller (qui fut l'élève de Fellini), de Giuseppe Rotuno, chef opérateur.*
23.30 Fellini et Cinecitta. Entretien réalisé par Jean-Christophe Rose. Extrait de *Mémoire Fellini.*
0.25 Documentaire : Les acteurs de Fellini. De Gianfranco Angelucci (v.o.).

M 6

8.40 Les Aventures de Tintin. Le Sceptre d'Ottokar ; Le *Crabe aux pinces d'or.*
10.10 Magazine : Ciné 6.
10.40 Magazine : E = M 6. *Le taxol pour le cancer ;* Le bulle d'orage ; Des fourmis pour la planète rouge : La fièvre.
11.10 Magazine : Turbo (rediff.).
11.50 Série : Les Années coup de cœur.
12.20 Série : Ma sorcière bien-aimée.
12.50 Série : Brigade de nuit.
13.45 Série : Rock and Love.
14.50 *Musique : Flashback.* L'Année 1967. The Bee Gees, Antoine, Johnny Hallyday, *Small Faces, Joe Dassin,* The Doors, Nino Ferrer.
15.20 Magazine : Fréquenstar. Catherine Lara.
16.25 Magazine : Culture rock. La saga de 1973.
17.00 Série : Les Cadavres exquis *de Patricia Highsmith.*
18.05 Série : Le Fugitif.
19.00 Série : Flash.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Classe mannequin.
20.35 Sport 6 (et à 1.05).
20.45 ▶ Magazine : Capital. Presse, on vous promet la une !
22.20 Magazine : Culture pub. *Spécial Québec.*
22.50 Cinéma : Les Tentations de Marianne. □ Film français de Francis Leroi (1972).
0.30 *Six minutes première heure.*
0.40 Magazine : Métal express.
1.10 Boulevard des clips (et à 6.10).
2.10 Rediffusions. E = M 6 ; *Salsa opus 2* (Colombie) ; Destination le monde (La baie de Naples)...

FRANCE-CULTURE

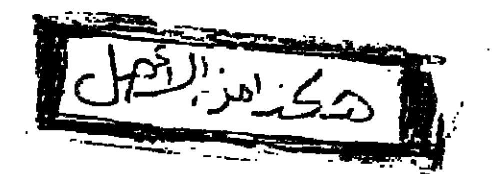
20.30 Atelier de création radiophonique.
22.25 Poésie sur parole. Les poètes de Bernard Noël.
22.35 Musique : Concert (donné en septembre, au festival Musica de Strasbourg) : Soirée accordéon. Œuvres de Drouet, Lindberg, Aperghis, Cage, Gubaidulina.
0.05 Clair de nuit.

FRANCE-MUSIQUE

20.32 Concert (donné le 22 mai 1992 à Copenhague) : Prélude to Breaking, de Norgard ; Introduction et variations sur un thème de la Belle Meunière D 802, de Schubert ; Quintette pour clarinette et cordes en si bémol majeur op. 34, de Weber ; Zenevera Sesio, de Nordentoft.
22.03 L'Oiseau rare. Par Michèle Lejeune et Jean-Claude Biette. Sonate pour piano n° 4 op. 56, de Casadesus, Alexandre Newski, cantate pour mezzo-soprano, chœur et orchestre, de Prokofiev.
23.00 Autoportrait. Michaël Jarrell.
0.05 Atelier de création musicale.

Les interventions à la radio

RMC, 13 heures : Charles Fiterman (« Forum RMC-L'Express »).
RTL, 18 h 30 : Alain Minc (« Grand jury RTL-*Le Monde* ».



Le Monde

AU JOUR LE JOUR

Cacophonie

L'Espagne va détacher quelques-uns de ses soldats à l'Eurocorps, créé à l'origine par l'Allemagne et la France. Déjà, la Belgique s'est ralliée à ce corps d'armée. Mais son ministre de la défense a exigé qu'on y parle le flamand en même temps que le français et l'allemand. Forts de ce précédent, les Espagnols pourraient à leur tour réclamer que les ordres soient aussi donnés dans la langue de Don Quichotte.

Pour l'instant, les chefs militaires, allemands et surtout français, de l'Eurocorps font de la résistance. Au nom de l'efficacité opérationnelle, ils se voient mal en train de haranguer leurs hommes dans un concert de langues qui serait plus cacophonique qu'européen.

A moins que, toutes réflexions faites, la solution ne soit l'adoption de la seule langue de Shakespeare, celle d'un pays européen qui, pas un moment, n'a songé à entrer dans l'Eurocorps.

PROCYON

L'ESSENTIEL

DATES

La première du «Soulier de satin»

Il est 17 h 30, ce samedi 27 novembre 1943. La salle du théâtre, sis 3, rue de Valois à Paris bruisse. Les instruments s'accordent peu à peu. Soudain, les trois coups, le silence et l'annoncier qui prononce d'une voix forte : *«Le Soulier de satin ou le pire n'est pas toujours s0r, action espagnole en quelques journées.»* *(page 2)*.

INTERNATIONAL

Le puzzle afghan

Nous publions la troisième et dernière partie de notre enquête sur l'Afghanistan. Après avoir visité Hérat, à l'ouest, et Mazar-i-Sharif, au nord, deux cités déjà très engagées dans leur reconstruction, notre envoyé spécial s'est rendu à Kaboul. La guerre entre factions islamistes y est toujours à l'ordre du jour, mais la capitale afghane n'a plus le visage halluciné d'une ville en guerre. On dit même que l'ambassade de France pourrait y rouvrir ses portes et l'ONU y ramener quelques-uns de ses représentants *(page 5)*.

Fatalisme au Nigéria

Alors que l'Union européenne et les Etats-Unis étudient des sanctions à l'encontre des militaires de retour au pouvoir à Lagos, la plupart des Nigérians, occupés avant tout à survivre, font preuve de fatalisme. Après une semaine de haute tension, la capitale a repris son visage normal *(page 6)*.

POLITIQUE

Polémique à Versailles

Le Parlement, réuni en Congrès à Versailles, a, certes, adopté, avec une confortable majorité, la réforme constitutionnelle du droit d'asile. Mais la vive critique du Conseil constitutionnel à laquelle s'est livré M. Balladur indigne les socialistes et embarrasse l'UDF *(page 7)*.

SOCIÉTÉ

Policiers en congrès

«Des promesses, les policiers en ont la mémoire pleine, avait prévenu le secrétaire général de la Fédération nationale autonome de la police, réunie en congrès à Dijon. *Un nouvel échec provoquerait une grave crise de confiance qui ébranlerait toute la police nationale.»* Message reçu. M. Pasqua a quitté à grande vitesse le Parlement réuni à Versailles pour venir rassurer les congressistes *(page 8)*.

CULTURE

Pensionnaires au travail

«Pensionnaire à la Villa Médicis (Rome)» : pour nombre d'artistes, comme pour le public, la mention sous-entend un séjour de rêve. Qui est aussi, cependant, un séjour de travail. Pour preuve, cette exposition qui présente, dans une élégante villa italienne aux environs de ... Nantes, à Clisson, les œuvres de sept de ces privilégiés, peintres, sculpteurs ou photographes *(page 11)*.

ÉCONOMIE

Les chimistes à l'assaut de la Chine

«Nous devons investir là où se trouve le marché» : fort de ce principe, les industriels de la chimie sont, comme leurs homologues d'autres branches, attirés par l'Asie et, spécialement, la Chine. Reportage à Shangaï, où, selon un responsable local, *«le total des investissements a déjà doublé cette année pour atteindre six milliards de dollars»* *(page 13)*.

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Lundi

L'Economie

Malaise à La Poste. Trois ans après le changement de statut, l'Etat reste le vrai maître du jeu, et l'exploitant public, dépourvu de véritable autonomie, est pourtant sommé d'équilibrer ses comptes. Un seul moyen de gestion : les suppressions d'emplois...

Ce numéro comporte deux cahiers «Heures locales» (I à VIII) et «Radio-télévision» (1 à 40)

Le numéro du «Monde» daté samedi 20 novembre 1993 *a été tiré à 474 908 exemplaires*

En Asie centrale et en Ukraine

L'attitude impériale de la Russie provoque une irritation croissante

Les *pressions*, notamment *monétaires*, de la Russie sur les Républiques de l'ex-URSS suscitent *de plus en plus d'irritation* en Asie centrale et en Ukraine. Face aux mesures unilatérales *prises par Moscou concernant* le rouble, plusieurs de ces Républiques ont décidé de créer leur *propre monnaie.*

MOSCOU

de notre correspondant

Trop, c'est trop. Confrontés à l'attitude de plus en plus intransigeante des dirigeants russes, les principaux pays d'Asie centrale ex-soviétique – le Kazakhstan et l'Ouzbekistan – ont ouvertement manifesté leur irritation. M. Andreï Kozyrev, le ministre russe des affaires étrangères, qui a achevé, jeudi 18 novembre, une tournée dans la région, l'a constaté à ses dépens. Lorsqu'il a voulu aborder la question de la minorité russe en Ouzbekistan avec le président Islam Karimov, ce dernier a *réagi par des propos très vifs, «émotionnels»* selon l'expression de M. Kozyrev. Et à Alma-Ata, le président kazakh Noursultan Nazarbaev – pourtant partisan très zélé de la coopération avec la Russie – a eu un geste encore plus éloquent : prétextant une subite angine, il s'est abstenu de recevoir l'émissaire de Moscou.

Ces signes de mauvaise humeur *sont essentiellement* dûs à la sévère douche écossaise que les dirigeants russes ont fait subir à leurs partenaires en matière monétaire. La Russie, qui s'était appropriée l'ensemble des moyens d'émission de monnaie de l'URSS, a d'abord *retiré par surprise*, en juillet dernier, les roubles «anciens», manœuvre qui revenait en fait à chasser ses partenaires, dépourvus de nouvelles coupures, *de la zone rouble. Après quoi*, contraints et forcés, cinq pays de la CEI (Kazakhstan, Ouzbekistan, Tadjikistan, Biélorussie, Arménie) ont accepté la proposition russe de *constituer «une zone rouble d'un type nouveau»*, prévoyant notamment une harmonisation des politiques économiques et permettant à Moscou de contrôler en fait l'émission de monnaie. Cependant, à la suite du retour au gouvernement d'Egor *Gaïdar*, les responsables russes ont ensuite considérablement durci leurs positions, et imposé à leurs partenaires des conditions draconiennes : les *«nouveaux» roubles feraient* l'objet d'un prêt, gagé sur les réserves d'or et de devises des pays considérés, et portant intérêt. De plus, Moscou se réservait le droit d'apprécier si les politiques écomiques et monétaires conduites par ses partenaires *étaient conformes* à leurs obligations.

Réalisant que ces «règles» conduisaient à une perte à peu près totale de souveraineté, *Tachkent et Alma Ata ont donc* dû changer leur fusil d'épaule, et introduire, en toute *hâte*, une monnaie nationale – plus ou moins provisoire dans le cas de l'Ouzbekistan, où des «coupons» ont été mis en circulation, tandis que le *Kazakhstan* optait pour une véritable monnaie, le «tengue». Le Kirghizstan et le Turkménistan, *plus* prudents, étaient, pour leur part, sortis «à froid» de la zone rouble en instaurant le som et le manat, et faisaient ainsi l'économie de cette crise. En Asie centrale, seul le Tadjikistan – où un brutal régime néo-communiste n'a pas grand chose à *refuser à une* Russie qui le maintient à bout de bras – a accepté le schéma imposé par Moscou. Certes, le pays ne possède pas les «actifs liquides» *susceptibles de garantir* les coupures fournies par la Russie, mais le vice-premier ministre russe Alexandre Chokhine a fait savoir que Moscou était disposé à prendre *en gage «des ressources naturelles, des terres ou des usines»*...

De leur côté, l'Arménie et la *Moldavie se préparent à* introduire, d'ici quelques jours, leurs propres monnaies – le dram et le lei. Reste la Biélorussie – étroitement dépendante de Moscou – où circulent, depuis un certain temps, de jolis *«coupons»*, représentant des bisons et autres animaux locaux : le Parlement a ratifié, jeudi 18 novembre, un accord sur la création d'une *«union monétaire russo-biélorusse»*. Les députés n'ont pas tenu compte des mises en garde du président Chouchkevitch, qui les a averti que leur vote revenait à *«acheter un chat dans un sac»*, c'est à dire à signer un chèque en blanc avant même de connaître les intentions exactes de Moscou.

Quand Kiev se rebiffe

Les dirigeants russes sont sans doute en droit de considérer qu'ils ne risquent pas grand chose à brusquer *ainsi leurs partenaires*, même ceux qui, comme le président kazakh Nazarbaiev ont toujours été le mieux disposés à leur égard : les velléités des Etats de la région de créer une *sorte de communauté* des pays d'Asie centrale, qui se sont manifestées, par exemple, quand Moscou faisait mine de constituer une «communauté slave», *n'ont jamais été bien loin*, et, à vrai dire, ni Tachkent ni Alma Ata ne peuvent s'offrir le luxe d'une brouille durable et profonde avec la Russie. Cependant, l'épisode laissera sans *aucun doute* des traces.

Il est d'autant plus mal ressenti qu'il *coïncide avec une campagne* de «nettoyage» de Moscou à caractère ouvertement raciste, qui *vise prioritairement* les Caucasiens, mais aussi les ressortissants d'Asie centrale. En introduisant une taxe de séjour dans la capitale pour les non-russes, en annonçant, comme *l'a fait récemment* Boris Eltsine, la possible mise en place d'un système de visas pour l'ensemble des pays de la CEI, les dirigeants russes donnent un peu l'impression de jouer avec le feu : les Russes d'Asie centrale, qui se plaignent déjà de ne plus tenir le *haut du pavé dans* ces anciennes colonies, risquent de subir le contrecoup de cette attitude. La réaction de colère de M. Karimov, lorsque M. Kozyrev a abordé le sujet devant lui, en dit long. Et, au Kazakhstan, ses demandes concernant la reconnaissance aux Russes *établis dans le pays* d'une double nationalité se sont apparemment heurtées à une fin de non recevoir.

Leur attitude à l'égard de l'Ukraine aurait pu, pourtant, servir de leçon aux dirigeants russes. *Lorsque Boris Eltsine, lors* de sa dernière rencontre avec Leonid Kravtchouk, a profité des très graves difficultés économiques de l'Ukraine pour annoncer, à la hussarde, un «accord» à propos de la flotte de la Mer noire et de la remise à la Russie des armes *nucléaires*, le président ukrainien a d'abord laissé dire. Mais il est vite apparu que Kiev se rebiffait, que «l'interprétation» de ces accords posait problème, et qu'en d'autres termes le fruit ukrainien n'était toujours pas mûr pour tomber dans la corbeille russe.

La résolution sur les armes nucléaires adoptée jeudi par le Parlement de Kiev en témoigne (*le Monde* du 20 novembre). L'Ukraine n'acceptera de renoncer à sa force nucléaire qu'en échange, *non seulement d'un engagement* de *«non agression nucléaire»*, mais aussi d'une promesse *«de non-pression économique»*. L'exigence peut sembler naïve, voire *irréaliste, mais illustre les limites* d'une politique : à trop bousculer ses partenaires sous prétexte qu'ils sont en position de faiblesse, Moscou risque de gâcher ses chances *de reconstituer, à plus long terme*, son empire.

JAN KRAUZE

Vingt-huit jours après son dernier tir

La fusée Ariane a placé sur orbite le satellite Météosat-6

Nouveau «sans faute» pour la fusée européenne Ariane, dont le *soixante et unième exemplaire* – une Ariane 44LP – a été lancé du centre spatial de Kourou (Guyane française), samedi 20 novembre à 2 h 17 (heure de Paris), pour mettre deux satellites en orbite.

Largué dans l'espace vingt-six minutes après le tir, le satellite *Météosat-6 (704 kg, 450 millions* de francs) est le sixième représentant du programme «Météosat opérationnel» (MOP), commun à l'Agence spatiale européenne (ESA) *et à l'Organisation* européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques (Eumetsat). Construit par le groupe français Aérospatiale, cet engin, comme ses aînés, fournira, pendant cinq ans, des données sur la *totalité* du globe terrestre, à raison d'une image actualisée toutes les demi-heures. Elles sont destinées aux services publics, aux chercheurs et aux télespectateurs de toutes les chaînes européennes, familiers depuis longtemps des animations météorologiques fournies par Météosat.

Quatre minutes plus tôt, la fusée européenne avait placé sur orbite le satellite mexicain de télécommunications Solidaridad-1 *(2,8 tonnes). Premier engin de* deuxième génération de la compagnie Telecomunicaciones, celui-ci a été mis au point par le groupe américain Hughes Space and Communications. Une fois placé en orbite géostationnaire, il devrait transmettre ses données, quatorze ans durant, vers la majeure partie de l'Amérique latine et vers les Etats-Unis. Ce satellite et son jumeau *Solidaridad-2*, prévu pour être lancé par Ariane en mars 1994, sont, en effet, deux fois plus puissants en masse, en énergie et en puissance de communication que leurs prédécesseurs Morelos 1 et 2, qui termineront respectivement leur mission en mars prochain et en 1998.

Vingt-huit jours après son dernier tir (*le Monde* du 22 octobre), la fusée Ariane enregistre ainsi son vingt-sixième succès d'affilée. Celui-ci était d'autant plus important pour ses exploitants qu'il s'agissait de la première prestation d'Arianespace pour le Mexique, qui a investi, pour la construction et le lancement des Solidaridad 1 et 2, près de 1,2 milliard de francs. *Une réussite que* le ministre mexicain des télécommunications, Emilio Gamboa Patron, a qualifié de *«nouvelle révolution, technologique cette fois»*, en rappelant qu'il intervenait le jour anniversaire de la révolution mexicaine.

Ca. V.

La situation au «dépôt» des étrangers de Paris n'est pas satisfaisante

reconnaît la préfecture de police

La révélation, par plusieurs avocats, des sordides conditions de rétention des étrangers au «dépôt» situé dans les murs du Palais de justice de Paris (*le Monde* du 19 novembre) a fait réagir, vendredi 19 novembre, la préfecture de police de Paris. Celle-ci était absente de l'audience du tribunal de grande instance de Paris qui examinait, mercredi 17 novembre, une plainte à son encontre déposée pour voie de fait. Cette absence, a indiqué, vendredi, le service de presse de la préfecture, *«ne traduit pas un sentiment d'indifférence sur le fond»*, mais une *«position technique»* selon laquelle le juge judiciaire, saisi, n'était pas compétent pour connaître de cette affaire.

Cette position, précise la préfecture, a été prise par le ministère de l'intérieur, *«en plein accord avec le ministère de la justice»*. D'où le «déclinatoire de compétence» remis jeudi au tribunal, et confirmé par les réquisitions écrites du procureur. A propos du fonctionnement du centre de rétention, que les avocats estiment contraire à la convention européenne des droits de l'homme prohibant les *«traitements inhumains et dégradants»*, la préfecture de police indique qu'*«en dépit des importants travaux effectués (...), on ne peut pas dire que la situation actuelle soit satisfaisante»*.

Selon elle, 6 millions de francs ont été consacrés, depuis 1988, à la réfection et à l'entretien des sanitaires du «dépôt» créé en octobre 1981, ainsi qu'à l'aménagement d'une cuisine et d'une infirmerie. *«Dans les centres de rétention comme ailleurs, les étrangers ont droit au respect et à la dignité»*, poursuit la préfecture, qui précise que le préfet a donné des instructions pour trouver d'autres locaux (Aubervilliers est l'une des possibilités à l'étude), qui supposent l'affectation de 16 à 20 millions de francs au budget de 1994. Le tribunal de grande instance de Paris doit rendre, mercredi 24 novembre, sa décision.

Ph. Be.



HEURES LOCALES

LE DÉVELOPPEMENT A PETITS PAS

La DATAR fait le bilan de l'opération menée dans douze sites pilotes pour favoriser la formation des hommes et améliorer l'attrait des territoires

Et si le développement économique ne pouvait désormais que résulter d'un travail de fourmi mené sur le terrain ? Au moment où l'espérance d'implantations spectaculaires d'entreprises est aléatoire, mieux vaut essayer de tirer le maximum de celles qui sont déjà installées. C'était en tous les cas l'idée qu'avaient les responsables de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'aménagement régional (DATAR) en lançant, en 1990, l'opération « Formation des hommes et développement des territoires » dont les actes viennent d'être publiés (1).

« La formation n'a été que le mobile, la cible réelle est le développement local », précisent d'emblée les organisateurs de cette opération. Il s'agit en effet d'améliorer l'attrait des territoires en valorisant la formation et les capacités des hommes qui y travaillent. *« Car après une longue période de taylorisme où la logique de la machine dominait les organisations, les technologies remettent la qualité des hommes au premier plan des facteurs de performance globale de l'économie et de la compétitivité des entreprises »*, explique Noël Lebel, directeur à la DATAR.

Les douze sites expérimentaux choisis pour mener ces expériences représentent chacun une spécificité de l'Hexagone. Sedan (Ardennes), Vendôme (Loir-et-Cher), Aurillac (Cantal), Laon (Aisne), Lens (Pas-de-Calais), Quimper (Finistère), Issoire (Puy-de-Dôme), Cambrai (Nord), Argentan (Orne), Millau (Aveyron), Limoux (Aude), Valence (Drôme) : autant de zones rurales ou de régions de vieilles industries qui sont à la recherche d'un mode de développement.



Création de clubs

A chaque fois, un chef de projet a été nommé pour imaginer et coordonner les actions les mieux adaptées au tissu économique local. Leur mission a souvent consisté à faire travailler ensemble des entreprises qui n'ont pas l'habitude de se parler alors qu'elles sont géographiquement proches. A Lens, le chef de projet, Gérard Glangetas, un ancien ingénieur de Charbonnages de France, a créé deux clubs où les dirigeants des sociétés peuvent réfléchir à leurs plans en matière de formation et même plus largement à leurs stratégies de développement. *« Ces structures ont été mises en place à la suite des travaux d'un comité de pilotage qui s'est réuni à la préfecture,* explique Gérard Glangetas. *La première chose à éviter est de réunir des entreprises qui travaillent sur le même secteur et sont donc en concurrence sur les marchés. Dans ce système, les entreprises deviennent formatrices entre elles. »* En dix-huit mois, quelque 800 entreprises ont ainsi été mises en contact.

Dans le Vendômois, l'action menée sous la houlette de la DATAR a entraîné la mise en place d'un centre de ressources informatiques dans le domaine de la conception et du dessin assistés par ordinateur (CAO et DAO) qui devrait être utilisé par au moins cinq entreprises. Un centre de formation d'apprentis (CFA) devrait aussi être créé, particulièrement destiné à l'industrie mécanique et automobile.

Mais les choses n'ont pas toujours été faciles. Ainsi à Aurillac, où l'opération a été dirigée par le bassin d'emploi, les résultats sont jugés modestes. Les contacts noués avec les salaisonneries, les scieries, les abattoirs, les entreprises de bâtiment et les garages de ce bassin de 40 000 habitants n'ont abouti qu'à une identification des besoins. *« Le chef de projet est bien seul dans cet environnement nouveau. C'est à la fois sa force et sa grande faiblesse. Les expérimentations dérangent parfois l'institution mais elles déstabilisent aussi les chefs d'entreprise »*, note Jean-Paul Vuillermoz, du comité de bassin d'Aurillac.

Les donneurs d'ordres

Responsable de l'opération menée à Argentan, Marcel Roland, a dû, lui aussi, faire preuve de persévérance. *« Lorsque je me suis adressé aux PME-PMI pour établir un diagnostic des besoins de formation, j'ai été un peu déçu des réponses que je recevais. Notamment leurs responsables avaient des difficultés à se projeter trois à cinq ans dans l'avenir »*, reconnaît-il.

Du coup, Marcel Roland a réorienté sa mission. D'abord, il s'est installé à la chambre de commerce de Flers et il a décidé de se tourner vers les donneurs d'ordres. *« Après avoir rencontré 14 responsables de ces entreprises, j'ai pu établir des lignes d'action de formation à court et moyen terme »*, poursuit-il. Et pour permettre aux entreprises de se rencontrer, il a, lui aussi, créé deux clubs.

Le particularisme local

En réalité, la manière de faire ne peut qu'être différente puisqu'elle doit être le mieux possible adaptée au site concerné et au particularisme des acteurs locaux. *« On doit faire attention de ne pas enfermer ces actions de la DATAR dans un carcan,* note José Jornet, chef de projet dans la haute vallée de l'Aude. *Au sujet de nos relations avec les chambres consulaires, il faut bien voir que l'objectif de la mission n'est pas, même si la tentation est forte, d'entrer en conflit avec les chambres consulaires ou les divers organismes locaux. »*

D'autres institutions se mettent à jouer la carte du micro-développement. Ainsi le conseil régional Rhône-Alpes vient de signer un contrat de développement économique avec le bassin d'emploi d'Annonay (Ardèche). Il s'agit à la fois d'une aide au financement et d'un moyen de fédérer les initiatives privées et publiques. Signé pour une durée de trois ans, ce contrat prévoit notamment la prise en charge par le conseil régional de 40 % des dépenses engendrées par certains équipements : étude de faisabilité d'un aménagement routier, actions de formation, accompagnement du développement des entreprises.

Ces initiatives montrent que l'aménagement du territoire ne dépend pas seulement des grandes opérations décidées à Paris.

Françoise Chirot

(1) « Formation des hommes et développement des territoires », DATAR, Sous la direction de Paulette Pommier, Documentation française, 105 p., 95 F.

Courages

NICOLAS SARKOZY a relevé le gant. Le ministre du budget s'est présenté au congrès de l'Association des maires de France (AMF), le 18 novembre, pour justifier les ponctions prévues sur les ressources des collectivités locales en 1994. *« Il n'était pas question que je ne vienne pas ! »*, a-t-il lancé, en précisant qu'il s'agissait là d'un acte de *« courage minimum »*.

Du courage, il en fallait aussi, selon lui, pour faire face à des choix impossibles. *« Remettre en cause les salaires de la fonction publique ? Surtout pas ! Le budget de la défense ? Incontournable ! Les dotations aux collectivités locales ? Provocation ! »* S'il n'avait été dans l'obligation de *« trouver des économies »*, jamais il ne se serait *« mis cette affaire sur le dos »*.

Les maires, d'ailleurs, ne se dérobaient-ils jamais à leurs obligations ? *« Tout le monde est pour la révision des valeurs locatives,* a constaté le ministre. *Mais quand il s'agit de la mettre en application, j'entends dire : ça ne va pas ! Il y a les élections cantonales, puis les municipales ! »* M. Sarkozy a annoncé qu'il s'attaquerait, lui, à cette réforme. Sans *« confondre »*, toutefois, *« vitesse et précipitation »*.

Jean-Paul Delevoye (RPR), président de l'AMF, a salué la *« franchise »* d'un tel discours, et les élus ont applaudi. Seuls quelques mauvais esprits ont fait observer, dans les couloirs, que l'organisation magistrale du congrès avait facilité la tâche du ministre. La traditionnelle épreuve des questions-réponses avec le public a été évitée, un membre du bureau s'étant chargé de relayer les questions de la base. La séance avait, en outre, été préparée par une succession de discours tendant à montrer qu'en période d'austérité il n'y a pas d'autre issue que la rigueur. Dans une conjoncture financière critique, les élus chargés de lever l'impôt devraient, eux aussi, faire preuve de courage.

Rafaële Rivais

RESTRUCTURATION

LES DÉMÉNAGEMENTS DES HÔPITAUX PARISIENS

Pour financer sa modernisation l'Assistance publique mobilise son patrimoine foncier. Une opération semée d'embûches.

L'état-major de l'Assistance publique (AP) ne boudait pas son plaisir lundi 15 novembre lors du lancement du chantier de construction du nouvel hôpital Georges-Pompidou (*le Monde* du 16 novembre). Edouard Balladur citait en exemple la politique de restructuration hospitalière de leur puissante maison. Et il incitait toutes les régions de France a en faire autant.

Avec ses cinquante établissements et leurs 83 000 employés capables de soigner simultanément plus de 30 000 patients, l'Assistance publique est un mastodonte qui bouge. Il y va de la qualité des soins qu'il prodigue et de son existence même.

A l'intérieur de la capitale l'AP a hérité de l'Histoire vingt-cinq hôpitaux offrant 15 000 lits et des consultations recevant 400 000 personnes par an. Une formidable entreprise de santé servie par la crème du corps médical national. Mais la plupart de ces établissements sont anciens, fragmentés en pavillons et difficilement adaptables à des techniques de soins en rapide évolution. Classés monuments historiques, certains bâtiments sont intouchables. A Laennec, dont le cœur date du XVII[e] siècle, les malades à radiographier sont brancardés à travers les cours, même en hiver.

Or l'AP est condamnée au changement. Les lits de certains services sont en excédent, d'autres, notamment ceux destinés aux personnes âgées, manquent cruellement. Rien que dans Paris, 1 700 lits ont été supprimés en dix ans, mais ce n'est pas suffisant. Les dirigeants de la grande maison ont donc adopté une stratégie en trois points : réhabiliter et moderniser ce qui peut l'être, construire de nouveaux hôpitaux, vendre les plus médiocres.

Le premier point de cet audacieux programme est en application depuis déjà des années. Et les chantiers vont bon train. Les architectes y déploient un tel talent que le Pavillon de l'Arsenal a pu leur consacrer une exposition assortie d'un épais et remarquable catalogue (1). Lariboisière (10[e]) a été entièrement rénové avec notamment un service d'urgence semi-enterré. Dans l'immense domaine de La Pitié-Salpêtrière on construit à la fois un « centre de la tête et du cou » et un « service cœur-vaisseaux » qui auront peu d'équivalents. La moitié de Saint-Antoine est en cours de rajeunissement. Bientôt viendront le tour de Cochin et de Necker. L'AP consacre à ces travaux plus de 1 milliard de francs par an.

Marc Ambroise-Rendu

Lire la suite page V

(1) « Paris d'hospitalité », dirigé par Jean Léonard et Martine Weissmann, Picard Ed. et Pavillon de l'Arsenal, 1990, 157 p., 200 F.

EUROPE

RÉDUIRE LES DISPARITÉS RÉGIONALES

Les ministres des Douze proposent des mesures de concertation pour les zones transfrontalières

L'UNION européenne s'est mise depuis longtemps à l'heure de la décentralisation. La pratique des *« conseils informels »* est là pour en témoigner. Les Douze ont tenus des *réunions en dehors des capitales* nationales dans le pays qui assume la présidence – tournante et semestrielle – de l'union.

Habituellement, les ministres des Douze se réunissent à Bruxelles ou à Luxembourg, mais ces *« conseils informels »*, limités à des échanges de vues, sans décision contraignante, permettent aux représentants des Etats membres de se concerter et de découvrir les métropoles régionales dans une ambiance détendue, parfois en compagnie de leurs épouses. C'est à ce titre que Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales, a participé avec ses homologues européens au conseil *« politique régionale et aménagement du territoire »*, jeudi 12 et vendredi 13 novembre, à Liège.

Une initiative déconcertante

En vertu de l'article 146 du traité de Maastricht, qui permet aux Etat fédéraux de se faire représenter au conseil par des ministres régionaux, la Belgique, puissance invitante, avait envoyé à Liège, Guy Spitaels, ministre-président du gouvernement wallon, et Robert Collignon, ministre wallon de l'aménagement du territoire. Une initiative un peu déconcertante pour les représentants de la France jacobine, mais tout à fait dans l'air du temps à Bruxelles.

Les travaux ont notamment porté sur le difficile partage des fonds structurels destinés à réduire les disparités régionales au sein de l'union. Dépassant les 1 000 milliards de francs français, ces fonds représentent 37 % du budget communautaire pour l'exercice 1994-1999. Avec les termes techniques qui sont devenus un code employé par les instances de Bruxelles, ils sont destinés aux *« zones éligibles à l'objectif 2 »* (c'est à dire en déclin industriel) et à celles *« éligibles à l'objectif 5B »* (en déclin agricole).

Mais, pour l' *« objectif 2 »*, par exemple, les sommes à distribuer ne peuvent réglementairement *pas profiter à plus de* 15 % de la population des Douze. Or les demandes déja présentées concernent un territoire où vit plus de 22 % de cette population. Il faudra des arbitrages, et il n'était pas mauvais de s'y préparer à Liège.

Autre problème : la compatibilité de chaque programme national d'aménagement du territoire (plan d'aménagement, schéma directeur) avec les projets et réalisations des autres pays membres. En attendant la rédaction d'un programme de *« développement spatial européen »*, les ministres ont promis de mettre en œuvre des procédures de concertation, en commençant par les zones transfrontalières.

En conclusion, M. Spitaels a discrètement déploré le retard pris par le comité des régions qu'a institué le traité de Maastricht. *Le conseil et la Commission* devront demander à ce nouvel organe son avis sur les *questions relatives* à la culture, la santé, l'éducation, les réseaux transeuropéens et tout ce qui a trait à la cohésion économique et sociale. Il sera constitué par des représentants des collectivités régionales et locales nommés pour quatre ans par le conseil sur proposition des Etats membres.

Il semble que la désignation de ces personnes (au nombre de 24 pour la France) pose problème dans certains pays. Bruce Millan, commissaire européen chargé des politiques régionales, a néanmoins déclaré que le comité serait mis en place en janvier.

de notre envoyé spécial à Liège
Jean de la Guérivière

L'aide des universitaires

Un *« Consortium européen pour les études régionales et fédérales »* couvrant toute l'Europe vient d'être créé avec un secrétariat installé à Bruxelles. La mise en place de cet organisme *coïncide avec l'entrée en* vigueur du traité de Maastricht.

Composé essentiellement *d'universitaires et d'experts* spécialisés dans la science politique et administrative et l'ad*ministration* locale, ce consortium réunit déjà huit importants centres de recherche de sept pays (Autriche, Belgique, France, Allemagne, Italie et Royaume-Uni). Il est ouvert à de nouveaux membres des pays européens, qu'ils soient dans l'Union européenne ou non.

Le but du consortium est de *« promouvoir en Europe les recherches sur deux évolutions importantes en cours : la marche vers une union plus étroite entre les Etats nationaux et d'autre part le processus vers davantage d'autonomie régionale à l'intérieur même des Etats »*. Ces deux tendances, *d'ailleurs étroitement interdépendantes*, se reflètent à la fois dans la lettre et l'esprit du traité de Maastricht.

Les responsables européens, notamment les membres du Comité économique et social de Bruxelles auprès duquel sera installé le Comité des régions d'Europe, ont *manifesté le souci de s'appuyer*, en tant que de besoin, sur des travaux et réflexions scientifiques, *sur le fonctionnement*, les missions et l'intégration dans les organes communautaires du nouveau comité dont la composition donne lieu à de très délicates tractations. Le bureau du consortium est présidé par le professeur Murray Forsyth, du Center for Federal Studies de l'université de Leicester. Les vice-présidents sont Robert Hertzog de l'université Robert-Schuman à Strasbourg et Hantz Peter Schneider de l'université de Hanovre. Le secrétaire général est Franck Delmartino du centre d'études du fédéralisme de Bruxelles.

F. Gr.

FINANCES LOCALES

TAXES A GÉOMÉTRIE VARIABLE

Les impôts liés à l'automobile dépendent des départements et des régions

DU simple au double : ainsi varie le prix de la vignette, d'un département à l'autre. *Depuis l'entrée* en vigueur des lois de décentralisation, cette taxe sur l'au*tomobile est perçue et votée* par les conseils généraux (sauf en Corse, où l'assemblée régionale s'en charge). Son tarif, auparavant uniforme, dépend désormais de la politique ainsi que des ressources de ces collectivités locales.

Les automobilistes pourront le constater en achetant leur vignette annuelle, dépense dont ils doivent s'acquitter avant le 2 décembre, faute de quoi elle sera majorée de 5 %. En 1984, la vignette coûtait 320 francs pour une voiture de cinq à sept chevaux-vapeur de moins de cinq ans, modèle le plus courant. Aujourd'hui, il faut compter entre 268 et 568 francs pour un véhicule ayant les mêmes références.

C'est dans la Marne que l'autocollant, de forme ronde, coûte le moins cher. Le président du conseil général, Albert Vecten (UDF), *« refuse de taxer l'automobile. En 1988, il avait même proposé de supprimer la vignette*, rappelle le directeur général des services, Francis Lhermitte. *Albert Vecten estime en effet que la voiture est essentielle au maintien de la vie en milieu rural. Le conseil général ne peut organiser une desserte de transports en commun qui satisfasse tout le monde. Les gens ont besoin de leur voiture, et chaque famille en possède deux ou trois »*. Bien que le département dispose de recettes fiscales directes relativement modestes, le maintien d'une vignette à bas prix est possible, grâce à une *« politique de compression des dépenses de fonctionnement »*.

Le conseil général de la Réunion propose la vignette la plus chère. *« Comment pourrait-il en être autrement ?*, s'interroge un responsable. *Nous sommes le département de France qui compte le plus de chômeurs et de RMIstes, et nos besoins sont sans aucune mesure avec ceux de la Métropole ! »* L'Eure-et-Loir, l'Indre-et-Loire et le Gard arrivent juste derrière, avec un timbre à 530 francs. *« Le conseil général d'Eure-et-Loir calque la croissance de la vignette sur celle de l'inflation »*, affirme un fonctionnaire dont, pourtant, les *propos ne semblent pas tout à* fait avérés.

En Indre-et-Loire, le prix élevé de la vignette a, au contraire, une origine conjoncturelle, affirme-t-on. *« Nous avons dû faire face, l'an dernier, à une augmentation considérable des dépenses d'aide sociale. Comme nous n'avons voulu ni stopper les investissements ni peser excessivement sur la fiscalité directe, nous avons joué sur la vignette, qui était notre seule marge de manœuvre. »*

Impôt écologique

En *1984*, le produit dégagé par ce timbre fiscal s'élevait à 8 milliards de francs. En 1992, les départements ont prélevé 12 milliards de francs. Les régions bénéficient, pour leur part, *d'une taxe sur la carte* grise, document délivré lors de l'achat de véhicules, neufs ou d'occasion. Cet impôt, qui représente le huitième, environ, de leurs ressources, a connu une formidable ascension. D'une valeur de 2,5 milliards en 1984, il a grimpé à 7 milliards de francs en 1993. Le coût moyen du cheval-vapeur est passé de 50 à 143 francs.

Mieux vaut immatriculer son véhicule en Auvergne que dans le Sud de la France. Toutefois, les disparités d'une collectivité à l'autre sont moins affirmées que pour la vignette. C'est dans la région Rhône-Alpes que l'addition est la plus lourde, avec un cheval-vapeur à 180 francs. *« Ce coût élevé a une explication politique*, affirme un fonctionnaire du conseil régional. *Charles Millon (UDF) doit composer avec les écologistes pour dégager une majorité. Comme ce groupe est favorable aux transports collectifs, il a décidé de taxer les véhicules individuels. »*

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Languedoc-Roussillon, la Réunion, l'Alsace, l'Aquitaine et le Nord-Pas-de-Calais pratiquent des tarifs plus élevés que le reste de la France. Dans le Nord-Pas-de-Calais, la carte grise vient d'augmenter de près de 15 %, mais *« il s'agit seulement d'une mesure technique »*, précise Christian Brett, chargé de mission au cabinet de Marie-Christine Blandin (Verts). *« Nous ne voulons nullement « taper » sur les automobilistes. Tant que les transports en commun ne sont pas organisés, il faut bien que les gens aient des voitures. D'ailleurs, une fiscalité écologique ne devrait pas seulement concerner ces véhicules »*, précise-t-il.

En Ile-de-France, le tarif de la carte grise est légèrement inférieur à celui de la moyenne nationale, avec un cheval-vapeur à 142 francs. Il a été fortement revu à la hausse après les élections de 1992, *« pour financer les investissements dans les lycées, la relance des transports en commun et la formation professionnelle »*, explique un chargé de mission. La région attendait, pour la fin de l'année 1993, une recette de 1,5 milliard de francs. Mais la crise du secteur automobile, qui se fait sentir sur les budgets locaux depuis deux ans déjà, pourrait amputer cette ressource de 200 millions de francs.

Il existe un troisième *impôt sur l'automobile, la taxe* sur les permis de conduire, dont le produit, de 300 mil*lions de francs en 1993, revient* aux régions. Cette recette ne représente que 1 % de leurs budgets. *Néanmoins, là aussi*, les tarifs fluctuent. Pour avoir son permis, il faut dépenser 135 francs en Ile-de-France, et 330 francs en Rhône-Alpes.

Vignette, carte grise et taxe sur les permis de conduire sont des impôts locaux indirects. Les élus les augmentent sans trop d'inquiétude, alors qu'ils sont très attentifs à l'évolution de la fiscalité directe (*le Monde* daté 17-18 octobre). *« Ces taxes sont relativement indolores, car elles concernent les seuls propriétaires de voitures »*, confirme un spécialiste. De plus, elles n'ont pas une grande influence sur la popularité des élus. En effet, les contribuables qui vont au bureau de tabac ou à la préfecture retirer vignette et carte grise savent rarement qui encaisse leur argent. L'opacité est encore plus grande encore qu'en matière de fiscalité directe. Ce qui n'est pas peu dire.

R. Rs

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **Télécommunications.** – Les prochaines rencontres de l'Observatoire des télécommunications dans la ville, que préside, depuis le mois d'octobre, Jean Roatta (UDF), député des Bouches-du-Rhône, auront lieu à Paris, mardi 23 novembre. Plusieurs débats *porteront sur le rôle des télécommunications* dans le développement local et l'aménagement du territoire. Des élus s'intéresseront au télétravail, à la gestion de la sécurité urbaine, ou à l'intégration des réseaux dans l'environnement.
▶ **Renseignements au (16-1) 42-56-81-00.**

■ **Urbanisme.** – L'Association française des avocats conseils auprès des collectivités territoriales (AFAC), que préside Mᵉ Jean-Louis le Nué, bâtonnier à Châlons-sur-Marne, organise un colloque intitulé « Urbanisme opérationnel, le pire est-il à venir ? », dans la capitale de la région Champagne-Ardenne, mardi 23 novembre. Plusieurs juristes feront le point sur les problèmes auxquels sont confrontés les élus en matière d'urbanisme, notamment l'intervention de plus en plus fréquente des associations. S'agit-il d'une *« nécessaire démocratisation »* ou du *« triomphe des intérêts particuliers ? »*, se demanderont ces spécialistes, qui évoqueront aussi les conséquences financières de ces blocages, pour les opérateurs.
▶ **Renseignements au (16-1) 45-65-02-60**

■ **Cadre de vie.** – Un colloque intitulé « Cadre de vie, cadre de ville » se déroulera à la cité des congrès de Nantes les mardi 23 et mercredi 24 novembre. Il est organisé par la ville de Nantes et la Fondation européenne pour l'environnement, et les débats se dérouleront dans le cadre de six ateliers : les politiques de transports urbains ; les enjeux sociaux de la politique de la ville ; la reconquête du paysage urbain ; l'implication des citoyens dans les politiques de déchets ; les mécanismes de concertation sur les politiques urbaines ; les campagnes *d'information et de sensibilisation* des citoyens.
▶ **Renseignements : office du tourisme de Nantes 40-47-04-51**

■ **Dépendance et maintien à domicile.** – La Maison des collectivités locales, que dirige Christian Julienne, organise un colloque sur le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes, mercredi 24 novembre, à Paris. Quels services faut-il mettre en place pour maintenir chez elle une personne âgée dépendante, de quel personnel faut-il disposer, comment organiser les financements ? Des solutions seront présentées par une dizaine de responsables de collectivités locales ou d'associations spécialisées dans la gérontologie. (prix : 3 439 francs).
▶ **Renseignements au (16-1) 45-35-00-00.**

■ **Sociétés d'économie mixte.** – La Fédération nationale des sociétés d'économie mixte (FNSEM), que préside Alex Raymond (PS), maire de Colomiers (Haute-Garonne), membre du Conseil économique et social, organise son prochain congrès à Marseille, du mardi 23 au vendredi 26 novembre. Le thème sera : « 1983-1993 : dix ans d'économie mixte, bilan et perspectives ». La Fédération évaluera l'apport des SEM au développement local. Une quarantaine de sociétés présenteront une action exemplaire en la matière.
▶ **Renseignements au (16-1) 44-94-20-00.**

■ **Collectivités et associations.** – Le Centre Condorcet, association créée par le Parti socialiste et la Fédération nationale des élus socialistes et républicains, organise un séminaire de formation sur les relations juridiques entre *collectivités locales et associations*, jeudi 25 novembre, à Paris. Un avocat, Mᵉ Dominique Deporcq, présentera notamment les risques de la *gestion de* fait-ingérence dans le maniement des deniers publics, réservé au comptable du Trésor.
▶ **Renseignements au (16-1) 40-41-08-48.**

■ **Jeunesse rurale.** – Un colloque sur « Les jeunes dans l'espace rural » se tiendra à Poitiers, jeudi 25 et vendredi 26 novembre. Organisé par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire et de multiples partenaires, il permettra de faire le point sur la situation des jeunes ruraux : qui sont-ils, quels sont leurs modes de vie, quelles sont leurs attentes en matière d'aménagement de l'espace rural ? Des ateliers évoqueront des sujets tels que la situation des jeunes filles, la scolarité, ou l'exclusion en milieu rural.
▶ **Renseignements au (16) 49-39-34-51 ou au (16-1) 39-17-27-40.**

■ **Europe et régions.** – Yvon Bourges (RPR), président du conseil régional de Bretagne, et François-Régis Hutin, président-directeur général de Ouest-France, organisent un colloque intitulé « une politique régionale est-elle nécessaire au développement de l'Europe ? », à Rennes, vendredi 26 et samedi 27 novembre. Des élus et des sociologues expliqueront à *quoi* correspond aujourd'hui la notion de région en Europe. Ils montreront que les régions sont les acteurs du développement économique et social de la Communauté européenne.
▶ **Renseignements au (16-1) 45-01-55-47.**

■ **Sport et collectivités.** – Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) organise un premier forum sur le sport et les collectivités territoriales à Mâcon (Saône-et-Loire), *mardi 30 novembre* et mercredi 1ᵉʳ décembre. Cette manifestation s'adresse aux élus en charge du sport, aux *responsables de services et d'équipements* sportifs, ainsi qu'aux animateurs. Les débats porteront notamment sur les politiques *sportives après dix* ans de décentralisation, le sport scolaire, les clubs et fédérations, le sport de masse et de haut niveau.
▶ **Renseignements au (16-1) 40-60-48-00.**

■ **Images en région.** – *Les collectivités* locales poursuivent-elles l'effort qu'elles ont entrepris il y a quelques années, en faveur de la décentralisation du cinéma ? La deuxième session du festival de courts métrages Images en région devrait être l'occasion de le mesurer. Il aura lieu à Vendôme (Loir-et-Cher) du vendredi 3 au mardi 7 décembre 1993. *Organisé par le* dynamique Atelier de production Centre Val de Loire, cette manifestation mettra en *compétition vingt films* courts français, subventionnés par des conseils régionaux. Quatorze régions *ont annoncé leur participation*.
▶ **Renseignements au (16) 47-56-08-08 ou 47-37-64-34.**

RÉGIONS

RHÔNE-ALPES

LES GRATTE-CIEL DONNENT LE VERTIGE

A Villeurbanne, la réhabilitation de 1400 logements sociaux risque d'être interrompue par l'arrêt des financements de l'Etat

A la fin des années 20, la démarche de Môrice Leroux, jeune architecte dans un cabinet parisien, n'était pas d'imiter à Villeurbanne les gratte-ciel de New-York. Le programme retenu par la municipalité d'alors était sans équivoque, porté avec une conviction profonde par le maire socialiste, Lazare Goujon. Médecin hygiéniste, fils d'ouvrier usé par le travail dans les forges, Lazare Goujon voulait à la fois répondre – déjà – aux besoins urgents de logements, rendre plus heureux les représentants d'une catégorie sociale qui lui était proche.

A défaut de prendre en compte les soucis de l'urbanisme, son projet comportait près de 1400 logements, certes modestes (80 % des appartements mesurent moins de 40 mètres carrés de surface), mais très confortables pour l'époque, avec salle d'eau, WC, vide-ordures, chauffage central et... ascenseur. Plus que par une recherche esthétique, les façades en gradins, dans les parties supérieures, sont là pour ménager de petites terrasses aux locataires. Et les décrochements en redents sont censés apporter davantage de lumière.

La dominante sociale marque aussi les équipements d'accompagnement : un «palais du travail» pour les ouvriers et leurs organisations syndicales ; une piscine couverte ; un théâtre, devenu aujourd'hui le Théâtre national populaire (TNP), après avoir été le théâtre de la Cité ; un bureau de poste ; une centrale de chauffage urbain ; des commerces de proximité et, au milieu, l'hôtel de ville. Son beffroi fait le pendant aux deux immeubles-tours de 33 mètres de hauteur dont les silhouettes, à l'entrée de l'avenue Henri-Barbusse, justifient, plus que tout le reste, l'appellation «gratte-ciel». La cité de Môrice Leroux fut construite en quatre ans, délai remarquablement court. Son inauguration, au début de l'été 34, donna lieu à de chaleureuses fêtes. En revanche, elle apporta plus de tracas que d'éloges au maire-visionnaire : en mai 1935, il fut battu aux élections municipales, par ceux-là mêmes pour lesquels il avait œuvré.

C'est un autre socialiste, Charles Hernu, qui, plus de cinquante après, décida de redonner un coup de jeune à cet ensemble immobilier. Il y avait quelques bonnes raisons à se lancer dans cette entreprise : les «gratte-ciel» sont chevillés au cœur de Villeurbanne. En outre, au plan architectural, ils forment un ensemble patrimonial contemporain d'une rare qualité.

Enfin, dans la prise en compte d'une politique de la ville qui s'ébauchait alors, ils sont le contre-exemple d'une «banlieue» difficile : les contraintes d'espace ont maintenu là une population contrastée avec une grande part de personnes âgées – 40 % des habitants ont plus de soixante-dix ans – mais aussi des jeunes, célibataires ou couples avec peu ou pas d'enfants. *«C'est un grand ensemble social, mais sans les problèmes qu'on connaît ailleurs. Ici, on sent qu'il existe une communauté animée par un souci de solidarité, même si on y compte, comme partout des râleurs»*, observe Charles Delfante, architecte-urbaniste, appelé par Charles Hernu à présenter un projet, et par la suite à en assurer la maîtrise d'œuvre.

L'idée de Charles Hernu est encouragée par une échéance : la commune a la possibilité de disposer d'une majorité confortable au sein de la Société villeurbannaise d'urbanisme (SVU), propriétaire des immeubles (1). Outre la réhabilitation du parc de logements, c'est une bonne occasion de réfléchir à la recomposition du centre-ville, et notamment de faire de l'avenue Henri-Barbusse une voie-promenade agréable. Quand Charles Hernu quitte, tragiquement, la scène politique, en 1990, son successeur, Gilbert Chabroux, relève le défi.

L'augmentation des loyers

Une zone patrimoniale protégée d'aménagement et d'urbanisme (ZPPAU) est créée. Un concours pour le réaménagement de l'avenue est lancé. Le coût de l'opération est chiffré : 220 millions de francs au total, 140 000 francs par appartement. Un plan de financement est arrêté pour les 797 premiers logements, représentant 120 millions de francs environ. Les travaux, commencés en 1992, sont totalement terminés pour la première tranche (203 logements), en voie d'achèvement pour la seconde (253 logements) et remis en cause pour la troisième (341 logements) à la suite de la défaillance partielle de l'Etat, pour une somme qui représente seulement 5 % des 56 millions nécessaires à sa réalisation. L'Etat participe néanmoins au financement par le biais des subventions Palulos (crédits de catégorie 3) dont le montant, chiffré en février 1993, s'élevait à près de 20 millions de francs pour l'ensemble des six phases de travaux. En crédits de catégorie 1, l'Etat avait accordé 3,6 millions de francs pour les deux premières tranches du programme. Pour l'un des représentants du maître d'ouvrage, la SVU, la réhabilitation est jugée positive par une majorité d'habitants. *«Pourtant, le pari était difficile*, admet Charles Delfante. *Faire des travaux de cette importance chez des personnes âgées, sans les déplacer, était une gageure.»* Thierry Delmas, chargé de mission de la SVU, qui arpente les montées d'escalier et les coursives à longueur de journée depuis plus de deux ans, confirme : *«Certaines entreprises, au début surtout, ne respectaient pas les plannings établis. Or, pour changer une conduite d'eau ou de chauffage dans un appartement, il fallait que les locataires des étages supérieur et inférieur soient présents.»*

Le chantier est d'autant plus dérangeant qu'il touche aussi aux fondements des immeubles : étanchéité des terrasses, isolation thermique des façades, des cages d'escalier et des verrières ; pose de portes blindées, d'interphones avec vidéo-surveillance, réfection de toutes les canalisations (eau, gaz, chauffage) et de toute l'installation électrique... Des trésors de psychologie ont été nécessaires pour faire passer l'augmentation, à terme, des loyers : 2 à 2,5 fois le montant actuel. *«Même s'ils étaient particulièrement faibles – 350 à 500 francs pour un logement de 35 à 40 mètres carrés –, c'est une hausse très forte»*, commente Thierry Delmas. Il affirme que, pour les deux premiers groupes d'immeubles réhabilités, le confort retrouvé a fait passer la note. *«Malgré tout, on reste à un niveau de loyer deux foix plus bas que dans le secteur privé»*, précise Gilbert Chabroux. Pour les aménageurs, auxquels il reste près d'un millier de logements à reprendre, les «gratte-ciel» continuent à donner le vertige...

De notre bureau régional à Lyon
Bernard Elie

(1) La SVU avait un bail amphithéotique de soixante ans expirant en 1992. Villeurbanne détient aujourd'hui 67 % du capital de cette société d'économie mixte.

PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

LE PORT D'ARLES FÊTE SES DIX ANS

Le trafic a augmenté et des entreprises commencent à s'installer

EN 1983, lorsque la chambre de commerce et d'industrie du pays d'Arles crée un port fluvial sur le Rhône, *«elle n'a pas un sou, ni aucune compétence. Personne ne savait, vraiment, ce qu'était un bateau»*, raconte Jacques Minjaud, directeur du développement économique de la chambre de commerce et d'industrie (CCI). Le premier, provenant d'Allemagne, en mai, transportait 250 tonnes de coke de pétrole. *«C'est l'éclusier de Vallabrègues* (à 18 kilomètres en amont d'Arles) *qui nous avait prévenus de son arrivée. Il n'y avait que 60 mètres de quai, aménagés par le Compagnie nationale du Rhône (CNR), et rien d'autre. Nous avons dû chercher partout une grue.»*

Le pays d'Arles, à l'époque, venait de subir une grave crise qui avait entraîné la perte de deux emplois industriels sur trois. Le fleuve, qui, jadis, avait assuré la prospérité de la région jusqu'à l'avènement d'autres moyens de transports modernes pouvait être une carte à jouer. Dix ans plus tard, la CCI a gagné son pari. De 33 404 tonnes, en 1983, le trafic du port arlésien est passé à 289 488 tonnes en 1992 (avec un chiffre d'affaires de 5 millions de francs) et devrait atteindre 350 000 tonnes à la fin de cette année. Evénement majeur de cette décennie : le déroctage du «seuil de Terrin». Un vaste chantier, réalisé en 1991 consistant à supprimer, en aval, un affleurement rocheux de 1,8 kilomètre de façon à assurer la remontée, jusqu'en Arles, des bateaux fluvio-maritimes de 3 000 tonnes et de 4,25 mètres de tirant d'eau. Coût total des travaux : 43 millions de francs financés par la CCI et ses partenaires (la CNR, le conseil régional, le conseil général des Bouches-du-Rhône et la ville d'Arles).

Efforts d'équipement

Dans l'année qui a suivi, le port arlésien a doublé son trafic. Grâce à une desserte trimodale, fleuve-route-fer et à son ouverture maritime, il se prête, désormais, à tous les types de transbordement. La CCI a, aussi, la volonté d'en faire un outil de développement économique régional en attirant les entreprises sur une zone industrialoportuaire de 58 hectares, réalisée par la CNR. Pendant des années, elle n'a guère eu de succès. Mais le transport fluvial – économique, écologique et sûr, comme ne manquent jamais de le rappeler ses partisans – paraît promis à un meilleur avenir, et les données de la situation locale ont sensiblement changé.

La ZIP d'Arles vient, ainsi, d'accueillir une entreprise dont l'implantation est directement liée à l'existence du port. Il s'agit d'une société, à capitaux canadiens (Korater), important de la tourbe de Biélorussie pour la transformer en terreau horticole destiné aux marchés français, espagnol, italien et du Moyen-Orient. Cet exemple illustre l'intérêt du transport fluvio-maritime et les services que peut rendre le port d'Arles. *«Qu'un Canadien, s'installe en Arles, parce qu'il doit s'approvisionner en matière première dans un pays de la CEI, est plus convaincant que de se proclamer le carrefour de l'Europe»*, jubile M. Minjaud. Korater, en l'occurrence, produira 200 000 mètres cubes de terreau par an et doit créer, à terme, de 20 à 25 emplois... Trois autres projets d'implantation sont actuellement en discussion. Tous liés à la desserte d'Arles par les fluvio-maritimes de 3 000 tonnes. *«Les travaux de 1991*, commente Guy Racana, *directeur du port commencent à porter leurs fruits».* Le port fluvial d'Arles «commerce», aujourd'hui, avec une vingtaine de pays, dont, en dernier lieu, Israël (un trafic régulier d'agrumes, éclatant ensuite vers l'Europe du Nord).

La CCI s'était fixé pour objectif un trafic de 500 000 tonnes à l'horizon 2000 qui devrait être atteint avant cette échéance. Mais le port arlésien doit encore faire des efforts d'équipement et se doter, notamment, d'une fosse de reprise pour les vracs dont le défaut explique, en partie, la faiblesse des activités liées au fer (7 % du trafic «arrivée» et 3 % du trafic «départ»). Autres problèmes à résoudre : la diversification et l'étalement des trafics sur l'année (en raison de la prépondérance des produits agroalimentaires, céréales et engrais, qui engendre une activité trop saisonnière). Au-delà des 500 000 tonnes, les installations seront, en fait, saturées et une extension, au Nord, deviendra nécessaire pour progresser encore. Même si l'achèvement du canal Rhin-Rhône en faveur duquel milite, ardemment, le président de la CCI du pays d'Arles, Gilbert Giauffret – également président du Groupement interconsulaire Rhin-Rhône –, était pour demain...

de notre correspondant régional
Guy Porte

BRETAGNE

MARIAGE DIFFICILE A QUIMPER

Les élus des petites communes cherchent à faire cavalier seul

UNE communauté de communes est-elle possible à deux ? Pour Robert Omnès, le maire (CDS) de Plomelin, quatre mille habitants, dans le Sud-Finistère, il n'y a pas d'interdit, même si la préfecture lui a fait savoir sa désapprobation. *«C'est contraire à l'esprit de la loi. A deux, on fait un syndical, mais pas une communauté de communes»*, souligne Jean-Jacques Brot, secrétaire général de la préfecture. Mais Robert Omnès ne voit pas ce qui peut interdire un tel regroupement, *«sauf obstacles administratifs insurmontables». «Rester seul*, ajoute-t-il, *ce n'est pas non plus la solution. On risque de perdre des avantages fiscaux»*, à savoir la dotation globale de fonctionnement.

Ce projet de communauté entre Plomelin et Pluguffan a déclenché la colère du maire de Quimper, Bernard Poignant, nouveau président de la Fédération nationale des élus socialistes et républicains (*le Monde* du 13 novembre), qui, lors du conseil municipal du 30 octobre, a *«regretté que les élus restent attachés à des structures datant de 1790».* Bernard Poignant aurait aimé qu'une communauté de sept communes se regroupe autour de sa ville. Mais son projet s'est transformé en peau de chagrin. Plonéis s'est tourné vers l'ouest (avec le canton de Plogastel-Saint-Germain), cependant que Plomelin et Pluguffan ont fait part de leur velléité d'indépendance.

Quant à la constitution d'une grande communauté comprenant les trois cantons de Quimper et les deux gros cantons de Briec et de Fouesnant, elle fait partie des utopies dans la mesure où ces deux derniers ont décidé de se constituer chacun de son côté en communauté de communes.

Bernard Poignant parle de *«cantonalisation».* La polémique s'est aggravée après le conseil municipal du 29 octobre, illustrant les difficultés de l'application de la loi de 1992. Robert Omnès n'a pas apprécié les critiques du maire de Quimper. *«Je ne suis pas atteint par le syndrome de l'écharpe tricolore*, assure-t-il. *Mais l'attitude, de Bernard Poignant n'a pas facilité les choses. Il nous a dit : venez, après, on discutera. Pour nous, il faut discuter au préalable des conditions.»*

La politique de la chaise vide

En l'état actuel des choses, l'intercommunalité quimpéroise prend donc le chemin d'un partenariat à quatre Quimper, Guengat, Plogonnec et Ergué-Gabéric). Sans que cela empêche apparemment les espoirs de la soudure à six. Bernard Poignant : *«Je ne désespère pas de réussir.»* Le secrétaire général de la sous-préfecture : *«Souhaitons que le bon sens l'emporte.»* Robert Omnès : *«La porte reste ouverte.»* François Cuzon (divers droite), maire de Pluguffan : *«Qu'on se mette autour d'une table.»*

Il semblait pourtant y avoir l'humus nécessaire pour une coopération renforcée. En 1960, rappelle Bernard Poignant, Quimper a montré l'exemple en fusionnant avec les trois communes de Penhars, Kerfeuteun, et Ergué-Armel. D'autre part, plusieurs localités, parfois d'une manière très large, se sont mises à collaborer dans différents domaines : la lutte contre l'incendie et l'assainissement par exemple. Quimper a même lancé, avec six autres collectivités, une zone d'activités intercommunale. Il existe en outre un Pays de Quimper créé en 1984 sous la forme d'une association 1901. Regroupant dix-neuf communes, il avait présenté avant la nouvelle loi sur l'administration territoriale un projet de SIVOM à la carte, avec deux compétences obligatoires : le développement économique et l'habitat.

Mais les dernières élections législatives ont crispé les relations. Le battu, Bernard Poignant, n'a pas trouvé chez les élus du coin un écho aussi favorable à sa candidature que son vainqueur, André Angot, le maire RPR d'Edern. Si bien que la mairie de Quimper pratique la politique de la chaise vide au sein du Pays de Quimper, qui, selon le conseiller municipal écologiste quimpérois Daniel Le Bigot, pourrait être le «départ» d'une intercommunalité large. A quoi Bernard Poignant répond que cette structure *«n'a rien réalisé, elle a fait son temps»*, et que *«sa limite est dans la décision»*, étant plus une amicale qu'un comité syndical.

A ces difficultés politiques s'ajoute un contexte historique particulier. Autour de Quimper se sont créés deux gros cantons comme Briec ou Fouesnant et cela leur donne envie de faire cavalier seul. Il y a enfin la peur de la grande ville. *«Nous ne sommes pas des maires apeurés et frileux*, souligne Robert Omnès. *Mais je crains que nos petites communes deviennent plus des satellites que des partenaires.» «Et il y a des inconnues à lever particulièrement sur la fiscalité»*, déclare pour sa part le maire de Pluguffan, François Cuzon. Autrement dit, avant le mariage, mieux vaut voir la corbeille.

de notre correspondant à Quimper
Gabriel Simon

AUVERGNE

Les jeunes et l'aménagement du territoire

«Avoir vingt ans aujourd'hui, c'est être obligatoirement concerné par l'Etat de la France en 2015» : la préfecture de la région Auvergne souhaite mobiliser les 16-25 ans pour l'aider à tisser le grand débat sur l'aménagement du territoire. Un questionnaire spécifique leur est donc destiné, avec un double objectif : susciter une réflexion sur le Massif Central où ils vivent et grandissent, mais aussi prouver qu'ils ne sont pas exclus de ce grand débat national, puisque les réponses à ce questionnaire seront précieusement collectées pour *«éclairer les choix du gouvernement.»*
Les questions abordées sont souvent le reflet des difficultés du Massif Central. Ainsi, les 16-25 ans sont-ils invités à formuler *«une proposition pour tenter de freiner le départ des jeunes de la région.»* Un concours, doté de chèques vacances, couronnera les meilleures propositions. Les jeunes auvergnats ont jusqu'au 24 novembre pour réfléchir.

CENTRE

Une université de la Poste à Orléans

La première pierre de l'université de la Poste a été posée début novembre par le maire Jean-Pierre Sueur (PS) et Yves Cousquer, président de la Poste. Cette opération, menée conjointement avec la décentralisation d'une grande partie des services de la direction du recrutement et de la formation de la Poste (DREF), devrait «rapporter» deux cents emplois environ à la cité de Jeanne d'Arc.
L'université qui ouvrira ses portes en septembre 1994, représente un investissement de 65 millions de francs. Elle va être construite dans le quartier de la Manufacture, proche du centre, qui est en complet réaménagement. Une aide à l'implantation (2 millions de francs) est prévue par la ville d'Orléans, qui s'est engagée à mettre en place un dispositif d'accueil et de visites pour les cent vingt familles qui vont venir. Outre les deux cents emplois permanents, deux cents stagiaires sont attendus dans cette «université d'entreprise», dont la mission est de former les cadres supérieurs de la Poste, ainsi que des personnels spécialisés.

LIMOUSIN

Un centre de séminaires à La Porcherie

LA Borie, la maison familiale d'Arsène d'Arsonval, dans la commune de La Porcherie en Haute-Vienne, va rouvrir sa porte et ses volets après plus d'un demi-siècle de sommeil. Le Collège de France, qui en est propriétaire, a pris contact avec les collectivités locales, l'université, la direction régionale de la culture, pour élaborer un projet d'utilisation commun, un centre de séminaires scientifiques, et l'aménagement d'un petit musée.
Médecin et physicien, Arsène d'Arsonval (1851-1940), élève de Claude Bernard, a été l'initiateur des applications de l'électricité à la médecine ; on lui prête notamment l'invention de l'électrocardiogramme. Quoique inutilisée depuis sa mort, sa maison de La Borie est restée entretenue par le Collège de France, grâce notamment aux revenus d'une exploitation agricole de 85 hectares rattachée à la propriété. Voilà deux décennies, la commune de La Porcherie avait voulu rendre hommage à son illustre fils en demandant le changement de son peu séduisant nom en celui de Darsonval-en-Limousin. Demande plusieurs fois refusée, malgré des procédures réitérées, par le ministère de l'intérieur.

BOURGOGNE

L'HÔPITAL DE BEAUNE RICHE DE SES VINS

Grâce aux ventes de charité organisées chaque année l'établissement de la Côte-d'Or est très bien équipé

LE patrimoine de l'hôpital de Beaune est sans doute le plus prestigieux de tous les établissements hospitaliers. En plus de 1 000 hectares de terres agricoles et de forêts, l'établissement hospitalier de cette petite ville de Côte-d'Or de 22 000 habitants possède le célèbre hôtel-Dieu que le chancelier Nicolas Rolin fit construire en 1443 et un domaine viticole de 57 hectares, constitué par donations successives, qui donne lieu, chaque troisième dimanche de novembre, à une vente de charité très célèbre.

« Que l'hôpital de Beaune possède un patrimoine privé n'a rien d'exceptionnel, souligne son directeur, Antoine Jacquet, *mais son originalité tient au fait qu'il a trait aux deux poumons de la ville, le commerce des vins et le tourisme. »* Mais quelles références ? Le domaine viticole, dont la totalité de la récolte est vendue aux enchères publiques, et désormais le musée de l'hôtel-Dieu, avec plus de 400 000 visiteurs annuels, constituent un véritable « trésor de guerre », qui a pourvu l'hôpital d'équipements qu'il n'aurait pu s'offrir en d'autres circonstances.

Géré dans le cadre d'un budget d'exploitation particulier qui, sur le plan comptable, s'intitule « dotation non affectée aux soins », le patrimoine de l'hôpital affiche la même constance à dégager des bénéfices. L'excédent, qui s'élève à environ 40 % de la vente, est réinvesti tout à la fois dans l'entretien du patrimoine privé et dans la modernisation de l'équipement médical.

Certes, les dix dernières années ont connu des hauts et des bas, et la 133e édition qui aura lieu dimanche 21 novembre ne sera pas comparable au record établi en 1989. Cette année-là, 659 pièces (une pièce est l'équivalent de trois bouteilles de 75 centilitres) de vin des côtes de Beaune portant les appellations Corton-Charlemagne, Meursault et autres Pommard avaient été cédées pour près de 30 millions de francs. L'an dernier, 633 pièces ont été vendues pour deux fois moins, ce qui a tout de même permis d'extraire un bénéfice de 6 millions de francs. *« Les enchères sont la façon la plus rentable de vendre nos vins,* reconnaît Antoine Jacquet. *Même pendant les plus mauvaises années, la vente des vins des Hospices permet quasiment de doubler le potentiel d'investissement de l'hôpital. »*

Mais, pour se préserver des caprices des enchères, le responsable de l'établissement hospitalier s'est attelé à la gestion d'un élément plus maîtrisable du patrimoine, l'hôtel-Dieu. Transformés en musée en 1975 après la construction d'un hôpital tout neuf à l'écart du centre-ville, les Hospices font l'objet d'une politique commerciale active.

Un projet muséographique a facilité les visites individuelles, qui représentent 60 % de la fréquentation du site classé monument historique, et de valoriser certaines salles et collections. Une nouvelle entrée va être inaugurée à l'occasion de la vente des vins de dimanche. Comme à l'époque des ducs de Bourgogne, elle offrira une perspective sur les lits encadrés de courtines de la salle des Pôvres, desquels les malades pouvaient suivre les offices célébrés au fond de la chapelle.

Préserver l'objectif de Nicolas Rolin

L'an prochain, la chambre du Roi, à l'étage, sera prête pour des réceptions de prestige. *« Cette idée de rentabiliser n'est pas mauvaise,* se défend le directeur, *car nous préservons l'objectif de Nicolas Rolin ; nous gagnons de l'argent pour le mettre au service de nos malades et des personnes âgées. »* La démarche porte effectivement ses fruits. Sur 13 millions de francs de recettes de 1992 (entrées, ventes de souvenirs, locations de salles), le musée, qui emploie une vingtaine de personnes, a dégagé 4 millions de francs de bénéfice brut.

Conséquence des années les plus fastes de 1988 à 1990, le domaine viticole entretenu par dix-huit vignerons, tous salariés du centre hospitalier, profitera, à partir des vendanges de 1994, d'une cuverie ultramoderne en construction : à proximité de l'hôpital (coût de 23 millions de francs hors taxes).

Cette année, les bénéfices de la vente, qui sera présidée par le comédien Lambert Wilson, seront pour partie affectés à la création d'une antenne de la Société dijonnaise d'aide par le travail. Cette association, vouée à la réinsertion sociale et professionnelle, s'est donné comme but d'apporter gratuitement les premiers soins urgents aux personnes les plus démunies.

Mais les principaux investissements vont aux malades du centre hospitalier et aux pensionnaires de la maison de retraite. Si l'hôpital de Beaune possède un scanner, c'est bien grâce aux Hospices, à leurs vins et à leur tourisme. *« Il est vrai que l'hôpital est plutôt bien équipé, mais on ne peut nous juger à travers la seule journée de la vente,* insiste Antoine Jacquet. *Nous avons les mêmes difficultés que les autres hôpitaux pour suivre le progrès médical, et disposer d'équipes soignantes et médicales suffisantes. »*

Avec une croissance de l'activité de 20 % ces quatre dernières années, et aucune concurrence sur la ville (il n'y a pas de clinique), l'hôpital de Beaune n'a rien à craindre de la nouvelle carte hospitalière. Mais pas question cependant, sauf circonstances exceptionnelles, qui se sont d'ailleurs déjà produites, d'affecter une partie des revenus du patrimoine aux dépenses de fonctionnement : *« Il ne faudrait pas dire : à Beaune, l'hôpital vit de la charité et ailleurs de la Sécurité sociale. »*

Christiane Perruchot

AQUITAINE

LES RECYCLAGES DE BAYONNE

Comment transformer les déchets de jardin en compost avec un récipient en plastique

RIEN ne se perd, tout se transforme. Dans l'agglomération bayonnaise, depuis octobre, on fait même mieux : on trie et on valorise des déchets plastiques pour traiter des détritus végétaux.

Installée l'année dernière à Bayonne, la société Ecobac a fait démarrer sa chaîne pilote il y a quelques semaines. Elle fabrique des bacs en plastique aptes à recevoir des déchets de jardin pour les transformer en compost ou engrais naturel. Son objectif est de traiter 800 tonnes de plastique par an et, à partir de là, de mettre sur le marché 20 000 à 25 000 récipients de toutes tailles, dénommés « écocomposteurs » qui seront vendus quelques centaines de francs aux particuliers.

L'originalité de cette production est que la matière plastique de base est elle-même issue de déchets. Située à proximité de l'usine bayonnaise de traitement des ordures de Bachefores, Ecobac en récupère les résidus plastiques ainsi que ceux des grandes surfaces et pharmacies pour en faire sa *matière première.* Elle tire ainsi directement profit du système de tri des déchets mis en place sur l'agglomération Bayonne-Anglet-Biarritz, d'autant plus que le district BAB a été choisi en septembre 1993 comme site pilote pour le ramassage sélectif des ordures.

Pour mener à bien son projet, Ecobac a bénéficié du savoir-faire de la firme Testa, spécialisée dans les plastiques. Et pour sa maison mère, la SITA, une filiale de la Lyonnaise des eaux, Ecobac est devenue un site témoin présenté comme la première unité de valorisation des déchets plastiques en France. Un secteur dans lequel il reste beaucoup à faire puisque sur les 400 000 tonnes de plastique produites en France chaque année, 25 000 seulement sont récupérées.

Utilitaire et écologique

Au-delà de l'aspect technique, la réussite de cette expérience passe par une bonne campagne de commercialisation en faveur des « écocomposteurs ». A défaut, cet essai risquerait de connaître le même sort qu'une tentative précédente qui avait été menée au même endroit. Il y a six ans, la société Cepadour avait essayé de produire des pieds de vigne à partir de résidus plastiques. Manquant de débouchés, elle avait dû cesser son activité.

Cette fois-ci, Ecobac propose un appareil grand public doté de plusieurs vertus : il est utilitaire, écologique et peu compliqué. Mieux, avec lui on fait d'une pierre trois coups : la nature est débarrassée des résidus en plastique, un appareil détruit les déchets de jardin, enfin, le compost obtenu permettra de réduire l'usage des engrais artificiels. De quoi rendre sereins ceux qui aiment cultiver leur jardin. De quoi également réjouir les éboueurs : grâce à l'écocomposteur on attend moins de rejets d'herbe, branches et autres débris végétaux qui représentent jusqu'à un tiers du volume habituel des poubelles. Sans compter les pointes saisonnières lorsque se ramassent à la pelle les feuilles mortes.

de notre correspondant à Bayonne
Michel Garicoix

PAYS DE LA LOIRE

COHABITATION NANTAISE

Piétons, cyclistes, voitures et tramways se partagent la ville de façon équitable

« *NOS habitudes changent parce que la ville a changé. Il fallait un nouveau plan de déplacements à Nantes. »* Au cas où les Nantais ne s'en seraient pas aperçus, un affichage tous azimuts les en a informés pendant une quinzaine de jours. Leur ville a engagé un processus de mutation qui va bousculer bien des automatismes et des idées reçues.

Le nouveau plan de déplacements entré en vigueur au mois de septembre, en même temps qu'était inaugurée la seconde ligne de tramways dans sa partie nord (*le Monde* daté 12-13 septembre), marque une étape décisive dans la stratégie municipale, qui entend offrir une alternative à la voiture en développant les transports collectifs, en favorisant l'utilisation de la rocade, en multipliant les pistes cyclables et les espaces piétonniers.

Le projet a le mérite d'être clair et cohérent, même s'il ne fait pas, dans l'immédiat, l'unanimité. Tout part d'un constat : la circulation automobile dans l'agglomération a augmenté de 70 % en dix ans. 50 000 voitures traversent chaque jour le centre-ville sans s'y arrêter. *« Si on veut que Nantes garde sa qualité de vie, se développe, reste attractive,* explique le maire, Jean-Marc Ayrault (PS), *il faut lui permettre de respirer. Nous avons la chance de pouvoir intervenir avant qu'il ne soit trop tard. »*

Succès pour le tramway

Toute voiture qui n'a rien à faire au centre-ville est donc désormais mal vue, d'autant plus que le périphérique, à l'exception d'un dernier tronçon à l'ouest, est quasiment bouclé. Pour un automobiliste en transit, il est désormais plus facile de contourner Nantes que d'y pénétrer. C'était un premier objectif.

Le second objectif est de rendre au centre-ville toute son attractivité. *« Nous voulons,* dit encore M. Ayrault, *que le cœur de la ville batte fort, qu'il soit en bonne santé, préservé de la pollution et du bruit, qu'il soit plus sûr. »* D'où cette création d'une zone à 30 kilomètres/heure dans l'hypercentre, jalonnée de parkings souterrains, où les piétons et les cyclistes ont retrouvé droit de cité. L'automobile n'y est pas bannie ; elle n'est simplement plus privilégiée. *« Il ne s'agit pas,* avoue le maire, *de jouer un mode de transport contre un autre, mais de faire en sorte qu'ils soient complémentaires. »*

C'est ainsi que le Cours des Cinquante-Otages, véritable Champs-Elysées nantais, tout entier consacré à la voiture, a fait peau neuve : voitures, cyclistes, piétons et tramways cohabitent aujourd'hui dans la plus grande convivialité.

Reste à savoir si les Nantais trouveront leur compte dans cette mini-révolution. Le tramway est certes un succès : alors qu'on tablait sur 30 000 passagers par jour pour la seconde ligne ouverte dans sa partie sud depuis un an, elle en transporte actuellement 35 000. Au total, le nombre d'utilisateurs de transports en commun ne cesse d'augmenter chaque année. La troisième ligne est à l'étude pour l'an 2000.

Pour les automobilistes, l'amélioration n'est pas franchement perceptible aux heures de pointe, mais sans doute faudra-t-il du temps pour s'adapter au nouveau plan de circulation et attendre les prochaines étapes que seront l'achèvement de la rocade en 1994 et la construction de nouveaux ponts sur la Loire en 1995.

Cependant, l'hostilité des commerçants du centre-ville demeure, comme elle s'est manifestée dans toutes les agglomérations qui ont fait le choix d'écarter les automobiles. *« Chasser la voiture, c'est faire fuir le client »,* affirme le président d'une association de commerçants, qui voit déjà nombre de ses adhérents mettre la clé sous la porte. Et d'ajouter : *« On voudrait favoriser les centres commerciaux à la périphérie qu'on ne s'y prendrait pas autrement. »*

Les commerçants, qui avancent des contre-propositions, ne se font pas d'illusions. Ils savent qu'ils n'infléchiront en rien la politique municipale. *« Ce n'est pas un choix idéologique,* a déjà répondu Jean-Marc Ayrault, *mais un partage équitable, une démarche responsable, qui préserve l'avenir de la ville et ses attraits. »* Chacun pourra en juger dans les mois à venir.

de notre correspondant à Nantes
Yves Decaens

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration
PRINTED IN FRANCE

Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437
ISSN : 0395-2037

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Microfilms : (1) 40-65-29-33

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LA PROVINCE AUX PORTES DE LA BANLIEUE

Pour se développer de façon harmonieuse la région doit s'appuyer sur les agglomérations de la grande couronne

LE déséquilibre Paris-province, *dont il est tant question* en ces temps de débat sur l'aménagement du territoire, commence-t-il aux franges mêmes de l'Ile-de-France? C'est la question qui se pose à la lecture de l'étude intitulée *Entre banlieue et province* que vient de publier l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France (IAURIF). Car les 18 villes qui *ont* été expertisées, et sur lesquelles l'IAURIF dresse un *« bilan de santé »* en demi-teinte, ont accompagné de façon très inégale le développement de la région-capitale depuis la guerre.

Situées en grande couronne, elles ont été choisies parmi la soixantaine d'agglomérations de la région en raison de leur autonomie par rapport à Paris. Certaines, comme Domont-Montsoult, Arpajon, Corbeil-Essonnes, les Mureaux, commencent cependant à être rejointes par l'urbanisation qui s'étale en « tâche d'huile » autour de la capitale. D'autres entretiennent des liens étroits avec Paris, tout en conservant une identité forte. Il s'agit de Rambouillet, Fontainebleau, Dourdan, Etampes, Mantes-la-Jolie, Meaux et Melun. Enfin quelques-unes de ces villes, comme Nemours, Provins, Houdan, Coulommiers, Magny-en-Vexin et Montereau, paraissent mener une existence autonome par rapport à la capitale, mais celle-ci tend à disparaître avec l'amélioration des liaisons avec Paris.

Les mêmes atouts

Toutes ces villes disposaient des mêmes atouts. Leurs origines remontent au Moyen Age, parfois à l'époque gallo-romaine. Elles sont traversées par une route nationale, à l'exception de Dourdan qui se trouve à proximité de l'autoroute A-10. Magny-en-Vexin est la seule ville à ne pas être desservie par le train. La plupart sont construites près de la Seine ou d'un de ses affluents. En dehors de Domont-Montsoult, constitué de gros villages résidentiels, elles concentrent des fonctions administratives, commerciales et souvent culturelles.

Regroupant 710 000 habitants et 260 000 emplois, elles sont aujourd'hui de dimensions très différentes. Il n'y a que 3 600 habitants à Houdan mais 105 000 à Mantes-la-Jolie. Quatre villes comptent plus de 50 000 habitants. Deux tiers d'entre elles ont connu une croissance démographique très forte entre 1962 et 1975, à l'époque des grands ensembles. Ces ZUP conçues au départ pour accueillir les classes moyennes, mais souvent coupées du reste de la ville, concentrent aujourd'hui des populations à bas revenus et disposant de formation insuffisante. Dans des villes comme Les Mureaux, Mantes et Montereau, où les HLM représentent plus de 30 % du parc des logements, le taux de population étrangère atteint 15 % et le chômage dépasse largement 10 %.

Des villes traits d'union

Mais dans les agglomérations les plus périphériques, où la population est plus homogène, le niveau de formation est également très bas. A l'exception de Domont-Montsoult, toutes ces villes sont des pôles d'emplois. L'augmentation de ceux-ci *a cependant rarement accompagné leur développement* démographique. Certaines sont très dépendantes du développement de l'agglomération parisienne. La qualité des liaisons avec la capitale est alors une de leurs préoccupations essentielles.

La plupart de ces villes *ont une attitude réservée vis-à-vis du* développement urbain et souhaitent maîtriser leur croissance. Certaines, comme Rambouillet et Fontainebleau, craignent d'y perdre leur qualité de vie. D'autres veulent d'abord éponger leur passif. C'est le cas de Mantes-la-Jolie et des *Mureaux qui doivent régler* leurs problèmes sociaux. Le dernier projet de schéma directeur *faisait de ces villes les « traits d'union »* qui pouvaient servir d'appui à la répartition des richesses entre l'Ile-de-France et les régions voisines du grand Bassin parisien. Mais leur potentiel de développement est limité par un niveau de croissance au-delà duquel les équipements coûteront très cher à réaliser. *Il sera également très* difficile de concilier leur urbanisation avec la préservation d'un environnement qui est un de leurs atouts. Certaines ont en effet gardé un *« charme provincial »*.

Elles sont situées aux portes d'une agglomération qui leur offre un gigantesque marché alors qu'elles disposent de terrains urbanisables. Pour être reliées avec les autres pôles d'activité de la région, leurs transports devront être améliorés sans qu'ils favorisent pour autant les migrations quotidiennes vers le pôle d'emploi parisien.

L'IAURIF estime que ces villes pourraient jouer un rôle important dans l'aménagement *de la région à condition de recevoir* les mêmes investissements et de bénéficier des mêmes aides publiques que les villes nouvelles. Le bureau d'études estime aussi qu'un partenariat est indispensable avec le département et la région, et qu'il doit se traduire dans des institutions intercommunales.

En fait, c'est une ouverture qui est proposée à ces villes. Repliées sur elles-mêmes, soit pour protéger un petit bonheur tranquille, soit pour tenter de surmonter leurs problèmes, la plupart de ces cités hésitent encore à se lancer dans l'aventure d'un aménagement du territoire plus équilibré dont elles seraient le relais.

Christophe de Chenay

▶ ***Entre banlieue et province, 18 petites villes en Ile-de-France*, 60 p. 150 F. En vente à l'IAURIF. 251, rue de Vaugirard, 75740 Paris Cedex 15. Tél : 40-43-70-70.**

YVELINES

DES MAISONS MENACÉES D'EFFONDREMENT

Les élus tentent d'imaginer un système d'indemnisations anticipées des propriétaires

LE projet de plan d'exposition aux risques (PER) du massif de l'Hautil sera soumis à enquête publique du 22 novembre au 22 décembre : trois cents maisons sont directement menacées par le risque d'effondrement de carrières souterraines, essentiellement à Chanteloup-les-Vignes et à Triel-sur-Seine, dans une moindre mesure à Vaux-sur-Seine, Evecquemont, et Andrésy.

Les élus locaux admettent la nécessité *« d'afficher le risque »*, mais ils répugnent à laisser dans le désarroi les propriétaires des maisons irrémédiablement condamnées à plus ou moins long terme. En liaison avec la préfecture, ils tentent d'imaginer un système d'indemnisations anticipées des habitants de la zone rouge.

Mais cette initiative irait à l'encontre du système général de l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles : celle-ci n'intervient qu'une fois que l'accident est survenu. Or, dans les zones critiques du massif de l'Hautil, la probabilité de l'effondrement est si élevée qu'elle relève de l'inévitable. *« Ce qui signifie qu'on laisserait délibérément en danger ceux qui n'ont pas les moyens de se reloger ailleurs, et qui attendent l'écroulement de leur maison pour récupérer un peu d'argent »*, déplore Pierre Cardo, député-maire (UDF-PR) de Chanteloup-les-Vignes, qui défend l'idée d'une indemnisation à priori.

L'élaboration d'un plan d'exposition aux risques a été décidée en 1991, à la suite de l'accident mortel survenu à Chanteloup le 11 mars. Dans les Yvelines, plus de 900 hectares de terrain sont fragilisés par d'anciennes carrières de craie, de calcaire, ou de gypse. *Quatre-vingt-seize communes sont ainsi connues comme ayant* été le siège d'exploitations souterraines.

Le seul massif de l'Hautil, dont le sous-sol gypseux a été exploité de façon intensive entre le début du XIXe siècle et 1979, couvre 670 hectares : aujourd'hui, les deux tiers du massif *sont concernés par le risque,* dont 350 hectares soumis *« à un effondrement totalement imprévisible, à proximité des carrières très endommagées et inaccessibles »*, comme le souligne l'inspection générale des carrières de Versailles.

Les neuf communes de l'Hautil (Boisemont, Courdimanche, Jouy-le-Moutier, et Menucourt, en plus de celles précédemment citées), disposent depuis 1986 d'un simple *« périmètre de risque »*. Ce document soumet l'obtention d'un permis de construire à des sondages de terrain ou à des fondations spéciales, mais n'impose rien ni pour le bâti existant, ni pour le domaine public boisé ouvert aux promeneurs.

Un fonds de garantie

Le plan d'exposition aux risques, rétroactif et juridiquement plus fort que tous les autres documents d'urbanisme, remédierait au danger. Mais il serait impopulaire, en dévaluant plusieurs centaines de propriétés. La cartographie élaborée par les experts de l'IGC (qui ont pour la circonstance créé une méthode d'évaluation des risques destinée à être exportée à toute l'Ile-de-France), inquiète à ce titre les maires des communes les plus exposées, réunis en juillet dernier à la préfecture. *« Je ne peux que prendre acte du périmètre proposé par l'Etat. Mais il faut affiner l'étude, même si la méthodologie mise au point par l'IGC est excellente »*, commente Pierre Cardo, qui craint d'engager la responsabilité de la commune, en acceptant de but en blanc les zones rouges, bleues et blanches dessinées par l'Etat.

Pour financer ces études complémentaires, voire par la suite les travaux de consolidation chez les moins aisés, ou le relogement des plus exposés, Pierre Cardo prône un fonds de garantie qui mettrait notamment à contribution les exploitants de granulats. Les autres financements consisteraient *dans une subvention de la* région, qui envisage un plan de consolidation des sous-sols, et dans une partie du produit de la taxe départementale, en faveur des « espaces naturels sensibles », dans la mesure où il s'agit, dans l'Hautil, de protéger de l'effondrement des zones boisées, y compris les propriétés privées. Pierre Cardo a l'intention de déposer dans ce sens une proposition de loi, en liaison avec Michel Barnier, ministre de l'environnement. Mais il admet que le sujet est juridiquement complexe.

En attendant, un syndicat intercommunal, outil d'études dans un premier temps, voire embryon du fonds de garantie qu'il suggère, pourrait voir le jour.

Mais là encore, le maire de Chanteloup émet des réserves. *« Si nous créons ce syndicat, il faudra négocier son intervention, et obtenir la certitude qu'on ne donnera pas aux communes une responsabilité exorbitante. L'Hautil est intercommunal et interdépartemental. Les risques majeurs relèvent de la responsabilité de l'Etat. Ce qui n'a pas empêché le préfet de me demander de prendre un arrêté municipal. »*

Pierre Cardo craint d'autant plus le désengagement de l'Etat que, devant les tribunaux, les victimes d'accidents de terrain recherchent de plus en plus souvent la responsabilité financière des communes. Or, des dizaines et des dizaines de fontis – effondrements circulaires de vingt ou trente mètres de diamètre – menacent de faire de nouvelles victimes.

Les conseils municipaux concernés par le PER de l'Hautil seront consultés sur le projet, éventuellement modifié, au terme de l'enquête publique. En cas d'avis défavorable du commissaire enquêteur, ou de l'une des communes, il reviendra au Conseil d'Etat de trancher et de colorer de bleu ou de rouge les cinq cents constructions, dont trois cents maisons d'habitation, désignées par les ingénieurs et les géologues.

Pascale Sauvage

LES DÉMÉNAGEMENTS DES HOPITAUX

Suite de la page 1

Côté construction neuve, le plan s'accomplit, aussi malgré le casse-tête des terrains à trouver puis la lourdeur des chantiers. Destiné aux enfants, Robert-Debré et ses cinq cents lits ont été mis en service en 1992, aux confins du 19e arrondissement. En 1998, les huit cents lits de Georges-Pompidou ouvriront à l'autre extrémité de la capitale, dans le 15e. Mais ces chantiers-là coûtent très cher. Près de 2 milliards de francs pour Robert-Debré, davantage pour Georges-Pompidou, dont le devis (déjà plus de 2 milliards) gonfle chaque année.

Grandes manœuvres

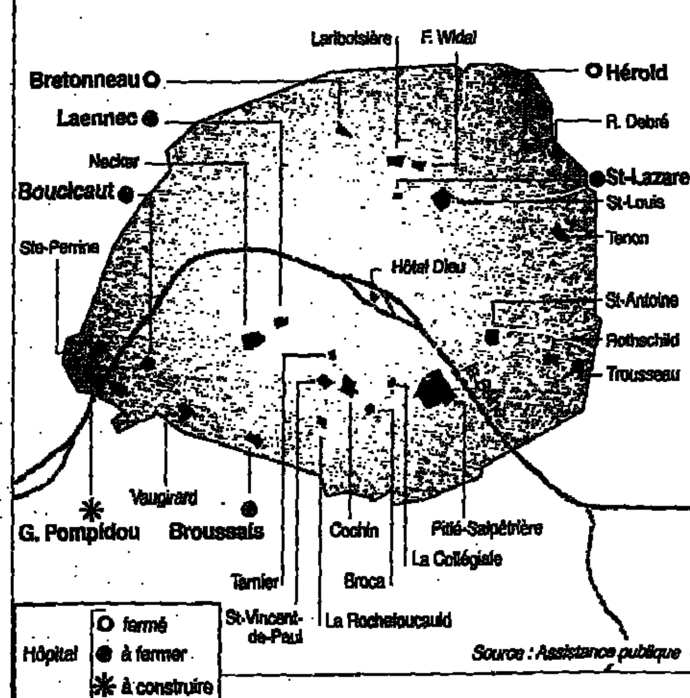
Où trouver l'argent? Quand elle fait le recensement de ses avoirs, l'AP, comme la RATP, la Poste ou la SNCF, s'aperçoit qu'elle possède dans la capitale un véritable trésor foncier et immobilier : ses vingt-cinq sites couvrent 130 hectares! On peut désormais songer à les valoriser puisque l'ouverture de nouveaux hôpitaux permet d'en fermer d'autres. Exemple : Georges-Pompidou videra simultanément Laennec, Saint-Lazare, Boucicaut et Broussais. A l'exception de Saint-Lazare, qui sera restitué à la Ville, son propriétaire, tous les autres appartiennent à l'AP. Au total 15 hectares de terrains valant au bas mot 1,5 milliard de francs. La « vieille dame » ne se sent pas indigne en les mettant sur le marché. Et elle annonce la couleur : une moitié des surfaces sera vendue à des promoteurs, une autre sera dévolue à la construction de maisons de cure pour les personnes âgées et d'appartements sociaux pour le personnel. Les parties historiques elles-mêmes seront valorisées. Ainsi Sciences-Po pourrait louer, avec un bail de très longue durée, les bâtiments XVIIe de Laennec.

Mais ces grandes manœuvres immobilières demandent du doigté. *Edouard Frédéric-Dupont*, maire du 7e arrondissement, en tête, tous les édiles de quartier veillent au grain. Fermer un hôpital, c'est peut-être condamner un secteur urbain au dépérissement. Les maires veulent avoir leur mot à dire sur les changements d'affectation. Situé derrière le cimetière de Montmartre (18e), Bretonneau ne reçoit plus de malades, mais abrite un phalanstère de deux cents artistes qui font obstacle à l'irruption d'éventuels squatters. Mais demain, après démolition, que faire des 15 000 m²? Soutenues par les élus socialistes, des équipes médicales du 18e arrondissement voudraient y installer un centre de psychiatrie. Plutôt que des malades mentaux, les élus chiraquiens préfèrent abriter les vieux du secteur. L'AP, elle, veut des logements pour ses infirmières. Délicate négociation.

Autre exemple : sur les 22 000 m² de l'ancien hôpital Hérold (19e), l'AP avait fait dessiner un mirifique projet par l'architecte Truelle : lieu de fin de vie, centre de soins, logements pour le troisième âge, le tout regardant un jardin intérieur. *« Trop compliqué, trop coûteux »*, dit-on aujourd'hui. Après des années de tergiversations tout est à recommencer.

Enfin l'affaire de Saint-Louis empêche de dormir les patrons de l'AP. Sur une partie des 93 000 m² de ce morceau du 10e arrondissement, ils ont construit un hôpital quasiment neuf. Reste le quadrilatère du XVIIIe siècle classé monument historique et, devant, le jardin à la française qu'on avait promis de reconstituer : quatre précieux hectares à valoriser. L'architecte Borja Huidobro et un promoteur ont imaginé d'enterrer là-dessous tout un complexe comprenant un hôtel, des salles de congrès et des bureaux. L'AP louerait l'espace pour soixante-dix ans et toucherait une soulte de 100 millions. Patatras : après quinze ans d'études et de conversations, la Commission des monuments historiques oppose son veto, en juillet dernier. Il faut tout renégocier pas à pas et dans un contexte immobilier catastrophique. Mais Réginald Allouche, directeur de l'équipement de l'AP, ne perd pas son sang-froid. Sa puissante et séculaire maison en a vu d'autres. Quand on est l'un des plus gros propriétaires fonciers de la capitale, le temps travaille pour vous. Il suffit d'attendre.

Marc Ambroise-Rendu





PARIS

Mobilisation pour les sans-emploi dans le dixième

La préfecture de Paris a organisé, lundi 8 novembre, à la mairie du dixième arrondissement, un étrange « forum ». D'un côté étaient invitées une vingtaine d'entreprises publiques comme la Caisse des dépôts, la SNCF, la RATP, EDF, France Télécom, la Poste, le rectorat de Paris, l'Assistance publique, le CNRS, etc... Ensemble ils offraient 1 400 contrats emploi-solidarité (CES), *emplois à mi-temps rémunérés, mais incluant une formation*. De l'autre on avait convié 6 000 sans-emploi en puisant dans le fichier de l'ANPE. Quatre mille d'entre eux ont fait le tour de cette foire à l'embauche, d'un genre inédit. *A la fin de la journée*, des milliers de contacts avaient été pris. Ils doivent se concrétiser par des contrats dans les deux mois à venir.

DE LA LOIRE

HABITATION
NTAISE

DROGUE
LIBÉRALISER OU RÉPRIMER ?

DÉBATS

DOSSIER

RHONE-ALPES
Dix zones pour deux centres de stockage des déchets industriels

Pour trouver, après huit ans de recherche, deux sites de stockage de déchets industriels, la Société d'économie mixte pour l'étude de décharges pour déchets industriels en Rhône-Alpes (SEMEDDIRA) a sélectionné dix zones susceptibles d'accueillir une décharge de classe 1. Cette sélection s'est opérée par une quinzaine de critères d'exclusion, comme la géologie ou les moyens de communication. Cinq de ces zones sont situées dans le voisinage de l'agglomération lyonnaise, qui concentre des industries à risque. A la différence de sa dernière tentative, en 1989, où ses huit propositions avaient été rejetées par la population et les élus, la SEMEDDIRA veut jouer sur «la transparence» et espère bénéficier d'une compensation financière accordée aux communes acceptant un tel équipement. Les deux sites seront définitivement choisis au printemps 1994. Sur les 100 000 tonnes de déchets industriels produits en Rhône-Alpes par an, 50 000 disparaissent aujourd'hui dans la nature.

POITOU-CHARENTES
Un institut de promotion des alternances

Pour valoriser les initiatives et dispositifs utilisant la formation en alternance, le conseil régional de Poitou-Charentes a créé un institut de promotion des alternances, doté d'un premier crédit de 745 000 francs. Pour cet objectif, un groupe d'experts issus de différents organismes locaux doit définir une image régionale de l'alternance et élaborer des cahiers des charges pour la formation.
En même temps une formation en direction des tuteurs en entreprise sera organisée par le centre interconsulaire de perfectionnement et d'enseignement de Charente-Maritime. Une charte de promotion des alternances sera proposée aux principales branches professionnelles qui s'engageront à diffuser l'information sur les mesures en faveur de l'apprentissage et des contrats d'insertion. Par cette action, les élus régionaux espèrent obtenir des entreprises deux mille places nouvelles pour des jeunes.

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
Alliances dans l'informatique territoriale

La Société d'économie mixte du conseil général du Vaucluse (STN), vient de signer un double contrat avec le groupe informatique SG2, largement implanté en Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) en tant que société de services informatiques. Pour la première fois est officialisé un partenariat entre une collectivité et une société, celle-ci va prendre en charge l'exploitation de l'informatique du conseil général et celle des communes clientes de STN. Ce contrat, d'un montant de 100 millions de francs, a été établi pour une durée de cinq ans dans l'objectif d'accroître le rapport coût/efficacité des ressources informatiques du département. Le groupe informatique assurera le fonctionnement au quotidien du système d'information et accompagnera son évolution. Le second contrat concerne le développement et la commercialisation, par SG2, d'une offre globale informatique conçue par STN, à destination de toute collectivité intéressée par la gestion cartographique des données informatisées (plans cadastraux, réseaux de distribution d'eau et d'énergies, réseaux de télécommunications...)

LES ESPOIRS DES AGENCES D'URBANISME

Spécialistes de la réflexion spatiale à long terme, elles veulent faire entendre leur voix dans le débat sur l'aménagement du territoire

C'EST au cœur de la superbe forêt d'Halatte, sur les hauteurs de Creil, que se dessine l'avenir de la vallée de l'Oise. L'association Oise-la-Vallée, créée en 1988 par les maires de Creil et de Compiègne (d'autres les ont rejoints depuis) pour résister à la poussée de l'Ile-de-France, s'est installée à l'ombre des feuillus, sur le vieux terrain de Charbonnages de France.

Parcs technologiques et déchets, sites naturels et transports... les sujets d'études s'accumulent. *«Nous sommes débordés*, lance Gilles Choquer, le directeur de l'association. *Alors qu'il y a six mois, personne ne nous demandait rien!... C'est la preuve que lorsqu'on met de la matière grise là où il n'y en avait pas, ça intéresse les élus.»* Un investissement rendu possible grâce au soutien de l'Etat, qui, via la DATAR et la Direction à l'architecture et à l'urbanisme (DAU), aide depuis trois ans Oise-la-Vallée. Pudiquement intitulée association, celle-ci est... une agence d'urbanisme, seule formule pour un tel partenariat.

Plus ancienne, plus classique aussi, l'agence de Belfort se mobilisera, en 1994, sur le «projet de ville» : associer les acteurs locaux, établir les documents cartographiques, organiser le débat avec les habitants. Bouillonnant et déterminé, son président, Etienne Butzbach, également adjoint au maire, explique : *«Nous voulons développer une approche pas seulement économiste ou géographique, pour serrer au plus près la réalité de la ville, dans son épaisseur sociale et historique*, dit-il. *L'agence est aussi un lieu neutre de réflexion sur l'intercommunalité. Nous avons enfin besoin d'une structure qui travaille dans la durée et soit une mémoire, sans toutefois stériliser son imagination.»*

Belfort est une agence d'«agglo», alors que Oise-la-Vallée incarne, peut-être, une nouvelle génération d'agences, portant sur un territoire sensible. Qu'importe. L'essentiel est d'avoir un projet fort, fondé sur des partenaires solides. *«Il ne faut pas croire que tout va bien. Il y a du tirage partout»*, prévient Gilles Choquer. Tandis qu'Etienne Butzbach évoque les aléas de la cote politique locale de tel ou tel élu...

Fragiles agences d'urbanisme! Contraintes de naviguer entre les désirs de chacun sans perdre leur indépendance, de s'accommoder des urgences tout en gardant le cap des enjeux stratégiques, de dynamiser des équipes éternellement remises en cause par les services plus «officiels». *«Toujours entre le marteau et l'enclume»*, résume Jean Dellus, vieux routier de la planification urbaine et, à ce titre, Grand Prix d'urbanisme. Avant d'ajouter que *«cette faiblesse, c'est aussi la force des agences»*. Lui aussi Grand Prix



Il faut prendre en compte l'échelle de la ville mais aussi l'espace rural qui l'entoure

d'urbanisme, Jean-François Revert est moins nuancé, les comparant à ces *«fonctionnaires européens bien outillés, mais dépourvus de légitimité politique forte»*.

A dire vrai, les «agences d'urba» sont une bizarrerie. Une anomalie presque, qui aurait pu disparaître dans les années 80, tant l'Etat s'efforça de leur couper les vivres. En vain. Des agences existent dans trente-trois «agglos» et quatre départements d'outre-mer. Parmi elles se côtoient sans logique apparente Marseille et Saint-Omer (agglomération de 30 000 habitants), alors que Nice, Montpellier ou Toulon n'y figurent pas. Elles rassemblent d'une poignée à une centaine de personnes. A ce jour, la participation de l'Etat représente 15 % de leurs budgets (soit 56 millions de francs en 1992). C'est peu pour une grosse agglomération... mais souvent décisif, comme à Oise-la-Vallée.

L'aventure remonte aux années 60. Baby-boom, arrivée massive d'étrangers, émigration rurale : pour organiser l'urbanisation galopante du territoire, on importe de Grande-Bretagne la planification urbaine. La référence, c'est l'IAURP (Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne), l'équipe de choc recrutée par Paul Delouvrier, les villes nouvelles, le schéma régional. Le mouvement est lancé, Grenoble imite Paris, Rouen publie le premier schéma expérimental officiel. Schémas directeurs (SDAU) et agences seront officialisés en 1967. La loi de 1969 sur les communautés urbaines dynamise le mouvement. Certaines agences se créent dans la foulée (Le Havre, Bordeaux, Dunkerque, Le Creusot...). D'autres voient le jour là où justement la coopération bloque, comme à Toulouse.

Il y a de l'audace dans la démarche, mais aussi du pragmatisme. Il s'agit de tempérer l'urbanisme radical des grands ensembles. A l'Etat central est préféré le partenariat avec les élus, au sein d'associations et non d'établissements publics comme la loi le prévoyait initialement. Jean Dellus y voit *«un acte de décentralisation avant l'heure»*. L'aménagement du territoire connaît le même phénomène avec la création, en 1963, des OREAM (organisations régionales d'étude d'aire métropolitaine). Relance de l'intercommunalité, réflexion sur des directives territoriales d'aménagement, réaffirmation du rôle de l'Etat comme aménageur du territoire... l'histoire se répéterait-elle?

Si les OREAM disparaissent vite, les agences, elles, demeurent. Mais après l'âge d'or viennent les années noires. *«A partir de 1983, l'agence a vu sa position s'affaiblir*, raconte Etienne Butzbach. *Les services techniques de la ville se sont étoffés, la priorité au développement économique s'est affirmée, via une agence ville-département l'intercommunalité avec Montbéliard s'est organisée autour de l'association Aire urbaine 2000... et l'Etat a commencé à retirer ses billes. Comment affirmer sa position dans cet environnement institutionnel musclé?»*

En dix ans, pas une création d'agence. L'urbanisme n'est plus de saison. La disparition de l'agence de Rouen est un symbole. Celle de Lille n'a pas plus résisté aux guerres et rivalités locales. Il faut attendre 1990 pour que la tendance s'inverse, avec des créations à Lille, Mulhouse, Nîmes, et dans la vallée de l'Oise. Entre-temps, les missions ont bien évolué, descendant de la planification à l'urbanisme préopérationnel (dossiers de ZAC, politique foncière...) et de l'étude globale à l'analyse sectorielle. Au gré des demandes des élus, les agences ont investi les transports, l'habitat, la politique de la ville, l'environnement. A l'image de Rennes, une référence aussi, certaines se sont rebaptisées «agences de développement».

«Cela va mieux depuis 1988, note Patrick Lusson, délégué de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU). *Il n'est plus question que l'Etat s'en aille.»* Sa contribution n'a cependant pas encore atteint le niveau de 1983... Surtout, le climat a changé. Côté élus, nul ne doute des vertus d'une planification rajeunie, sur le modèle du projet Lyon 2010, de la nécessité de raisonner à l'échelle des villes, et sur le long terme. En témoigne l'afflux des projets de création. *«La plupart sont liés à un débat sur l'intercommunalité*, note encore Patrick Lusson. *A moins que les socioprofessionnels ne prennent les devants, comme à Nice.»*

Le soutien de l'Etat, confirmé par le ministre Bernard Bosson lors des rencontres annuelles de la FNAU, en juin dernier à Toulouse, est malgré tout sélectif. Car le gouvernement n'a pas donné son feu vert à toutes les créations. Idéalement, il souhaite que les grandes métropoles aient leur agence (dix d'entre elles en sont toujours dépourvues). Hélas pour lui, c'est plutôt dans les villes moyennes que la demande est forte. *«Nous devons peaufiner nos critères»*, avance prudemment Jean Frébault, patron de la DAU. Outre leur double vocation – action locale, contribution à la réflexion nationale sur la planification et les nouvelles méthodes d'urbanisme, – une idée commence d'ores et déjà à s'imposer : *«Que cette nouvelle génération d'agences s'ouvre au-delà des périmètres classiques. Qu'elle prenne en compte l'échelle de la ville, mais aussi celle, plus large, de l'aire métropolitaine et de l'espace rural qui l'entoure.»*

«Ne cherchons pas les montages artificiels, plaide de son côté Patrick Lusson. *Que l'Etat reconnaisse le titre d'agence aux petites structures. Il trouvera toujours, le moment venu, les moyens d'aider les projets de grandes agglomérations.»* Une position fondée sur le réalisme, le volontariat local et la souplesse. A travers des contrats d'objectifs, l'Etat peut en effet orienter le travail des agences. Prenons l'exemple de Montbéliard, où une agence est née il y a deux ans, sans l'aide de l'Etat. Plutôt qu'un regroupement avec Belfort, le district de Montbéliard a souhaité avoir sa propre structure, quitte à multiplier les échanges.

Sur le fond, la FNAU a d'autres inquiétudes. *«La ville a mauvaise presse»*, s'alarmait au printemps Umberto Battist, président de la fédération et maire (PS) de Jeumont (Nord). Face au nouveau discours sur le monde rural et les bourgades de France, il répète inlassablement qu'il faut *«réinvestir intellectuellement la ville»*. Dans le cadre du débat sur l'aménagement du territoire qui s'engage, les agences se tiennent prêtes à diffuser leur savoir-faire. Pour elles, la France de demain, c'est d'abord la ville...

Hélène Giraud

Des passerelles pour les professionnels

Le marché de l'urbanisme est étroit et les professionnels en souffrent. Faute de mobilité suffisante, ils sont menacés de sclérose. Créée en 1979 par une poignée d'élus et de directeurs dynamiques, trait d'union entre les agences, la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) joue de plus en plus l'ouverture. Tout en restant proche du terrain : le délégué est coopté au sein des agences. Pas question, en effet, de générer une technocratie déconnectée des réalités locales!

Les rencontres annuelles, jadis cantonnées à des «fêtes de familles» et parfois jugées trop «techno», attirent davantage de partenaires extérieurs, des chercheurs notamment, sur des thèmes fédérateurs comme «Recomposer la ville» (Toulouse, en juin 1993). Les échanges se multiplient également au niveau local, via des expertises mutuelles ou des prestations de services hors de leur périmètre. Lyon planche sur le schéma directeur de Chalon-sur-Saône, Reims travaille à Amiens et Marseille à Tunis, etc. Ces nouvelles missions représentent jusqu'à 50 % du budget des agences! Pour passer à la vitesse supérieure, répondre collectivement aux demandes en mobilisant les spécialistes du réseau, la FNAU vient de créer Fnau-Services.

A une échelle plus vaste, la direction de l'architecture et de l'urbanisme (DAU) mûrit un projet comparable de grand réseau des professionnels de l'urbanisme. Les agences y sont conviées, au même titre que les services de l'Etat et – pourquoi pas? – les Grands Prix d'urbanisme. La première étape consiste à monter une sorte d'observatoire à même d'établir un «état des villes». Les services du ministère se sont réorganisés en ce sens, avec la création d'un pôle «villes et territoires», chargé de mettre en œuvre ces nouvelles orientations.

H. G.

Le mouvement des ateliers publics

Des références anglo-saxonnes et des pionniers grenoblois... hormis ces quelques points communs, le mouvement des ateliers publics d'urbanisme (APU) et celui des agences sont radicalement différents. *«Le mot d'ordre des APU a été lancé à la fin des années 70 par des professionnels soucieux de participation*, raconte Jean-François Revert, l'un des urbanistes qui en furent à l'origine. *L'objectif était de créer des outils d'interface entre le pouvoir local et les habitants, sur le modèle des luttes urbaines de Londres ou Bruxelles. Le mouvement était lié aux Groupes d'action municipale (GAM) et à Hubert Dubedout, le maire de Grenoble. En 1980, on avait l'écoute des futurs dirigeants, au PSU ou à la section «cadre de vie» du PS. On pensait que le mouvement allait se développer avec l'arrivée de la gauche au pouvoir.»*

A Roubaix (Nord), le quartier de l'Alma-Gare est rénové avec les habitants, tandis qu'à Juvisy-sur-Orge (Essonne), la méthode s'applique à l'élaboration d'un plan d'occupation des sols (POS) (voir *le Monde* daté 6-7 décembre 1992). A Cergy (Val-d'Oise), Créteil (Val-de-Marne), Coupvray (Seine-et-Marne), Meylan (Isère), des initiatives voient également le jour, portées par souci de pédagogie et de proximité et la grande espérance de la participation.

L'élan est de courte durée. L'idéologie cède le pas au pragmatisme. La décentralisation et les nouveaux textes sur la concertation officialisent le dialogue local. La défaite d'Hubert Dubedout aux municipales de 1983 porte un coup aux expériences trop audacieuses. Certes, il reste des APU, comme à Saint-Jean-de-Braye, près d'Orléans. *«La création d'un atelier fut ma première décision de maire, en 1984»*, rappelle Jean-Pierre Lapaire (PS), désireux d'assumer tous ses nouveaux pouvoirs, mais aussi soucieux de démocratisation. Expositions publiques, débats réguliers autour de pré-projets, toute décision est préparée à l'avance. Il se crée même de nouveaux ateliers, comme à Perpignan. Le nouveau maire, Jean-Paul Alduy, entend ainsi mobiliser les professionnels pour réveiller sa ville.

Aujourd'hui, le terme d'atelier public (on disait parfois atelier populaire) renvoie plus à une méthode de travail qu'à une idéologie. Toutefois, si la concertation est entrée dans les mœurs, à l'échelle d'un quartier ou d'un ensemble immobilier notamment, le thème de la participation revient épisodiquement dans les débats. *«Les gens ne comprennent pas les plans et rejettent les projets*, note Jean Frébault, directeur de l'architecture et de l'urbanisme (DAU). *La communication avec les habitants reste un des défis lancés aux professionnels de l'urbanisme.»*

H. G.

HEURES LOCALES

R E G A R D S

DÉBAT

CARTON JAUNE

par Brice Lalonde

Si nous n'y prenons garde, nous risquons d'assister à un retour en force des bétonneurs sur tous les secteurs sensibles du paysage français que les associations, les juges et l'Etat ont eu tant de mal à protéger. Je m'inquiète ici, en particulier, du projet de loi Bosson visant à supprimer des blocages procéduraux en matière d'urbanisme, adopté par les sénateurs dans la nuit du 14 au 15 octobre dernier.

Si l'on en croit les débats et les amendements qui ont occupé les sénateurs, cette loi va entamer le travail du juge administratif mené depuis près d'un siècle pour protéger les droits des citoyens en matière d'environnement et d'urbanisme. Justifié par la volonté de *« faciliter le travail des opérateurs et des collectivités locales »*, ce texte conduit tout bonnement à adapter l'urbanisme et l'environnement à la situation du bâtiment !

Ainsi, au moment où ce métier connaît des difficultés, il faudrait pouvoir construire vite et partout en diminuant les règles de protection de l'environnement et en bridant les possibilités de recours des citoyens. Une telle démarche signifie que tout ce qui touche à la conception de nos villes, à l'évolution de nos paysages, à la gestion du littoral, devrait être soumis aux besoins du bâtiment et, ainsi, le cadre de vie serait déterminé par la conjoncture économique d'aujourd'hui.

En huit ans, cinq millions de mètres carrés de bureaux ont été construits en région Ile-de-France. Ils sont vides. Ainsi que des milliers de maisons et d'appartements neufs qui ne trouvent pas preneurs. A ma connaissance, ces constructions n'ont pas été entravées par les règles d'urbanisme. Au contraire. Faut-il rappeler qu'entre 1985 et 1988, on a supprimé l'agrément des bureaux en région Ile-de-France, et que l'on a pas appliqué la loi littoral ? Les résultats sont là : engorgement du marché et désastreuses conséquences sur les bilans des banques. Pour dire le vrai, chacun sait qu'il n'y aura aucune relance de la construction sans une amélioration significative des perspectives économiques et politiques.

Le droit a donc bon dos et les règles d'environnement n'ont rien à y voir. Pourtant, pour donner un semblant de justification juridique à ce qu'il faut bien appeler une entreprise de démantèlement, on met en avant les excès de procédure de certains requérants. Les pauvres ! Ils seraient moins portés au contentieux si la participation à l'élaboration des POS leur était ouverte et si le contrôle de légalité était exercé par l'Etat comme la loi de décentralisation le prévoit.

Quand le contrôle de légalité fonctionne mal, il ne reste aux citoyens que le recours devant la juridiction administrative qui n'a pas hésité à censurer des décisions illégales durant ces dernières années. Voilà qui a inquiété tous ceux qui considèrent le droit comme un ensemble de formalités inutiles et non comme notre règle commune.

Pour les rassurer, on va mettre en cause les principes fondamentaux du droit ! On utilise un rapport récent du Conseil d'Etat en prenant soin de cacher à l'opinion toutes les mesures qu'il proposait pour renforcer les contraintes de l'urbanisme. En effet, pourquoi ne pas retenir, par exemple, la limitation légale du nombre de révisions du POS pendant un mandat municipal ?

Les « nouveautés » de la loi Bosson, copieusement agrémentées des amendements des sénateurs, sont dangereuses :

– Les citoyens et les associations ne pourront plus invoquer l'illégalité du POS pour des motifs de forme ou de procédure contre un permis de construire. Il s'agit d'un recul sans précédent depuis qu'existe cette garantie fondamentale des citoyens de pouvoir invoquer l'illégalité d'un acte réglementaire par voie d'exception.

– La loi prévoyait des règles claires : pas d'opérations lourdes autour des lacs de montagnes, pas d'aménagement en site vierge sur le littoral des départements d'outre-mer s'il n'y a pas d'abord un schéma d'aménagement d'ensemble publiquement débattu et approuvé. Ces deux règles sont désormais contournées par la possibilité d'accorder des autorisations ministérielles au coup par coup.

– On revient aux pratiques d'urbanisme négocié hors de l'information du public, avec l'affaiblissement de deux articles importants de la loi anticorruption (loi Sapin) : l'un touchant aux participations liées aux ZAC, l'autre relatif à la transparence sur les ventes de terrains communaux aux particuliers.

Je passerai sur les menaces proférées au Sénat contre l'usage du contentieux par les associations ainsi que sur les tentatives de mise en échec de l'admirable travail que les architectes des Bâtiments de France effectuent dans nos départements pour protéger le patrimoine. Ainsi, même si certaines des mesures adoptées par le Sénat, telle que la motivation obligatoire des décisions de sursis-exécution sont bienvenues, il reste que l'esprit général consiste à « alléger » très vite les législations protectrices de l'environnement, du patrimoine, du paysage, à réduire les droits que les citoyens ont conquis pour participer aux décisions prises dans ces domaines et, éventuellement, à les faire censurer.

De la sorte, le gouvernement et le Sénat ne font que s'inscrire dans un mouvement bien organisé : il n'est plus de mois sans que des colloques d'élus ou d'aménageurs soutenus ou inspirés par des lobbies ne demandent l'abolition de la loi littoral ou l'arrêt dans les meilleurs délais du processus qui a conduit les tribunaux administratifs à sanctionner les décisions illégales en matière d'urbanisme et d'environnement.

Que le nouveau gouvernement applique le programme sur lequel il a été élu, même si l'on n'en approuve ni les termes ni certaines modalités, n'est après tout que la règle démocratique. En revanche, organiser « en douce » la régression de la politique d'environnement alors qu'on avait annoncé une grande bonne volonté pendant la campagne électorale est plus surprenant.

▶ Brice Lalonde est ancien ministre de l'environnement et président de Génération Ecologie.

LIVRES

PARIS : HISTOIRE D'UNE VILLE

sous la direction de Jean-Robert Pitte. Les Atlas Hachette, 1993. 192 p., 298 F.

L'imposante bibliothèque des ouvrages consacrés à Paris vient de s'enrichir d'un nouvel élément à la fois utile et original. Utile parce que, synthétique, il pourrait en remplacer beaucoup d'autres, au moins pour le grand public. Original parce qu'il est abondamment illustré, non des beaux clichés habituels, mais d'une iconographie précise et informative. S'il s'agit bien d'une histoire de la capitale en huit chapitres, elle est visualisée par des plans, des écorchés, des coupes, des diagrammes et même des reconstitutions dessinées. Au total quatre cents documents ! Et deux cent cinquante photos circonstanciées viennent à la rescousse.

L'équipe des rédacteurs n'est pas banale non plus. Le géographe Jean-Robert Pitte a réuni autour de lui treize enseignants et chercheurs. Des géographes, des cartographes, une climatologue, des archivistes, des archéologues et quelques historiens, pour une fois minoritaires. Ils ont osé utiliser ce qui a longtemps scandalisé les traditionalistes : la reconstitution des paysages et des modes de vie disparus.

On voit ainsi des néolithiques creusant leur pirogue en bord de Seine sur le site de Bercy. On pénètre dans les thermes de Cluny où s'ébattent les baigneurs gallo-romains. On visite le chantier de Notre-Dame au temps de sa construction et celui de l'Opéra à l'époque de Garnier.

L'ouvrage est aussi un atlas. Cartes et plans tentent de faire comprendre comment ont évolué l'urbanisme, la démographie, les structures sociales, les activités de la capitale. D'un seul coup d'œil on apprécie, par exemple, le nombre et la localisation des collèges dans le Quartier latin du XIVe siècle. Sont ainsi révélés la répartition des grandes fortunes au Siècle des Lumières, l'itinéraire des cortèges révolutionnaires, le climat des différents quartiers, les restaurants du Paris gourmand de la Belle Epoque, etc.

Bien sûr les lecteurs impénitents regretteront les développements écrits. Ils sont ici réduits au minimum. Exemple : l'événement historique que fut la construction du métro n'est relaté qu'en soixante-sept lignes. Mais la photo d'époque, les deux coupes et les cinq cartes précisément légendées qui les accompagnent ne sont-elles pas finalement plus éloquentes ?

On l'a compris, cette histoire de Paris, conçue et racontée par des géographes, sort des sentiers battus. Elle en chagrinera certains mais en donnant à l'érudition un visage attrayant elle passionnera beaucoup d'amateurs de la capitale.

M. A.-R.

LES MÉTIERS DU SECTEUR PUBLIC

FRONTIÈRES

SARREGUEMINES

Une bourgeoise aux pieds de faïence

« **C***ONTRAIREMENT à ce que son nom semble indiquer, il n'y a pas de mines à Sarreguemines.* » Robert Pax, qui en est le maire (CDS) depuis 1967, est persuadé que sa ville est victime d'une étymologie nébuleuse. Elle s'est d'abord appelée *Condate*, en celte, puis au fil des invasions, Gaminda, Gemünd et Saargemünd, avant de devenir Sarreguemines par la magie de la francisation. Ces appellations successives puisent aux sources du latin *gaemundia*, qui signifie « confluence ». Aux confins de l'« Est mosellan » – ne dites plus « bassin houiller » –, Sarreguemines s'allonge en effet sur les rives ombragées de la Sarre et de la Blies, qui s'y rencontrent pour former la frontière avec l'Allemagne.



Pour qui vient de Metz, il faut d'abord traverser un paysage hérissé de cheminées d'usines, de terrils et de cités ouvrières. L'autoroute qui creuse son sillon aux portes de Saint-Avold, Forbach et Stiring-Wendel se tord parfois, entraînée par l'effondrement des galeries qui truffent le sous-sol. Bifurquant vers Sarreguemines, on quitte ce terrain miné pour longer des vallons et des bois. Et, si l'on pousse au-delà, les forêts des alentours de la garnison de Bitche, la « petite Sibérie », sont les derniers remparts lorrains avant l'Alsace.

Coincée entre terrils et Allemagne, à l'orée de grands espaces, Sarreguemines n'est donc pas celle que l'on croit. *« C'est une ville bourgeoise »*, reconnaît Robert Pax, un proche de l'enfant du pays, l'ancien ministre et maire de Metz Jean-Marie Rausch. Chef lieu d'arrondissement de 27 000 habitants, Sarreguemines est le pôle tertiaire de cette corne de Moselle. La sous-préfecture, le tribunal de grande instance, les banques et bureaux d'assurance ainsi qu'un centre hospitalier spécialisé sont les principaux pourvoyeurs d'emplois. L'industrie ne vient qu'au second rang.

Comme Thionville et sa sidérurgie, Forbach et ses houillères, Sarreguemines a pourtant eu sa mono-industrie. En 1790, elle n'est encore qu'une grosse bourgade de deux milliers d'habitants lorsque M. Jacobi décide d'y fonder une faïencerie. La Sarre et la Blies, pense-t-il, seront un moyen commode pour transporter le bois de chauffage et pour actionner les moulins qui broient l'argile. Au début du dix-neuvième siècle, l'entreprise ne compte qu'une centaine d'employés. Mais, sous l'impulsion des familles Utzschneider, puis de Geiger, elle va rapidement prendre son essor, jusqu'à concurrencer les productions anglaises. La bataille avec l'allemand Villeroy et Boch ne fait que commencer. Vaisselle et majoliques (1) de Sarreguemines s'exportent alors dans le monde entier. A la fin du siècle, la fabrique emploie plus de 3 000 ouvriers, et l'on dit que la faïence *« nourrit 10 000 personnes »*.

« En 1871, le rattachement de la Lorraine à l'Empire allemand est un coup dur, qui sera bien négocié par les faïenceries, explique Emile Decker, le conservateur du musée de Sarreguemines. *Villeroy et Boch accepte un partage du marché, et la création de succursales à Digoin et Vitry leur permet de se maintenir en France.* » L'imagerie de la vaisselle de l'époque est le reflet de l'air du temps. Des assiettes commémorent aussi bien l'exposition universelle de Paris que les opéras wagnériens. Mais à l'approche de 1914 la confiance des autorités allemandes envers les ouvriers diminue. *« La police considérait la « Réunion », une salle de patronage construite par de Geiger en 1878, comme un repaire de francophiles »*, souligne Emile Decker. La Réunion, rebaptisée « Casino » par les Allemands, est aujourd'hui un complexe culturel dont les ornements de faïence rappellent la splendeur d'une époque révolue.

Car l'entre-deux-guerres marque le déclin des faïenceries, que la concurrence italienne et espagnole vient précipiter. La seconde guerre mondiale sera le coup de grâce. La « mobilisation générale » est à peine décrétée qu'il faut déjà fuir vers la Charente. Au retour de la population, les faïenceries sont placées sous séquestre, puis gérées par Villeroy et Boch. Elles seront partiellement détruites par les bombardements américains qui réduisent en poussière 45 % de la ville. Le 4 octobre 1943, en trente-six secondes, le feu roulant détruit cinquante-deux maisons, en endommage près de neuf cents. Dans les décombres, on dénombre 133 morts et 309 blessés.

C'est aussi la sombre époque des « malgré-nous ». En août 1942, Hitler instaure un service militaire obligatoire pour l'Alsace et la Lorraine, qui touchera les classes 1908 à 1927 : 30 000 Mosellans sont enrôlés dans les armées du Reich, principalement sur le front russe. *« C'était une période très difficile*, se souvient Robert Pax, classe 1922, qui fut l'un de ces « malgré-nous », mais réussit à s'enfuir. *Les familles de ceux qui s'y dérobaient en subissaient les conséquences... Il y a eu des déportations à Dachau.* » Au sortir de la guerre, le ressentiment vis-à-vis des Allemands est immense. Des instituteurs prohibent le dialecte aux racines germaniques honnies. *« Il y avait un jeton par classe, remis à celui surpris par ses camarades à parler patois en dehors des cours »*, se souvient Jean-Marc Riss, le secrétaire général de la mairie. Chaque matin, l'infortuné porteur de cette pièce était sévèrement puni.

Mais la hargne des Sarregueminois trouve à s'employer dans la reconstruction, qui durera dix ans. Tout est à refaire. Sur trente des fours coniques qui faisaient la fierté et la richesse de Sarreguemines, un seul est encore debout. La faïencerie n'est plus l'avenir de Sarreguemines. Il ne subsiste aujourd'hui qu'une petite fabrique de carreaux, qui emploie une centaine de personnes. La vaisselle estampillée Sarreguemines n'y est plus fabriquée.



L'heure est à la diversification. La première zone industrielle est créée en 1955. *« Elle a connu un développement fulgurant au moment du rattachement de la Sarre à l'Allemagne*, rappelle Robert Pax. *C'était le début des délocalisations, qui se sont poursuivies jusqu'à aujourd'hui.* » En 1957, la Sarre devient le dixième Land de la RFA, mais ses entrepreneurs souhaitent conserver un pied en France. C'est la chance de Sarreguemines, qui n'est pas accaparée par l'industrie minière et sidérurgique.

Les intérêts économiques communs favorisent la réconciliation. *« Dans les années 60, il est arrivé que Siemens embauche tous les élèves de la classe d'électrotechnique du lycée »*, remarque Robert Pax. Chacun y trouve son compte : les Allemands puisent dans une main-d'œuvre bon marché, germanophone, non syndiquée, *« ponctuelle et disciplinée »*. Les travailleurs frontaliers bénéficient de salaires en marks, dont la parité est gage d'opulence.

La montée des revendications écologistes sera la seule entorse à la douce torpeur engendrée par la réussite économique de la ville. En 1980, des rumeurs concernant des émanations de plomb provenant de l'usine de batteries Delco Rémy (filiale de General Motors) entraînent défilés et pétitions. *« Pax démission ! »*, devient le mot d'ordre. Dans l'effervescence d'une réunion municipale, la police prend même au sérieux une alerte à la bombe. Robert Pax en rit encore, et assure qu'aujourd'hui l'établissement est si propre *« qu'on pourrait y manger par terre »*. Plus récemment, des usines d'incinération de déchets en provenance d'Allemagne ont entraîné des levées de boucliers des deux côtés de la frontière, au point de décourager un projet américain. Reste un dépôt de pneumatiques et de caoutchouc usagés entassés aux portes de la ville, fruit indésiré d'une escroquerie dont l'auteur est aujourd'hui en prison. La municipalité espère que l'Etat prendra les moyens de l'en débarrasser.

Dans le sillage du « miracle allemand », Sarreguemines a pu traverser sans trop de souci les chocs pétroliers. Alors que la crise de la sidérurgie heurte de plein fouet ses voisins, Forbach et Saarbruck, elle se met sur les rangs pour bénéficier de programmes européens (Resider [sidérurgie], Rechar [charbon], Interreg [tourisme]) de restructuration de cette zone sinistrée. Préparant Interreg 2, Robert Pax se défend d'en avoir profité injustement (50 Sarregueminois seulement sont encore employés par les houillères) : *« Ces aides ont une justification économique et ne sont pas gratuites. Il faut trouver le complément financier pour accomplir les opérations binationales qui les conditionnent. »*

Tout comme d'autres villes frontières plus longtemps épargnées par la crise, Sarreguemines ressent à son tour les effets du ralentissement en Allemagne. Le signe le plus tangible est l'augmentation du taux de chômage, qui se situait en septembre à 10,5 % de la population active. *« Il y a deux ans, nous étions à 7 % »*, constate Jean-Jacques Schneider, chef de l'agence locale de l'ANPE. Principale explication de cette dégradation, *« les délocalisations allemandes, qui, depuis la réunification, se portent plus facilement vers les nouveaux Länder et les pays de l'Est »*. Les équipementiers automobiles sont eux aussi particulièrement touchés. Ainsi la firme allemande Continental, qui employait près de 1 000 Sarregueminois, a-t-elle décidé de produire ses pneus pour poids-lourds en Tchécoslovaquie, ce qui pourrait entraîner une vague de licenciements.

Autre sujet d'inquiétude, la situation des travailleurs frontaliers – ils sont 5 600 dans l'arrondissement, sans compter ceux recrutés par des entreprises de travail temporaire –, qui trouvent moins facilement à s'employer. *« Il ne s'agit pas d'un reflux*, tempère Jean-Jacques Schneider. *Et les patrons allemands ne feront pas jouer la préférence nationale, ils garderont les meilleurs.* » Selon lui, le plus préoccupant reste le chômage des jeunes : un tiers des demandeurs d'emploi ont moins de vingt-cinq ans, alors que 80 % d'entre eux sont qualifiés (CAP et plus). *« C'est qu'ici les gens bougent très peu, ils s'endettent très tôt pour construire une grosse maison, et sont ensuite bloqués*, analyse-t-il. *A Forbach, la population de souche italienne ou maghrébine est plus mobile.* » Le chômage y est aussi d'un point de plus : *« L'atout de Sarreguemines, c'est la variété de ses entreprises : à l'heure actuelle, mieux vaut en avoir dix de 200 employés, plutôt qu'une seule de 2 000. »*

L'entreprise Pierron, numéro un français du matériel scientifique pour les collèges et lycées, en est sans doute l'illustration. Avec un chiffre d'affaires de 122 millions de francs pour 182 employés, elle est l'une des plus dynamiques de la zone industrielle de Sarreguemines. Sa filiale Conatex, implantée à Neuenkirschen en 1985, est aujourd'hui au troisième rang sur ce secteur en Allemagne. *« La proximité, la langue, la conception franco-allemande de nos produits, ont favorisé notre implantation*, dit Marcel Pierron, le PDG. *Les Français considèrent qu'un service export suffit, mais une filiale composée d'Allemands, avec un nom qui fait allemand, est beaucoup plus efficace. La preuve : la nôtre vend mieux en Allemagne et même au Luxembourg des produits similaires, avec un catalogue en noir et blanc et des tarifs plus élevés que ceux proposés par la maison mère.* » Marcel Pierron y voit un l'effet de l'« image de marque allemande », qu'il estime en grande partie usurpée. Sarreguemines lui paraît une tête de pont idéale pour jouer sur les deux tableaux, français et allemand, *« d'autant plus qu'en Sarre un entrepreneur n'a aucun mal à trouver des avocats, des comptables et des notaires francophones »*.

Un phénomène récent alimente les conversations des Sarregueminois : les Allemands sont de plus en plus nombreux à venir vivre de ce côté de la frontière. Le prix de l'immobilier y est deux fois moins élevé qu'à Sarrebruck, qui manque d'espace. Peu regardant sur les prix, ils concourent à une flambée de l'immobilier, dont sont victimes les Français moins argentés. Certaines communes sont devenues de véritables « enclaves ». Au point que la ville de Grosbliederstroff, jouxtant Sarreguemines, a décidé de restreindre à douze le nombre de parcelles que les Allemands pourront acquérir sur les cinquante-sept que comptera son lotissement communal.

La ville s'était mise dans le sillage du « miracle allemand ». Elle subit les effets du ralentissement

Pour l'heure, Sarreguemines est encore épargnée par cet engouement, mais l'arrivée d'un futur tramway pourrait accélérer les choses. Un projet sarrois prévoit de relier Sarreguemines au centre de Sarrebruck par une liaison mixte train-tramway, qui pourrait être ouverte d'ici à trois ans. Les petits commerçants, qui voient déjà leurs clients se précipiter à Sarrebruck à la moindre occasion, désespèrent de pouvoir les retenir. D'autres pensent que les produits de luxe et l'art culinaire français auront le même pouvoir d'attraction sur les Allemands. Les jours fériés, particulièrement le 11 novembre et son pendant allemand du 19, le *Bett und Busstag*, sont l'occasion de razzias réciproques, dont on ne sait qui sort vainqueur. Mais le projet de tramway reste incertain : son financement est suspendu au feu vert de Bonn, espéré pour la fin de l'année.

Les plus pessimistes craignent surtout qu'à terme la dilution des frontières physique et économique ne fasse de leur ville une simple cité-dortoir, un satellite de la tentaculaire Sarrebruck, vaste conurbation de 650 000 habitants, dont le centre est distant d'à peine 18 kilomètres. *« Je n'ai pas l'impression que ces craintes soient justifiées »*, répond Robert Pax. Lui ne s'effraie pas devant cette invasion pacifique. *« Cette évolution*, dit-il philosophe, *c'est l'Europe. »*

de notre envoyé spécial
Hervé Morin

(1) Faïence d'inspiration italienne – « de l'île de Majorque » –, spécialité de la Renaissance.

Le tropisme français de Sarrebruck

« Le reste de l'Allemagne est parfois étonné que des Sarrois sachent parler allemand. » Günther Buth, responsable de l'office de la culture et de l'éducation de Sarrebruck résume d'une boutade la spécificité du plus petit Land allemand. L'ironie cache mal un constat amer : la Sarre a longtemps été considérée comme le canard boiteux de l'Allemagne et en est restée complexée. Complexe économique d'abord, parce que son industrie sidérurgique et houillère n'est plus qu'un boulet anachronique. Complexe culturel surtout, du fait que l'Allemagne semble lui tenir rigueur de son rattachement tardif (1960), alors que les Sarrois ont marqué par deux référendums (1935 et 1955) leur préférence germanique.

Collés à la frontière française, les 130 000 habitants de la capitale Sarrebruck, fief du social-démocrate Oskar Lafontaine, en ont pris leur parti. *« Notre philosophie est la suivante : il faut travailler ensemble en Sar-Lor-Lux* (Sarre, Lorraine, Luxembourg), indique Günther Buth. *Cette idée est plus facile à développer dans le secteur culturel que dans les autres domaines. »* Aussi Sarrebruck a-t-elle engagé une série d'actions en direction de ses proches voisins.

Ce sont les échanges avec la France qui sont les plus étroits. A Freming-Merlebach (Moselle), une « maison de la culture transfrontalière » accueille des productions musicales, théâtrales et audiovisuelles allemandes. Elle sert aussi de « syndicat d'initiative sarro-lorrain ». Metz est l'interlocuteur privilégié de Sarrebruck au sein d'un « eurodistrict » qui permet, selon Günther Buth, *« de grappiller quelques écus à travers des fonds européens »*.

L'événement culturel majeur reste cependant « Perspectives, festival du théâtre français et de la chanson ». Depuis dix-sept ans, à la mi-mai, Sarrebruck accueille des troupes françaises. Acteurs, danseurs, chanteurs ou gens du cirque attirent un public fidèle de 10 000 spectateurs, dont un tiers de Français. La majorité des spectacles sont des coproductions franco-allemandes. *L'Impur*, monté par le Centre chorégraphique national de Caen, sous la direction de Karine Saporta, a ainsi été créé à Sarrebruck avant d'entamer une tournée française.

« Nous voulons présenter la création française contemporaine, insiste Pia Erb, responsable de la programmation de la partie « jeune chanson française » du festival. *Echapper aux artistes classiques, Brel, Piaf, etc., élargir à ceux qu'on entend tous les jours sur les ondes en France.* » Elle a déjà invité des chanteurs francophones québécois et sénégalais, et espère accueillir Khaled l'an prochain. *« Parce qu'ici*, ironise-t-elle, *l'intérêt pour la culture française ne se limite pas aux croissants et au pain qu'on trouve dans nos boulangeries. »*

H. M.

Prochain article :
LONGWY